

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

COMPTE RENDU INTEGRAL — 32° SEANCE

Séance du Mardi 27 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 3670).

2. — Loi de finances pour 1985. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3670).

Recherche et technologie (p. 3670).

MM. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie; Pierre Croze, rapporteur spécial de la commission des finances; Jacques Valade, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (recherche scientifique); Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique).

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE CAROUS

MM. Louis Jung, Pierre-Christian Taittinger, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Pierre Noé, Josy Moinet, le ministre.

Sur les crédits du titre III (p. 3686).

MM. Paul Kauss, Jacques Valade, Louis Souvet.

Rejet des crédits.

Sur les crédits du titre IV (p. 3687).

MM. Pierre-Christian Taittinger, le ministre.

Rejet des crédits.

Crédits des titres V et VI. — Rejet (p. 3687).

Crédits des titres III et V (*Redéploiement industriel et recherche et technologie*. — *Services communs*). — Vote réservé (p. 3688).

Redéploiement industriel (p. 3688).

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur; MM. Martin Malvy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur (énergie); Jean Cnamant, rapporteur spécial de la commission des finances; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industrie); Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (énergie); Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Jean-Luc Bécart, Pierre Noé, Jean Arthuis, Hubert Martin.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. FÉLIX CICCOLINI

MM. Paul Masson, Roland Grimaldi, Daniel Hoeffel, Louis Souvet, Jean-Pierre Masseret, Claude Huriet, Maurice Janetti, André Rouvière, Mme le ministre, M. le secrétaire d'Etat.

Etat B

Crédits des titres III et IV. — Rejet (p. 3714).

Sur les crédits du titre V (p. 3714).

MM. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis; le secrétaire d'Etat.
Rejet des crédits.

Crédits du titre VI. — Rejet (p. 3715).

I. — Services communs (*suite*) (p. 3715).

Crédits du titre III. — Rejet (p. 3715).

Sur les crédits du titre V (p. 3715).

Amendement n° II-10 de la commission des finances. — M. le rapporteur spécial; Mme le ministre. — Adoption.

Adoption des crédits modifiés.

Art. 89 (p. 3716).

MM. le rapporteur spécial, Guy Schmaus, Mme le ministre.
Adoption de l'article.

Commerce extérieur (p. 3718).

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur; MM. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances; Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Michel Maurice-Bokanowski, René Martin, Pierre Matraja, Alfred Gérin, Jean-Pierre Bayle, Maurice Schumann.

Crédits du titre III modifiés par l'amendement n° II-41. —
Adoption (p. 3730).

Crédits des titres IV à VI. — Rejet (p. 3730).

Renvoi de la suite de la discussion du projet de loi de finances.

3. — Commission de contrôle sur la Nouvelle-Calédonie (p. 3730).

Demande de discussion immédiate d'une proposition
de résolution (p. 3730).

MM. Etienne Dailly, le président.

Appel nominal des signataires.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois.

Suspension et reprise de la séance.

MM. le président, Etienne Dailly, le président de la commission des lois, René Martin.

Suspension et reprise de la séance.

MM. le président, Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois.

Adoption de la demande de discussion immédiate.

Discussion immédiate et adoption d'une proposition
de résolution (p. 3734).

Discussion générale: MM. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois; Michel Caldaguès, Mme Rolande Perlican, MM. Edmond Valcin, Jean-Pierre Bayle, Charles Pasqua, Lucien Neuwirth, Daniel Hoefel, Philippe de Bourgoing.

Clôture de la discussion générale.

Adoption, au scrutin public, de l'article unique de la résolution.

4. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 3737).

5. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 3737).

6. — Ordre du jour (p. 3738).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à onze heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1985

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale (n° 68, 69, 1984-1985).

Recherche et technologie.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la recherche et de la technologie.

La parole est à M. le ministre auquel j'adresse, au nom du Sénat, puisque c'est la première fois qu'il vient devant lui, mes souhaits de bienvenue et de réussite dans ses projets.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, je vous remercie de cet accueil auquel je suis particulièrement sensible.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis heureux ce matin de vous présenter les crédits de budget de la recherche et de la technologie, qui, pour 1985, acquiert son autonomie avec un ministre à part entière et un fascicule budgétaire particulier, et qui se voit confirmer ainsi la priorité que le Gouvernement lui a reconnue depuis 1981.

Cette priorité s'exerce, évidemment, sur l'ensemble du budget civil de recherche et de développement dont j'ai la responsabilité interministérielle. Le budget civil de recherche et de développement augmente, en effet, pour 1985 deux fois plus vite que le budget civil de l'Etat hors dette publique par rapport à 1984. Il atteindra 39 615 millions de francs en autorisations de programme et dépenses ordinaires, dont 24 715 millions de francs sont inscrits au budget de la recherche et de la technologie et à celui des services communs; 7 156 millions de francs sont répartis sur les autres budgets du budget général et 6 990 millions de francs sont inscrits au budget annexe des P.T.T.

Les 40 milliards de francs du budget civil de la recherche et de développement ne sont eux-mêmes, comme vous le savez, qu'une des composantes de la dépense nationale de recherche, laquelle atteindra vraisemblablement 95 milliards de francs en 1984, soit 2,2 p. 100 du produit intérieur brut et pourrait dépasser 110 milliards de francs en 1985, soit 2,3 p. 100 du P.I.B.

Il s'agit là du niveau le plus élevé jamais atteint dans notre pays et qui marque l'intensité de l'effort entrepris depuis 1981.

Certes, les dépenses de recherche de nos principaux partenaires — Etats-Unis, République fédérale d'Allemagne, Japon — ont connu également une accélération comparable sur cette période.

Mais, si l'on rapporte l'effort de recherche au nombre d'habitants ou le nombre de chercheurs à la population active, la France apparaît comme le pays de l'O.C.D.E. ayant accompli l'effort le plus intense depuis 1981; elle consolide son quatrième rang mondial derrière les U.S.A., le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

Je ne crains donc pas d'affirmer que la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982 a été un très puissant moteur, dont on peut dès aujourd'hui mesurer les résultats tout à fait tangibles.

Certes, les crédits budgétaires n'ont pas progressé de 17,8 p. 100 en volume annuel, comme le prévoyait la loi de 1982.

C'est vrai, et plusieurs d'entre vous, très certainement, mesdames, messieurs les sénateurs, ne manqueront pas de le souligner au cours du débat; mon intention n'est pas du tout de me soustraire à ce débat. Toutes sortes de comparaisons peuvent être menées, toutes sortes de références peuvent être prises; mais, à mon sens, le fait fondamental est que la croissance du P.I.B. n'a atteint que 40 p. 100 environ des 3,3 p. 100 par an prévus par la loi de 1982, alors que le respect formel de la loi d'orientation et de programmation aurait été assuré avec une croissance en volume de 7 p. 100 seulement; or, ce n'est pas de 7 p. 100 mais de 10 p. 100 en volume que le budget civil de recherche et de développement technologique a augmenté pendant la période 1981-1985.

Permettez-moi aussi de répondre, sans doute par avance, aux critiques relatives aux annulations de crédits au cours de l'année 1984. Certes, je ne peux que les regretter avec vous. Mais il est vrai que ni le Gouvernement ni le Parlement ne peuvent être assurés, lorsque le premier présente ou le second vote le projet de budget, que l'année qui vient en sera exempte.

En fait, reconnaissons que la maîtrise des finances publiques exige aussi de pouvoir dégager les moyens financiers nécessaires à des interventions en cours d'année aussi indispensables que, par exemple, la reconversion industrielle de la Lorraine ou la survie des chantiers navals. En 1984, la recherche a apporté sa quote-part à l'effort national, une quote-part que j'estime relativement très limitée et qui, en tout cas, n'a pas compromis la priorité des crédits qui nous étaient alloués. Les annulations — si l'on compare les budgets après annulations d'année en année — n'ont en réalité pas changé le rythme de croissance des crédits de paiement et des dépenses ordinaires qui ont progressé, de 1981 à 1985, de 9,4 p. 100 en moyenne et en francs constants.

Je souhaite comme vous, bien sûr, très vivement, qu'il n'y ait pas d'annulations en 1985 et, s'il en advient, croyez que je m'emploierai à défendre les crédits dont j'ai la responsabilité.

Mais si le volet public de l'effort de recherche a rempli ses engagements, on peut se demander pourquoi la part du P.I.B. consacrée à cet effort n'a pas encore atteint, voire dépassé, l'objectif de 2,5 p. 100 qui avait été fixé. Le bilan de la loi d'orientation et de programmation qui vous sera présenté apportera une réponse précise à cette question ; mais j'ai d'ores et déjà le sentiment que les entreprises françaises n'ont pas pu ou peut-être pas su, pour certaines d'entre elles, assurer leur part dans la marche de la France du taux de 1,8 p. 100, en 1980, vers les 2,5 p. 100 souhaités. Je reviendrai sur cette question qui est l'un des trois pôles principaux de l'action que j'entends mener en 1985.

Ces trois pôles sont : tout d'abord, les hommes, avec la définition d'une politique de l'emploi scientifique à long terme ; ensuite, le développement de la recherche industrielle et de l'effort de recherche dans les entreprises ; enfin, un souci constant de ne pas laisser s'estomper l'esprit du colloque de 1982, qui a constitué une remarquable occasion de définition collective d'une stratégie de la science et de la technologie.

Le projet de budget de 1985 traduit, dans les faits, les bases d'une politique de l'emploi scientifique qui s'appuie sur deux piliers principaux.

Le premier pilier est l'adoption d'un nouveau statut pour les personnels de recherche, statut assurant une réelle revalorisation de leur situation, notamment de celle des ingénieurs, techniciens et administratifs et, j'y insiste, car cela peut paraître paradoxal — je m'en expliquerai dans un instant — les conditions d'une plus grande mobilité à laquelle nous tenons très fermement.

L'élaboration du statut cadre et des statuts particuliers adaptés à chacun des établissements publics scientifiques et techniques a été l'occasion d'une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, ce dont je me félicite bien entendu. La procédure a été un peu longue, c'est vrai, mais je suis heureux de pouvoir vous annoncer que nos efforts débouchent maintenant puisque la plupart des décrets particuliers, notamment ceux qui sont relatifs au C. N. R. S., à l'I. N. S. E. R. M. et à l'I. N. R. A., seront publiés avant la fin de cette année. Ainsi, les intérêts des personnels ne sont aucunement lésés du fait de la longueur des procédures puisque la traduction des nouveaux statuts prendra effet le 1^{er} janvier 1984. Le projet de budget pour 1985 prend en compte le financement intégral de cette opération. Ce point est important.

M. William Chervy. Très bien !

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Le second pilier de l'emploi scientifique consiste à assurer un taux convenable de recrutement permettant le nécessaire renouvellement et l'accueil sans heurt des nouvelles générations de chercheurs, attirés en particulier par la politique des allocations de recherche.

Plusieurs d'entre vous s'en souviennent sans doute, j'ai commencé cette politique des allocations de recherche lorsque j'étais délégué général voilà une dizaine d'années. Elle m'est donc particulièrement chère et j'entends, bien sûr, la poursuivre et l'amplifier.

Les crédits affectés aux allocations de recherche augmenteront de 16,7 pour cent. Cela permettra de maintenir leur nombre à 1900, de revaloriser leur montant et de porter leur durée de deux à trois ans pour les disciplines des sciences de la vie — où le travail est, par nature, un peu plus long que pour les autres sciences — des sciences de l'homme et pour dix pour cent des autres disciplines, notamment les sciences de la terre. Nous suivons en cela l'esprit qui a régné lors de la réforme des thèses de doctorat.

Ces mesures ont été portées à la connaissance des responsables de troisième cycle. Je vais m'assurer qu'aucune ambiguïté ne subsiste dans l'esprit des étudiants à ce propos. Tous ces jeunes gens que nous formons par la recherche ne deviendront pas nécessairement tous des chercheurs. Certains iront mettre à profit leur savoir dans l'économie nationale, mais bon nombre y trouveront, j'en suis sûr, une véritable vocation pour la recherche.

Au titre des personnels, le projet de budget est remarquable puisqu'il prévoit, pour l'année 1985, plus de 1 000 créations d'emplois, dont 600 créations nettes qui bénéficient principalement aux chercheurs, et plus de 400 intégrations de hors-statut qui concernent plus les ingénieurs, les techniciens et les administratifs de nos grands établissements.

Avec un taux de créations d'emplois de 3 p. 100 pour les chercheurs, le recrutement pourra atteindre près de 5 p. 100, compte tenu des départs. L'année 1985 sera — si vous en êtes d'accord — un bon cru pour le recrutement dans la recherche.

En ce qui concerne les I. T. A. — les ingénieurs, techniciens, administratifs — c'est délibérément, je l'affirme, que j'ai choisi, pour 1985, non pas d'éparpiller, de disperser l'effet des créations d'emplois, mais plutôt de les concentrer au profit des chercheurs. Je ne considère pas pour autant que le nombre des I. T. A. dans notre recherche française est suffisant. Toutefois, la priorité me paraît devoir porter en ce moment plus sur la reconnaissance des qualifications de ces personnels. C'est l'objet tant de la réforme statutaire elle-même que des 418 transformations d'emplois qui permettront plus de 800 promotions dans les corps mêmes des intéressés. Cette mesure est d'une grande ampleur. Je travaille maintenant à la définition des moyens qui nous permettront d'engager une seconde étape d'amélioration permanente de leurs qualifications. En conséquence, ces personnels, vous le voyez, sont loin d'être oubliés dans la loi de finances qui vous est proposée.

Sur le socle ainsi posé pour la politique du personnel, doit maintenant se définir une politique de l'emploi scientifique, non seulement pour l'année qui vient, mais à long terme pour les dix ou quinze ans à venir. Une telle politique doit intégrer toutes les dimensions du problème. Je souhaite, comme vous sans doute, aboutir à une pyramide des âges mieux équilibrée, que ce soit dans les organismes publics de recherche, dans les universités et les écoles, ou dans les entreprises. Il importe donc de réaliser une programmation à long terme qui porte à la fois sur la formation et les bourses, sur les recrutements, les promotions et la mobilité, notamment vers les entreprises. Je suis particulièrement attentif au succès réel rencontré par les Cifre — les contrats industriels de formation par la recherche — qui ont, à leur actif, plus de 300 thésards recrutés.

Je peux vous assurer, en outre, que la préoccupation de dynamisme de la recherche n'a pas du tout été absente de la conception des nouveaux statuts des chercheurs. En effet, la réforme qui donne aux personnels une garantie de statut met aussi en œuvre les instruments d'une politique de mobilité effective, tant au sein de la recherche publique qu'entre les organismes et la recherche industrielle.

Il est clair tout d'abord que l'existence même de statuts de titulaires constitue un filet de sécurité pour les intéressés qui craindraient moins — je l'espère vivement — de se lancer dans l'aventure d'une mobilité extérieure, ce qui n'était pas le cas avec la situation, plus précaire, des contractuels, laquelle n'offrait pas de « parachute ».

Le deuxième élément est qu'en contrepartie des garanties offertes par le nouveau statut les missions confiées aux chercheurs ont été élargies. Elles leur font notamment obligation d'assurer la valorisation des résultats de leur recherche, ce qui incitera sans nul doute à plus de mobilité.

Sur un plan plus technique, le statut-cadre des personnels de recherche prévoit des dérogations spécifiques au statut général des fonctionnaires, qui permettent notamment le détachement et une mise à disposition souple dans les entreprises privées — cela est très important — ainsi que la mise en disponibilité facile, naturelle pour quiconque souhaite créer une nouvelle entreprise.

Enfin, le statut-cadre assure également la mobilité des personnels d'un organisme à l'autre par la mise au concours des postes nouveaux au sein de tous les établissements dits E. P. S. T., et par l'aménagement de passerelles qui relient un statut particulier à l'autre.

Le dynamisme de la recherche sera également servi par un autre trait dominant du statut-cadre : en effet, celui-ci instaure un système d'évaluation périodique des qualifications et des activités professionnelles plus élaboré que le système de notation administrative classique. La mobilité est d'ailleurs l'un des critères de cette évaluation ; c'est aussi, me semble-t-il, un point important.

Mobiles, les chercheurs et les I. T. A. le seront davantage ; compétents, travailleurs et performants, j'affirme qu'ils le sont tout autant que leurs confrères à l'étranger. C'est pourquoi je regrette l'orchestration à laquelle nous assistons parfois et qui consiste à monter en épingle le cas du chercheur qui ne trouve rien, le cas du laboratoire aux horaires apparemment fantaisistes ou laxistes.

M. Jacques Valade, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Recherche scientifique). Très bien !

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Ces attaques, qui pratiquent volontiers l'amalgame, témoignent le plus souvent d'une méconnaissance des métiers de la recherche. Moi qui étais, il n'y a encore pas très longtemps, président d'un organisme de recherche, je peux témoigner pour l'organisme que je présidais — mais je n'ai pas de raison de penser que les organismes ne sont pas dans ce cas — de la motivation et de l'esprit de dévouement de nos équipes de recherche auxquelles vous me permettez de rendre ici hommage. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Le deuxième axe de mon action est le développement de la recherche industrielle, notamment de la recherche réalisée et financée par les entreprises.

On constate, en effet, que la France ne dispose pas encore d'un niveau de recherche industrielle à la hauteur de ses ambitions. C'est vrai. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'ignorer l'absolue nécessité d'une recherche fondamentale dynamique. La recherche fondamentale n'est nullement mise en cause par l'affirmation que notre recherche industrielle doit être plus forte. La recherche industrielle doit être plus forte en même temps que la recherche fondamentale doit être protégée.

Le projet de budget pour 1985 n'ignore pas ces préceptes puisqu'il assure une progression de 9,5 p. 100 des crédits en valeur de la recherche industrielle. Mais il s'agit de favoriser une meilleure pénétration de la recherche dans le tissu industriel en conduisant parallèlement deux types d'action : le développement des transferts de toute nature et la recherche de nouveaux modes de financement non budgétaires de la recherche industrielle.

La diffusion de la recherche au sein et au profit des entreprises s'appuie sur les structures de coopération entre industriels et chercheurs, structures que je souhaite multiplier. C'est ainsi que nous avons déjà trois groupements d'intérêt public agréés et quinze en instance d'agrément. Nous nous appuyons aussi sur les directions de valorisation, dont se sont dotés les organismes de recherche, et sur la mobilité, que nous encourageons, des chercheurs vers les entreprises. Celle-ci doit être, je l'ai dit, facilitée par le nouveau statut. Nous mettons également l'accent sur les filiales mixtes — organismes publics et privés — sur les réseaux technologiques et sur les technopôles.

Voici quelques exemples concrets pour illustrer cette fertilisation croisée de l'industrie et de la recherche : la société Midirobots, première filiale mixte du C.N.R.S., qui exploite les résultats de la recherche en robotique ; c'est aussi la société Agri-obtention, première filiale mixte de l'I.N.R.A., qui commercialise les produits nouveaux dans le domaine des semences.

En ce qui concerne les réseaux technologiques, je prendrai l'exemple de celui des pays de Loire qui fonctionne avec huit conseillers technologiques qui sont en relation avec plus de 1 000 entreprises.

Quant aux technopôles, le dynamisme régional ne manquera pas d'allonger la liste commencée par Sophia-Antipolis, la Z.I.R.S.T. de Meylan, près de Grenoble et la cité scientifique d'Ile-de-France.

J'accorde d'ailleurs une importance toute particulière au niveau régional qui me paraît offrir les meilleures conditions d'un transfert local, surtout vers les petites et moyennes entreprises.

En outre, je m'attacherai, en liaison avec M. le ministre de l'éducation nationale, à ce que les universités et les écoles d'ingénieurs jouent pleinement leur rôle dans ce sens. Mais il faut aussi, bien sûr, que les entreprises françaises accentuent leur effort propre de recherche. En effet, si l'on peut estimer que les entreprises publiques ont bien rempli leur fonction de moteur, puisque la croissance de leurs dépenses de recherche est très proche de l'objectif assigné par la loi d'orientation, il n'en va pas de même — et c'est bien dommage — des entreprises privées, bien que — je le reconnais volontiers — la croissance de leur effort de recherche ait constamment été supérieure à la croissance du P.I.B. Cette croissance est donc encore insuffisante, mais ces entreprises consentent déjà un effort réel. Nous souhaitons qu'elles se mettent au diapason des entreprises nationales.

On ne peut ignorer que les entreprises industrielles françaises, dans leur ensemble, ne financent que 43 p. 100 des dépenses nationales de recherche et développement — soit environ 40 milliards sur une centaine — et qu'elles n'en exécutent que 57 p. 100. Ces deux ratios, qui sont les plus faibles si on les compare à ceux de tous nos partenaires étrangers, marquent la difficulté du redressement durable de l'effort national de recherche et de développement. Nous devons en être conscients. Un effort très important doit encore être consenti en ce domaine. Nous l'amorçons ; il faudra très fermement le poursuivre.

Je veux croire que le rétablissement des marges des entreprises, observé récemment, leur permettra d'accentuer leur effort. L'Etat — c'est clair — les y aide, notamment par le crédit d'impôt dont les premiers résultats sont tout à fait satisfaisants puisqu'il concerne maintenant plus de 1 400 entreprises dont les deux tiers sont des petites et moyennes entreprises, puisqu'elles comptent moins de 500 salariés. Voilà donc un beau succès obtenu grâce au crédit d'impôt.

Je dois ajouter que 500 entreprises au moins, que nous connaissons déjà, n'ont pas encore manifesté leur intention de bénéficier de l'avantage du crédit d'impôt. C'est en pensant à elles que j'ai demandé et obtenu la prolongation d'un an du délai de levée d'option. Autrement dit, alors que la porte devait se fermer à la fin de cette année, nous la laissons ouverte pendant un an afin que les entreprises qui n'avaient pas encore pris de décision puissent le faire. Le guichet n'est donc pas fermé. Cette mesure, que j'ai annoncée voilà trois jours, lors de la réunion de l'A.N.R.R., devrait être très bien perçue par nos industriels.

Cependant, il n'est pas possible, à mon sens, d'attendre que l'Etat finance directement et complètement le sursaut nécessaire de la recherche dans les entreprises.

C'est pourquoi il me semble indispensable d'aider les industriels à trouver de nouvelles formes de financement qui, par exemple, assureraient une mobilisation adaptée de l'épargne, plutôt que d'en appeler à l'endettement des entreprises, sous forme de participations. C'est un axe important de notre réflexion actuelle et toutes les idées qui pourraient nous être apportées sur ce sujet seront, bien sûr, tout à fait bienvenues.

Cela me conduit à affirmer que pour l'élaboration des mécanismes d'aide à la recherche, je n'entends pas réfléchir seul sur des choix de cette importance. C'est là le troisième point fort de mon action. Je souhaite, en effet, assurer au pays un maximum de transparence et de lisibilité des objectifs et des résultats de la politique de recherche. Il ne s'agit pas de refaire chaque année un colloque comme celui de 1982, mais il ne faut surtout pas laisser s'en affadir l'esprit. Ce colloque a créé un grand élan pour la recherche dans notre pays ; nous ne pouvons l'oublier et le laisser s'éteindre.

Dans quelques mois, une bonne occasion me sera donnée avec l'établissement du bilan de la loi d'orientation et de programmation que je compte dresser. Une meilleure occasion se présentera encore avec la préparation de la « suite » de cette loi qui expirera à la fin de 1985. C'est pourquoi le Premier ministre m'a chargé d'assurer la consultation la plus large, avec les chercheurs, les syndicats, les entreprises, le conseil supérieur de la recherche et de la technologie, les régions, les associations et les grandes formations politiques représentées au Parlement. A ce jour, le parti communiste et le parti socialiste m'ont répondu positivement, ce qui nous permet déjà de nouer des contacts que j'espère fructueux. Je regrette de ne pas avoir reçu le même accueil de la part des formations politiques de l'opposition.

La forme que devra revêtir le fruit de ces consultations et de ces réflexions n'est pas encore arrêtée. Je compte aussi sur vous et vos propositions pour définir nos orientations.

Je n'entre pas dans le détail des crédits et de leur évolution qui est, je crois, bien analysé par l'annexe jaune que la Haute Assemblée a pu examiner tout à loisir, puisqu'il est sorti dès la fin du mois d'octobre. Je profite de cette occasion pour émerveiller publiquement mon administration qui renouvelle chaque année, en l'améliorant, une véritable prouesse technique pour sortir ces documents à temps.

Je dirai maintenant quelques mots des programmes mobilisateurs, dont les moyens progresseront en 1985 de 5,5 p. 100 en volume, hors La Villette, qui constituera un sujet particulier de discussion, si vous le voulez bien.

Un effort tout particulier est fait pour les crédits de fonctionnement de nos laboratoires. Deux de ces programmes mobilisateurs seront nettement prioritaires en 1985 : la filière électronique et les biotechnologies, qui recèlent des potentialités considérables pour notre pays.

Filière électronique et biotechnologie, voilà deux mots très importants de la technologie moderne, deux mondes si importants que l'effet de foisonnement peut toujours être redouté. C'est pourquoi je peux vous assurer que dans ces deux filières, qui sont vitales pour l'industrie et l'économie de notre pays, nous mettrons tout en œuvre pour que des choix clairs soient faits, annoncés, acceptés par les chercheurs et les industriels, et qu'on s'y tienne. Nous ne pouvons pas imaginer que tout

soit fait, tout soit poussé sur le même plan ; il faut là encore, à l'intérieur de ces filières, affirmer des priorités ; nous nous y attachons.

L'effort en faveur des programmes « emploi-conditions de travail » et « pays en voie de développement » sera soutenu.

Enfin, le programme « énergie », qui a atteint une certaine maturité, et le programme « tissu industriel » qui doit s'orienter vers de nouvelles sources de financement connaissent, je dois le dire, une progression un peu moindre de leurs crédits pour 1985.

Outre ces programmes, issus de la loi d'orientation, nous conduirons des actions plus soutenues dans d'autres domaines : je cite la productique, la robotique et les matériaux nouveaux ; ce sont trois domaines particulièrement porteurs pour l'industrie.

En guise de conclusion, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je voudrais évoquer deux aspects qui ont une importance particulière pour la recherche : d'une part, l'Europe, d'autre part, la jeunesse.

L'Europe : pour relever le défi lancé par les deux grands de la recherche que sont les Etats-Unis et le Japon, une coopération européenne fructueuse s'impose absolument. C'est clair. Le bilan que l'on peut en dresser actuellement me paraît d'ailleurs suffisamment positif dans ses débuts, pour ne pas inciter à la morosité. D'ailleurs tous ceux d'entre vous qui ont pu suivre quelques-unes de mes actions savent bien que je suis, pour ma part, un Européen vraiment convaincu.

Je vous donnerai quelques exemples.

L'anneau du L. E. P. — large electron position — que nous mettons en place au C. E. R. N. — organisation européenne pour la recherche nucléaire — constituera le meilleur instrument au monde de physique des particules.

Faut-il vous parler de mon enfant chéri, Ariane, ne serait-ce que pour vous dire qu'hier même deux nouvelles commandes américaines sont venues gonfler notre carnet ? Voilà un succès européen dont nous pouvons nous honorer.

Le programme J. E. T. — joint european torus — qui est ce programme de mise au point de système de fusion pour production d'un nouveau type d'énergie, est entré dans sa phase active, vous le savez, avec l'inauguration officielle récente du laboratoire de Culham en Grande-Bretagne. Voilà un programme qui va bien.

Le programme E. S. P. R. I. T. — programme stratégique européen de recherche et de développement relatif aux technologies de l'information — pour les technologies de l'information et de l'électronique, d'une manière assez générale, a été mis en place sous la présidence française à Bruxelles et il est d'une très grande importance pour la technologie européenne.

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, la première conférence des ministres de la recherche s'est réunie à Paris sous ma présidence au mois de septembre dernier et a pris des décisions importantes comme la mise en place de réseaux de coopération dans plusieurs domaines, l'établissement d'une espèce de carte européenne des chercheurs, qui donne à ces derniers davantage de facilités pour voyager à travers l'Europe et pour faire des stages ici ou là en Europe, la résolution que nous avons prise de nous unir pour mettre en place des formations de haut niveau en joignant nos efforts, l'étude d'une possibilité de mise en œuvre d'un système de bourse européenne.

Voilà toutes sortes de choses concrètes qui donnent un véritable corps à l'Europe de la science et de la technique.

Enfin, en ce qui concerne la jeunesse, nous devons lui accorder la plus grande importance. Je suis sûr que vous tous m'approuverez dans cette affirmation. A chacun de mes déplacements, lors de chacune de mes visites dans les régions ou dans les établissements de la région parisienne, je m'efforce de faire passer ce message. Ici et là, je prends le temps nécessaire de visiter des établissements d'enseignement, des lycées, pour montrer aux jeunes gens combien nous sommes, nous, Français, dépendant, pour notre avenir, des résultats de la recherche que nous devons mener avec une grande conviction.

Avec M. Chevènement, je viens de lancer une opération d'accompagnement de 1 000 classes de lycée, pour des jeunes gens qui ont entre quinze et dix-huit ans, par 1 000 chercheurs. Il ne s'agit pas vraiment d'un parrainage mais, dans une ville, des chercheurs seront liés à des classes ; ils viendront faire un premier exposé dans les classes ; ensuite, ils seront à la disposition des élèves pour répondre à leurs questions, leur faire visiter tel ou tel établissement, le leur d'abord, mais d'autres ensuite, et pour créer une familiarisation des jeunes gens avec l'activité de recherche et d'industrie, non pas telle qu'elle se pratiquait voilà deux ou trois ans, mais telle qu'elle se pratique aujourd'hui même.

Ensuite, j'ai demandé aux organismes de recherche d'organiser des circuits d'accueil et de créer ce que l'on pourrait appeler un « passeport pour la recherche », c'est-à-dire que l'on accordera de très grandes facilités aux jeunes gens des établissements scolaires pour effectuer des tours de France et des tours de régions.

Il faut que ces initiatives soient très diversifiées, sans être des fourre-tout. On essaiera de grouper des jeunes gens qui s'intéressent plus à tel ou tel genre d'activités, l'informatique, l'espace, l'aéronautique, etc. Nous serons très bien accueillis par les enseignants de nos établissements. Nous voulons que les jeunes gens soient en contact très direct et très vivant avec la recherche et l'industrie moderne de notre pays.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, messieurs les rapporteurs, je vous sais tous aussi persuadés que je le suis moi-même que la recherche peut et doit s'appuyer sur la jeunesse. En effet, plus encore que d'autres politiques, elle engage évidemment l'avenir à cinq, dix ou quinze ans.

La recherche spatiale, la recherche médicale, la coopération avec le tiers monde, voilà des sujets capables d'intéresser, je peux même dire, pour la plupart, d'enthousiasmer des jeunes gens dans nos lycées et dans nos collèges. La recherche doit nous mobiliser sur les grands desseins, sur les grands projets qui engagent — vous le sentez bien et vous en êtes persuadés — à la construction de notre avenir, de l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes, ainsi que sur les travées de l'U. R. E. I. — M. Jung applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Pierre Croze, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'impact décisif de la recherche et du développement sur la productivité industrielle, démontré par la compétition économique actuelle, n'est plus à prouver.

Les innovations technologiques qui permettent à l'industrie de se dégager de certains secteurs en déclin pour des secteurs de pointe ne se produisent que dans les pays où l'effort de recherche, progressant de façon continue, atteint au moins 2,5 p. 100 du produit intérieur brut.

Dans une société d'intelligence et de communication, la recherche est devenue un facteur de production aussi déterminant que les facteurs physiques ou organisationnels. La valeur ajoutée de « l'intelligence » tend à prendre le pas sur la possession des gisements, voire sur l'abondance du capital.

C'est dire, monsieur le ministre, que je suis convaincu du caractère primordial de votre budget.

Je n'oublie pas pour autant le vieil adage de l'industrie qui définit la recherche comme la façon la plus rapide et la moins amusante de se ruiner.

Parce que la recherche est aujourd'hui, plus que jamais, un enjeu décisif, il n'est plus permis de gaspiller nos efforts, ni même de les disperser.

C'est donc autour de cette double préoccupation — accroître la recherche, mais pas n'importe comment — que je vais développer mon propos.

Mais, au préalable, j'évoquerai rapidement les grandes masses de ce budget.

Le budget civil de recherche, qui regroupe les dotations directement inscrites dans le fascicule budgétaire du ministère de la recherche et de la technologie et celles inscrites aux budgets d'autres départements ministériels, s'établit aux alentours de 40 milliards de francs, soit à peu près l'équivalent du budget du ministère de l'intérieur.

Les crédits du budget civil pour 1985 progressent de 5,6 p. 100 en dépenses ordinaires, plus autorisations de programme ; et de 7,6 p. 100 en dépenses ordinaires, plus crédits de paiement.

L'effort s'est relâché en matière de programmation, puisque les programmes mobilisateurs progressent de 4,8 p. 100 contre 24,4 p. 100 en 1983.

La recherche fondamentale, elle, progresse de 9,4 p. 100 contre 10,8 p. 100 en 1983.

Les recherches appliquées et finalisées progressent de 8,7 p. 100 contre 14,6 p. 100 en 1983.

Les programmes de développement technologique progressent de 0,8 p. 100 contre 5 p. 100 l'an dernier.

Quant aux crédits inscrits au fascicule « Recherche et technologie », ils connaissent une progression de 5,84 p. 100 contre 9,8 p. 100 en 1983. Mais il faut tenir compte du transfert au budget annexe des P. T. T. des crédits de l'institut national de recherche en informatique et en automatique et de l'agence de l'informatique.

Au plan des moyens des services, on note la création de l'Ifremer — institut français de recherche pour l'exploitation de la mer — issu de la fusion du centre national d'exploitation des océans, le Cnexo, et de l'I.S.T.P.M., l'institut scientifique et technique des pêches maritimes.

Enfin, 513 emplois de chercheurs et 44 emplois de personnels techniques et administratifs sont créés.

Quant aux crédits du budget civil inscrits sur d'autres fascicules budgétaires, ils progressent de 5,13 p. 100 et atteignent en 1985 14 500 millions de francs.

Les dépenses ordinaires, en particulier, progressent de 24,32 p. 100 et proposent la création de 543 emplois dont 510 postes d'ingénieurs et de techniciens pour l'ouverture et le fonctionnement du musée des sciences, des techniques et de l'industrie de La Villette.

Au vu de cette brève analyse, on ne peut que constater le non-respect des intentions affichées.

Les résultats quantitatifs de la politique de recherche justifient *a posteriori* les réserves émises par la commission spéciale sénatoriale chargée d'examiner la loi d'orientation et de programmation de la recherche sur le caractère irréaliste des objectifs qui y sont contenus.

En outre — et c'est le motif de préoccupation le plus grave — les annulations de crédits intervenues depuis 1982 affectent de manière significative la politique de recherche menée au cours des années de l'exécution de la loi d'orientation.

En effet, la progression des crédits du budget civil de recherche est de 8,2 p. 100 par an sur la période 1982-1983, alors que la progression indicative sur laquelle se fondait la loi du 15 juillet 1982 était de plus de 17,8 p. 100.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le caractère totalement illusoire du taux de 17,8 p. 100 qui avait été retenu. Seule la loi de finances pour 1983 s'en est sensiblement rapprochée, les années 1984 et 1985 restant largement en deçà.

Quant à l'accroissement des effectifs, il a été de plus 2,8 p. 100 en moyenne par an, alors que la loi d'orientation se fondait sur un objectif de 4,5 p. 100. Ce n'est pas tant le ralentissement de la progression qui est contestable que la répartition du recrutement. Les années 1981 et 1982 ont vu une pléthore de recrutements, alors que les années 1984 et 1985 restent les parents pauvres puisque La Villette, à elle seule, recrute la moitié des emplois créés, soit 510.

Enfin, si la France a rattrapé une légère partie de son retard en matière de recherche, la dépense nationale de recherche n'atteindra pas l'objectif de 2,5 p. 100 du P.I.B. en 1985 comme l'y engageait la loi d'orientation puisqu'en 1984, comme vous l'avez signalé, elle atteindra à peu près 2,2 p. 100.

Concernant la réalisation des objectifs de la loi d'orientation, le jugement est donc négatif.

L'appréciation devient cependant beaucoup plus réservée lorsque surviennent, comme au cours des trois derniers exercices, d'importantes annulations budgétaires en cours d'année, imputations non prises en compte dans les comparaisons qui viennent d'être évoquées.

Ces annulations de crédits portent une sérieuse atteinte à la crédibilité du discours politique sur la recherche. Elles ont été pour 1982 de l'ordre de 12,8 p. 100, pour 1983 de 12,01 p. 100 et pour 1984, à ce jour, de 8,23 p. 100.

Je dis « à ce jour », car je viens d'apprendre, il y a un quart d'heure, à la lecture du *Journal officiel* qu'une nouvelle annulation de 1 527 millions de francs de crédits de paiement avait été décidée. J'avoue que je ne sais pas très bien à quoi m'en tenir et je serais heureux, monsieur le ministre, que vous acceptiez de nous en parler tout à l'heure.

Ces annulations sont décidées de manière absolument arbitraire par le ministère de l'économie et des finances sans que votre ministère ni les grands organismes soient consultés. Cette façon de faire est fort regrettable d'autant qu'elle démobilise les chercheurs, surtout lorsqu'elle touche des programmes minutieusement calibrés et importants.

De plus, ces mesures ralentissent les programmes de recherche, les actions incitatives de l'A.F.M.E. et des fonds de la recherche et de la technologie et réduisent les collaborations externes développées par les organismes.

Mais la même rigueur n'est pas applicable à tous. Ainsi, la dotation en capital de C.I.I.-Honeywell-Bull et surtout la création du musée de La Villette, dont l'insertion au sein du budget civil avait déjà soulevé de nombreuses critiques, n'ont pas été affectées par les restrictions budgétaires. C'est ainsi la consécration, tout au moins pour La Villette, d'une surprenante et inaliénable priorité nationale.

J'en viens maintenant aux graves inquiétudes que fait naître l'analyse des crédits de recherche quant à leur présentation contestable, à savoir la débudgétisation de certaines actions, quant aux difficultés liées au contrôle de l'utilisation des crédits et quant à la mauvaise orientation de notre dépense de recherche, dont un bel exemple est celui du musée de La Villette.

La présentation contestable des crédits signifie, en premier lieu, que ce budget contient évidemment des procédés de débudgétisation, que nous ne pouvons manquer de dénoncer.

C'est ainsi que ce qui est présenté comme « une contribution accrue des P. T. T. » à l'essor de l'électronique et des technologies d'avenir se traduit par le transfert vers le budget annexe des P. T. T. des crédits de l'institut national de la recherche en informatique et en automatique, et par le financement des programmes spatiaux du centre national d'études spatiales — C.N.E.S. — les crédits de ces deux organismes étant précédemment inscrits sur le budget du ministère chargé de la recherche. Ces procédés aboutissent à la débudgétisation d'une dépense de 4 400 millions de francs et à faire financer par les usagers du téléphone certains grands programmes de recherche.

Ces pratiques ont pour effet de rendre encore plus opaque la gestion des affaires publiques et surtout de détourner ces crédits de leur objectif initial.

Les mécanismes de la tutelle financière n'en sont rendus que plus complexes ou illusoire, surtout si l'on sait que le ministère de la recherche et de la technologie continuera d'assurer la tutelle du C.N.E.S., alors que le ministre chargé des P. T. T. aura la charge des dépenses en capital de cet organisme.

Ces manipulations successives rendent les contrôles financiers encore plus difficiles et j'en viendrai au problème général du contrôle de la dépense institutionnelle de recherche.

Contrairement à ce qui est pratiqué ailleurs, la recherche dans notre pays est financée davantage par des subventions institutionnelles allouées chaque année à des organismes de recherche et renouvelées dans la proportion de 90 p. 100 des dotations, que grâce à des incitations sur contrat non nécessairement reconductibles.

Ainsi, en France, la part des subventions attribuées institutionnellement à des organismes et renouvelées chaque année est beaucoup plus importante que celle des crédits contractuels alloués sur des thèmes précis et pour des durées données. Si le contrôle de ces derniers crédits, dont le suivi peut être apprécié, est plus aisé, il n'en est pas de même pour les subventions institutionnalisées.

En outre, le contrôle des dépenses s'est orienté en France vers un contrôle *a priori* de la conformité de l'emploi des crédits aux grands objectifs fixés par la loi d'orientation. Or cette solution a deux conséquences : d'une part, les organismes gestionnaires des crédits de recherche bénéficient d'une trop grande souplesse dans l'utilisation des fonds ; d'autre part, les procédures utilisées excluent toute sanction, notamment lorsqu'il s'agit de renouveler des crédits à des actions dont les résultats n'ont pas été convaincants.

En confirmation de mon propos, je rappellerai les observations formulées par la Cour des comptes.

Celle-ci a procédé, en 1984, à une enquête sur la gestion du fonds de recherche scientifique et de la technologie. Elle a relevé des faits extrêmement graves et ses observations portent sur les points suivants.

Les contrôles de l'utilisation des crédits alloués par les fonds apparaissent insuffisants sinon inexistant. Les aides à la recherche sont souvent détournées de leur finalité spécifique ; une part notable des ressources du fonds a été consacrée à des dépenses de fonctionnement, impropresment qualifiées d'aides à la recherche ; par ce moyen, les bénéficiaires de ces aides éludent les procédures de contrôle.

Le fonds de la recherche met à la disposition d'organismes qui bénéficient de subventions accordées sur le budget d'autres ministères, des fonds importants dont l'utilisation n'est que très imparfaitement connue des administrations de tutelle.

Enfin, la Cour note que les crédits d'intervention peuvent être utilisés de manière parfaitement irrégulière pour financer les dépenses de personnel des services, ce qui aboutit à un détournement du vote du Parlement.

L'exemple de l'enquête effectuée par la Cour a une double portée : il justifie nos inquiétudes quant à la réalité du contrôle de la dépense de recherche ; il met en avant l'inflation des dépenses de fonctionnement des services de recherche par

rapport aux dépenses d'investissement. Il y a là, en effet, un sujet de réflexion et d'inquiétude ; paradoxalement, les dépenses de fonctionnement des services de recherche s'accroissent aussi rapidement que les dépenses d'investissement.

Ainsi, l'effort de la recherche est mal orienté. Les entreprises nationales drainent 80 p. 100 des fonds publics destinés à la recherche industrielle, soit environ 8 milliards de francs.

De plus, les dépenses de recherche des entreprises publiques ont été financées par l'Etat à concurrence de 28 p. 100 alors que ce ratio n'est que de 11 p. 100 pour les entreprises privées.

Ce déséquilibre de l'aide de l'Etat au profit du secteur nationalisé est doublement préoccupant.

L'Etat contrôle et oriente près des quatre cinquièmes de la dépense de recherche. Or cette étatisation progressive de la recherche ne répond pas aux vœux de la commission des finances.

Les Etats-Unis ont montré la nécessité d'une adaptation rapide des entreprises aux mutations technologiques, grâce à la croissance de petites unités industrielles qui ont, en outre, mieux permis l'introduction des acquis de la recherche dans le tissu économique.

Enfin, les financements publics restent trop concentrés sur des filières lourdes et lentes telles que l'aéronautique, l'électronique, la construction automobile, la chimie.

Un effort de recherche sur des secteurs permettant une diffusion rapide serait certainement plus efficace.

Mais surtout, il faudrait créer les conditions favorables à l'effort de recherche et de développement des entreprises.

Pour promouvoir le développement technologique du tissu industriel et encourager les entreprises qui se livrent à la recherche, les concours budgétaires sont en eux-mêmes insuffisants s'ils ne sont pas relayés par des mesures fiscales ou réglementaires, comme le crédit d'impôt dont votre commission avait pleinement approuvé le principe tout en dénonçant le caractère trop restrictif. A ce sujet, je tiens à souligner qu'au 31 juillet 1984, 60 p. 100 des demandes de bénéfice du crédit d'impôt étaient présentées par des P.M.E.

Enfin, en ce qui concerne la valorisation de la recherche, les moyens budgétaires progressent pour 1985 de 15 p. 100.

Un mouvement d'ouverture du monde de la recherche sur son environnement industriel se dessine, semble-t-il. Même s'il n'intervient que tardivement, il ne peut que recueillir notre assentiment.

Cette politique répond à une inquiétude permanente de votre commission des finances sur la disparité entre le niveau de la protection de la recherche en France et celui qui est atteint dans des pays sans parler, bien entendu, des Etats-Unis ou du Japon — comme la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne où le nombre de brevets nationaux est deux ou trois fois supérieur au nombre des dépôts français.

Il en résulte que le volume de nos exportations de technologie brevetée reste très inférieur à celui de nos importations. Le solde négatif de la balance des brevets et licences approchait 1 600 millions de francs en 1982.

La politique menée dans ce domaine fragile suscite donc tout l'intérêt de la commission des finances.

Le budget du ministère de la recherche et de la technologie est un budget vaste, complexe, englobant de très nombreuses activités variées. Je pense au musée de La Villette pour lequel il y aurait beaucoup à dire — je vous renvoie, à ce sujet, à mon rapport écrit — ou à l'action régionale de la recherche, certes encore timide, mais prometteuse.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer l'action communautaire, dont nous avons longuement parlé tout à l'heure, monsieur le ministre, notamment le programme E.S.P.R.I.T. adopté en février dernier par le conseil des ministres de la recherche des pays de la Communauté, qui établit une coopération entre Etats et entreprises sur des programmes compétitifs. Mais je vous demande, monsieur le ministre, de veiller à ce que nos entreprises répondent aux appels d'offres dans les délais voulus afin de ne pas perdre des marchés qui leur sont normalement acquis. Je n'insisterai pas sur ce point, je pense que vous êtes suffisamment au courant.

Si le budget de la recherche pour 1985 reste prioritaire par rapport aux autres budgets, son impact dans ce climat de rigueur s'amenuise néanmoins, d'une part, par les annulations budgétaires pratiquées en cours d'année tout azimut et, d'autre part, par une maîtrise mal contrôlée des crédits de recherche qui omet les effets de synergie, les décloisonnements possibles entre disciplines, et les retombées industrielles de la recherche.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, qui êtes un homme de science et de recherche, pour nous présenter l'année prochaine un budget mûri par une véritable réflexion stratégique, conciliant recherche, technologie et industrie, nécessaire dans cette course à la modernisation.

C'est uniquement dans cet espoir que la commission des finances a décidé à la majorité de soumettre votre budget à l'appréciation du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Valade, rapporteur pour avis.

M. Jacques Valade, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Recherche scientifique). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bien que ses crédits stagnent en valeur réelle, le budget de la recherche pour 1985 reste, en apparence, épargné par la rigueur actuelle. La progression des dotations rappelée à l'instant par notre collègue M. Pierre Croze, au nom de la commission des finances, ne laisse aucun doute à cet égard.

La commission des affaires économiques et du Plan, dont je vous présente ici le rapport pour avis, vous en donne acte, monsieur le ministre, et cela même si l'on peut, comme on va le voir, s'interroger sur la réalité des évolutions qui nous sont présentées en ce qui concerne l'effort national de recherche-développement.

Vous aurez d'ailleurs d'autant moins de mal à nous faire admettre l'existence de la situation privilégiée dont bénéficie votre budget que votre démonstration ne manque pas de profiter de toute la force de conviction que vous donne un prestige personnel tout à fait exceptionnel. Je salue, à mon tour, à cette occasion, monsieur le ministre, la première apparition au Sénat d'un homme qui a su allier aux plus hautes capacités scientifiques un sens remarquable de l'efficacité industrielle.

M. Pierre Croze, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jacques Valade, rapporteur pour avis. Cela dit, si, à cet égard, M. le Premier ministre, en vous confiant la charge de ce ministère, a fait un choix conforme à l'intérêt du pays et à celui de la communauté scientifique, la vérité oblige à dire que vous avez, en acceptant de mettre vos capacités et votre réputation au service de la gestion de la recherche française, pris le risque d'une position inconfortable : il vous faut, en effet, endosser la responsabilité d'une politique d'ensemble, résultant à la fois des options générales du gouvernement actuel et du poids d'un passé récent marqué par le vote d'une loi d'orientation et de programmation.

En effet, l'héritage que vous ont laissé vos prédécesseurs, MM. Chevènement et Fabius, est assurément des plus embarrassants. D'une part, on vous demande d'assumer la responsabilité de l'abandon de fait d'une loi d'orientation et de programmation de la recherche, dépassée avant même d'être promulguée, trahie avant même d'être appliquée. Et, d'autre part, on vous donne la tâche de gérer des situations mal engagées, voire de prendre à votre compte les conséquences de mesures contestables qui ont été décidées par d'autres.

Sans doute, sur le premier point, vous efforcerez-vous de nous convaincre de ce que la recherche constitue toujours la « priorité nationale » proclamée par la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982. Je constate, pour ma part, que cette priorité nationale tend à se réduire à une peau de chagrin.

Déjà, le projet de loi de finances pour 1985 ne semble préserver cette priorité que pour la vider, subrepticement, de l'essentiel de sa substance : les dotations progressent, certes, plus vite que le budget civil de l'Etat en francs courants, mais que reste-t-il d'une priorité nationale qui se résout finalement en un recul des dotations en volume si, comme cela est probable, la hausse des prix de 1985 se révèle supérieure à celle annoncée dans le bilan économique de la nation ?

Mais il y a plus. Comment ne pas souligner, dans une perspective à moyen terme, le déclin de cette priorité dont bénéficie la recherche-développement, surtout si l'on prend pour référence, comme cela est légitime, les objectifs fixés par la loi d'orientation et de programmation ?

L'article 2 de cette loi énonce une série d'intentions : « Pour atteindre l'objectif retenu par le Plan intérimaire tendant à porter à 2,5 p. 100, en 1985, la part du produit intérieur brut consacrée aux dépenses de recherche et de développement technologique, les crédits inscrits au budget civil de recherche et de développement technologique progresseront à un rythme moyen annuel de 17,8 p. 100 en volume d'ici 1985, et les effectifs employés dans la recherche publique croîtront au rythme annuel de 4,5 p. 100 ».

En première analyse, le constat est simple. Des engagements fermes ont été pris, auxquels on a voulu donner force de loi. Ils n'ont pas été atteints, et de très loin.

Qu'ils n'aient eu aucune chance de l'être — comme l'avait, dès l'origine, souligné la commission spéciale du Sénat que j'ai eu l'honneur de présider — par suite d'une croissance économique plus faible que prévue — 1,6 p. 100 environ contre 3,3 p. 100 — ne constitue en aucune façon une excuse, dès lors que, voulant bénéficier pleinement d'un effet d'annonce politique, le ministre et le gouvernement de l'époque ont pris le risque de fixer des objectifs en volume, omettant même d'insérer les clauses de sauvegarde qu'il aurait été naturel de prévoir et manifestant ainsi leur volonté de ne s'attacher qu'au rendement politique immédiat de l'opération.

Des efforts appréciables ont été sans doute accomplis mais l'évolution des taux de croissance en volume du budget civil de la recherche laisse apparaître une tendance défavorable puisque l'on passe d'une progression de 15 p. 100 en début de période à une stagnation, voire à une régression, des crédits pour 1985.

Un taux de croissance de 9 p. 100 sur la période 1982-1985 pour le budget civil de recherche-développement, c'est moitié moins que les 17,8 p. 100 prévus par la loi d'orientation. Vous pourrez objecter, cependant, que c'est toujours une croissance six fois plus rapide que celle du P.I.B. et donc que cela correspond à un effort relatif, proche de celui qui est prévu dans la loi.

Soit ! Mais cette performance — que corrobore le passage annoncé à 2,16 p. 100 du rapport dépense intérieure brute de recherche-développement sur P.I.B. — mérite d'être nuancée.

Tout d'abord, nos concurrents ont fait, semble-t-il, aussi bien sinon mieux que notre pays. Ensuite, et surtout, la réalité même des dépenses annoncées dans l'annexe jaune est sujette à caution dans la mesure où l'on ne fournit que les données correspondant aux lois de finances initiales. Or, depuis 1982, interviennent chaque année, vous l'avez évoqué, monsieur le ministre, des annulations massives de crédits. Le *Journal officiel* du 25 novembre n'apaise pas nos craintes, bien au contraire, sauf, naturellement, si vous contribuez à le faire au cours de cette discussion.

Il y aurait beaucoup à dire sur la procédure des annulations de crédits. Comment des crédits affectés à une « priorité nationale » peuvent-ils brutalement devenir « sans objet » ? Nombre de membres de ce Gouvernement, le Premier ministre même, s'indignaient, il n'y a pas si longtemps encore, de ce genre d'abus de procédure. Sans doute à l'époque étaient-ils dans l'opposition.

Mais beaucoup plus grave, de notre point de vue, est le fait que la non-prise en compte de ces annulations dans les services données par l'annexe jaune nous place en pleine fiction budgétaire et cela a été rappelé par le rapporteur de la commission des finances. Nous discutons, en fait, non des évolutions réelles mais des évolutions théoriques calculées par rapport à des niveaux qui sont parfaitement fictifs et qui ne sont aucunement respectés.

Sans doute cela ne fausse-t-il pas les évolutions mais il y a tout lieu de penser que les niveaux effectivement atteints se situent, en réalité, à 10 p. 100 en dessous de ceux annoncés.

La performance de 9 p. 100 de croissance en volume pour le budget civil de la recherche-développement a donc toutes les chances d'être inférieure dans les faits. Nous sommes loin des espoirs et des promesses de la loi d'orientation et de programmation tant en investissements que pour les créations d'emplois.

Mais laissons maintenant ces considérations générales pour en venir à certains dossiers dont vous avez, certes, hérité mais qui constituent autant d'affaires mal engagées ou d'initiatives contestables.

Ainsi, l'alourdissement du régime de service des universitaires qui passe de trois à quatre heures est particulièrement inopportun. Une telle mesure a des effets pervers sur l'effort national de recherche, d'une part, en ce sens qu'elle diminue sensiblement le temps disponible pour la recherche, eu égard à la charge d'enseignement accrue d'un tiers et, d'autre part, en ce que cette mesure aboutit à faire faire par trois professeurs le travail de quatre, ce qui ne peut que perturber la carrière des jeunes maîtres-assistants, agrégés ou non, de l'enseignement supérieur, et compromet de ce fait le recrutement de nouveaux cadres indispensables à la recherche universitaire.

En tout état de cause, l'argumentation sous-jacente à une telle mesure est parfaitement détestable en ce qu'elle laisse entendre que nombre d'enseignants manquent de conscience

professionnelle et n'accomplissent pas leurs obligations de recherche alors que la grande majorité d'entre eux, nous le savons, vous et moi, monsieur le ministre, assument avec rigueur leur mission de recherche et d'enseignement.

Je vous rejoins dans vos propos sur les chercheurs : vous avez indiqué que leur communauté accomplissait son métier d'une façon satisfaisante. Je généralise ces propos à l'ensemble de la communauté scientifique. Véritablement, les membres de l'enseignement supérieur ne méritent pas cette accusation de laxisme et de manque de conscience professionnelle dont ils sont, je le crains, les victimes.

Une autre initiative contestable consiste dans l'amputation des crédits de l'Anvar destinés à l'innovation. L'efficacité de telles interventions est pourtant incontestée. Elles sont, à l'évidence, une des clés du redressement de la compétitivité des entreprises françaises.

En revanche, il n'est point question d'économies sur le budget du musée des sciences et des techniques de La Villette. Personnellement, vous le savez, j'adhère totalement à ce que je crois être une belle idée et une ambition nécessaire pour la France. Mais comment ne pas dénoncer, tant la façon pour le moins fluctuante dont l'opération a été conduite jusqu'à présent, que le flou qui entoure la place du projet par rapport aux institutions existantes : Palais de la découverte, Musée des arts et métiers, par exemple, sans parler des initiatives régionales ?

Souhaitons que les nouveaux responsables parviennent à redresser la situation. Mais la tâche est ardue : il ne suffit pas d'avoir les idées claires et de savoir ce que l'on veut pour stopper la dérive administrative et financière de l'institution.

Mesure-t-on notamment les difficultés de réalisation de certaines idées, qui sont excellentes en elles-mêmes, mais qui pourraient susciter de mauvaises surprises, telles que la mise en place de 40 classes scientifiques sur le modèle des classes de neige, qui suppose des investissements immobiliers appropriés dont le financement n'est pas évident, et la création, assez naturelle, d'un centre de colloques mais dont l'expérience tend à prouver qu'il s'agit d'équipements très souvent déficitaires ?

Cela dit, le domaine où la gestion de La Villette semble être et devoir rester la plus critiquable est celui des personnels. Sans doute est-il prévu d'ouvrir une partie du musée en 1986, mais est-il vraiment indispensable d'engager autant de monde et si vite, soit 110 personnes en 1984 et 510 en 1985, dont le coût moyen est de 120 000 francs, alors que, par ailleurs, le ministre de la recherche et de la technologie déploie des efforts considérables pour n'obtenir la création, nette, que de 600 postes de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens ou d'administratifs, c'est-à-dire l'équivalent ?

Un recrutement aussi massif peut-il être de bonne qualité : 510 personnes en une seule année et pour un seul établissement ?

Est-il réaliste d'espérer que, sur les 1 500 postes nécessaires au fonctionnement du musée en régime de croisière, 500 seront fournis par des administrations ou organismes tiers, sous forme de mises à disposition non imputées sur le budget du musée lui-même ?

Sur tous ces points, les déclarations d'intention des responsables n'ont pas emporté la conviction de votre rapporteur pour avis, qui ne peut s'empêcher de rester relativement pessimiste sur la possibilité de rétablir une situation mal engagée.

Le Musée des sciences et des techniques a déjà coûté beaucoup d'argent, et cela n'est sans doute pas terminé, tant il est vrai que, pour en finir avec cette affaire qui n'a effectivement que trop duré, il est tentant de payer le prix fort pour déboucher le plus rapidement possible sur un résultat tangible.

Une autre situation confuse résulte de la laborieuse mise en place des nouvelles structures issues de la loi d'orientation. La question est complexe, je vous l'accorde, mais on est en droit d'attendre plus de précision sur le calendrier de parution des décrets. Vous avez évoqué cette question, monsieur le ministre, et vous avez promis cette parution pour la fin de l'année 1984, mais nous sommes tellement proches de cette fin d'année que nous souhaiterions avoir des informations plus complètes.

En effet, l'absence de ces décrets crée une véritable incertitude tant pour la gestion des organismes que pour les personnels concernés.

Cette question est particulièrement importante et nous savons le poids de l'aspect psychologique de la vie de ces établissements dans le contexte actuel.

En effet, après les espérances suscitées par la loi d'orientation, par les assises de la recherche régionales ou nationales, qui avaient précédé sa discussion, il est à craindre qu'à l'enthousiasme et à l'espoir succèdent le découragement et la déception. Il ne faudrait pas qu'une telle situation se pérennise car elle mettrait en péril la vigueur de la recherche française.

Enfin, je dirai que le bilan peu encourageant que je viens de faire de la loi d'orientation ne condamne pas nécessairement toute intervention législative si elle est bien conduite. Il faut dès maintenant s'interroger sur les méthodes employées et tirer la leçon de l'échec d'une loi qui a privilégié la recherche du spectaculaire sur celle de l'efficacité. Il est temps de réfléchir à ce par quoi l'on va pouvoir remplacer une loi mal appliquée, qui vient à échéance à la fin de l'année prochaine.

Vous avez évoqué, monsieur le ministre, la consultation à laquelle vous procédez, notamment avec les syndicats et les formations politiques. Nous sommes attentifs à cette consultation, mais le Parlement n'a pas été invité à y participer. En tout cas, au sein de nos commissions, nous n'en avons reçu aucun écho.

Vous avez d'ailleurs déploré que certaines formations politiques ne vous aient pas apporté de réponse, mais je ne suis pas absolument sûr qu'elles aient été vraiment interrogées.

Au Sénat, pour ce qui nous concerne, nous sommes prêts à mener toute action positive et constructive dans ce domaine et à répondre à toutes les demandes que vous nous adresseriez.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je voudrais souligner devant vous, en tant que ministre de la recherche et de la technologie, mais aussi en tant que personnalité scientifique, combien détestable est ce qui est devenu « l'affaire du synchrotron ». L'importance de la décision relative à un tel ensemble n'est pas compatible avec les éléments de second ordre qui paraissent actuellement prévaloir.

Nous savons l'intérêt d'un tel appareillage pour la France vis-à-vis de ses partenaires internationaux. C'est pourquoi ranger un tel ensemble au magasin des installations mobiles, voire à roulettes, n'est pas convenable. (*Sourires.*) Des engagements ont été pris après analyse du problème. Il faut donc les tenir et je vous demande d'y veiller personnellement.

En conclusion, malgré la priorité relative dont bénéficie ce budget, malgré la compétence technique et la bonne volonté indiscutables de celui qui en est responsable, la commission des affaires économiques et du Plan ne peut, compte tenu de l'abandon de la loi de programmation comme de la systématisation de pratiques, telles la débudgétisation et les annulations de crédits, particulièrement préjudiciables à l'information du Parlement, que donner un avis défavorable à l'adoption des crédits de la recherche pour 1985. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'union centriste, de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Gouteyron, rapporteur pour avis.

M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Recherche scientifique et technique). Monsieur le ministre, après mes deux collègues rapporteurs, je dirai que votre budget est certainement moins touché que d'autres secteurs par la restriction budgétaire.

Vos crédits augmentent, en effet, de 7,4 p. 100, si l'on additionne les dépenses ordinaires et les crédits de paiement, et de 5,5 p. 100 si l'on additionne les dépenses ordinaires et les autorisations de programme.

Je voudrais rappeler — vous le feriez certainement beaucoup mieux que moi, monsieur le ministre — que, durant les quinze premières années de la V^e République, la recherche française a reçu une très forte impulsion. Vers les années 1970, cet élan a progressivement commencé à retomber. Cette erreur, monsieur le ministre, ne doit pas être renouvelée, surtout dans la période difficile que nous traversons.

Lors de la discussion de la loi d'orientation et de programmation, l'insuffisance de l'effort de recherche durant la dernière décennie a été trop abondamment soulignée pour que l'on puisse accepter la médiocrité en ce domaine.

Quant à la loi du 15 juillet 1982, je rappellerai, après mon collègue M. Valade, que l'irréalisme de ses objectifs chiffrés avait été dénoncé dans cette assemblée. Vous venez, monsieur le ministre, de le confirmer dans votre propos en notant que la vraie raison qui, selon vous, « justifie » le fait que tous les objectifs quantifiés n'aient pas été tenus, c'est que le P. I. B. n'a atteint, pendant la période considérée, que 40 p. 100 du taux de croissance qui avait été initialement prévu. Nous n'avons pas dit autre chose !

Chacun peut néanmoins observer, monsieur le ministre, que, malgré ses graves insuffisances et, surtout, bien qu'elle ne soit pas respectée, cette loi d'orientation a suscité un espoir de redressement — j'ai pu le constater en recevant les responsables de certains organismes — et elle a favorisé, dans une certaine mesure, l'évolution des mentalités. En outre, les résistances au rapprochement de l'industrie et de la recherche se sont, d'une certaine manière, atténuées. C'est une bonne chose.

Je voudrais, à mon tour, rappeler que si la loi de finances de 1983 respectait approximativement les normes de progression fixées par la loi d'orientation, la « régulation budgétaire », qui est intervenue quelques mois plus tard, a creusé un premier fossé entre les objectifs affichés et la réalité. En 1984, les normes de progression ont été abandonnées dès la loi de finances initiale, ce qui, hélas, n'a pas empêché une nouvelle « régulation budgétaire ».

Je renouvelle les questions posées par mes deux collègues. Comment s'explique le dernier arrêté d'annulation ? Quelles en sont les conséquences ? J'ai noté que le C. E. A. était l'organisme le plus touché. Qu'est-ce que cela signifie ?

Avec le projet de budget pour 1985, la distance entre les objectifs affichés et la réalité devient extrême puisque, au lieu de la progression en volume de 17,8 p. 100 par an prévue par la loi d'orientation, c'est à peine plus qu'une simple reconduction des moyens en francs constants qui vous est proposée. J'observe également que la croissance des effectifs employés dans la recherche publique que prévoit le projet de budget est de 1,8 p. 100 alors que la loi d'orientation fixe à 4,5 p. 100 le taux de croissance moyen de ces effectifs.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit tout à l'heure quant à la manière dont il faut apprécier cette augmentation, compte tenu du fait que les recrutements prévus concernent essentiellement la cité des sciences et des techniques de La Villette.

L'abandon de *facto* des objectifs fixés par la loi du 15 juillet 1982 suffit, monsieur le ministre, à motiver l'avis défavorable de la commission des affaires culturelles. En effet, en prévoyant de porter à 2,5 p. 100 du P. I. B. la dépense intérieure de recherche-développement, la loi d'orientation et de programmation n'a fait qu'exprimer la volonté de voir l'effort français de recherche rejoindre le niveau atteint par nos principaux concurrents.

Les indicateurs de la valeur relative des efforts de recherche montrent en effet que la France se situe à un niveau voisin, probablement un peu derrière, de celui du Royaume-Uni, mais très loin derrière le Japon, la République fédérale d'Allemagne et surtout les Etats-Unis.

Dans ces conditions, renoncer aux objectifs de la loi d'orientation, c'est aussi renoncer à ce que notre pays rattrape son retard. Dans le contexte actuel de compétition aiguë, et alors que les progrès scientifiques décident de plus en plus de l'avenir industriel, une telle attitude ne peut être acceptée, tout particulièrement de la part de ceux qui, à juste titre, ont dénoncé avec tant de force le relâchement de l'effort de recherche qui a été mené. A trop souligner une erreur, on perd le droit de la commettre soi-même. Le Gouvernement devrait y réfléchir.

En donnant un avis défavorable au projet de budget pour 1985, votre commission ne vous impute pas, monsieur le ministre, la responsabilité d'un budget que vous n'avez pas vous-même préparé.

Certes, la politique de la recherche ne doit pas être jugée seulement sur le budget civil de recherche-développement, qui représente moins de la moitié de la dépense nationale de recherche.

Cela est vrai, j'en conviens d'autant plus facilement que j'ai consacré une large partie de mon rapport écrit aux problèmes de la recherche industrielle.

Dans ce domaine également, beaucoup de progrès restent à accomplir. Je relève avec satisfaction que l'un des trois pôles que vous avez cités est précisément le développement de la recherche industrielle.

Je rappelle que la loi d'orientation et de programmation a fixé pour la période 1982-1985 à 8 p. 100 l'objectif de croissance réelle des dépenses de recherche financées par les entreprises. Cet objectif n'a pas été atteint : il s'en faut même de beaucoup. Le taux de croissance en volume de la dépense intérieure de recherche-développement de l'industrie, qui était de 5 p. 100 en 1980 et de 6,9 p. 100 en 1981, n'a pas dépassé 4,7 p. 100 en 1982. En 1983, dernière année pour laquelle les chiffres sont connus, il a été très faible, inférieur, semble-t-il, à 1 p. 100.

Il apparaît, par ailleurs, que l'effort de recherche industrielle reste moins vigoureux dans notre pays que chez ses principaux concurrents. En 1983, les dépenses de recherche financées par les entreprises ont représenté, en France, 43 p. 100 de la dépense intérieure de recherche-développement contre 49 p. 100 aux Etats-Unis, 57 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 62 p. 100 au Japon.

Il existe bien entendu un lien étroit entre la situation financière des entreprises et la progression des efforts de recherche. Les dépenses de recherche s'inscrivent dans le long terme : lorsqu'une entreprise atteint difficilement l'équilibre, il lui est malaisé d'arbitrer en faveur de ce type de dépenses.

Certes, il semble qu'un certain redressement de la situation financière des entreprises se dessine en cette année 1984. Encore faudrait-il non seulement que ce résultat se confirme, mais surtout que les entreprises bénéficient de manière stable d'un environnement favorable à leur développement.

J'ai choisi dans mon rapport écrit d'évoquer la recherche pharmaceutique, à laquelle je m'intéresse tout particulièrement. Or, dans cette recherche, plus encore peut-être que pour d'autres, l'impératif de gestion à long terme s'accommode mal de mesures conjoncturelles : je fais allusion, à cet égard, à l'octroi aléatoire de hausses conjoncturelles et au lien étroit de la politique des prix avec l'évolution financière de la sécurité sociale.

Le développement de la recherche industrielle n'est pas uniquement fonction de la situation financière des entreprises. Une rentabilité suffisante ne garantit pas un effort de recherche suffisant.

C'est bien pourquoi l'action incitatrice de l'Etat reste indispensable et même déterminante. Les aides et les incitations constituent un « levier » irremplaçable pour ces dépenses de longue période aux résultats aléatoires que sont les dépenses de recherche.

A cet égard, je ne peux, moi aussi, que regretter l'insuffisance des dotations affectées à l'Anvar dans le projet de budget pour 1985. Cet organisme, qui a fait la preuve de son efficacité et qui parvient généralement à instruire les dossiers dans des délais satisfaisants, voit ses moyens progressivement rognés.

A la suite de la « régulation budgétaire » intervenue au printemps dernier, 22 millions de francs en autorisations de programme — soit 25 p. 100 du budget de l'organisme — et 100 millions de francs en crédits de paiement — soit 8,4 p. 100 du budget — ont été annulés. Dans le projet de budget pour 1985, les dotations en autorisations de programme sont simplement reconduites en francs courants, tandis que les crédits de paiement diminuent de 9,4 p. 100.

Les crédits affectés aux programmes de développement technologique, dont l'intérêt est évident, stagnent pour la deuxième année consécutive. Là aussi, la tendance est inquiétante.

S'agissant enfin du crédit d'impôt-recherche, qui constitue la principale incitation fiscale à la recherche, je crois également que des progrès restent à accomplir.

Vous avez dit tout à l'heure, je le note avec satisfaction, que les délais étaient prorogés d'un an pour permettre aux entreprises de prendre cette option. Certaines modalités de cette disposition fiscale devraient être revues, car elles en limitent la portée.

C'est le cas, en particulier, de la clause de remboursement en cas de décroissance de l'effort de recherche. En effet, les dépenses de recherche de certaines petites et moyennes entreprises peuvent fluctuer, d'une année sur l'autre, de manière importante. Il serait donc préférable de prévoir des périodes de référence de plusieurs années. Par ailleurs, le crédit d'impôt portant uniquement sur l'accroissement de l'effort de recherche, les entreprises qui ont consenti un effort important avant l'entrée en vigueur de ces dispositions ne pourront en bénéficier que faiblement.

Nous sommes en présence d'un problème sérieux, que vous devriez examiner attentivement, monsieur le ministre, car, souvent, ces entreprises sont très « porteuses ».

Sans entrer dans d'autres détails, je souhaite qu'une réflexion soit engagée afin de donner une plus grande portée à ce mécanisme du crédit d'impôt, dont le principe est tout à fait judicieux.

Avant de conclure, je ferai trois remarques. La première concerne la modification des statuts des établissements publics de recherche. Cette modification n'a pas été suffisamment utilisée pour créer une véritable synergie entre l'industrie et la recherche. La dissociation trop grande du nombre des entreprises et du monde de la recherche constitue — le fait est bien

connu — un handicap considérable pour les entreprises françaises. Il serait donc nécessaire d'associer, d'une manière adaptée, les industries à certains choix scientifiques.

J'ai procédé à certaines auditions. Des exemples caricaturaux m'ont été donnés que je ne veux pas monter en épingle. Cependant, je ne résiste pas au plaisir d'en citer un. On m'a dit que, dans telle commission, un responsable industriel avait été récemment remplacé par un membre du cabinet du ministre de l'intérieur. Ce n'est pas un bon moyen d'associer l'industrie à l'effort de recherche. Je vous donnerai de plus amples informations, si vous le souhaitez, monsieur le ministre, au cours d'une conversation particulière.

Bien entendu, il ne s'agit absolument pas de sacrifier la recherche fondamentale, qui doit être préservée. Je ne réclame pas non plus un « pilotage par l'aval » de la recherche publique. Cependant, il semble qu'il serait nécessaire de mieux prendre en compte les données industrielles dans l'effort public de recherche !

Ma deuxième remarque sera pour suggérer, si le Gouvernement auquel vous appartenez parvient à la réaliser, que la réforme de la taxe professionnelle soit l'occasion de mettre au point d'autres incitations fiscales à la recherche.

Enfin, ma dernière remarque concernera la recherche médicale. Dans cette assemblée, monsieur le ministre, j'ai rapporté le projet de loi, devenu loi, tendant à réformer les études médicales. A l'époque, j'avais regretté la constitution d'une filière de recherche, car il me semblait qu'elle risquait de détourner de la recherche les meilleurs étudiants ; il me paraissait que le cloisonnement était trop précoce. Cette crainte a été partagée par la majorité de cette assemblée. Hélas ! le Gouvernement ne nous a pas écoutés. Depuis, en procédant à un certain nombre d'auditions, j'ai eu confirmation de cette crainte. C'est pourquoi je saisis l'occasion de ce rapport pour vous inviter à étudier ce problème, qui me semble grave.

Telles sont les appréciations que je tenais à formuler, au nom de la commission des affaires culturelles, ainsi que les remarques que je voulais y ajouter. Je conclurai simplement en résumant mon propos.

Monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles refuse le relâchement de l'effort financier et n'admet pas que l'on s'éloigne par trop des objectifs fixés par la loi d'orientation et de programmation. Par ailleurs, elle juge insuffisantes les mesures destinées au développement de la recherche industrielle et au rapprochement de la recherche publique et de l'industrie. Dans ces conditions, elle ne peut qu'émettre un avis défavorable sur ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Mes chers collègues, à cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Pierre Carous.*)

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions concernant le ministère de la recherche et de la technologie.

J'indique au Sénat, que compte tenu de l'organisation du débat décidée le 8 novembre 1984 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

groupe de l'union centriste, 18 minutes ;
groupe socialiste, 17 minutes ;
groupe du rassemblement pour la République, 15 minutes ;
groupe de l'union des républicains et des indépendants, 12 minutes ;
groupe de la gauche démocratique, 20 minutes ;
groupe communiste, 6 minutes.

La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le ministre, permettez-moi, à titre personnel, de vous dire ma satisfaction de vous voir confier la responsabilité de ce ministère si important pour l'avenir de notre pays et pour l'Europe.

L'histoire des découvertes scientifiques et technologiques de notre pays, depuis plusieurs générations, montre que les innovations sont toujours le fruit de l'action conjuguée de la recherche d'Etat et de la recherche privée. C'est dans cet esprit qu'une loi de programmation avait été établie, afin d'inscrire en quelque sorte l'imprévisible, c'est-à-dire la créativité de l'esprit humain en termes de dotations financières.

Comme vous le savez, cette loi de programmation avait été accueillie avec un certain scepticisme par la Haute Assemblée.

A cet égard, en analysant les documents budgétaires consacrés à votre département ministériel, je suis malheureusement contraint de constater que ce scepticisme était fondé.

Certes, les résultats de la recherche ne sont pas quantifiables et nul ne peut dire si telle découverte se révélera dans quelques années n'être qu'un événement accessoire ou si, au contraire, un nouvel espace de créativité scientifique et industriel aura été ouvert par son truchement.

Cependant, force est de constater que l'effort de stimulation inauguré par cette loi a été rapidement handicapé par des annulations de crédits. Pour ce qui concerne les autorisations de programme, en 1982, ce sont 10,5 p. 100 de celles-ci qui ont été annulés, 9,26 p. 100 en 1983 et 10,8 p. 100 en 1984 ; s'agissant des crédits de paiement, en 1982, 7,65 p. 100 de crédits ont été gelés, 7,39 p. 100 en 1983 et 4,24 p. 100 en 1984.

Ces considérables atténuations de dotations votées par la représentation nationale ont conduit le conseil supérieur de la recherche à adresser au Gouvernement un avertissement solennel.

En effet, on ne peut, d'un côté, souhaiter et stimuler la recherche scientifique et, de l'autre, l'amoin-drir par des annulations de crédits répétées, et ce d'autant plus que tout amoindrissement de crédits n'est pas simplement une entrave à l'action de recherche pour une année budgétaire — ce n'est pas à vous que je l'apprendrai — mais, compte tenu de la particularité de ce domaine, peut être stérilisante à moyen, voire à long terme.

La loi de programmation peut être considérée comme étant dans une situation de dérive, gravement préjudiciable pour l'avenir scientifique et industriel de la France.

Pour revenir à des exemples concrets, je me contenterai de constater que la progression des effectifs budgétaires autorisée par le projet de budget pour 1985 semble se concentrer sur l'affectation de personnels nouveaux au musée de La Villette.

Cette opération de prestige, dont je ne sous-estime pas la portée culturelle et pédagogique, ne peut cependant pas être considérée, à proprement parler, comme une action de recherche scientifique.

Je dois également constater que la contribution des entreprises à la recherche ne suit pas le niveau qui avait été programmé.

Le cumul de ces facteurs d'amoindrissement ne peut que me conduire à une appréciation alarmiste de l'avenir de la recherche scientifique dans notre pays. Dans un contexte de concurrence internationale exacerbée — vous l'avez signalé ce matin, monsieur le ministre — toute régression est une fatalité pour l'après-demain et une perte irrémédiable pour le moyen terme.

En conclusion, vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, qu'en tant qu'élu alsacien, j'évoque l'énigme de l'implantation du synchrotron.

Les pouvoirs publics s'étaient engagés, par contrat, à implanter à Strasbourg, carrefour des influences européennes, puissamment dotée de centres de recherche universitaire, un équipement de recherche pour la physique des particules dont chacun sait qu'elle est une des clés de l'avenir industriel et énergétique du XXI^e siècle.

L'implantation dans cette région frontalière de cette unité, outre qu'elle permettait de renforcer la coopération européenne, dont vous vous êtes ce matin félicité, monsieur le ministre, notamment la coopération avec la République fédérale d'Allemagne, qui avait souhaité avec conviction que cette implantation ait lieu à ses frontières, était à même non seulement de stimuler l'économie régionale de l'Alsace, mais également de s'insérer dans le réseau européen de la recherche fondamentale en physique des particules, grâce notamment à la proximité de l'anneau d'accélération de particules situés à la frontière franco-suisse.

Si cette implantation ne devait pas se faire dans l'agglomération strasbourgeoise — ce que je ne peux pas croire, étant donné que vous avez vous-même, monsieur le ministre, défendu ce site et qu'aucune décision au niveau européen n'a été prise —, je ne pourrais voir qu'une nouvelle contradiction et une nouvelle incohérence dans la volonté qu'a le Gouvernement de déve-

opper la recherche scientifique française dans la coopération européenne, sans parler de la rupture de contrat dont vous n'êtes pas responsable.

Je ne pense pas, monsieur le ministre, qu'il soit nécessaire de faire étalage des sentiments qui peuvent animer un homme de ma génération, européen convaincu qui, quarante ans après la Libération, se voit obligé d'aller quémander le soutien de Bonn pour réparer les erreurs de Paris.

Vous comprendrez que devant ces incertitudes je ne puis qu'exprimer les plus profondes réserves sur le budget de votre ministère. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et de l'U. R. E. I.*)

M. Daniel Hoeffel. Très bien!

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je profiterai de l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie pour souligner l'importance que nous attachons à ce budget. Il doit être — il devrait être — le symbole d'une détermination renouvelée, d'un engagement confirmé. De lui — oui, monsieur le ministre, vous l'avez très bien exprimé ce matin — dépend une part considérable de notre avenir. Si nous devons, à cet instant, définir un axe fondamental — un seul — je dirais : oui, la recherche, d'abord la recherche !

La France se doit de mobiliser son énergie, toutes ses capacités, humaines, scientifiques, technologiques, toutes ses ressources intellectuelles, pour soutenir une stratégie qui nous est imposée par l'état du monde dans lequel nous vivons.

Monsieur le ministre, votre personnalité — que nous apprécions depuis longtemps — la connaissance approfondie que vous avez de ces problèmes et l'approche que vous avez su mener nous rendent exigeants envers vous. Le budget que vous nous avez présenté ce matin de façon simple, honnête, loyale, allons plus loin, dépouillé des falbalas idéologiques, a répondu, parce que sérieux, à notre attente.

Si ce projet de budget ne suscite ici ni enthousiasme délirant — je partage l'avis de nos rapporteurs — ni critiques excessives — il est à l'image du budget de la nation — je serai beaucoup plus intéressé, ainsi que mes collègues, par la politique qu'il devrait vous permettre de conduire.

Un impératif domine : le développement des actions de la recherche dans tous les domaines, en particulier dans les directions où ses progrès, jusqu'à maintenant, ont été encore insuffisants.

Il nous faut réfléchir toujours, malgré cette loi votée voilà deux ans, quant au rôle de l'Etat. Quelles sont ses responsabilités, en particulier financières, en soutenant des actions incitatives, en lançant des programmes, en tenant compte des évolutions, en assurant des effets d'entraînement efficaces et puissants ? Oui, il faut sans arrêt redéfinir les rapports entre la science et l'Etat, car ces rapports, monsieur le ministre, vous le savez, ne peuvent être qu'évolutifs. Il faut savoir les remettre en cause pour faire place aux disciplines naissantes, pour respecter la logique propre à chaque discipline, pour soutenir les écoles de pensée. Il est indispensable que l'Etat puisse atteindre — surtout avec l'appui des scientifiques — un certain nombre d'objectifs d'intérêt national, qui sont fatalement à privilégier aujourd'hui dans l'action, dans la lutte contre la crise.

Il existe, mes chers collègues, des liens étroits entre l'expansion de l'économie et l'essor de la recherche. Par leur activité fondamentale ou appliquée, la recherche et la technologie ont contribué au développement des forces productives ; cet apport pour demain doit provenir de tous les secteurs de la recherche ; ces liens, monsieur le ministre — et nous comptons sur vous — doivent être sans cesse renforcés.

Cette volonté va dépendre aussi de la poursuite d'une politique de l'emploi scientifique à long terme ; vous avez eu raison d'insister sur ce point ce matin, comme vous l'avez fait à l'Assemblée nationale. Dans ce domaine, subsiste une interrogation : avons-nous, à l'heure actuelle, suffisamment de chercheurs bien formés ? Disposons-nous de cette matière grise indispensable pour conduire la grande ambition qui est à la fois la vôtre et la nôtre ?

L'éducation nationale a une tendance naturelle à l'autosatisfaction. Une prise de position, une réponse de votre part, vous qui êtes à cet instant beaucoup plus le témoin, par votre passé, que l'acteur d'une politique d'exécution, nous seraient très utiles.

L'emploi scientifique va reposer, à mon avis, sur la qualité des formations qui seront dispensées aux jeunes Français. Or nous ne faisons pas suffisamment d'efforts — j'en suis persuadé —

dans cette direction. A cet égard, je reprendrai, en les adaptant quelque peu, les propos de M. Gouteyron : un chercheur se forme dès la petite enfance par l'éducation qui lui est donnée. L'ouverture d'esprit, l'éveil de l'imagination, le goût de la découverte, l'esprit de logique dépendront essentiellement de la première formation qu'il recevra. Certes, on ne peut se dire chercheur à six ans — je ne commettrai pas cette erreur — mais on peut toutefois préparer un esprit à la recherche ; il ne faut pas rater un tel rendez-vous. Faisons-nous, de façon systématique, cette quête indispensable pour développer l'esprit de la recherche ?

La nuit dernière, monsieur le ministre, notre groupe a fait adopter par le Sénat un amendement extraordinairement important — bien que symbolique — sur la loi de finances : il tendait non pas à faire disparaître des crédits, mais simplement à demander au Gouvernement de mieux les utiliser.

Le ministère de l'économie, des finances et du budget dispose, mes chers collègues, de moyens prodigieux pour « sa propagande », pour dire aux Français : payez vos impôts ; prenez la planche à voile puisque l'inflation ne sera que de 5 p. 100 ! Ce sont des idées rafraîchissantes, mais elles n'ont aucun intérêt.

Je souhaiterais pour votre ministère, comme pour celui de l'environnement, que ces crédits puissent être réservés, et c'est ce que le Sénat, par son vote, a voulu indiquer.

M. Louis Jung. Très bien !

M. Pierre-Christian Taittinger. Je ne vous demande pas de réponse aujourd'hui, car il est gênant, à votre place, d'entrer en conflit, ne serait-ce qu'une seconde, avec le ministère de l'économie et des finances, mais le Sénat a exprimé une volonté politique. Nous souhaiterions, en effet, que ces crédits bénéficient plutôt à votre ministère qu'à cette merveilleuse machine que constitue le ministère de l'économie, des finances et du budget. Ce dernier en a déjà suffisamment.

Grâce à des films sur la recherche diffusés dans les cinémathèques scolaires et à des appels incitatifs à la télévision, nous pouvons infléchir de jeunes esprits qui s'intéresseront alors à la recherche et qui se demanderont pourquoi, au stade de l'école, même la plus simple, dans le primaire et le secondaire, plus d'efforts ne sont pas faits dans cette direction ! Vous pouvez mobiliser les énergies, monsieur le ministre, ce que d'autres, avant vous, ne pouvaient peut-être pas faire. Il vous appartient de prendre des initiatives dans ces domaines. La jeunesse de notre pays — vous y avez insisté et nous serions d'accord avec vous — n'est pas assez informée de la réalité de la recherche et des possibilités qu'elle offre.

Vous avez eu un mot qui nous a touchés : celui de l'Europe. Ne faut-il pas, à l'heure actuelle, donner à la recherche en Europe une dimension nouvelle ? Je pense en particulier à la recherche médicale. Ne devrait-elle pas, plutôt que d'être seule, avoir une dimension européenne ? Quand on voit les progrès extraordinaires qui sont réalisés par la recherche américaine on se demande si la réponse française peut être seule. N'y a-t-il pas, dans ce domaine, pour vous comme pour nous qui croyons à l'Europe, un effort gigantesque à accomplir ? Dans ce domaine très précis de la recherche médicale, la réponse de demain ne devrait-elle pas être européenne ? Cette exigence du renouvellement du recrutement vous imposera, me semble-t-il, une révision des méthodes qui ont été suivies jusqu'à ce jour.

Les rapports quelque peu ambigus et difficiles que la jeune génération, souvent mal dans sa peau, entretient avec la société, devraient faire l'objet d'investigation systématique et persévérante pour essayer de provoquer, de sa part, l'adhésion et l'intérêt.

Nous attendons encore beaucoup de vous dans un autre domaine, il vous faut favoriser les rapports entre la recherche publique et la recherche privée. L'imagination devrait l'emporter sur un rituel dogmatique. Il était ridicule de les opposer l'une à l'autre ; nous avons besoin des deux ! Il faut savoir comment les encourager à progresser et à réussir.

Il est un domaine que vous avez peut-être un peu oublié ce matin — pardonnez-moi, cela va vous créer encore des difficultés, je ne vous le cache pas, avec le ministère de l'économie et des finances — c'est celui des incitations fiscales qu'il faut développer en faveur de la recherche. Nous sommes encore d'une prudence et d'une timidité extraordinaires. Pourquoi pénaliser les petites et moyennes entreprises qui suivront vos contrats, qui travailleront avec vous alors que leur seul but est de développer la recherche ? Ne parlons pas toujours ni des crédits ni d'investissements nécessaires. L'incitation a produit ses fruits dans beaucoup de pays. N'hésitez pas à utiliser cette voie.

Beaucoup reste encore à faire pour la recherche et l'industrie. La science peut apporter aux forces productives le soutien permanent dont elles ont besoin. Dans un pays secoué par une crise ou par les effets de la traversée d'un cycle différent, il est important — à mon avis — de nous garder des rêves. L'effort scientifique ne pourra pas produire les performances génératrices de miracles économiques. En revanche, la recherche scientifique et technologique peut puissamment aider notre pays à surmonter les passages difficiles. La recherche reste, pour aujourd'hui comme pour demain, la clé de la croissance et du progrès.

Monsieur le ministre, les Français en sont conscients. Je souhaite que votre action favorise le dynamisme de la recherche et les espoirs raisonnables qu'elle suscite chez nous. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en cette dernière année de mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation, qui est aussi la première année d'application du 9^e Plan, nous constatons des résultats quelque peu contrastés.

Dans le domaine financier, la tendance antérieure à la dégradation de l'effort de recherche a été inversée, principalement grâce à un financement important de l'Etat. Mais, sur le terrain, au quotidien, des déceptions sont apparues parmi les chercheurs, surtout depuis 1983, et l'orientation de valorisation conduite dans les organismes publics n'a pas toujours donné les résultats désirés.

Dans le domaine des institutions, des progrès ont été accomplis pour associer les représentants du monde socio-économique à la politique scientifique. Les comités d'entreprise disposent de droits nouveaux en matière de recherche. Toutefois, ces nouvelles structures ne disposent pas toujours de moyens suffisants pour remplir leur mission. La transformation des établissements à caractère administratif en établissements à caractère scientifique et technique peut permettre une plus grande souplesse de gestion, de valorisation et de diffusion des résultats de la recherche grâce au G. I. P. — groupement d'intérêt public — et aux filiales. L'extension des garanties de la fonction publique aux travailleurs scientifiques des E. P. S. T. — établissement public à caractère scientifique et technologique — constitue une avancée importante qui risque d'être incomplète, faute d'un système de carrière qui prenne suffisamment en compte les critères de qualification.

Dans le domaine de la recherche industrielle, qui constitue un axe important de votre réflexion et qui — nous sommes d'accord avec vous — ne doit pas pénaliser le rôle de la recherche fondamentale, les résultats acquis atteignent à peu près la moitié des objectifs retenus par la loi d'orientation et de programmation, dans les secteurs aussi bien public que privé. Nous considérons que le secteur public et nationalisé est très loin de jouer le rôle pilote qui lui a été dévolu. Les stratégies industrielles antérieures ont persisté. La croissance de la recherche dans certaines industries stratégiques, qui avoisine 50 p. 100 des prévisions, a été obtenue, par une modification de structures, notamment par le rachat d'entreprises innovantes, et non par une véritable augmentation de leurs dépenses de recherche.

Dans les entreprises privées, les aides de l'Etat se sont multipliées sous diverses formes, en particulier le crédit d'impôt qui s'est élevé à 350 millions de francs en 1984 et qu'il est prévu de porter à 400 millions en 1985.

Le résultat obtenu de financement de la recherche atteint 3 p. 100, soit la moitié des prévisions, alors que les trésoreries sont en nette amélioration. Ces sommes importantes ont-elles toujours été investies au mieux pour valoriser la recherche dans notre pays ? Avez-vous envisagé d'autres formes d'incitation ? Vous avez, ce matin, parlé de l'épargne. C'est là, monsieur le ministre, une situation qui pose évidemment certains problèmes.

Depuis 1981, le financement budgétaire fait apparaître une croissance en dents de scie. Cette évolution par à-coups, conjuguée aux régulations budgétaires, a un effet déstabilisant sur les programmes de recherche alors que, vous le savez, la stabilité et la durée sont grandement souhaitables.

Pour le budget 1985, les autorisations de programme progressent de 2,1 p. 100 en volume. Si l'on tient compte du correctif apporté par l'indice de sophistication, on arrive à un budget en croissance réelle de l'ordre de zéro.

Concernant l'emploi scientifique, on constate un effort accompli en direction des chercheurs, mais un freinage brutal de la tendance amorcée en 1981 avec un retour à une croissance différenciée des emplois au détriment des I.T.A. Comment, dans ces conditions, assurer une évolution cohérente des équipes de recherche ? Comme beaucoup d'intervenants, il nous est difficile de ne pas mettre en relation le nombre des postes frais qui sont attribués à La Villette et le nombre de ceux qui sont attribués à l'ensemble du pays.

La situation du C.N.R.S. pose quelques problèmes : on compte seulement dix-huit postes d'I.T.A., dont six intégrations et 220 transformations d'I.T.A. S'agit-il d'une véritable amorce du plan de transformation des 6 000 emplois reconnus déclassés ?

Les moyens généraux sont en baisse. Comment assurer l'avenir du soutien technique de la recherche avec une dégradation de la possibilité d'achat de matériel mi-lourd ? Le soutien de base des unités en croissance de 6,1 p. 100 permettra tout juste le maintien des activités des laboratoires prioritaires et consacrer une chute pour les autres. Le budget ne permettra pas au C.N.R.S. d'engager des actions nouvelles en 1985, alors qu'il faudrait encourager la création de nouvelles équipes. Le risque existe d'un retour du C.N.R.S. à un repli sur lui-même.

La loi d'orientation mettait l'accent sur le nécessaire dialogue entre tous les partenaires. Que penser du transfert du centre de documentation scientifique et technique du C.N.R.S. de Paris à Nancy pour un coût de 200 millions de francs, en l'absence de concertation avec le C.N.R.S. ?

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que le mécanisme de budgétisation amorcé l'an dernier par le C.N.E.S. et le C.E.A. pour retrouver, sur le marché financier, une partie de leurs crédits annulés, se trouve officialisé dans le budget 1985 ? Cette nouvelle orientation a-t-elle été préparée par une concertation ?

La décision de remettre en cause l'implantation du synchrotron à Strasbourg ne nous paraît pas non plus suffisamment motivée par une consultation des principaux intéressés.

Enfin, pour les filières, l'accent mis sur l'électronique et les biotechnologies ne risque-t-il pas de remettre en cause les moyens attribués aux autres programmes prioritaires pourtant importants pour notre modernisation économique ? Je pense au programme qui porte, notamment, sur le tissu industriel.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, qu'une réflexion et qu'une ample consultation soient mises en place dans l'esprit qui fut celui des assises régionales et nationales et de la préparation de la loi, associant non seulement la communauté scientifique, mais aussi les différents intéressés et comme on le rappelait ce matin, bien sûr, les parlementaires. Il nous semble qu'un bilan des acquis et des insuffisances doit être dressé afin de progresser vers les objectifs déterminés en commun en 1982.

Parce que nous sommes conscients de l'importance des secteurs de la recherche et de la technologie pour la modernisation de notre économie et aussi pour notre indépendance, nous considérons que le budget présenté ne connaît qu'une priorité relative, encore éloignée des objectifs de la loi d'orientation et du 9^e Plan.

Le groupe communiste sera donc amené à s'abstenir. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Noé.

M. Pierre Noé. Le projet de budget de la recherche et du développement technologique pour 1985 que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, est un budget de continuité dans l'effort, malgré une certaine sélectivité qu'impose un contexte budgétaire rigoureux dû à une conjoncture économique difficile.

Pour mieux saisir l'effort de continuité, il faut faire un retour en arrière. Nous sommes tous bien d'accord pour reconnaître — M. Taittinger le disait, voilà quelques instants — que le budget de la recherche est le budget de l'avenir. Notre présent a donc bien été engagé, forgé, par les dix dernières années.

Si l'on analyse le ratio entre la dépense de recherche-développement et le P.I.B., trois périodes se dégagent : 1954-1968 : années de croissance continue avec une part de P.I.B. consacrée à la recherche-développement qui atteint un maximum de 2,16 et 2,13 entre 1967 et 1968 ; 1969-1974 : années marquées par une diminution de l'effort global — M. Gouteyron l'a rappelé à cette tribune — au cours de cette période, la dépense intérieure de recherche-développement a crû moins vite que le P.I.B., la

part de la recherche-développement, au niveau de la défense, a été ramenée à un chiffre voisin de 1,8 ; 1974-1980 : années de stagnation marquées par la poursuite de la politique antérieure qui stabilise la part du P.I.B. consacrée à la recherche-développement à 1,8 p. 100.

Cette rétractation de l'effort national réside principalement dans le désengagement de l'Etat, la forte diminution de l'effort public n'ayant pu être compensée par le léger accroissement de la participation des entreprises au financement de la recherche.

Il faut également souligner que pour maintenir un effort suffisant dans l'ensemble des domaines où la France tenait à être présente, il aurait fallu consentir une dépense en matière de recherche-développement plus proche du palier 2,3 p. 100 - 2,5 p. 100 que du palier 1,8 p. 100. J'ajoute qu'à la régression et à la stagnation ont correspondu, dans le même temps, une augmentation des efforts de la République fédérale d'Allemagne et du Japon particulièrement et une évolution parallèle à celle de la France, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, mais à un niveau nettement supérieur, à savoir 2,2 p. 100 et 2,4 p. 100 du P.I.B.

M. le rapporteur spécial aurait dû, selon moi, intégrer cette démarche à sa réflexion.

Ce budget, nous estimons qu'il contribue à développer les chances d'avenir de la recherche de notre pays, j'aurai l'occasion de le démontrer tout à l'heure, mes chers collègues. Il s'inscrit dans la volonté affirmée de mieux prendre en compte le souci du long terme et les impératifs de recherche dans l'élaboration des stratégies industrielles.

Si recherche et industrie relèvent aujourd'hui de deux ministères distincts, lorsque l'on veut faire une analyse objective, il ne saurait être question de les isoler, les efforts et les actions dans ces deux domaines étant de plus en plus interdépendants.

Je me fonderai donc sur la déclaration que M. le Premier ministre a faite le 24 juillet dernier, après avoir indiqué que l'avenir de notre économie serait déterminé par trois actions fondamentales figurant, d'ailleurs, au centre du 9^e Plan, dont nous aurons l'occasion de traiter dans quelques jours.

Au premier rang de celles-ci, il citait la recherche, les deux autres domaines sur lesquels doivent porter nos efforts étant l'investissement et la formation des hommes. Je me permets de le citer : « Les progrès réalisés pour la recherche en France, depuis 1984, ne sont pas contestés et ils sont considérables. Ils sont à la fois qualitatifs, en termes de finances et d'emploi, institutionnels et culturels. Un nouvel état d'esprit s'est établi. Nos coopérations européennes réussissent ; elles devront se développer encore. Notre recherche est encore trop souvent coupée de ses applications ; il faudra donc mettre l'accent sur la recherche industrielle. Les recrutements sont actuellement taris par un déséquilibre de la pyramide des âges : la réponse viendra d'une ambitieuse politique à long terme de l'emploi scientifique sur dix ou quinze ans. » Il vous demandait ensuite, monsieur le ministre, de la préparer dès maintenant.

A ce constat et à cette attente, nous pensons, monsieur le ministre, que le projet de budget de votre ministère répond.

Si une discussion budgétaire ne se résume pas à une énumération de chiffres et est l'occasion à la fois de faire un point sur une politique passée et à venir, il n'en reste pas moins vrai que certains chiffres clés ont un poids économique et une signification politique.

Le projet de budget pour 1985 enregistre, en ce qui concerne les dépenses ordinaires et les autorisations de programme, une augmentation des dotations de 5,5 p. 100 et une progression de 7,5 p. 100 en matière de dépenses ordinaires et de crédits de paiement, par rapport aux sommes inscrites au budget de 1984. Par rapport aux moyens réellement disponibles en 1984 en faveur de la recherche, les progressions s'établissent à 10,4 p. 100 en dépenses ordinaires et autorisations de programme et à 9,5 p. 100 en dépenses ordinaires et crédits de paiement.

Ces taux de croissance sont, par ailleurs, nettement supérieurs à ceux qui sont retenus pour le budget civil de l'Etat hors dette publique : l'écart positif est de 2,5 points pour les dépenses ordinaires et les autorisations de programme et de 2,8 points pour les dépenses ordinaires et les crédits de paiement.

Si l'on prend en compte la diversification intervenue dans les sources de financement — certains orateurs en ont parlé mais peut-être pas en termes très positifs — on note la participation accrue des P.T.T. au financement de la filière électronique, l'inscription à ce ministère des crédits de l'I.N.R.I.A. et du C.E.S.I.A. ainsi que le financement des programmes spatiaux du C.N.E.S. ; le recours à l'emprunt pour deux programmes

aéronautiques ; les sommes résultant du crédit d'impôt, soit 400 millions de francs pour 1985 et, enfin, le financement des actions de l'Ircha-Itsa, pour la première fois, j'y reviendrai, par l'Institut français des pétroles.

L'ensemble des moyens alloués pour 1985 à la recherche scientifique avoisinera, M. le ministre l'a rappelé, une somme de 40 milliards de francs.

La poursuite des efforts est donc indéniable. Il vous est cependant reproché, monsieur le ministre, de ne pas vous être doté des moyens nécessaires au respect des engagements programmés par la loi du 15 juillet 1982.

Je vais tenter maintenant d'examiner la conformité des crédits qui nous sont présentés avec les objectifs de la loi d'orientation et de programmation : je tiens d'abord à faire quelques constatations pour essayer d'établir un bref bilan de l'évolution des efforts entrepris en matière de recherche dans un environnement économique difficile.

Par rapport au produit intérieur brut, la dépense nationale de recherche-développement, qui s'était stabilisée à un niveau bas, de l'ordre de 1,8 p. 100 entre 1975 et 1980, a évolué de manière tout à fait positive depuis quelques années, passant de 2,01 p. 100 en 1981, à 2,11 p. 100 en 1982, 2,16 p. 100 en 1983, vraisemblablement 2,2 p. 100 en 1984 et se situant aux alentours de 2,3 p. 100 en 1985.

En matière d'emploi scientifique, si nous tenons compte de l'ensemble des créations et des régularisations, je constate une croissance de 3,2 p. 100 en 1981, 3,1 p. 100 en 1982, une montée brutale de 4,3 p. 100 en 1983, un équilibre, c'est normal, en 1984, avec 1,5 p. 100 et probablement 2,8 p. 100 en 1985.

Que retenir de ces évolutions, mes chers collègues ? Ceci est une évidence : nous n'avons pas encore atteint, même si les résultats sont encourageants, les objectifs que nous nous sommes assignés : c'est-à-dire une croissance de notre effort de recherche égale à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut à l'horizon 1985, un rythme de création d'emplois de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs, en progression de 4,5 p. 100 par an.

Alors, échec diront certains, non-respect des engagements diront d'autres, excès d'optimisme ?

Je crois qu'il convient de rappeler simplement l'objet fondamental de la loi d'orientation et de programmation, qui était d'impulser par des choix ambitieux et mobilisateurs une recherche à la dimension des enjeux économiques de l'avenir.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que les conditions de réalisation de l'effort national soient réexaminées chaque année par le Parlement, compte tenu de l'évolution des grands équilibres économiques.

Notre collègue, M. Rausch — qui rapportait le projet de loi d'orientation — n'avait-il pas lui-même déclaré qu'on ne pouvait affecter à la recherche « les moyens nécessaires indépendamment de la capacité de financement de la nation » ? J'ajouterais, par ailleurs, qu'il aurait été illusoire de programmer de manière impérative l'effort particulier de la recherche des entreprises, dont je voudrais souligner le niveau encore insuffisant, malgré la contribution déterminante de nos entreprises nationales : plus 9 p. 100 en moyenne pour 1982 et 1983, contre 2 p. 100 pour les entreprises privées. Il est vrai que la conjoncture générale n'est pas toujours incitative.

En définitive, c'est donc bien à dessein que nous soutenions cette loi, nous fixant un objectif ambitieux, certes, qui n'est malgré tout qu'indicatif. L'analyse objective nous oblige à dire que les tendances sont là pour démontrer la détermination du Gouvernement de mettre en place une politique volontariste, conçue comme un des fondements de la modernisation. Le volume des créations nettes d'emplois est bien également là pour illustrer mon propos.

En poursuivant sur ce sujet et pour revenir au budget, je voudrais évoquer, reprenant en cela l'un des premiers thèmes de mon intervention, la diversification des sources de financement de la recherche à partir d'un exemple : l'Ircha, l'Institut national de recherche chimique appliquée.

Ce rattachement à un financement extérieur a suscité des inquiétudes — et je crois que tout le monde le sait, M. le ministre lui-même le sait — et, pour le moins, des interrogations justifiées.

En effet, si l'on se reporte au bleu budgétaire, force est de constater que sur la ligne consacrée à l'Ircha, ne figure, à la différence de 1984, aucune dotation pour 1985, mais un renvoi précisant que cet organisme sera « financé par l'Institut français du pétrole en 1985 ». Cette mention fait naître une double interrogation : une interrogation quant à l'avenir de l'Ircha par

rapport à l'I. F. P., une éventuelle intégration du premier dans le second, et une interrogation concernant le financement au-delà de 1985.

La première question, en effet, concerne la « collaboration future » des deux organismes. Une première esquisse de rapprochement ayant déjà vu le jour dans les conclusions, rendues en 1979, d'une commission d'audit, nous les avons lues à l'époque, recommandait la réalisation d'un G. I. E. commune ; cette orientation étant renforcée par la spécialisation depuis deux ans environ de l'I. F. P. dans la recherche essentiellement pétrolière et l'abandon de la recherche chimique de façon plus générale. Le rattachement financier de l'Ircha à l'I. F. P. apparaît donc, aux yeux des chercheurs de l'Ircha, comme un indice supplémentaire d'une possible collaboration entre les deux instituts, collaboration à laquelle ils sont d'ailleurs a priori tout à fait acquis — mais avec deux limites : quelle forme de collaboration — il faudrait avoir davantage de précisions sur ce terme — et avec quelles garanties ?

La seconde question que l'on peut légitimement se poser est relative à la continuité du financement par l'Institut français du pétrole.

En effet, si une lecture attentive du fascicule budgétaire bleu fait apparaître une certaine permanence dans l'affectation par exemple, des crédits d'équipement culturel et social du C. N. E. S. au budget des P. T. T., il n'en est pas de même pour le financement de l'Ircha par l'I. F. P. qui est expressément prévu pour l'année 1985.

Qu'en sera-t-il alors des années suivantes ? Il s'agit là, à mon avis, d'une véritable question à laquelle je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez apporter des éléments de réponse de nature à apaiser les inquiétudes justifiées dont je viens de me faire l'écho.

Pour en terminer avec la question du personnel, je voudrais faire une remarque plus générale concernant les créations nettes d'emplois. Sur 600 postes nouveaux, 536 sont des postes de chercheurs et 64 seulement sont des postes nouveaux d'I. T. A. Cette relative faiblesse, qui s'est déjà manifestée au cours des années précédentes ne risque-t-elle pas, à terme, si on ne l'enraye pas, de compromettre le bon fonctionnement et l'efficacité des laboratoires ?

J'ai noté dans votre intervention, monsieur le ministre, ce dont je me félicite, la reconnaissance de la qualification des I. T. A., ce qui se traduira par la création de 800 promotions et, d'une façon plus générale, par les nouvelles possibilités offertes par les statuts.

Mais dépassons pour quelques instants le simple cadre de ce budget, pour nous interroger, monsieur le ministre, sur quelques points qui conditionnent le renforcement de notre effort de recherche.

Ma première interrogation portera sur la mise en place, sans doute plus difficile que prévue, des groupements d'intérêt public. A ma connaissance, en effet, trois G. I. P. seulement seraient, à l'heure actuelle, opérationnels ; une dizaine — vous avez parlé d'une quinzaine dans votre intervention — seraient en cours de création. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous fassiez le point de la constitution de ces G. I. P. dont l'intérêt n'est plus à démontrer. Il existe d'autres structures juridiques plus souples, tels les C. R. I. T. T. — centres régionaux d'innovation et de transferts de technologie — permettant la mise en commun des compétences de partenaires publics et privés réunis autour de projets innovants.

L'on voit se mettre en place des C. R. I. T. T. polyvalents, des C. R. I. T. T. spécialisés ; je participe d'ailleurs en tant que président de la cité scientifique Ile-de-France à la création de tels centres.

Un premier balayage des opérations arrêtées entre les régions et l'Etat indique qu'une quarantaine de ces structures seront mises en place en 1984.

Puis-je, monsieur le ministre, obtenir de vous quelques éclaircissements sur ces deux démarches ?

Ma deuxième interrogation portera sur l'état des travaux du conseil supérieur de la recherche et de la technologie et, en particulier, sur les remèdes à apporter à l'insuffisance des points de passage entre recherche publique et recherche industrielle.

Enfin, ma dernière interrogation visera la nécessaire affirmation de la dimension régionale de la politique de recherche et de technologie en France, pour prendre en compte de manière mieux adaptée les spécificités et les initiatives régionales, pour préciser l'organisation et la cohérence des services publics et collectifs des régions.

A ce sujet, et spécialement en ce qui concerne les contrats de Plan Etat-région, je voudrais souligner les remarquables efforts accomplis par la presque totalité des régions pour assurer le développement de cette politique contractuelle. Ce n'est malheureusement par le cas — je le regrette — en Ile-de-France alors que se trouve, au sud de cette région, une concentration unique en France et en Europe qui nous donne une première chance de développement des technologies avancées et qui se trouve être le meilleur terrain pour la naissance des technologies du futur. Je regretterai néanmoins, de façon générale, une certaine précipitation dans la préparation de ces contrats.

Je tiens également à faire état de la déterminante et remarquable action menée par les délégués régionaux à la recherche et à la technologie. Je travaille, de façon constante, avec le délégué de ma région. Aussi me semble-t-il indispensable de réfléchir à l'accroissement de leurs moyens d'intervention, pour leur permettre d'assurer, avec une plus grande efficacité encore, la cohérence d'ensemble entre la politique régionale et les orientations nationales. De même faudra-t-il affirmer avec plus de netteté, me semble-t-il, la nécessité d'une coordination interministérielle renforcée au niveau régional dans le domaine de la recherche et de la technologie.

Je ne saurais non plus passer sous silence l'importance du renforcement de la dimension internationale de la recherche.

Il est vrai que les cadres régionaux et nationaux sont aujourd'hui devenus, en matière de recherche, à bien des égards trop étroits. Sous peine de voir le vieux continent absent de la troisième révolution industrielle, la nécessité d'une coopération européenne dans la recherche s'impose. Mais ce n'est pas à vous que je dois le dire, monsieur le ministre, vous en êtes convaincu.

Nous nous félicitons que les ministres responsables de la recherche de tous les Etats membres aient très récemment, au mois de septembre dernier, fait franchir un nouveau pas à l'Europe scientifique.

Il a été décidé de favoriser au maximum la mobilité des chercheurs au sein des Etats membres, notamment en facilitant leur accès aux différents laboratoires ou écoles, en accélérant les échanges de formation et en développant l'usage des bourses, cette mobilité des hommes devant s'accompagner, bien sûr, d'une libre circulation des matériels scientifiques.

La réalisation de cet accord entre ministres de la recherche devrait permettre à l'Europe de se placer sous le signe de la modernisation et de faire face aux défis lancés par les Etats-Unis ou le Japon. Nous comptons sur votre action et votre persévérance, monsieur le ministre, pour contribuer à ce que les résolutions, adoptées par vos collègues européens et vous-même, trouvent le plus rapidement possible leur concrétisation.

J'ajouterai — et je sais que vous y êtes très attentif — que les ministres européens devront répondre, lors d'une réunion décisive qui se tiendra à Rome en janvier 1985, à l'offre des Etats-Unis de participer à la future station spatiale permanente que les Américains veulent installer dans l'espace en 1990.

Je souhaite — c'est aussi l'avis de mes amis — que la France s'efforce d'acquiescer son indépendance en cette matière de la même manière qu'elle a su acquiescer une indépendance en ce qui concerne les fusées et la base de lancement. Pour cela il serait bon de prendre rapidement la décision de réaliser la super-fusée *Ariane 5* et la navette européenne *Hermès*.

Certes, ces projets requièrent des sommes très importantes mais ils sont fortement mobilisateurs. C'est dans une démarche globale d'indépendance de l'Europe, de maintien de la place de la France dans l'Europe et des retombées économiques et sociales de la recherche que je place mon propos.

Pour conclure, je voudrais indiquer que le budget qui nous est présenté est un budget de « consolidation » en quelque sorte. C'est un budget — il convient de le souligner — en croissance sensible. Il faut cependant indiquer que l'Etat ne peut à lui seul tout faire et qu'il serait souhaitable que les industriels français participent à l'effort accompli.

Il faudra définir les suites à donner à la loi d'orientation et de programmation sur la recherche. Monsieur le ministre, en ce qui concerne ce dernier point, je vous remercie des assurances que vous avez données, notamment à nos collègues députés, d'associer le Parlement à un nouveau débat.

Pour appuyer cette demande, je voudrais relater brièvement une expérience récente, qui traduit l'évolution de la grande majorité de nos établissements.

Deux universités, deux centres du C. E. A., un certain nombre de laboratoires d'E. D. F. et bien d'autres organismes publics et privés de recherche, au nombre de quatorze, décident d'exposer

ensemble et d'offrir leurs possibilités technologiques dans une bourse commune des technologies sur un lieu de passage privilégié des industriels, à Orly-Ouest, autrement dit — c'est une démarche intéressante — de faire rencontrer l'offre et la demande en vue de la création ou du développement d'entreprises à technologie avancée.

Le C. N. R. S. de Gif-sur-Yvette-Orsay, sollicité, refuse de participer — c'est son droit — et le président de cet organisme a condamné cette démarche. Exposer en commun ne constitue pas un passage obligé certes, mais cela procède d'une démarche souhaitable. Toute obstination à faire cavalier seul est significative d'un état d'esprit qui ne correspond guère aux nécessités du moment ni au discours sur le décloisonnement, l'établissement des synergies et le changement de mentalité, conditions pourtant nécessaires et impératives — selon moi — au transfert de technologies vers la création ou le développement d'entreprises.

Le transfert de technologies, comme la création d'entreprises, c'est avant tout un problème de mentalité. Il faut en débattre, monsieur le ministre. Nous aurons cette occasion lors du bilan de la loi d'orientation et de programmation qui sera dressé en vue de préparer la suite. Vous souhaitez une large consultation, vous nous l'avez dit. Peut-être pourriez-vous, aujourd'hui, nous indiquer la procédure que vous comptez retenir pour faire participer le Parlement ?

Monsieur le ministre, parce que nous connaissons votre volonté et votre haute compétence, nous vous faisons confiance et vous apporterons tout notre concours. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Moinet.

M. Josy Moinet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de la recherche et de la technologie présente des forces mais aussi des faiblesses.

C'est un bon budget, car il ne s'éloigne pas trop des objectifs de la loi d'orientation. En effet, en 1984, l'effort de recherche aura représenté 2,2 p. 100 du P. I. B. D'après le projet de budget, en 1985, nous approcherons des 2,5 p. 100.

C'est un bon budget en termes relatifs, puisque le nombre des chercheurs au sens large sera accru de quelque 1 110 emplois ; le nombre des allocations de recherche, dont la durée est portée à trois ans, progressera également — ce qui est une excellente chose — tout comme celui des bourses de docteur ingénieur du C. N. R. S.

Le dispositif fiscal d'incitation à la recherche reçoit notre assentiment.

Le crédit d'impôt peut en effet être un bon levier qui décide les chefs d'entreprise et, notamment les chefs de petites et moyennes entreprises, à investir dans la recherche. Toutefois, le plafonnement à 3 millions de francs peut constituer un frein ; il faudra, monsieur le ministre, engager une réflexion sur ce point.

J'ai dit que votre projet présentait des forces ; il présente aussi, c'est l'évidence même, des faiblesses.

Nous craignons en effet certaines incohérences, du fait de la dispersion des divers types de crédits entre plusieurs administrations, d'une part, et de la structure hétérogène de votre propre administration, d'autre part.

En effet, les dépenses en capital du Centre national d'études spatiales relèvent du ministère des P. T. T., alors que les dépenses en personnel sont inscrites au ministère de la recherche et de la technologie.

Le financement de l'Agence de l'informatique et de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique est renvoyé intégralement au budget annexe des P. T. T., alors que la dotation en capital de C. I. I.-Honeywell Bull est inscrite à votre budget.

A partir de ces quelques exemples, on est fondé à s'interroger sur la cohérence de la présentation budgétaire.

S'il ne s'agissait que d'une question de forme, la critique ne serait pas fondamentale, mais un tel mélange des genres, une présentation aussi hétérogène s'accompagne d'une structure elle-même hétéroclite de votre administration.

Les fameux programmes mobilisateurs, lieux de rassemblement des énergies et des moyens, ont été rattachés à une direction de votre ministère, la direction du développement scientifique et technique de l'innovation, alors que les experts scientifiques se retrouvent dans une autre structure : la mission interministérielle de l'information scientifique et technique.

On trouve là autant de facteurs de division, qui ne peuvent que susciter la rancœur et la paralysie des intervenants.

Il aurait fallu revoir la liste même des programmes mobilisateurs, je pense en particulier au septième — développement technologique du tissu industriel — qui n'a débouché sur rien, perdu entre de pseudo-considerations sociologiques et de vagues prétentions scientifiques.

La deuxième réserve que je formulerai tient à notre expérience répétée et passée d'annulations de crédits en 1982, 1983 et 1984.

En mars 1984, sans préavis, 9,75 p. 100 d'autorisations de programme sont annulées, dont près de 25 p. 100 des autorisations de programme destinées à l'Anvar et au fonds de la recherche. Il s'agit d'une annulation de crédits considérable.

Pouvez-vous nous garantir, monsieur le ministre, qu'il n'en sera pas de même en 1985 ? Vous savez mieux que quiconque que tout effort en faveur de la recherche a besoin de continuité et ne peut s'accommoder d'à-coups, que vous travaillez pour le moyen et le long termes et non pas pour des résultats immédiats, voire instantanés.

Autre indice inquiétant, sans même parler du transfert des excédents des télécommunications pour le financement de la filière électronique : le recours à la débudgétisation. Pensez-vous qu'il soit sain que l'on ponctionne les budgets du centre national des études spatiales et du centre d'études atomiques et qu'on oblige ensuite ces deux organismes à emprunter pour couvrir leurs propres besoins, créant naturellement des charges de financement pour les années à venir ? C'est, semble-t-il, une erreur car c'est placer ces organismes remarquables, qui ont pour impératif absolu une planification de leurs travaux, à la merci des banques, d'organismes dont le regard, qu'on le veuille ou non, reste rivé sur la rentabilité à court terme.

Débudgétisation encore avec le recours à l'emprunt pour les programmes aéronautiques Falcon 900 et Airbus 320.

La part des entreprises du secteur privé dans l'effort de recherche national reste insuffisante, vous le savez, monsieur le ministre. Elle représente entre 40 et 43 p. 100 de l'effort national d'Allemagne alors qu'elle s'élève à près de 60 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et à 65 p. 100 au Japon.

Sans doute l'analyse récente de la situation des cent premières entreprises françaises, qui vient d'être publiée dans une revue spécialisée, montre-t-elle qu'il existe de très heureuses exceptions. Je crois pouvoir dire que la première entreprise qui figure à ce palmarès en est une au plan de la recherche.

Les effets d'entraînement de la recherche par le secteur public existe donc, mais ils restent limités. Un important effort de diffusion reste à entreprendre auprès du secteur privé.

Le retard de l'Europe de la recherche reste pour tous une source d'inquiétude. Un programme européen, l'E.S.P.R.I.T., a certes enfin été mis sur pied pour l'électronique. Pratiquement, rien cependant n'a été entrepris pour rattrapper nos concurrents dans un domaine aussi essentiel que la biotechnologie.

J'ai noté avec satisfaction les récentes décisions de principe qui portent sur la constitution de réseaux de chercheurs à l'échelon communautaire et qui visent à favoriser la mobilité.

Mais tout cela ne risque-t-il pas de s'enliser dans les lenteurs bureaucratiques bruxelloises ? Parler de recherche et de développement dans la filière électronique sans parler d'industrie, c'est probablement se voiler la face.

Or, tant que les rapprochements entre les entreprises de la Communauté, sous quelque forme que ce soit, resteront entravés par les réactions des autorités de Bruxelles, l'Europe de la recherche restera une illusion.

Il n'est pas admissible que la société C.I.T.-Alcatel — il s'agit d'un exemple parmi d'autres — ait été exclue des appels d'offre pour les centraux téléphoniques de *British Telecom*. En effet, on parle depuis des années, lors des interminables réunions bruxelloises, de l'ouverture des marchés nationaux aux produits des pays européens et certains, au nom des lois du marché, privatisent à juste titre de grandes entreprises tout en pratiquant dans le même temps un protectionnisme à court terme.

Il est également dangereux qu'un pays comme l'Espagne serve de cheval de Troie à I.T.T. pour faire pénétrer ses produits dans la Communauté économique européenne. Les perspectives d'élargissement de cette dernière placent cet aspect des choses au premier plan de nos préoccupations. Il serait temps que nous cessions de pouvoir faire cette amère constatation tous les jours.

Aujourd'hui, il est beaucoup plus facile pour une entreprise européenne de conclure un accord de développement scientifique ou technologique avec un concurrent américain ou japonais

qu'avec un partenaire européen. Il est hautement souhaitable que cela cesse si nous voulons que l'Europe de la science et de la technologie devienne une réalité.

J'appelle enfin votre attention, monsieur le ministre, sur l'absence, toujours réelle, de critères d'évaluation des travaux des chercheurs. Fonctionnariser à outrance le travail du chercheur, c'est probablement le scléroser. Soyez hardi pour ouvrir les voies d'une juste et stimulante appréciation du travail scientifique des chercheurs par leurs pairs.

La communauté scientifique — vous le savez, monsieur le ministre — reste encore trop souvent coupée des réalités, des contraintes et des impératifs de la vie économique. Je n'hésite pas à dire qu'un organisme comme le C.N.R.S., aussi prestigieux soit-il, fonctionne dans certains domaines comme un monde clos.

Vous seul, monsieur le ministre, en raison même de votre réputation et de votre expérience, pouvez nous aider à lever un certain nombre de tabous. Vous seul pouvez contribuer à surmonter définitivement la méfiance qui peut encore exister dans certains milieux scientifiques à l'égard des entreprises et de leurs objectifs. Vous seul pouvez leur dire qu'il n'y a pas lieu de craindre une quelconque subordination au monde de l'argent, voire une certaine perversion, et qu'il y a là les voies nécessaires du salut commun.

Monsieur le ministre, la tâche que vous avez à entreprendre est à la mesure de votre réputation. Si l'ensemble du monde de la recherche pouvait produire des résultats semblables à ceux que vous avez obtenus à la tête du Centre national des études spatiales et de l'Agence spatiale européenne, nous serons comblés.

Nous vous demandons en quelque sorte de faire surgir des projets « Ariane » dans tous les secteurs de la recherche scientifique en mobilisant l'ensemble de nos partenaires, en France d'abord, et dans la Communauté économique européenne ensuite.

C'est dans cette perspective, avec cet espoir, mais aussi cette confiance en vous-même, que nous vous apporterons notre concours et que le groupe de la gauche démocratique votera le budget de la recherche et de la technologie. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Je voudrais, tout d'abord, remercier l'ensemble des intervenants des marques de sympathie personnelle qu'ils ont bien voulu manifester à mon égard. Personne ne peut cependant douter de ma solidarité avec le Gouvernement dans lequel je viens d'entrer.

Voici la première question qui m'a été posée : que se passera-t-il après la loi d'orientation qui vient à terme en 1985 ? Plusieurs voies sont envisageables : soit une loi de même nature, soit une loi de programmation, soit une discussion. Rien n'est encore définitivement arrêté et je serais heureux de connaître votre avis, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de proposer une solution définitive à M. le Premier ministre. De toute façon, quelle que soit la solution adoptée, elle donnera évidemment lieu à un débat devant le Parlement.

A propos du budget, j'ai noté, derrière les critiques qui ont été faites, des marques, parfois discrètes mais toujours très réelles, de reconnaissance de l'effort budgétaire consenti sur la période de la loi. C'est ainsi, monsieur Croze, que vous notez dans votre rapport que la France est le seul pays de l'O.C.D.E. à avoir connu une croissance constamment positive du budget de la recherche au cours des dernières années.

J'aurais souhaité ne pas revenir dans cet exposé sur les annulations de crédits, car je me suis suffisamment expliqué ce matin sur ce sujet. Il convient cependant que je donne quelques réponses sur des faits nouveaux qui ont été évoqués tant par MM. les rapporteurs que par certains intervenants, en particulier à propos de l'arrêté publié hier au *Journal officiel*.

En fait, cet arrêté retrace l'ensemble des annulations de fin d'année qui seront reprises dans le projet de loi de finances rectificative que le Gouvernement a adopté mercredi dernier en conseil des ministres et qui sera bientôt soumis à la Haute Assemblée. Cet arrêté prévoit des « moins » qui concernent le budget de la recherche et de la technologie, mais aussi des « plus » qui apparaîtront dans le collectif.

M. Moinet, en particulier, a fait allusion à ces annulations. Je peux dire qu'il y aura trois opérations.

Tout d'abord, une opération horizontale d'économie sur le train de vie de l'Etat, qui a été annoncée par le Gouvernement au mois de mars 1984 et pour laquelle le budget de la recherche n'est concerné que pour 27 millions de francs ; cette mesure est donc déjà connue depuis le milieu de l'année.

Il s'agit ensuite d'une opération beaucoup plus importante — et MM. les rapporteurs l'ont souligné ce matin — qui vise à annuler 1 100 millions de francs en autorisations de programmes et en crédits de paiement sur la subvention du budget de la recherche au C. E. A. En fait, c'est une opération blanche pour le C. E. A. qui n'y perdra pas un centime — je puis vous l'assurer — et qui tient compte d'un autre type de ressources dont il disposera. Il s'agit d'un jeu d'écriture qui ne vise pas à affaiblir le C. E. A. Je me permets donc de vous renvoyer, pour plus de détails, au projet de loi de finances rectificative dont vous aurez à connaître prochainement.

Enfin, il s'agit d'une mesure traditionnelle de fin d'année, l'écrêtement des fonds de roulement des organismes publics. S'agissant du budget de la recherche, il portera sur 280 millions de francs en dépenses ordinaires. En effet, on estime à cinq semaines le niveau souhaitable des fonds de roulement des établissements publics de recherche, alors que, pour les établissements publics, on l'estime à quatre semaines. Il y a certes écrêtement, mais celui-ci est pratiqué d'une manière plus douce que pour les autres établissements publics. J'ai d'ailleurs obtenu que cet apurement soit partiellement compensé par un crédit supplémentaire de 50 millions de francs qui sera versé sur le fonds de la recherche et de la technologie et qui permettra, en particulier, de régler plus rapidement des aides consenties aux petites et moyennes industries qui les attendent avec beaucoup d'espoir.

Il a également été question de « débudgétisation », je reprends ainsi le terme que vous avez employé. Je crois cependant qu'il n'est pas vraiment approprié à la prise en charge par les P. T. T. d'un certain nombre de dépenses. Si les P. T. T. ont un budget annexe, celui-ci n'en fait pas moins partie du budget de l'Etat ; il ne s'agit donc pas vraiment d'une débudgétisation de la part de l'Etat. Ces crédits portent sur les dépenses de la filière électronique et sur les dépenses d'investissement en matière spatiale. Pensez-vous qu'il soit vraiment contre nature que les P. T. T. prennent en compte un certain nombre de dépenses qui correspondent très exactement aux investissements qu'elles auraient à faire, en particulier dans le segment spatial des télécommunications ?

Je veux d'ailleurs rassurer M. Moinet s'agissant du C. N. E. S. Le fait qu'une partie — importante certes — du budget de ce centre soit inscrite au budget annexe des P. T. T., ne change rien aux structures de décision, et le C. N. E. S. reste très clairement sous mon autorité de tutelle.

La notion de débudgétisation s'appliquerait plus directement, M. Noé l'a évoqué et j'en suis d'accord, à l'Ircha.

Les dépenses affectées à cet institut — elles sont modestes — figurent maintenant au budget de l'Institut français du pétrole.

Mais l'Institut français du pétrole est lui-même alimenté sur des ressources parafiscales, ce qui n'éloigne guère, après tout, du financement public. L'Ircha est non pas sous ma tutelle directe, mais sous celle de Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Ce serait donc à elle de donner son avis sur cet organisme, que je considère, pour ma part, comme remarquable, notamment en raison du fait qu'il arrive à financer 60 p. 100 de son budget par des contrats de recherche. Il n'est donc pas question de le mettre en difficulté. Le rapprochement avec l'I. F. P. n'est pas nouveau puisque, dès le début de l'année 1983, s'est créé un groupement d'intérêt économique entre les deux organismes sur les résines thermostables. Je puis donc vous assurer que l'intervention de l'I. F. P. dans les affaires de l'Ircha ne devrait pas lui porter préjudice.

Je suis naturellement prêt, monsieur Noé, à vous donner des réponses plus précises et plus complètes sur ce sujet.

S'agissant de La Villette, MM. Valade, Croze et Jung ont été critiques, non pas pas tous sur le fond mais en tout cas sur la manière dont pourrait être mené le programme de la Cité des sciences et des techniques — vous voyez que je dit « Cité » et non plus « musée ».

M. Valade a déclaré qu'il s'agissait, à son avis, d'un beau projet. Je suis bien d'accord avec lui. Néanmoins, il craint que ce beau projet n'aille à la dérive. Je vais essayer de le rassurer. J'ai déjà dit, devant la commission des affaires culturelles, à M. Gouteyron que l'enveloppe financière avait été fixée de

façon ferme à 4 450 millions de francs en juin 1984 et que je ferai vraiment tout ce qui est en mon pouvoir pour que ce chiffre ne soit pas dépassé ; je l'ai d'ailleurs dit et répété aux responsables de La Villette.

Bien sûr, une telle opération représente beaucoup d'argent. Je peux toutefois vous assurer qu'il ne s'agit pas là de dépenses excessives. En effet, le mètre carré d'exposition permanente ne coûterait que 16 000 francs à La Villette contre 26 800 francs pour des installations du même type réalisées en Californie, et 28 000 francs à Boston.

La difficulté réside dans le recrutement de 510 personnes et cet argument m'a déjà été opposé devant l'Assemblée nationale. Je sais bien que le recrutement de 510 personnes en une année est une opération importante qui peut être critiquée.

Si nous voulons ouvrir cette Cité à la fin de l'année 1986, il nous faut du monde. Il ne faudra cependant pas 510 personnes au 1^{er} janvier 1985. J'en suis bien d'accord avec vous. Je m'emploie donc à ce que les responsables de La Villette réalisent ces embauches très progressivement et ne recrutent les démonstrateurs qu'au moment déterminé par la durée de leur nécessaire formation. Je puis vous assurer que je me montrerai très strict à cet égard.

Plusieurs d'entre vous, notamment M. Gouteyron, ont abordé les problèmes régionaux pour souligner l'explosion de l'effort financier consenti par les régions. Nous nous en félicitons.

Mais plusieurs d'entre vous aussi, M. Noé en particulier, ont regretté la prolifération des instances régionales.

Oui, les instances régionales sont, j'allais dire multiples ; je dirai plus modestement qu'il y en a plusieurs. Cela ne témoigne-t-il pas de la richesse et de l'importance des initiatives locales ?

Il est clair que ces instances, dans leur définition, n'ont pas le même rôle : certaines sont consultatives, comme les comités régionaux de la recherche, et d'autres sont opérationnelles. Ces dernières sont chargées de la diffusion de l'information et de la culture scientifique, comme les A. R. I. S., les agences régionales d'information scientifique et technique.

M. Noé m'a interrogé sur les G. I. P. — groupements d'intérêt public — et sur les C. R. I. T. T., les centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie.

Les G. I. P. associent des partenaires publics et privés pour mener à bien un programme précis de recherche ou de valorisation, alors que les C. R. I. T. T. visent à réaliser, à l'échelon régional, des interfaces et des maillages nécessaires pour assurer la complémentarité et le décloisonnement des différents acteurs de la recherche.

Il faut se rendre compte si ces définitions sont effectivement respectées et, là encore, je suis prêt à m'en entretenir plus longuement avec ceux d'entre vous que cette question préoccupe.

Il n'y a pas là vraiment de doubles emplois, mais je suis bien d'accord avec vous, le cloisonnement que vous avez signalé, voire critiqué, ne doit surtout pas aller à l'encontre de la clarté.

C'est la raison pour laquelle je confirme le rôle de coordination que doivent jouer les délégués régionaux à la recherche et à la technologie qui, pour la première fois dans le budget pour 1985, bénéficieront d'une ligne de crédits de fonctionnement spécifique.

MM. Vallade et Jung ont attiré à nouveau mon attention sur l'affaire difficile du synchrotron. Moi qui suis vosgien, comment ne pourrais-je pas penser à la peine ressentie par les Alsaciens ?

Monsieur Jung, nos scientifiques alsaciens, notamment strasbourgeois, ne doivent pas croire que la prise de position du Gouvernement soit un quelconque désaveu de la qualité de la recherche menée en Alsace. En effet, cette qualité n'est absolument pas en cause. Il y a d'excellents chercheurs strasbourgeois. De plus, la moitié des crédits que le C. R. N. S. destine à sa diversification dans les régions est consacrée à l'Alsace. C'est une preuve de l'intérêt que nous portons à cette région.

Cette affaire du synchrotron n'est pas franco-française, mais européenne. Le Gouvernement français a dû prendre une décision sur une offre faite à ses partenaires européens, une offre qui pouvait certainement intéresser plusieurs gouvernements, en dehors du nôtre et du gouvernement allemand. Si cette affaire avait été franco-allemande, les sites de Grenoble et de Strasbourg eussent été absolument *ex aequo* avec, bien sûr, une préférence pour Strasbourg de la part des Allemands, notamment ceux du pays de Bade et de la Sarre.

Mais cette affaire doit intéresser aussi les Nordiques, les Italiens, les Britanniques. Donc, nous avons été amenés — encore une fois, je le regrette pour mes amis strasbourgeois — à faire une offre dont nous étions sûrs qu'elle séduirait le maximum

de pays européens, pour avoir la certitude que cette machine serait bien installée en France et non en Italie, au Danemark ou ailleurs.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué la recherche industrielle. M. Gouteyron a notamment parlé de la recherche pharmaceutique et du prix des médicaments.

Certes, la préoccupation de l'équilibre de la sécurité sociale ne saurait être absente de la fixation des prix des médicaments, mais je vous rappelle que la politique conventionnelle des prix, mise en œuvre depuis mars 1982, intègre expressément une liaison entre les augmentations de prix autorisées et les engagements pris par les entreprises en matière de recherche et de développement. Donc, les considérations de recherche ne sont pas absentes de la politique des prix.

Plusieurs d'entre vous, en particulier M. Gouteyron et M. Croze, ont souhaité une amélioration du crédit d'impôt-recherche qui est une aide qui vous semble à la fois adaptée et efficace. Tel est bien l'avis des petites et moyennes entreprises qui viennent de l'exprimer à l'occasion d'une enquête faite pour l'A. N. R. T. — Association nationale de la recherche et de la technologie — lors de ses journées annuelles, dont j'ai présidé la clôture jeudi dernier.

L'A. N. R. T. a, en effet, dressé une sorte de cote d'amour des différentes aides publiques à la recherche auprès de plus de 300 entreprises de moins de 500 salariés. L'indice de satisfaction du crédit d'impôt s'élève à 58 p. 100 — chiffre considérable — et il n'est dépassé que par les aides remboursables en cas de succès avec 61 p. 100.

C'est un sujet de satisfaction de constater que les P. M. E. classent en premier les aides qui leur laissent le maximum de responsabilités. C'est là un très bon point pour nos entrepreneurs.

Monsieur Taittinger, vous avez fait allusion aux mesures fiscales. Je reviens à ce propos sur le crédit d'impôt. Faut-il faire en sorte qu'il devienne encore plus incitatif? C'est sans doute possible. Cependant, si nous modifions trop rapidement cette procédure de crédit d'impôt que nous venons de définir, nous risquerions de dérouter nos clients.

Donc, nous allons continuer le crédit d'impôt sous la forme actuelle mais, pour donner satisfaction à un plus grand nombre d'entreprises, nous allons rouvrir pour un an le guichet qui devait être fermé à la fin de cette année, ce qui ne nous empêche pas, par ailleurs, de réfléchir à d'autres mesures fiscales qui pourraient être prises dans un délai à déterminer.

MM. Gouteyron, Valade et Moinet m'ont interrogé sur l'Anvar. Cet organisme fonctionne bien, vous l'avez observé. Des crédits lui sont octroyés, tous les ans, par le budget mais l'Anvar dispose également, depuis cette année, de ressources propres constituées par le remboursement des aides accordées les années précédentes, car les entreprises bénéficiaires ont réussi un certain nombre d'opérations d'innovation.

C'est ainsi que, en 1984, 100 millions de francs de crédits de paiement ont été effectivement annulés dans le cadre du plan d'économies, mais ils ont été plus que compensés par 120 millions de francs provenant de remboursements d'aides antérieures.

En 1985, les remboursements atteindront 200 millions de francs. Ces chiffres montrent la bonne santé de l'Anvar. Loin de stagner, ses moyens d'intervention seront en augmentation grâce, c'est vrai, à des ressources propres qui sont la preuve, comme je l'ai dit, de son bon fonctionnement.

Je terminerai en répondant aux interventions portant sur l'emploi et le personnel de la recherche.

Je remercie vivement M. Taittinger d'avoir insisté sur la très nécessaire formation de notre jeunesse à l'esprit de recherche, sur la nécessité d'éveiller chez les jeunes Français le goût pour la recherche. Rien ne me va plus droit au cœur, et je m'emploierai à faire en sorte que davantage de jeunes Français et Français sachent ce qu'est la recherche et acquièrent ce goût qui leur sera si utile dans le monde que nous connaissons à la fin de ce siècle et au début du prochain.

M. Noé a plaidé pour la bonne adéquation des besoins et des ressources en personnels, et a insisté sur la nécessité de faire un bon plan à moyen et long terme sur l'emploi scientifique. Je le remercie d'avoir abordé ce point. Là aussi, ce travail est déjà sur la planche et nous pourrions vous donner bientôt les premiers résultats, je l'espère.

Madame Bidard-Reydet, vous regrettez, je le comprends, le déséquilibre des créations d'emplois entre chercheurs et I. T. A. Je vous ai déjà répondu par avance ce matin dans une large mesure. Effectivement, il aurait été plus agréable de créer un peu plus de postes que ceux qui m'ont été alloués. Si j'avais coupé en deux le nombre des créations nettes qui me sont

accordées entre chercheurs et I. T. A., je n'aurais pas pu faire une attribution significative en faveur des chercheurs et donner cette impulsion que vous avez, les uns et les autres, souhaité voir donner au corps des chercheurs.

Nous n'avons pas du tout l'intention de sacrifier les I. T. A., mais, à mon sens, il était fondamental pour les I. T. A., cette année, de les revaloriser et de les reclasser.

C'est pourquoi j'ai axé l'effort essentiel, en ce qui concerne les I. T. A., sur les possibilités de reclassement et de reconnaissance de leur qualification parce que sur ce point, un très gros travail est à entreprendre, comme vous l'avez très bien dit, Mme Bidard-Reydet.

Il s'agit, en fait, d'une première étape pour ce que vous avez appelé les « déclassés du C. N. R. S. » Je n'irai pas aussi loin que vous: je ne les appellerai pas « déclassés » mais « personnels à reclasser », ce n'est pas tout à fait la même chose.

Je compte bien obtenir dans les années qui viennent de nouvelles créations et surtout des transformations d'emplois qui me permettront de poursuivre cette action que vous avez jugée, à juste titre, nécessaire.

J'espère avoir répondu sinon à toutes, du moins à beaucoup des questions que vous m'avez très aimablement et très efficacement posées. Je vous remercie très vivement de l'intérêt évident que vous avez pris à la discussion de ce budget de la recherche et de la technologie, activité si fondamentale pour l'avenir de notre nation. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la recherche et de la technologie et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 981 116 732 francs. »

M. Paul Kauss. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Kauss, pour explication de vote.

M. Paul Kauss. Monsieur le ministre, je vous demande de considérer mon intervention sur le titre III — moyens et services — de votre budget comme une explication de vote négative.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'en tant que sénateur alsacien je ne pouvais rester en dehors du débat qui vient d'avoir lieu, et qu'il était de mon devoir de donner mon sentiment sur le budget de la recherche et de la technologie.

Que mon attitude soit dictée par ce qui est devenu l'affaire du synchrotron ne vous étonnera certainement pas.

Il n'est pas dans mes intentions, à l'occasion de cette explication de vote, de refaire l'histoire de ce problème gravissime quant au fond et inacceptable quant à la forme. Ce que je ne puis accepter, c'est le fait que le Gouvernement, après avoir renié de la manière la plus injustifiable sa signature, ait créé, de par son reniement, une situation de choc qui a entraîné les conséquences malheureuses que tout le monde connaît.

On essaie maintenant, dans des déclarations émanant de plusieurs membres du Gouvernement, de culpabiliser l'Alsace, alors que l'erreur, sinon la faute, incombe sans aucun doute possible à ceux-là mêmes qui, pour des raisons politiques, pour ne pas dire plus, ont pris des décisions majeures et peut-être irréversibles sans consulter au préalable leurs partenaires.

Peu importe aujourd'hui de savoir, monsieur le ministre, qui a fait quoi, quand et comment. Il n'en reste pas moins que l'Alsace vient d'être privée d'un atout scientifique exceptionnel. Vous avez parlé de la jeunesse. Or celle d'Alsace vient d'être privée d'un moyen irremplaçable; alors que la situation de notre région est économiquement de plus en plus sinistrée, ce que d'aucuns, loin des réalités locales, ne peuvent sans doute pas imaginer de la même manière que ceux qui, sur le terrain, sont confrontés aux problèmes du quotidien.

Ce qui vient de se passer — je le dis avec solennité devant la Haute Assemblée — est sans précédent dans les relations contractuelles entre l'Etat et les régions et tout à fait contraire à l'éthique et à la morale qui se rattachent, du moins en ce qui concerne les Alsaciens, à la parole donnée.

Si donc d'aucuns, aujourd'hui, essaient de situer cette affaire au niveau de la politique politicienne, ce ne sont certainement pas les Alsaciens qui ont respecté leur engagement et qui se battent pour leurs droits et la survie économique de leur région.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, je suis au regret de voter contre votre budget. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. Jacques Valade. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Valade.

M. Jacques Valade. Je m'exprime ici en mon nom personnel.

Monsieur le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention la réponse que vous avez bien voulu faire aux quelques observations que j'avais présentées. Permettez-moi de revenir sur trois points.

Le premier concerne les annulations de crédits, pour 1 100 millions de francs, du commissariat à l'énergie atomique. Ces crédits, avez-vous dit, seront récupérés dans le collectif; vous nous renvoyez donc à la loi de finances rectificative, mais sans nous donner l'explication que nous attendions à l'occasion de la discussion de votre budget pour 1985. Je trouve cette attitude quelque peu regrettable.

Nous avons déploré que des annulations de crédits aient été décidées par le passé. Nous espérons que cela ne se produirait pas en 1984. Mais la lecture du *Journal officiel* du 25 novembre dernier a démenti nos espoirs.

Vous nous dites qu'en fait ces annulations n'en sont pas. Cette explication, excusez-moi de vous le dire, ne me paraît pas suffisante.

Ma deuxième remarque a trait à la débudgétisation. Je ne suis pas choqué que certains départements ministériels, plus précisément certains secteurs, fassent appel à des budgets annexes. Ce que je déplore, c'est que cette pratique nouvelle tende à se développer.

Ma troisième remarque sera très brève. J'ai effectivement déclaré ce matin que je considérais l'idée de la « cité des sciences et techniques de La Villette » — pour reprendre la terminologie que vous souhaitez nous voir adopter, monsieur le ministre — comme une bonne idée. J'ai effectivement salué cette initiative. J'estime que cette cité constituerait une très bonne vitrine de l'activité scientifique et technique de la France.

J'ai dit ce matin qu'il s'agissait d'une « belle idée ». A aucun moment, monsieur le ministre, je n'ai dit qu'il s'agissait d'un « beau projet » (*M. le ministre sourit*). Or, ce sont les termes que vous m'avez prêtés tout à l'heure.

M. Louis Souvet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Souvet, pour explication de vote.

M. Louis Souvet. Tout d'abord, monsieur le ministre, je ne peux que m'associer, en tant que voisin, à la déclaration de M. Kauss sur « l'affaire » du synchrotron. J'avoue, monsieur le ministre, que vos explications embarrassées ne m'ont pas convaincu.

Je reconnais, et mon groupe avec moi, que ce budget bénéficie d'une priorité relative dans le projet de loi de finances pour 1985, et nous nous en réjouissons pour les chercheurs.

Il n'est pas non plus question pour nous de mettre en cause votre compétence technique ni votre indiscutable bonne volonté, qualité que l'on rencontre d'ailleurs, en général, chez les personnes plus soucieuses de technique que d'idéologie ou de sectarisme, même si, tout à fait naturellement, vous avez cru devoir préciser à la tribune que vous étiez solidaire du Gouvernement.

Mais, monsieur le ministre — et vous ne pourrez qu'en convenir — la loi d'orientation et de programmation a été abandonnée. Vous devez reconnaître objectivement aussi que, depuis un certain temps, des pratiques que n'admet pas le Parlement, comme la débudgétisation, les annulations de crédits sans consultation ni information de la représentation nationale sont devenues monnaie courante; je citerai les années 1982, 1983, 1984 et la débudgétisation de la recherche aéronautique.

Ce sont les raisons essentielles pour lesquelles le groupe du rassemblement pour la République ne peut que donner un avis défavorable à l'adoption des crédits de la recherche et de la technologie pour 1985. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, plus 78 101 808 francs. »

La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Je souhaite poser une question à M. le ministre au sujet d'un crédit de subvention qui serait inscrit à ce titre — c'est le charme discret des inscriptions budgétaires: il est très difficile de retrouver leur origine!

Ce crédit de 4 millions de francs concerne un projet d'édition d'une encyclopédie des sciences et des techniques.

Je souhaitais vous rappeler, monsieur le ministre, qu'il existe déjà une gigantesque encyclopédie des sciences et des techniques, parue aux Presses de la cité entre 1968 et 1974: dix volumes, neuf mille pages, la collaboration de tous les prix Nobel français, l'appui de l'Institut, la participation de vingt-six membres de l'Académie des sciences! C'est ce que l'on pourrait appeler « un monument ».

Est-il véritablement utile et urgent de dépenser 4 millions de francs pour élaborer une nouvelle encyclopédie? Ne serait-il pas plus opportun — et moins coûteux! — d'actualiser celle qui existe? A l'heure où vous vous plaignez à juste titre de ne pas disposer des crédits nécessaires, ces questions méritaient d'être posées devant la Haute Assemblée.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Merci, monsieur Taittinger, de m'interroger à propos de ce projet.

Vous rappelez l'existence d'une encyclopédie parue, en effet, pour ce qui concerne sa première édition, dans le courant des années soixante-dix. Il s'agit de ce que l'on appelle couramment « l'encyclopédie Yves Morvan ».

Cette encyclopédie était effectivement intéressante, bien rédigée. Malheureusement, pour l'instant, aucun éditeur ne souhaite la reprendre à son compte. J'ai rencontré M. Morvan, croyez bien que cette affaire ne m'est pas étrangère.

Le projet pour lequel des crédits sont inscrits à mon budget concerne une encyclopédie d'une autre nature: elle n'aura pas seulement un support papier; elle se veut beaucoup plus générale et profitera des nouveaux types de diffusion de la connaissance: radio, télévision, etc. Il n'y aura pas concurrence directe entre ces deux encyclopédies.

Je répondrai maintenant à M. Valade à propos de l'affaire du C. E. A., si l'on peut parler d'« affaire ».

Je n'ai pas du tout voulu faire des « cachotteries ». Ces 1 100 millions de francs sont annulés d'un côté, mais on les retrouvera en totalité sous la forme de ressources provenant de la caisse nationale de l'énergie — je n'entrerai pas dans les détails, car ces techniques budgétaires ne sont pas vraiment de ma compétence; elles sont l'affaire de M. Bérégovoy.

M. Jacques Valade, rapporteur pour avis. Ce ne sont donc pas des emprunts?

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Non, il ne s'agit pas d'emprunts; ce sont vraiment des ressources. C'est là, je pense, ce que vous vouliez m'entendre dire.

A propos de La Villette, je vous accorde que c'est une très bonne idée! (*Sourires.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V: Autorisations de programme, 16 millions de francs;

« Crédits de paiement, 9 980 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

M. le président. « Titre VI: Autorisations de programme, 8 510 098 000 francs;

« Crédits de paiement, 4 387 827 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Nous devons maintenant examiner les crédits du ministère de la recherche et de la technologie figurant dans les services communs du redéploiement industriel et de la recherche et de la technologie.

J'indique au Sénat que le vote sur ces crédits doit être réservé jusqu'à l'examen de l'ensemble des services communs du redéploiement industriel et de la recherche et de la technologie.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 74 541 890 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Le vote sur les crédits figurant au titre III est réservé.

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 159 900 000 francs ;

« Crédits de paiement, 88 310 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Le vote sur les crédits figurant au titre V est réservé.

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant la recherche et la technologie.

Je regrette le sort qui a été réservé à votre premier budget, monsieur le ministre. Mais toutes les fusées ne se placent pas sur orbite, quelle que soit leur qualité ! (*Sourires.*)

Redéploiement industriel.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur (Redéploiement industriel).

La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je ne reprendrai pas ici l'éternel débat sur la stratégie que doit adopter notre pays en matière de politique industrielle. Tout a déjà été plus ou moins dit ou écrit, me semble-t-il, et vous-mêmes avez eu l'occasion d'en débattre avec mon prédécesseur.

Je souhaite aborder aujourd'hui avec vous les problèmes posés par l'action que nous avons à mener ensemble dans ce secteur essentiel pour l'avenir de notre pays. Les entreprises, mesdames, messieurs les sénateurs, ne sont ni de gauche ni de droite. Elles « sont », elles existent, elles meurent et naissent au gré de la tourmente et de la crise que nous vivons. Ce qu'elles espèrent, c'est se développer. Pour cela, elles ont besoin d'un environnement économique et social stable, surtout dans une période difficile.

Modernisation ou déclin, c'est en ces termes que se pose aujourd'hui, pour la France, le problème de son industrie.

Le Gouvernement a choisi clairement la modernisation dans tous les secteurs, qu'ils soient traditionnels ou nouveaux : modernisation technologique, sociale, économique, modernisation culturelle, administrative et financière.

La réussite de cette modernisation n'est pas seulement financière. Elle appelle une mobilisation des Françaises et des Français autour de la nécessité du renouveau industriel.

Pourquoi faut-il moderniser ? Pour gagner les batailles de l'emploi et du commerce extérieur. Celles-ci ne peuvent être menées qu'avec une économie moderne, un appareil de production assez solide pour résister aux durs assauts de la concurrence internationale.

Gagner la bataille commerciale, à l'extérieur comme à l'intérieur, est notre seule chance de retrouver une marge de croissance.

Le regroupement sous mon autorité de la double responsabilité du redéploiement industriel et du commerce extérieur est un atout nouveau.

Il est clair que redresser nos échanges extérieurs et rendre notre industrie compétitive sur les marchés internationaux vont de pair. Regrouper ces deux objectifs sous une seule responsabilité permettra, à l'évidence, de s'y consacrer avec encore plus de cohésion.

La modernisation ne peut se faire dans le repli, car la France n'est pas seule au monde. Sa réussite économique sera fonction de sa compétitivité sur les marchés extérieurs et de la position qu'elle occupera parmi les grands pays industriels.

L'industrie et le commerce extérieur ont des objectifs communs et des moyens complémentaires.

Examinons la situation telle qu'elle se présente actuellement.

Le taux de couverture pour l'ensemble des marchandises était de 97,6 p. 100 en 1979. Il est passé à 89,4 p. 100 en 1980. En 1983, il s'est redressé à 93,7 p. 100. Depuis le mois d'août, mis en moyenne mobile sur douze mois, il est supérieur à 97 p. 100 — 97,3 p. 100 en octobre — ce qui est le meilleur résultat depuis 1979.

Nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation, mais ces chiffres montrent qu'avec un effort le rééquilibrage de notre commerce extérieur est à notre portée. Celui-ci n'a pratiquement jamais été équilibré, à quelques rares exceptions près, au cours des quarante dernières années.

Le déficit énergétique ne progresse que modérément malgré la hausse du dollar grâce au développement de la production nationale.

Les résultats agro-alimentaires sont bons grâce à une excellente récolte, mais grâce également à la progression de l'excédent dégagé par les industries agro-alimentaires.

Le résultat le plus marquant est la spectaculaire amélioration de notre excédent industriel : 29 milliards de francs en 1982, 60 milliards de francs en 1983 et plus de 76 milliards de francs pour les dix premiers mois de 1984. Aussi ne serons-nous probablement pas loin de 100 milliards de francs d'excédent en 1985.

Ces résultats sont la conséquence de plusieurs facteurs favorables : la stabilisation de nos importations, d'une part, et le dynamisme de nos exportateurs qui ont su profiter de la conjoncture favorable régnant chez nos voisins, d'autre part.

L'ensemble de ces résultats est la conséquence du triple effort de la rigueur pour le rétablissement des grands équilibres, qui nous a permis de bénéficier d'un décalage de conjoncture par rapport à nos partenaires, de la modernisation de notre industrie et de la mobilisation de nos entreprises à l'exportation.

Ces résultats ne doivent pas cacher des points faibles qui subsistent.

Tout d'abord, les résultats de notre commerce en matière industrielle restent très dépendants de la conjoncture internationale.

Ensuite, nos entreprises ont parfois du mal à faire mieux que leurs concurrentes. Dans une situation mondiale marquée par la très vive progression du Japon, la France résiste parfois mieux que ses concurrents, mais dans des proportions qui sont encore largement insuffisantes.

Enfin, il faut que la fonction commerciale soit reconnue à sa juste valeur dans l'industrie. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point au cours des débats.

D'après les estimations de l'I. N. S. E. E., 90 p. 100 de la croissance du produit intérieur brut total au troisième trimestre de 1984 sont dus à l'augmentation de nos exportations.

C'est pourquoi il nous faut encore moderniser pour gagner la bataille de l'emploi.

Je ne reviendrai pas sur les handicaps de l'industrie française, qui sont bien connus et malheureusement très anciens. S'ils étaient récents, il serait sans doute plus facile de les corriger.

Ces handicaps sont : un sous-investissement qui date de 1973, des entreprises fortement endettées, un retard dans les équipements, et leur vieillissement, une formation insuffisante et mal adaptée à l'évolution des technologies, une recherche insuffisamment articulée à l'industrie, un manque d'agressivité commerciale.

De 1974 à 1981, la France a perdu 680 000 emplois industriels. Au cours de cette période, le nombre des emplois agricoles a baissé de 360 000, alors que le tertiaire, lui, gagnait 1 300 000 emplois.

Ces handicaps nécessitent justement la priorité donnée au redressement industriel. Ce redressement est d'ailleurs engagé.

Après avoir progressé de 0,7 p. 100 en 1983, la production industrielle croît actuellement au rythme de 1,5 à 2 p. 100 par an. Toutefois, il s'agit, bien sûr, de chiffres globaux. La situation de l'industrie est en fait très différenciée.

Deux types de secteurs surtout connaissent des résultats satisfaisants : les secteurs qui ont largement entamé leur adaptation à la mutation industrielle — chimie fine, parachimie et pharmacie, construction électrique et électronique professionnelle — et les secteurs portés par une conjoncture favorable à l'échelon international grâce à la reprise américaine des biens intermédiaires, surtout la chimie de base et, dans une moindre mesure, le verre. Par ailleurs, plusieurs firmes

de l'agro-alimentaire qui ont su s'adapter au marché mondial profitant largement du marché américain grâce au cours élevé du dollar.

En revanche, les industries mécaniques et la métallurgie connaissent encore des retards inquiétants.

L'investissement industriel est reparti. D'après les enquêtes de l'I.N.S.E.E., il progresse depuis le deuxième trimestre de 1984 à un rythme de presque 10 p. 100 par an.

Ce rythme, très satisfaisant, nous espérons pouvoir le maintenir en 1985.

Il faut rappeler que, de 1974 à 1983, l'investissement industriel a diminué presque continuellement. Les deux seules années de croissance, 1976 et 1980, n'ont pas suffi à compenser le recul enregistré pendant les autres années. Il en est résulté un vieillissement marqué de l'appareil de production.

En 1984, la reprise de l'investissement industriel est nette.

Le rythme actuel est largement dû aux investissements des entreprises nationales industrielles, mais il faut savoir que même l'investissement du secteur industriel privé progresse à un rythme de 6 à 7 p. 100 l'an en ce moment.

Pour l'ensemble des entreprises, c'est-à-dire les industries plus le tertiaire, la direction de la prévision prévoit un redressement du taux de marge, qui atteindrait 24,5 p. 100 en 1984, soit un niveau équivalent à celui d'avant le deuxième choc pétrolier. En 1985, la situation serait encore meilleure. On retrouverait avec plus de 25 p. 100 le niveau de 1973. Les entreprises pourront alors investir plus pour préparer l'avenir.

Notre premier atout, dans ce redressement industriel, ce sont les entreprises, très nombreuses, du secteur privé.

Le secteur privé compte 44 000 entreprises — hors bâtiment et travaux publics — c'est-à-dire 97 p. 100 du nombre total des entreprises industrielles, 45 p. 100 des emplois industriels et près de 20 p. 100 des exportations industrielles françaises. Dans cet ensemble, les entreprises moyennes tiennent une grande place à plusieurs égards spécifiques.

Pendant des décennies, le développement s'est identifié avec la concentration industrielle. Depuis quelques années, on assiste à un renversement de tendance marqué par le développement de petites unités de production. Il apparaît clairement aujourd'hui que le rôle des P. M. I. est essentiel, au moins sur quatre plans.

Tout d'abord, sur le plan de l'emploi, les P. M. E. sont sans doute les plus aptes à créer des emplois dans les années à venir. Les créations d'emplois sont la conséquence pour une large part des créations d'entreprises. En augmentation de 40 p. 100 depuis 1980, le nombre des entreprises nouvelles industrielles et artisanales doit pouvoir s'accroître dans les prochaines années.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, la P. M. E. permet de mieux adapter l'offre d'emplois aux besoins locaux. C'est un moyen privilégié pour faciliter la reconversion de certaines régions plus particulièrement frappées par la crise.

Sur le plan de l'innovation, la plupart des initiatives se développent sur des produits ou des processus nouveaux.

Enfin, sur le plan de l'exportation, la part des P. M. I. dans le commerce extérieur de la France représente actuellement 130 milliards de francs sur environ 700 milliards de francs d'exportations.

Tous ces éléments montrent que la micro-initiative et la création d'unités de taille humaine correspondent à un besoin et permettent de relever les défis.

Même si certains échecs sont inévitables, le mouvement doit être favorisé. Bref, il faut jouer pleinement la carte des P. M. I. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des mesures prises en leur faveur depuis trois ans.

La mise en œuvre de cette politique s'appuie notamment sur l'agence nationale pour la création d'entreprises, pour laquelle un effort financier sera soutenu en 1985. Nous renforcerons l'action de l'A. N. C. E. — agence nationale pour la création d'entreprises — à l'échelon régional pour la rapprocher plus encore des créateurs.

A cela doivent être ajoutés les prêts du fonds industriel de modernisation — F. I. M. — dont l'enveloppe a été, cette année, de plus de 10 milliards de francs. Les résultats de cette procédure sont bons en raison de sa souplesse et de sa rapidité puisque — vous le savez — le F. I. M. doit rendre réponse dans les deux mois. En 1985, l'enveloppe du F. I. M. sera maintenue à un niveau équivalent à celui de cette année.

Le fonds de garantie, constitué en 1984 pour un montant de 400 millions de francs, sera augmenté de 150 millions de francs afin d'atteindre 550 millions de francs en 1985.

Croyez bien que, comme vous, je suis persuadée de la difficulté que la multiplication des procédures peut amener dans la gestion des petites et moyennes entreprises. Mon intention consiste à essayer de regrouper ces guichets et de veiller à ce que l'administration régionalisée puisse aider et conseiller les entrepreneurs. En cela, c'est une action qui, me semble-t-il, engage la collectivité.

Bien que la rigueur de l'Etat s'applique d'abord à lui-même, ce qui a conduit à réduire de 1 p. 100 les effectifs de mon administration centrale, j'ai toutefois décidé de donner des moyens supplémentaires à mon administration dans trois secteurs.

Les directions régionales du commerce extérieur — D. R. C. E. — tout d'abord, recevront vingt-deux agents supplémentaires, deux nouvelles directions étant par ailleurs créées dans les départements d'outre-mer.

Les directions régionales de l'industrie et de la recherche — D. R. I. R. — verront, quant à elles, leurs moyens en personnel renforcés, toutes les réductions d'effectifs prévues portant sur l'administration centrale.

Enfin, le troisième secteur concerne la formation. Sont prévus des moyens accrus pour les écoles des mines dans la perspective du doublement des promotions d'élèves ingénieurs et des crédits pour l'école nationale d'exportation et pour l'école nationale supérieure de création industrielle.

Le second atout de notre industrie repose sur des pôles de compétitivité qui contribuent à remettre la France au premier rang des puissances mondiales, qu'il s'agisse de l'électronique, de l'espace, de l'aéronautique, du matériel ferroviaire ou de l'électronique professionnelle.

Dans ce budget, marqué par une rigoureuse limitation de la croissance des dépenses publiques, les crédits pour le redéploiement industriel s'élèvent à 27 milliards de francs. Jamais aucun gouvernement n'a consenti un effort comparable dans le passé pour l'industrie et son redéploiement.

Parmi les interventions du ministère, deux postes importants correspondent à la poursuite des restructurations engagées dans deux grands secteurs : les charbonnages et la construction navale. Les crédits prévus pour ce secteur passent de 1 300 millions de francs en 1984 à 3 545 millions de francs en 1985.

Pour les actions de modernisation industrielle, les dotations en capital aux entreprises nationales du secteur industriel, hors filière électronique, sont portées de 10 900 millions de francs en 1984 à 11 860 millions de francs en 1985 ; celles de la filière électronique le sont de 1 600 millions de francs à 1 700 millions de francs.

Nous considérons que la modernisation de notre outil de production implique une maîtrise des technologies de pointe. Tel est l'objet du programme d'action de la filière électronique décidé voilà plus de deux ans. Je ne m'y attarderai donc pas car je pense que nous y reviendrons dans le débat.

Pour le reste de l'industrie, les crédits de politique industrielle atteignent un « régime de croisière » de 2 400 millions de francs après avoir été décuplés depuis 1981.

Notre troisième atout réside dans l'impulsion donnée au secteur public, même si des efforts restent encore à accomplir.

Avant la nationalisation, plusieurs des entreprises concernées étaient au bord de la liquidation ou de la vente à l'étranger : la C. G. C. T. aurait, à coup sûr, cessé son activité ; la C. G. R. aurait été vendue à l'étranger ou condamnée à fermer ; Bull serait resté dépendant d'Honeywell ; Pechiney n'arrivait pas à faire face à ses investissements et s'endettait de plus en plus : 9 milliards de francs de dettes à long et moyen terme en 1980 et des frais financiers égaux à 5,4 p. 100 de son chiffre d'affaires ; l'industrie des engrais serait passée sous contrôle étranger, alors que la France en est le deuxième marché mondial ; Rhône-Poulenc avait fait près de 2 milliards de francs de pertes en 1980.

Les sept groupes industriels nationalisés — Pechiney, C. G. E., Thomson, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, Bull, Roussel-Uclaf — n'ont reçu que 1 600 millions de francs de leurs actionnaires entre 1975 et 1981. En 1982, l'Etat leur a apporté près de 7 milliards de francs ; en 1983, près de 3 500 millions de francs en dotations en capital et, en 1984, 3 300 millions de francs.

Les contrats de plan signés avec l'Etat en 1983 ont défini les nouvelles règles du jeu des relations avec les pouvoirs publics autour d'un principe essentiel : contrat de plan, autonomie de gestion.

Ils ont pleinement joué leur rôle d'instrument de clarification des choix stratégiques majeurs et de cohérence avec les priorités de la politique industrielle des pouvoirs publics.

Dans un contexte difficile, le service public a joué un rôle moteur dans l'activité économique du pays.

En 1983, hors sidérurgie, les entreprises nationales ont réduit leurs pertes de moitié. Ce renversement de tendance devrait se consolider en 1984. A l'exception des groupes Usinor-Sacilor et, peut-être, de C.D.F.-Chimie, les entreprises nationales devront équilibrer leurs comptes fin 1985.

Vous conviendrez avec moi que l'effort considérable que la France engage se doit de trouver un relais dans la coopération industrielle européenne. Nous vivons avec des frontières ouvertes et, pour un pays comme le nôtre, qui doit importer une large part de son énergie, tout repli sur soi se traduirait par un formidable recul de l'activité économique et du niveau de vie. Nous devons développer la coopération internationale en nous rappelant qu'il n'y a souvent pas d'exportations saines et durables sans un marché national puissant.

Certes, si l'Europe industrielle ou scientifique était facile à bâtir, elle serait sans doute déjà réalisée. On ne peut ignorer les difficultés : l'habitude du raisonnement exclusif national, les réticences de certains de nos partenaires qui craignent que ne s'établisse un certain dirigisme et, surtout, la différence, parfois même la divergence des conceptions sur ce que doit être la Communauté économique européenne, zone de libre échange pour les uns, véritable marché commun pour les autres. L'Europe n'offre une perspective que si elle présente une certaine identité.

Quels sont les champs de coopération possibles ? Ceux dans lesquels le marché mondial est en forte expansion et qui présentent une importance déterminante pour le développement industriel : les produits et les technologies avancées, qui nécessitent une taille critique pour réussir et qui sont des domaines dans lesquels peuvent être trouvés des partenaires motivés. Qu'il s'agisse des composants électroniques, des télécommunications, de l'informatique, de la robotique et de l'automatique, de la bureautique, des biotechnologies, des nouveaux modes de transports terrestres, des nouveaux matériaux, des espaces aériens, atmosphériques et sous-marins, des grands équipements de recherche d'un coût élevé, la liste des perspectives ouvertes est longue.

Les succès passés ne sont pas négligeables. Les gouvernements doivent encourager le mouvement, mais la coopération doit être une coopération inter-entreprises et l'industrie européenne est d'abord l'affaire des entreprises.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je disais en commençant cet exposé que nous n'avions pas d'autre choix que celui de la modernisation. Nous ne sommes pas seulement en face d'une crise économique, mais d'une véritable révolution industrielle. La France doit être présente dans cette évolution. Il existe un gisement extraordinaire de progrès en France si tous, chefs d'entreprises, cadres, techniciens, employés, ouvriers, se sentent concernés par la nécessité du renouveau de notre industrie. Il faut que chacun, là où il est, cherche à améliorer sa tâche, à proposer, à entreprendre. En ce sens, vous le savez bien, la modernisation doit passer par une modernisation des méthodes de travail, de gestion, de conception de l'entreprise et de son rôle. Autrement dit, la modernisation, ce n'est pas seulement installer des machines modernes, mais remettre en cause, ce qui est difficile, de nombreux types de relations ou de hiérarchies à l'intérieur de l'entreprise.

Un effort important a été accompli dans le secteur social, dans la gestion des entreprises et dans la mise en place des procédures qui permettent de développer des actions nouvelles dans ces secteurs.

Bien sûr, il reste encore à faire.

La flexibilité doit être recherchée, car ce sera aussi un atout majeur de la modernisation de notre industrie. Elle doit se manifester, évidemment, à travers la vie au travail. C'est là une matière délicate, car il faut trouver le point d'équilibre entre, d'une part, la légitime protection des droits des salariés qui, historiquement, s'est traduite par une extension de la législation et, d'autre part, la nécessaire souplesse de fonctionnement des économies et des entreprises.

Si des entreprises, par exemple, manquent des commandes à l'exportation à cause d'une réglementation, il nous faut y remédier. Un mouvement existe de plus en plus vers un choix de rythmes différenciés de travail. Des formules ont été trouvées et d'autres le seront. Il nous faut donc davantage aller vers la flexibilité du temps choisi.

Un premier terrain d'amélioration de la flexibilité est la formation. Dans une France où, selon les experts, au cours de cette décennie, deux salariés de l'industrie sur trois devraient changer de qualification, comment l'éducation et la formation ne seraient-elles pas le plus important des devoirs ?

Tel est l'enjeu de demain : c'est non seulement notre indépendance, notre emploi, notre niveau de vie, mais c'est aussi une véritable société de création. Nous devons, en effet, être les créateurs de notre propre avenir. Il n'y a pas de tâche plus importante, en cette fin du xx^e siècle. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur (Energie). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'indépendance nationale, une économie compétitive et dynamique et la croissance passent nécessairement par un outil énergétique moderne et capable de répondre aux besoins de notre pays.

Les efforts déjà réalisés ont porté leurs fruits puisque notre taux d'indépendance énergétique est passé de 24,5 p. 100 en 1979 à 39,8 p. 100 aujourd'hui et qu'il devrait atteindre 50 p. 100 en 1990.

Toutefois, le poids de notre facture énergétique reste considérable puisque, du fait notamment de la hausse du cours du dollar, celle-ci est passée de 133 milliards de francs en 1980 à 180 milliards de francs pour les douze derniers mois, soit l'équivalent de trois mois d'exportations de biens et services.

Ce desserrement de la contrainte extérieure demeure donc un objectif prioritaire qui ne pourra être atteint qu'en poursuivant la politique définie à l'automne 1981 autour des trois grands axes que sont la valorisation de nos atouts énergétiques nationaux, qui devra s'accompagner de la modernisation des structures correspondantes, le renforcement de la politique de maîtrise de l'énergie et la recherche de la sécurité de nos approvisionnements, qui passe par une diversification accrue de nos fournisseurs.

Toutefois, je voudrais plus particulièrement insister aujourd'hui sur l'indispensable cohérence que doit revêtir une politique énergétique et sur la nécessité d'envisager celle-ci de manière globale.

Depuis quatre mois que je suis au secrétariat d'Etat à l'énergie, j'écoute, je lis, je rencontre des gens. Lorsque je fais le bilan, je constate qu'il faudrait pour certains plus de tranches nucléaires et plus de barrages hydrauliques, et pour d'autres plus de charbon ; pour d'autres encore, il faudrait plus de gaz, et même, à lire certains rapports, plus de pétrole.

Entendons-nous bien : je comprends ces démarches lorsqu'elles sont dictées par le juste souci de défendre au mieux les intérêts des différents secteurs d'activité, professions ou régions. Mais, lorsqu'il s'agit de prendre en compte une politique, il faut bien attirer l'attention de tous sur les antagonismes de ces positions contradictoires.

On ne peut à la fois développer l'électricité — énergie presque entièrement nationale — le charbon — essentiel pour l'activité économique de certaines régions — le gaz — qui offre des avantages spécifiques pour certaines utilisations et permet une diversification géographique intéressante — et maintenir la part indispensable des hydrocarbures sans invoquer, vous le reconnaîtrez, un immense gaspillage, dont le poids retomberait sur la collectivité nationale dans son ensemble.

La production d'énergie n'est pas une fin en soi, mais bien la réponse à un besoin. Ainsi, le Gouvernement s'est appuyé sur le travail remarquable réalisé par le groupe « long terme énergie » du 9^e Plan, et sur les perspectives de consommation à l'horizon 1990 que celui-ci a dégagées.

La meilleure illustration de ce principe réside dans la décision prise lors du conseil des ministres du 31 octobre dernier d'engager une tranche nucléaire en 1985 et une tranche en 1986, la décision éventuelle d'engager une deuxième tranche en 1986 pouvant être prise le moment venu, en fonction de l'évolution des perspectives de consommation.

Certains ont parlé à ce sujet du coup de frein porté au programme électronucléaire. Je tiens à préciser ici qu'il n'en est rien. Compte tenu des tranches nucléaires actuellement en construction, notre parc nucléaire et hydraulique nous permettra de produire, en 1990, environ 410 térawatts-heures, et même davantage sans doute.

Les perspectives de consommation dégagées par le groupe « long terme énergie », dans une hypothèse haute de croissance soutenue, s'élevaient à 370 térawatts-heures.

Je tiens à souligner à cette occasion que, pour les deux années qui viennent de s'écouler, la consommation d'énergie dans notre pays est restée à l'intérieur de la fourchette définie par ce groupe.

Ainsi, en tablant sur un accroissement de 40 à 50 térawatts-heures des exportations d'électricité, notre parc nucléaire et hydraulique nous permettra-t-il de répondre, en 1990, à plus de 90 p. 100 de nos besoins en électricité.

La décision d'engager une tranche nucléaire en 1985 et une au moins en 1986 tient donc compte de la nécessité de préserver l'avance de l'industrie nucléaire française tout en garantissant une certaine souplesse d'adaptation de la production d'électricité aux éventuelles évolutions des consommations.

Mais la représentation nationale doit savoir que l'engagement d'une tranche nucléaire supplémentaire, soit environ 10 milliards de francs d'investissement, s'il ne correspond pas à un besoin, entraîne une augmentation de 1 p. 100 des prix de l'électricité, avec toutes ses conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages et les charges des entreprises.

Si, avant 1981, les gouvernements avaient tenu compte davantage de l'évolution des perspectives de consommation, ils auraient pu étaler dans le temps la mise en œuvre du programme nucléaire et conserver ainsi à notre industrie électronucléaire une activité plus régulière, en attendant de procéder au nécessaire renouvellement des centrales nucléaires les plus anciennes, renouvellement qui, vous le savez, n'interviendra pas avant la fin de ce siècle.

Compte tenu de la politique menée dans le passé, la marge de manœuvre du Gouvernement est donc limitée. Il s'attache aujourd'hui à favoriser l'utilisation de l'électricité, grâce, tout d'abord, au contrat de plan signé le 24 octobre dernier, qui prévoit pour cinq ans une diminution en francs constants de 1 p. 100 par an des tarifs de l'électricité, ce qui n'avait jamais été le cas dans le passé.

Il s'y attache, ensuite, en encourageant E. D. F. à poursuivre ses efforts en vue d'accroître la pénétration de l'électricité dans l'industrie. En 1984, mesdames, messieurs les sénateurs, les placements nouveaux ont atteint l'objectif fixé pour l'ensemble de l'année — soit 4 térawatts-heures — dès la fin du mois d'août.

Enfin, en demandant à E. D. F. de poursuivre le développement de ses exportations. Je tiens à souligner à ce propos les résultats positifs qui ont été enregistrés — soit la progression de notre solde exportateur de 3,8 térawatts-heures en 1982 à 25 térawatts-heures en 1984 — et à rappeler la démarche du Gouvernement pour assouplir les contraintes administratives qui avaient été imposées à E. D. F. par le passé.

En ce qui concerne le charbon, le Gouvernement a indiqué qu'il entendait valoriser cette richesse nationale dans toute la mesure du possible et poursuivre l'effort sans précédent accompli en ce domaine.

Respectant en cela les engagements pris en 1983, et prévoyant une aide constante sur l'ensemble du 9^e Plan, le Gouvernement a prévu, pour 1985, une dotation aux Charbonnages de France de 6,830 milliards de francs — soit 683 milliards de centimes — se répartissant en 3,7 milliards de francs environ pour la subvention d'exploitation, et en 3,1 milliards de francs pour la couverture des charges non liées, telles qu'elles ont été définies officiellement en 1971, et des charges financières dites « héritées du passé ». S'y ajoutent 350 millions de francs pour la réindustrialisation des bassins miniers.

Cette aide de l'Etat, supérieure de près de 78 p. 100 à celle qui a été consentie en 1980, constitue un effort considérable de sa part et la manifestation concrète de sa politique de soutien à cette énergie nationale, ainsi qu'aux travailleurs et aux populations des régions minières auxquelles des perspectives d'avenir doivent être offertes.

C'est pourquoi, dans la mesure où il est clair que les subventions ne pourront pas être utilisées deux fois, le Gouvernement a décidé de faire un effort tout particulier en faveur de la réindustrialisation des bassins miniers, en dégagant, à cet effet, des crédits spécifiques pour l'ensemble du 9^e Plan.

Ainsi, les 350 millions de francs affectés à la réindustrialisation des bassins miniers, d'une part, serviront à financer des aides directes distribuées actuellement par la Sofirem et la Finorpa, d'autre part, permettront des actions de soutien à des programmes de redéveloppement des bassins miniers par l'intermédiaire de fonds de réindustrialisation. Ces derniers favoriseront la formation initiale ou continue, la création de centres de transfert de technologie, l'installation de terrains ou de locaux, la reconquête de friches industrielles.

Dans ces 350 millions de francs, la part affectée au bassin du Nord-Pas-de-Calais sera maintenue par rapport à ce qu'elle était en 1984. En outre, après le fonds d'industrialisation du bassin d'Alès et celui du bassin de la Loire, qui ont été dotés respectivement de 15 millions de francs et 13 millions de francs, de nouveaux fonds spécifiques vont être créés.

Ainsi, le bassin lorrain va-t-il se voir doté de 25 millions de francs par an pour des actions de réindustrialisation alors que pour la même période des quatre années à venir, les bassins de Blanzay et de Carmaux recevront 30 millions de francs chacun.

Au terme de l'année 1984, la Sofirem et la Finorpa auront contribué à la création de 3 500 emplois. Ces aides doivent permettre de poursuivre l'action de soutien à la création d'emplois menée dans les régions minières. Il convient de se souvenir également de l'engagement pris d'un transfert annuel d'un millier de mineurs vers E. D. F.

Cet effort de réindustrialisation des bassins miniers est capital et ne pourra aboutir que par la mobilisation de tous. Pour sa part, le Gouvernement ne se dérobera pas et fera face à ses responsabilités. Il se propose, à cet effet, de mettre sur pied un groupe de travail comprenant des parlementaires et des élus locaux, des représentants de l'entreprise, de ses partenaires et de l'Etat, ainsi que des experts. Ce groupe pourra et devra dresser le bilan des résultats obtenus en matière de réindustrialisation, donner son sentiment sur les procédures mises en place et, s'il l'entend, proposer, dans le cadre des enveloppes dégagées par l'Etat et des aides régionales existantes, de nouvelles procédures ainsi que les mesures complémentaires qu'il estimera nécessaires.

Les objectifs du Gouvernement en matière charbonnière ont été clairement définis; en aucun cas, ils n'ont été modifiés depuis les décisions du conseil des ministres et du conseil d'administration des Charbonnages prises en mars 1984. Ils visent à un retour progressif à l'équilibre financier des Charbonnages de France grâce au maintien de la dotation annuelle, dont le principe a été voté l'année dernière à la même époque et cela sans aucun licenciement, grâce au plan social et aux actions que je viens d'évoquer.

Il appartient à C. D. F. de poursuivre l'examen de l'ensemble des hypothèses permettant d'envisager différents niveaux de production en Lorraine, région pour laquelle une seule hypothèse, comme dans les autres bassins, a été étudiée jusqu'à présent.

Le retour à l'équilibre financier constitue une contrainte à laquelle personne ne peut se dérober. Il dépend, pour une large part, de la productivité et des résultats qui seront obtenus en matière de commercialisation. A ce sujet, je tiens à souligner ici l'action, qui me paraît exemplaire, que mène C.D.F.-énergie et qui a permis de placer, de 1982 à nos jours, 1 800 000 tonnes de charbon supplémentaires.

J'insiste sur le fait que l'avenir de C. D. F. passe par la modernisation de notre appareil de production et par son adaptation à l'évolution internationale.

Mais je ne voudrais pas clore ce volet sur le charbon sans insister sur la nécessité du dialogue social. Pour ma part, je demeure convaincu que l'avenir des charbonnages et, par là même, celui des bassins miniers, passent par une mobilisation de toutes les énergies et par une étroite collaboration entre les mineurs, l'encadrement, la direction de C. D. F. et les élus locaux.

De cette concertation, de ce dialogue social, que je tiens tout particulièrement à favoriser, dépendra en grande partie la situation de notre industrie charbonnière dans les années à venir.

En ce qui concerne le pétrole, le conseil des ministres du 12 septembre 1984 a décidé que les prix des produits pétroliers devraient être appelés à croître, en 1984 et 1985, à un rythme supérieur de 2 p. 100 en moyenne à celui de l'inflation, à conditions économiques inchangées, bien entendu.

La diversification de nos approvisionnements s'est poursuivie, afin d'éviter une dépendance excessive à l'égard d'une zone géographique particulière. Ainsi, pour les douze derniers mois, nos approvisionnements provenaient-ils du Proche-Orient à raison de 36 p. 100; d'Afrique méditerranéenne pour 15 p. 100; d'Europe à hauteur de 19 p. 100; des autres pays d'Afrique pour 17,5 p. 100.

Notre production nationale, bien que modeste encore — 2 millions de tonnes pour une consommation totale d'environ 80 millions de tonnes — a connu un développement sensible à la suite — vous le savez — de la découverte des gisements de Chaunoy et Villeperdue en 1983, à laquelle s'est ajoutée, en 1984, celle du gisement de la Grave.

Quant aux récentes décisions prises par certains pays producteurs, pour importantes qu'elles soient, elles ne doivent pas faire oublier que, compte tenu du rôle majeur du cours du dollar, la tonne de pétrole continue d'augmenter, son prix étant passé de 1 892 francs en janvier à 2 010 francs en septembre.

Le secteur du raffinage, qui connaît, à l'instar de ce qui ce passe chez nos voisins européens, de sérieuses difficultés, poursuit son effort d'adaptation et de rationalisation. Il va être soumis à un nouveau défi avec la mise sur le marché, en 1989, du carburant sans plomb. Cette échéance peut paraître éloignée, mais, compte tenu du temps qu'il faut pour réaliser les investissements nécessaires, elle va très vite se présenter à nous. La France doit conserver une industrie du raffinage efficace et le Gouvernement devra veiller à réunir les conditions nécessaires à sa modernisation.

La place du gaz dans le bilan énergétique devra être stabilisée, car il présente des avantages spécifiques pour un certain nombre d'utilisations et permet une diversification géographique intéressante, qui contribue à la sécurité de nos approvisionnements.

Le conseil des ministres du 12 septembre, dans le cadre de cette politique, a décidé que les tarifs du gaz devraient, dans le contexte économique actuellement prévisible, évoluer à moyen terme au même rythme que l'inflation après avoir connu, en 1984 et 1985, les rattrapages tarifaires qui sont indispensables pour assurer le retour à l'équilibre financier de Gaz de France. Mais il faut toujours garder présente à l'esprit l'idée selon laquelle la tonne d'équivalent pétrole la moins chère est celle que l'on n'a pas dépensée.

Contrairement à ce qu'indique M. Lucotte dans son rapport, le Gouvernement n'a absolument pas « pour objectif l'augmentation de la consommation » ; il veut, bien au contraire, développer une politique de maîtrise de l'énergie dont l'A. F. M. E. est l'outil privilégié.

L'action de l'agence, conçue, non pas contre, mais en collaboration avec les différents opérateurs énergétiques avec lesquels elle s'efforce de trouver les solutions les mieux adaptées à chaque situation en permettant d'utiliser dans les meilleures conditions le potentiel énergétique nationale, passe, notamment, par une information importante du public. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que les premiers mois de cette année ont mis en évidence un relâchement des comportements qui a entraîné un redémarrage des consommations, phénomène que l'on constate, d'ailleurs, à l'échelon européen.

Toutefois, il convient de distinguer l'information effectuée par l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, à laquelle 73 millions de francs ont été consacrés en 1983, et non pas 190 millions de francs comme l'indique le rapport de M. Lucotte, et les aides à l'innovation et à la démonstration, qui sont des aides à l'investissement tendant à faciliter la mise au point de la première utilisation de nouveaux matériels.

En tout état de cause, pour financer ses différentes actions, l'A. F. M. E. disposera, outre les dotations budgétaires proposées dans ce présent projet de loi de finances, d'une partie de la tranche du fonds spécial de grands travaux, sur laquelle votre assemblée s'est prononcée récemment.

Sur les 6 milliards de francs du F. S. G. T., le Gouvernement vient en effet de procéder à une première répartition portant sur 4 500 millions de francs selon laquelle — c'est une information que je vous donne — 700 millions de francs seront affectés à l'A. F. M. E.

L'agence disposera ainsi de moyens supplémentaires lui permettant de poursuivre sa mission, notamment de participer aux initiatives que le Gouvernement, à ma demande, va proposer au début de 1985 à l'ensemble des forces politiques et sociales.

Leur objet est d'organiser, au niveau local et régional, une série de manifestations à caractère essentiellement pratique pour promouvoir la maîtrise de l'énergie.

Ainsi que je viens de vous l'exposer, la politique énergétique mise en œuvre par le Gouvernement est donc à la fois, mesdames et messieurs les sénateurs, volontariste et cohérente.

Elle tend à concilier l'intérêt durable de notre pays et les soucis légitimes des différents secteurs énergétiques et des régions et professions correspondantes. C'est à cette action que je vous invite à adhérer. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean Chamant, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans le court laps de temps qui m'est imparti pour vous présenter mon rapport, je m'efforcerai naturellement d'aller à l'essentiel.

Je dirai tout d'abord quelques mots du budget des services communs. En effet, le budget du ministère de l'industrie se scinde maintenant en deux volets : l'un relatif aux crédits des

services communs de la recherche, de la technologie et du redéploiement, l'autre aux crédits de redéploiement industriel proprement dits.

S'agissant des services communs, il est intéressant de noter une augmentation assez forte des dotations qui sont inscrites au budget pour 1985. Néanmoins il y a lieu de s'interroger sur la très remarquable progression des autorisations de programme qui serait due, semble-t-il, au développement d'un programme d'équipement informatique et bureaucratique pour l'administration centrale et les services extérieurs.

Dans le questionnaire que la commission des finances vous avait adressé en mon nom, madame le ministre, nous vous demandions de nous faire connaître quels étaient les matériels dont l'acquisition était prévue et de nous indiquer de quelle manière ce programme d'équipement allait être mis en place. Malheureusement, il n'a pas été répondu à cette question. Vous estimerez, sans doute comme moi, qu'aujourd'hui même notre curiosité n'est pas encore satisfaite.

S'agissant toujours des services communs, nous avons relevé que des crédits étaient inscrits en faveur de l'école nationale d'exportation. A cet égard, je rappelle que l'année dernière, à l'occasion de la discussion du projet de budget pour 1984, le Sénat avait adopté un amendement tendant à réduire les crédits relatifs à l'éventualité de cette construction, manifestant par là même son opposition à une telle réalisation. La commission des finances du Sénat, fidèle à la position qu'elle avait adoptée l'an dernier, a de nouveau déposé, cette année, un amendement qui sera soumis tout à l'heure à l'appréciation du Sénat.

Je note néanmoins que, lors de la discussion du projet de budget de votre ministère à l'Assemblée nationale, le rapporteur de la commission des finances, qui appartient pourtant à la majorité gouvernementale, a mis en doute l'utilité de la création de l'école nationale d'exportation ; un certain consensus paraît donc être en voie de se réaliser entre la majorité et l'opposition sur ce point.

Cette fâcheuse propension à créer systématiquement des institutions pour répondre à des besoins parfois réels se retrouve d'ailleurs dans l'école nationale supérieure de création industrielle, dont vous avez parlé voilà un instant à cette tribune, madame le ministre.

Quelle n'a pas été la surprise des membres de la commission des finances d'entendre M. le ministre de la culture nous annoncer qu'un crédit de 6 millions de francs était inscrit à votre budget en vue de la réalisation de cette école nationale supérieure de création, alors que je mets au défi quiconque, en examinant les crédits budgétaires, de reconnaître la ligne sur laquelle une telle dépense pourrait être imputée. Ce sont là, à mon avis, des procédés qui, ne permettant pas le contrôle vigilant du Parlement, doivent être bannis et réprouvés.

Les crédits de redéploiement industriel concernent les matières premières, la politique énergétique, la politique industrielle et l'innovation.

Je ne m'attarderai pas sur la politique des matières premières, sauf pour dire qu'encore une fois, en 1985, les crédits de ce secteur connaîtront une nouvelle régression. La dotation en faveur de la constitution d'un stock national de sécurité est supprimée ; le *Journal officiel* du 25 novembre publiait un arrêté annulant des crédits intéressant le fonctionnement même de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Là encore — et je laisserai naturellement à M. Lucotte, rapporteur pour avis, le soin de développer les arguments de sa commission sur la politique énergétique — cette pratique systématique d'annulation de crédits budgétaires me paraît être un procédé qui remet en cause la crédibilité même du budget au moment où le Gouvernement le présente au Parlement. En outre, le Parlement ne peut exercer son pouvoir de contrôle si, en cours d'année, des annulations importantes sont décidées ; s'agissant de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, il semble que de telles annulations, qui représentent plus de la moitié des dotations initiales, peuvent arriver à mettre en cause son propre fonctionnement.

Les crédits du redéploiement industriel — vous l'avez dit, madame le ministre — sont extrêmement importants : 27 760 millions de francs. Il est intéressant cependant de regarder de quelle manière sont ventilés ces crédits. Or, un examen même superficiel permet de constater que, sur ces 27 760 millions de francs, plus de 17 milliards de francs sont affectés à des secteurs en déclin ; dans ces 17 milliards de francs sont compris la subvention aux Charbonnages de France — M. le secrétaire d'Etat en a parlé tout à l'heure — les crédits intéressant la construction navale pour plus de 4 milliards de francs et, enfin, sur les dotations en capital du secteur industriel, la partie qui sera réservée à la sidérurgie.

Nous ne connaissons pas la répartition de ces dotations en capital. Cependant, si je raisonne à partir des connaissances que nous avons de la répartition de ces crédits en 1984, il nous est possible de constater que, sur les 11 milliards de francs de dotations en capital du secteur industriel, la sidérurgie a perçu une somme de 5 500 millions de francs. Il est aisé de penser que, pour 1985, la part de la sidérurgie dans la répartition des dotations en capital du secteur public concurrentiel ne sera pas inférieure à ce qu'elle a été cette année. Je peux même penser qu'elle sera légèrement supérieure. Ainsi, il reste, sur les 27 milliards de francs de crédits de redéploiement industriel, une somme de 2 400 millions de francs affectée à la petite et moyenne industrie — nous avons noté que les crédits sont en augmentation — aux restructurations et, enfin, aux crédits de développement industriel qui, eux, connaissent une régression sensible.

Mes chers collègues, votre commission a donc été dans l'obligation de noter qu'en réalité l'essentiel des crédits inscrits au budget — car il n'est question que de ceux-là — allaient donc être affectés à ces secteurs pour lesquels le Gouvernement d'ailleurs a arrêté des projets et des programmes de restructuration. J'en évoquerai deux.

Au mois de mars dernier, le Gouvernement a arrêté le programme de restructuration concernant les charbonnages et la sidérurgie. Pour les charbonnages, il a fixé comme objectif le retour à l'équilibre financier en 1988. Les moyens préconisés, qui doivent être mis en œuvre pour permettre d'atteindre cet objectif, ont visé la suppression de 6 000 emplois en 1984 et d'un nombre à peu près égal, je crois, en 1985. Or, à la fin du mois de juin, il y avait eu dans les charbonnages exactement 1 262 emplois supprimés sur les 6 000 prévus pour cette année. C'est dire que le programme de restructuration arrêté par le Gouvernement, sous sa responsabilité, ne pourra pas être exécuté dans les délais qu'il a lui-même établis.

La même réflexion s'impose en ce qui concerne le plan de restructuration de la sidérurgie. Un objectif a été fixé : le retour à l'équilibre financier pour 1987 ; pour permettre à la sidérurgie d'atteindre cet objectif, il a été prévu que des moyens financiers seraient mis à sa disposition et que 20 000 emplois seraient supprimés. Or la lecture de la presse de la semaine dernière nous apprend que le plan de restructuration de la sidérurgie française — qu'il s'agisse des aciers courants ou des aciers spéciaux — est en train de prendre du retard. Vous-même, madame le ministre, devant la commission des finances, lorsqu'elle a eu l'honneur de vous entendre et répondant à une question que je vous avais posée à ce sujet, vous m'avez indiqué que Unimétal était en train de mettre au point un plan d'application du programme que le Gouvernement avait arrêté.

Nous sommes le 27 novembre 1984. Le plan de restructuration de la sidérurgie a été arrêté au début de l'année. Actuellement, je peux dire sans risquer d'être démenti qu'il n'est pas encore entré en application. Dans ces conditions, votre commission s'est posée la question de savoir de quelle manière vous pourriez concilier les exigences de la modernisation avec le poids que représente le soutien financier des secteurs sur lesquels je viens d'appesantir mes observations.

Madame le ministre, vous nous avez dit que le secteur public industriel concurrentiel présentait maintenant des aspects positifs. Vous avez — ce qui est tout à fait naturel — défendu les nationalisations aussi bien dans leur principe que dans leur application. Ce débat politique n'est sans doute pas clos, mais je me garderai bien, parlant au nom de la commission des finances, d'y prendre part, quelle que soit l'opinion que j'aie sur le fond.

S'il est vrai que la situation de certaines entreprises du secteur public concurrentiel — quelques-unes seulement — ont amélioré leur situation en 1984, et si elles pourraient prétendre, peut-être, au retour à l'équilibre l'année prochaine, je vous pose la question suivante : à quel prix tout cela a-t-il été réalisé ?

Un sénateur sur les travées du R. P. R. Très bien !

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. Depuis qu'elles sont nationalisées, en effet, ces entreprises ont reçu de l'Etat plus de 45 milliards de francs. En outre, il a fallu indemniser les actionnaires. Il faut savoir enfin ce qu'est leur niveau d'endettement.

J'ai sous les yeux un document relatif à l'endettement moyen et à long terme de l'ensemble de ces entreprises. Si je ne possède pas les chiffres de 1984 — et pour cause — j'ai ceux de 1983. L'endettement se montait à la fin de 1983 à la somme de 127 652 millions de francs en progression de 22 p. 100 par rapport à 1982.

Tout laisse à penser que ce chiffre sera encore certainement majoré dans quelques semaines. On a dit, dans des moments d'enthousiasme et d'euphorie, que le secteur public concurrentiel serait le fer de lance de la relance économique et de l'emploi en France ; il faut, je crois, faire preuve d'une certaine modestie !

A la commission des finances, nous n'examinons que les aspects purement arithmétiques de la situation. Sous cet angle seulement, les éléments que je viens d'indiquer peuvent paraître déjà, à certains égards, fort inquiétants. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que nous ayons émis un avis défavorable à l'adoption des crédits qui concernent le redéploiement industriel.

Madame le ministre, vous avez une tâche dont personne ne méconnaît ici la lourdeur et la difficulté. Au début de votre propos, vous avez posé le dilemme suivant : modernisation ou déclin. C'est en effet en ces termes — personne n'en disconvient un seul instant — que peut se poser le problème de notre industrie. Mais lorsque j'entends parler d'un outil industriel vieilli, inadapté, délaissé, laissez-moi vous rappeler tout de même que la France a été, il n'y a pas si longtemps, la cinquième puissance industrielle et la troisième puissance exportatrice du monde. Pensez-vous vraiment, objectivement, qu'elle aurait pu connaître de telles performances si elle n'avait disposé que d'un outil industriel vieilli, inadapté et délaissé ?

M. Hubert Martin. Très bien !

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. Il n'est pas juste de faire aux politiques passées un procès qu'en aucun cas elles ne méritent.

Puisse la politique nouvelle qui s'est dessinée depuis bientôt trois ans faire en sorte que l'on ne regrette pas les efforts qui ont été naguère accomplis et qui ont donné des résultats tout à fait performants. La commission des finances, très vigilante, comme toujours, sur l'utilisation des crédits dont l'examen lui est soumis, n'entend pas donner sa caution à une politique dont on n'aperçoit pas tellement les contours et dont on ne voit surtout pas très bien où elle peut nous mener. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'Union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Collomb, rapporteur pour avis.

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Industrie). Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, dans un contexte général d'austérité, le budget de l'industrie pour 1985 traduit la priorité accordée par le Gouvernement à la modernisation de l'appareil productif : les dotations affectées au redéploiement industriel progressent, en effet, de 15,6 p. 100 en crédits de paiement et de 18 p. 100 en autorisations de programme par rapport à 1984, atteignant respectivement 27 700 et 18 600 millions de francs.

Cette priorité s'impose compte tenu de l'évolution de la conjoncture industrielle ; 1984 a, en effet, été une année noire pour l'industrie française qui a vu s'allonger la liste des secteurs sinistrés de mois en mois : sidérurgie, charbonnages, construction navale, automobile, etc. Les défaillances d'entreprises dans l'industrie se sont accrues de 9 p. 100 au cours des neuf premiers mois ; les réductions d'emplois se sont amplifiées dans l'industrie, atteignant 3 p. 100 en 1984. Elles sont liées, en particulier, aux mesures de redéploiement prises dans les zones de reconversion industrielle.

Conscient de la nécessité d'accélérer la mutation industrielle de la France, le Gouvernement a engagé une politique de restructuration industrielle dans quatorze pôles de conversion, qui bénéficient d'une mobilisation exceptionnelle de moyens financiers et administratifs. Les ressources budgétaires importantes qui seront dégagées en 1985 sont donc conformes aux engagements pris par les responsables de la politique industrielle.

La commission des affaires économiques considère cependant que cette politique de modernisation est trop exclusivement tournée vers les secteurs en déclin qui absorbent 83 p. 100 des crédits du redéploiement industriel.

Elle regrette, une fois encore, que la loi de finances n'apporte pas de réponse au problème des charges qui pèsent sur les entreprises. Celles-ci se voient, certes, accorder un allègement de 10 p. 100 sur la taxe professionnelle, mais, dans le même temps, elles subiront les hausses de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ou du téléphone. Cette dernière hausse coûtera 4 milliards de francs aux entreprises.

De même, les mesures arrêtées récemment et qui visent à accélérer le recouvrement des cotisations à la sécurité sociale représenteraient 6 à 8 milliards de francs de ponction sur la trésorerie des entreprises. La commission des affaires économiques tient à souligner que cette ponction sera particulièrement lourde pour les industries de main-d'œuvre, notamment pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, pour lequel les premières estimations conduisent à évaluer ces sommes à 1 p. 100 du chiffre d'affaires.

Aussi votre commission estime-t-elle que les entreprises françaises, dont les résultats financiers se sont améliorés en 1983, auront des difficultés à financer la modernisation indispensable de l'économie française.

Elle considère qu'au regard des milliards de francs qui seront engagés pour plusieurs années, dans le repli ou la reconversion de pans entiers de l'industrie française, des ressources de moindre ampleur suffiraient à alléger les charges des entreprises et à leur permettre de se mettre en situation d'affronter la concurrence internationale.

L'exemple du textile constitue, à cet égard, une bonne démonstration des effets bénéfiques d'un allègement des charges sociales. En deux ans, trois mille entreprises du secteur auront bénéficié, par convention avec l'Etat, d'un allègement partiel de leurs charges sociales. Le bilan de ce plan est incontestablement positif puisqu'on a pu constater une reprise de l'investissement de 16 p. 100 en 1983, une forte progression de l'autofinancement des entreprises de 65 p. 100 en un an, une réduction de 12 p. 100 du déficit commercial et une diminution des pertes d'emplois : 10 000 suppressions en 1983 au lieu de 35 000 en 1982. Or le Gouvernement n'envisage pas de reconduire ces contrats d'allègement, ce que votre commission regrette, car seule une augmentation de l'investissement permettra aux entreprises textiles de maintenir leurs bons résultats, dans une conjoncture en voie de dégradation.

J'évoquerai maintenant, rapidement, dans les quinze minutes qui me sont octroyées, le cas de certains secteurs industriels dont l'évolution préoccupe votre commission.

En ce qui concerne la sidérurgie, le nouveau plan acier, adopté le 29 mars dernier, comporte de nombreuses zones d'ombre : en renonçant au train universel de Gandrange et en fermant l'aciérie d'Ugines à Fos, le risque est grand de voir les importations augmenter dans le secteur des gros et moyens profilés et des aciers spéciaux. En outre, le prix de cet assainissement est particulièrement lourd : 28 milliards de francs et 25 000 emplois à supprimer. Votre commission se demande si l'Etat pourra faire face à ses engagements, compte tenu des besoins de financement d'Usinor et Sacilor qui continueront, vraisemblablement, à absorber une bonne partie des crédits destinés au secteur public industriel. Elle craint que ce plan, coûteux et traumatisant, ne soit qu'une nouvelle solution provisoire.

Quant à l'industrie automobile, elle se trouve aujourd'hui confrontée à une crise d'une extrême gravité ; sur un marché en forte régression, sa part n'a cessé de décroître au profit des constructeurs étrangers, dont le taux de pénétration avoisine désormais 40 p. 100. Ce recul n'est pas compensé par une progression des exportations puisque, sur le marché européen, les constructeurs français ont perdu six points en 1983 ; en outre, les deux groupes enregistrent des pertes financières importantes : 8 milliards de francs pour P.S.A. et 4 milliards de francs pour Renault depuis 1981, et leur endettement dépasse 60 milliards de francs.

Or la mutation de l'industrie automobile française, qui emploie directement ou indirectement deux millions de personnes et a rapporté, grâce à ses exportations, 22 milliards de francs en 1983, constitue un enjeu considérable pour l'ensemble de l'industrie française, en raison de son rôle d'entraînement sur de nombreux secteurs.

C'est pourquoi votre commission souhaiterait connaître les réponses du Gouvernement aux questions suivantes : Quelle suite sera donnée au rapport Dalle ? Quelles seront les évolutions nécessaires en termes d'effectifs et de qualifications pour que cette industrie retrouve sa compétitivité ? Les propositions récemment présentées par Renault vous paraissent-elles réalistes ? Quelle est l'importance des investissements que les constructeurs devront engager au cours des prochaines années, et comment pourront-ils être financés compte tenu des résultats financiers actuels des deux groupes ? Votre commission insiste sur la nécessité de résoudre rapidement ces problèmes pour assurer la survie de notre industrie automobile.

J'en viendrai maintenant aux industries mécaniques dont l'activité a diminué de 2 p. 100 en 1983 en raison de l'évolution de l'investissement industriel, ce qui s'est traduit par une

perte de 25 000 emplois. Le Gouvernement avait engagé, en octobre 1983, un plan productique destiné à consolider l'industrie française des biens d'équipement et à moderniser les industries manufacturières.

Or ce plan semble quelque peu abandonné pour l'année 1985, puisque les crédits qui lui sont alloués passent de 854 à 220 millions de francs, soit une diminution de 74 p. 100. Votre commission s'étonne de cette régression, compte tenu de la volonté affirmée de moderniser l'industrie française, qui constitue pourtant un programme prioritaire du 9^e Plan.

Quant au plan machine-outil engagé en 1981, il prévoyait que deux milliards de francs seraient consacrés à ce secteur. Or, en 1985, la machine-outil ne profitera que de 220 millions de francs sur 900 millions de francs de crédits de restructuration sectorielle, le reste allant au plan papier pour la restructuration de La Chapelle-Darblay. Certes, la machine-outil a vu sa situation s'améliorer en 1984, sous l'effet d'un développement de ses exportations, et il est certain que les contrats de développement conclus en 1982 et en 1983 ont permis d'empêcher son effondrement ; mais il est dangereux de réduire l'effort au moment où cette industrie redémarre.

Quant aux restructurations, elles ne semblent pas résoudre tous les problèmes et votre commission insiste sur la nécessité, pour l'Etat, de tout faire pour freiner la pénétration étrangère dans ce secteur.

Je terminerai par la construction navale rattachée, depuis juillet dernier, au ministère du redéploiement industriel et dont la situation devient catastrophique : réduction de 19 p. 100 pour les mises sur cales, de 11 p. 100 pour la production, et diminution de 40 p. 100 du carnet de commandes en un an.

Le plan adopté par le Gouvernement au mois de mars dernier vise à maintenir une activité sur les cinq sites concernés, en réduisant les capacités de production et en fixant aux chantiers un objectif d'amélioration de la production de 15 p. 100 grâce à une modernisation.

Dans cette perspective, 1 600 millions de francs ont été affectés aux chantiers en 1984 pour les aider à prendre les commandes indispensables à leur plan de charge et pour assurer la survie du groupe Alsthom-Atlantique ; 4 milliards de francs sont prévus pour 1985, soit une progression de 155 p. 100. Votre commission considère que le maintien de la totalité des sites avec une activité réduite posera de nouveaux problèmes de coûts de production aux chantiers concernés, qui ne pourront être compensés que par de nouvelles augmentations des aides publiques ; quant aux restructurations des grands chantiers en deux grandes sociétés, dont l'une contrôlée par l'Etat, elle ne constitue pas une réponse appropriée à la nécessaire mutation de la construction navale française.

Telles sont, madame le ministre, les observations que la commission des affaires économiques et du plan tenait à formuler sur le budget de l'industrie. Elle considère que le projet de loi de finances pour 1985 ne répond pas à la nécessité de moderniser l'appareil industriel, conformément aux objectifs du 9^e Plan, puisque l'essentiel des crédits est destiné aux secteurs en déclin.

C'est pourquoi elle propose au Sénat de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits du redéploiement industriel inscrits au budget pour 1985. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Lucotte, rapporteur pour avis.

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Energie). Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget du redéploiement industriel et du commerce extérieur ne retrace que deux aspects de la politique énergétique : d'une part, la subvention aux Houillères nationales, d'autre part, les crédits de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Vous comprendrez donc que la commission des affaires économiques et du Plan n'ait pas procédé à un examen complet des questions budgétaires elles-mêmes. Au reste, l'excellent rapport présenté au nom de la commission des finances par M. Chamant a très bien traité de ce problème.

Votre commission, mes chers collègues, souhaite, comme elle le fait chaque année, faire un bilan de l'ensemble de la politique énergétique. Compte tenu du temps limité dont dispose le rapporteur, je traduirai notre avis à travers quatre séries de questions précises. J'ajouterai, monsieur le secrétaire d'Etat, que notre souci a été de lire une cohérence qui nous a paru moins visible qu'à vous, ce qui est bien normal.

J'évoquerai, au préalable, l'évolution de la consommation d'énergie, qui a diminué pour la quatrième année consécutive — en 1983, moins 0,6 p. 100 — mais qui semble actuellement repartir. Au total, notre taux de dépendance énergétique a été réduit. Il est passé de 64,7 p. 100 à 60,5 p. 100 tandis que notre facture énergétique reste égale à 179 milliards de francs.

J'examinerai maintenant, produit par produit, l'évolution des différents composants énergétiques.

En ce qui concerne notre approvisionnement en produits pétroliers, il convient de noter la diminution, pour la quatrième année consécutive, de nos achats de brut — 12,4 p. 100 par rapport à 1982 — et la baisse sensible, de 57,9 p. 100, des fournitures en provenance du Moyen-Orient, notamment d'Arabie Saoudite. Notre facture pétrolière a cependant progressé de 16 p. 100 au cours du premier semestre de 1984, en raison de la hausse du dollar ; elle s'est établie à 74 milliards de francs.

Quant au prix des produits pétroliers, l'année 1984 a été marquée par une nouvelle progression de la fiscalité, qui est passée de 54,1 p. 100 à 57,1 p. 100 pour le prix du super-carburant, plaçant la France au deuxième rang des pays européens dans ce domaine. Or, la loi de finances pour 1985 ne fait que confirmer cette évolution, puisque son article 17 modifie la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et prévoit une majoration exceptionnelle, qui se traduira par une augmentation, d'ici au 10 avril 1985, de 14,6 p. 100 pour le super, de 16,30 p. 100 pour l'essence, de 12,85 p. 100 pour le gazole et de 27,65 p. 100 pour le fioul domestique.

Votre commission déplore ces nouvelles hausses, auxquelles viendront s'ajouter celles liées aux troisième et quatrième relèvements de la taxe perçue au profit du fonds spécial de grands travaux, qui interviendront en août 1985 et juin 1986. Le Sénat a d'ailleurs rejeté ces hausses massives destinées à compenser les diminutions d'impôts accordées par ailleurs.

Ce problème de la politique des prix me conduit naturellement à évoquer la situation difficile de notre industrie du raffinage : le compte d'exploitation consolidé des six principales sociétés fait, en effet, apparaître des pertes économiques de 4,6 milliards de francs pour l'ensemble des entreprises en 1983, et les prévisions pour 1984 ne sont guère plus optimistes. Votre commission insiste sur la nécessité de maintenir en France une industrie du raffinage performante et émet le vœu que le Gouvernement prenne les mesures qui s'imposent pour éviter que ce secteur ne disparaisse de notre économie.

Quant à la contribution exceptionnelle que devront acquitter les entreprises pétrolières qui exploitent des gisements en France, votre commission estime paradoxal de pénaliser des entreprises qui font de la recherche et viennent d'obtenir des succès sur le territoire national, alors que l'on veut, avec raison, dans le même temps, encourager la production d'énergie de notre pays et accroître son indépendance énergétique. Cohérence ? Le Sénat d'ailleurs a rejeté cette taxe lors de l'examen des articles de la première partie. Telle est notre première série de questions.

J'aborderai, en second lieu, la politique charbonnière, pour laquelle l'année 1984 a marqué un nouveau tournant : le Gouvernement a, en effet, définitivement écarté le projet de relance du charbon français. Je rappelle qu'un objectif de production de 30 millions de tonnes avait été fixé en septembre 1981 par le gouvernement de M. Mauroy, contre l'avis de tous les experts sérieux, et qu'il a fallu revenir, l'an dernier, au vu des conclusions du rapport Josphe, à un objectif de 15 à 18 millions de tonnes. Désormais, aucun objectif de production n'est fixé aux Charbonnages de France, mais il leur appartient de déterminer le niveau optimal de production compatible avec l'équilibre financier qui devra être atteint en 1988. Le déficit a atteint 368 millions de francs en 1983, et avoisinera 400 millions de francs pour 1984. La dotation budgétaire prévue pour 1985 atteindra 71 milliards de francs, dont 350 millions de francs pour la reconversion des zones minières.

Nous avons été heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, de connaître la répartition de cette contribution — 3,7 milliards de francs pour l'exploitation, 3,1 milliards de francs pour les charges non liées — qui n'apparaît pas clairement dans le budget.

L'an dernier, pour une dotation de 6,5 milliards de francs, 1,5 milliard de francs seulement était consacré à l'extraction, d'où notre inquiétude.

Quant à la rationalisation des structures de production, elle apparaît incontestablement liée à l'organisation du déclin du charbon national. L'expression est dure mais elle est vraie. Dans un document remis aux syndicats en août dernier, sur les

perspectives du charbon à l'horizon 1988, la direction des Charbonnages ne cache pas sa volonté de conserver uniquement les installations rentables.

C'est ainsi que la production serait ramenée de 18 millions de tonnes actuellement à environ 12 millions de tonnes en 1988. Ce plan prévoit 31 700 suppressions d'emploi sur un effectif de 56 000. Comment s'effectuera une aussi forte réduction des effectifs de Charbonnages de France ? Déjà les départs vers E. D. F., qui ont été évoqués tout à l'heure, prévus au titre de la convention signée le 2 mars 1984, devaient concerner un effectif annuel moyen de 1 000 personnes. Si les renseignements communiqués de bonne source sont vrais, 20 embauches seulement sont conclues actuellement et 500 dossiers sont encore à l'étude. Les compressions d'emplois annoncées pour 1984 — 6 000 à 8 000 — atteindront péniblement 4 000 pour l'ensemble des bassins.

Je doute, monsieur le secrétaire d'Etat, que ces compressions d'effectifs puissent se réaliser sans licenciements.

S'agissant par ailleurs de l'organisation future de la production, si les choses semblent claires pour le Nord — l'étude laisse présager un arrêt de l'extraction dans cette zone — elles le sont moins pour les autres bassins ; aussi votre commission souhaiterait-elle connaître les modalités d'application de la reconversion envisagée dans le bassin du Centre-Midi, notamment à Blanzay.

Votre commission se félicite, toutefois, de la décision de la nouvelle direction des Charbonnages de mettre en place une politique commerciale. Le bilan de Charbonnages de France-Energie, créé à cet effet, apparaît déjà satisfaisant puisque 400 conversions ont été opérées, entraînant un accroissement de 1 700 000 tonnes de la consommation du charbon. Quant à la volonté de Charbonnages de France de devenir un opérateur charbonnier international, votre commission souhaiterait savoir comment cette réforme se réalisera, compte tenu du monopole appartenant actuellement à l'Association technique de l'importation charbonnière — A. T. I. C. Il est indispensable que ces deux organismes s'entendent car la compétition sur la scène internationale sera rude. Telle était notre seconde série de questions.

La troisième série de questions concerne le gaz. Sa consommation a atteint 22 900 000 de tonnes équivalent-pétrole en 1983, représentant 11,5 p. 100 de notre bilan énergétique. L'évolution de notre approvisionnement résulte de la signature d'un certain nombre de contrats qui détermineront nos achats d'ici à la fin du siècle. Ainsi l'Algérie est-elle désormais notre premier fournisseur, devant les Pays-Bas et l'U. R. S. S.

Or, le contrat algérien est coûteux — 15 p. 100 de plus que les autres gaz importés — ce qui contribue à accroître le déficit de Gaz de France : le surcoût total, gonflé par la hausse du dollar, devrait atteindre 1 500 millions de francs en 1984. Or, l'Etat, qui s'y était pourtant engagé, n'apportera aucune compensation financière à l'établissement qui, dans ces conditions, aura des difficultés à rétablir son équilibre financier. Le déficit total de Gaz de France avoisinera 4 milliards de francs en 1984.

La commission des affaires économiques déplore cet engagement de la France dans des contrats surdimensionnés par rapport à la demande actuelle, et coûteux. A partir de 1986, en effet, pour gommer les facilités accordées tout de suite à l'Algérie, il faudra absorber aussi les 12 milliards de mètres cubes supplémentaires liés au contrat soviétique, qui s'ajouteront au gaz algérien que nous ne prenons pas en totalité actuellement.

Sur la base d'une demande soutenue, et compte tenu de ces engagements, l'approvisionnement sera fourni à 70 p. 100 par les gaz russe et algérien et à 30 p. 100 par le gaz européen. La commission regrette que notre pays soit devenu aussi dépendant de fournisseurs dont les orientations politiques et économiques ne nous apportent pas toujours les garanties qui seraient indispensables.

Je terminerai par l'électricité, dont 57 p. 100 est fournie par les équipements électronucléaires, contre 48 p. 100 en 1983. La consommation intérieure d'électricité devrait enregistrer une hausse de 7,2 p. 100 sur l'ensemble de l'année.

L'année 1984 a également été marquée par la signature du contrat de plan d'E. D. F. pour la période 1984-1988. L'établissement se voit attribuer un rôle essentiel dans le développement tous azimuts et tous usages de l'électricité et dans un effort nouveau d'exportation. La situation financière d'E. D. F. s'est améliorée en 1983, puisque le déficit d'exploitation a été ramené de 7 900 millions de francs en 1982 à 5 700 millions de francs en 1983. Il devrait être de 1 500 millions pour 1984, l'équilibre

ne pouvant être atteint du fait de la hausse du dollar. Rappelons qu'une hausse de dix centimes de la monnaie américaine coûte 200 millions de francs à E. D. F.

Mais votre commission demeure préoccupée par l'endettement de l'établissement, qui atteint près de 200 milliards de francs. La structure de cet endettement est toujours caractérisée par l'importance des emprunts en devises, et l'on peut s'étonner qu'E. D. F. continue, dans ces conditions, à emprunter sur le marché des eurodevises. On nous affirme que les récents et massifs emprunts conclus en 1984 sur les marchés étrangers étaient destinés à remplacer d'autres emprunts conclus à des conditions plus désavantageuses. Nous aimerions savoir — car nous n'avons pas obtenu de réponses à ce sujet — quels emprunts ont été annulés par les emprunts souscrits cette année.

Venons-en au point qui préoccupe le plus votre commission. Je veux parler du coup de frein donné au programme électronucléaire, lors du conseil des ministres du 31 octobre dernier.

E. D. F. ne sera autorisée, ainsi que vous l'avez rappelé, madame le ministre, à n'engager qu'une seule tranche nucléaire en 1985, et une autre en 1986, le Gouvernement retenant la possibilité d'engager une seconde tranche en fonction de l'évolution de la consommation.

Ce choix marque le début d'une véritable traversée du désert pour l'industrie nucléaire française. C'est le rythme le plus bas depuis le premier choc pétrolier, qui avait marqué l'engagement du programme nucléaire français, décision heureuse qui devrait s'inscrire dans l'héritage dont il a si souvent été fait état. Ce faible rythme aura des conséquences sociales graves. Le Conseil économique et social avait estimé, dans un rapport publié en mars 1984, à 45 000 — sur 112 000 personnes — les suppressions d'emplois rendues nécessaires par la commande annuelle de deux tranches nucléaires.

Qu'advient-il, pour Framatome, Alsthom et leurs centaines de sous-traitants ? S'agissant de Framatome, nous posons la question avec gravité : comment cette entreprise pourra-t-elle concilier la reprise d'une partie des salariés de Creusot-Loire et la diminution d'activité résultant des récentes décisions gouvernementales ?

Votre commission considère que, dans la conjoncture industrielle actuelle, cette réduction du programme nucléaire intervient au plus mauvais moment ; elle a certes conscience de la difficulté de faire plus et de la nécessité de réduire la construction de centrales nucléaires, compte tenu de l'évolution actuelle de la consommation de courant électrique, mais, puisque les conséquences de la décision de ralentissement ne seront perceptibles qu'à moyen terme — il s'écoule six ou huit ans entre le moment où la centrale est commandée et le moment où elle livre ses premiers kilowatts-heure — elle considère que l'on aurait pu maintenir le rythme de deux tranches en 1985, année déjà difficile au plan de l'emploi.

Elle craint en outre que ce ralentissement ne casse l'outil industriel performant, dont notre pays s'est doté au cours de la dernière décennie, et qui se traduit par une baisse du prix du kilowatt-heure pour les consommateurs, puisque le coût du kilowatt-heure nucléaire est inférieur de 30 p. 100 à celui du charbon et de plus de 50 p. 100 à celui du fioul.

Enfin, les progrès techniques réalisés récemment font que le parc nucléaire est en voie de devenir aussi souple que le parc thermique classique. Le procédé de pilotage des réacteurs dit « pilotage en mode gris », a été mis au point en coopération avec Framatome pour permettre de réduire ou d'accélérer, à la demande, la production d'électricité.

Enfin, à l'heure où le premier surgénérateur français va être mis en fonctionnement — il sera couplé au réseau en 1985 — votre commission considère qu'il est paradoxal et incohérent que 1985 marque précisément un creux historique pour l'énergie nucléaire.

Ce sont les très graves questions que nous posons au Gouvernement.

Pour conclure, je dirai un mot de la politique d'économies d'énergie, pour en faire ressortir aussi l'incohérence.

Le bilan de cette politique d'économies d'énergie n'est pas négligeable, puisqu'elle permettra d'économiser 2 800 000 tonnes d'équivalent pétrole en 1983.

Mais, à l'heure où la politique énergétique du Gouvernement a pour objectif l'augmentation de la consommation, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie se situe, indiscutablement, à contrecourant.

Le Gouvernement incite en effet E. D. F. à accroître ses ventes afin de placer le nucléaire, notamment, dans l'industrie ; c'est la réouverture de la campagne de publicité « tous usages de l'électricité » dans le pays.

Il libère en même temps la politique commerciale de Gaz de France pour affronter les difficultés que j'ai évoquées tout à l'heure et permettre d'écouler le gaz des contrats russe et algérien.

Enfin, le Gouvernement souhaite trouver de nouveaux débouchés pour le charbon, notamment dans l'industrie et dans l'habitat.

Face à cette politique, les responsables de l'A.F.M.E. sont dans une position relativement fautive ; ils interviennent pour freiner la consommation d'énergie. N'y a-t-il pas là une contradiction dans la politique énergétique, qui pose un véritable problème, dans la mesure où, en même temps, l'agence reçoit des concours financiers importants, à savoir 2 500 millions de francs en 1984 ?

On ne peut pas vouloir une chose et son contraire : développer la vente de produits énergétiques, d'une part, et, dans le même temps, réduire la consommation d'énergie, d'autre part. On nous expliquera peut-être où est la cohérence.

Puisque, tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez discuté ici à cette tribune certains des chiffres que notre rapport écrit contient, permettez-moi de vous donner une brève explication.

Nous trouvons des chiffres dans le budget. Ce n'est pas toujours évident ! Puis on nous en communique certains. S'agissant du chiffre de 190 millions de francs que vous avez fortement critiqué, concernant les actions d'information et de soutien de l'A.F.M.E., notre source, c'est le rapport d'activités de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie pour l'année 1983, page 5. Il s'agit d'un document officiel que, j'espère, vous n'ignorez pas, et je vous y renvoie.

Mais, puisque vous avez critiqué ce chiffre qui figure dans ce rapport, voulez-vous nous dire alors, monsieur le secrétaire d'Etat, à quoi correspondent ces 190 millions de francs ? J'espère que vous nous le direz tout à l'heure. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'Union centriste.*)

Telles sont, mes chers collègues, les observations que votre commission des affaires économiques et du Plan tenait à formuler.

Compte tenu des incertitudes de la politique charbonnière et gazière, des excès pesant sur la fiscalité pétrolière et du coup de frein donné à l'industrie nucléaire, elle vous propose d'émettre un avis défavorable à l'égard des crédits destinés à l'énergie, pour l'année 1985. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 8 novembre 1984 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste, 33 minutes ;
Groupe socialiste, 30 minutes ;
Groupe du rassemblement pour la République, 29 minutes ;
Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 21 minutes ;
Groupe communiste, 12 minutes.

La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, deux crises pétrolières nous ont révélé la portée des problèmes de l'énergie dans le développement de nos sociétés. Or, ce budget est la seule occasion que nous avons d'ouvrir avec le Gouvernement un dialogue sur ces problèmes si importants de l'énergie. Je limiterai donc mon propos au problème de l'énergie.

Malgré un effort considérable qui a permis à notre pays d'atteindre un taux d'indépendance énergétique de 40 p. 100, la facture énergétique de la France, payable en dollars, est encore de 140 milliards de francs. On mesure par là, non seulement, le chemin parcouru pour se prémunir des risques du pétrole importé, mais encore l'importance des efforts à réaliser pour réduire davantage notre balance financière en matière énergétique.

Si nous voulons être sûrs d'atteindre un taux d'indépendance énergétique supérieur à 50 p. 100 en 1990, de conserver un coût de l'énergie assurant une bonne compétitivité à notre industrie, de maintenir notre industrie énergétique dans le peloton de tête sur le plan technologique, de permettre à celle-ci d'intervenir efficacement à l'étranger et par là, de contribuer au développement économique du pays, il faut, pour parvenir à ces objectifs, remplir un certain nombre de conditions et prendre diverses précautions.

Dans cet esprit, et sans vouloir être exhaustif, permettez-moi d'attirer votre attention sur quelques points importants du problème de l'énergie en France.

Dès aujourd'hui, l'énergie nucléaire assure, en France, 55 p. 100 de la production d'électricité ; l'électricité française est devenue la moins chère d'Europe.

Mais la conjonction des efforts effectués pour économiser l'énergie et la crise économique ont conduit au ralentissement de l'augmentation des consommations d'énergie et, si l'on veut profiter au mieux d'un important programme nucléaire, il faut, parallèlement, se préoccuper d'utiliser pleinement le produit fabriqué : l'électricité.

Une meilleure promotion de l'électricité est d'un intérêt économique évident, en particulier dans le secteur industriel. M. Lucotte l'a très bien dit et, depuis des années, le Sénat se bat pour la reconnaissance de cette idée ; il semble que nous commençons à être entendus.

Les pouvoirs publics auraient donc intérêt à organiser, avec les établissements de crédit, un financement adapté pour réaliser la conversion des installations industrielles à l'électricité. On pourrait même préciser que les critères de sélection pour l'octroi des facilités puissent se faire en fonction de l'intérêt économique et non du seul calcul énergétique.

Par ailleurs, pour préserver l'outil industriel, maintenir le niveau de technicité et la compétitivité des différentes installations, un certain niveau de commande, que l'on estime en général à deux tranches par an, est indispensable. Si l'on devait rester au niveau d'une seule tranche nucléaire par an, comme il vient d'être décidé pour 1985, il faudrait sans doute envisager d'ici à trois ou quatre ans le licenciement du tiers des effectifs de l'industrie nucléaire, soit environ 50 000 personnes. A un moment où le chômage frappe à notre porte, il convient de mesurer l'importance d'une telle décision.

Pour le maintien d'une technologie française performante, fiable et sûre en matière de réacteurs à eau pressurisée, il faut un programme minimum. Pour les réacteurs à neutrons rapides, il faut envisager, dès maintenant, le développement progressif de cette filière qui constitue un complément logique des réacteurs de la première génération. Il est indispensable de tout mettre en œuvre pour donner une suite à l'étude en cours du réacteur Superphénix II.

Nous nous permettons d'insister pour rappeler que, faute d'un nombre minimal de réalisations, il ne saurait y avoir d'actions de recherche et développement suffisantes, ce qui conduirait à une perte de capacité d'innovation et donc de compétitivité. N'oublions pas que l'industrie nucléaire est une industrie exportatrice nette — plus de 8 milliards de francs en 1983 — exportations d'électricité non comprises. Notons que, en plus, nous devons tenir compte des exportations d'électricité, qui se développent.

Les différentes entreprises pétrolières françaises sont présentes à toutes les étapes du circuit pétrolier : l'exploration, l'exploitation, le transport, le raffinage et la distribution. De plus, leurs zones d'action s'étendent au monde entier. Les résultats obtenus sont souvent enviables, comme en témoignent les succès en mer du Nord et en France même, pour ne citer que ces deux aires géographiques.

Le nouveau prélèvement de 1 500 millions de francs qui est effectué sur le gaz et sur le pétrole extraits de notre sol est donc particulièrement regrettable en un moment où il est nécessaire d'affirmer notre indépendance énergétique.

Faut-il rappeler que le nucléaire ne saurait tout faire et que le pétrole couvre encore 48 p. 100 des besoins énergétiques français ? A terme le pétrole restera donc une source d'énergie indispensable, ne serait-ce que pour répondre aux besoins en matière de transport et de pétrochimie.

Il convient donc que les sociétés pétrolières françaises restent performantes et compétitives. Or, depuis plusieurs années, les activités de raffinage enregistrent de lourdes pertes financières. Cette situation ne saurait durer sans mettre en péril toute la profession.

A défaut d'une complète liberté des prix, il faudra bien un jour mettre en pratique, il serait souhaitable d'appliquer strictement la règle fixée, depuis plus d'un an, par les pouvoirs publics eux-mêmes. Cette formule de calcul des prix des produits raffinés maintient en déficit les installations françaises, mais constitue un moindre mal par rapport à la non-application de cette règle, ce qui se produit pendant les deux tiers du temps.

Je voudrais attirer également l'attention du Gouvernement et de ceux qui décident de la politique européenne de la France sur ce que l'on appelle les « préférences tarifaires généralisées » qui sont pratiquées par la Communauté économique européenne.

Pour des raisons historiques, un certain nombre de pays producteurs de pétrole au Moyen-Orient sont inscrits sur la liste des pays en voie de développement et bénéficient donc de la suppression des droits de douane pour une certaine quantité de produits divers. Si certains de ces pays sont toujours en voie de développement, on peut par ailleurs considérer qu'ils sont devenus riches. Il paraît donc paradoxal de continuer à leur accorder des facilités douanières pour des produits qui concurrencent les nôtres, en particulier avec ceux qui sont produits par nos installations de raffinage et notre industrie pétrochimique. Voilà une anomalie à laquelle il conviendrait de remédier si l'on ne veut pas, à terme, porter un grave préjudice à certaines de nos activités pétrolières.

A ce sujet, je regrette vivement que le Conseil supérieur du pétrole, où l'on pouvait parler de ce genre de sujets, ne se réunisse plus, et j'en demande la raison à M. le secrétaire d'Etat.

Le gaz naturel ne représente actuellement, selon les nouvelles équivalences énergétiques, qu'environ 12 p. 100 du bilan énergétique français. C'est peu, compte tenu d'une meilleure diversification possible en matière d'hydrocarbures.

L'augmentation de la consommation est actuellement importante et elle s'équilibre avec les importations. Un développement de la consommation gazière est envisageable, à la fois parce que le calcul du prix de vente au client garantit — à qualité de service égal — la compétitivité, mais aussi parce que la campagne européenne de lutte contre la pollution de l'air par les installations de combustion devrait donner un regain d'intérêt à ce combustible.

Nous regrettons vivement que le surcoût du gaz algérien, qui s'élève à 1 500 millions de francs, ait été débudgétisé par l'Etat, ce qui le laisse à la charge de Gaz de France. Que compte faire le Gouvernement pour dédommager Gaz de France dont les comptes sont ainsi déséquilibrés ?

Notons au passage que ce surcoût ne satisfait même pas les Algériens, qui ne trouvent plus d'acheteurs autres que la France pour un gaz devenu trop cher sur le marché international. N'est-il pas paradoxal de réduire les achats de gaz hollandais, qui est moins cher, pour respecter des contrats avec l'Algérie et l'U. R. S. S. ?

En raison des difficultés économiques et sociales de l'exploitation du charbon national, les Charbonnages de France ont proposé un plan de réorganisation interne qui est doublé d'un projet d'expansion vers l'étranger. Si cette idée paraît à la fois judicieuse et réaliste, il faudrait alors que les autorités de tutelle accordent les facilités nécessaires à la réalisation de ce plan.

On notera, tout d'abord, que le Fonds de développement économique et social n'a pas accordé de facilités financières pour mener à bien l'insertion d'une entreprise nationale sur le marché international.

De plus — et je reprends ainsi une idée que vient d'avancer notre collègue, M. Lucotte — l'A. T. I. C. est toujours une entité indépendante des Charbonnages de France, ce qui la conduit à agir en simple importateur alors qu'il serait souhaitable qu'elle agisse comme une entreprise qui a une politique et des ambitions industrielles et internationales, et qui n'hésite pas à envisager des contrats compensatoires, en particulier avec les pays en voie de développement.

De toute façon, il faudrait tenter d'harmoniser les actions, de définir la politique internationale de la France en ce domaine, plutôt que de laisser se développer les différentes initiatives charbonnières de façon indépendante.

Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le problème de l'A.T.I.C. est posé. Ou cette association doit disparaître, ou elle doit devenir un service intégré aux Charbonnages de France. Quoi qu'il en soit, la situation actuelle ne peut pas se perpétuer.

Il est permis d'espérer que le charbon pourra conserver sa place au cours des prochaines années et sans doute, plus tard, l'améliorer. Cela contribuerait à alléger notre facture énergétique et à garantir la sécurité des approvisionnements.

Ainsi, sans étudier le risque d'une possible surproduction d'énergie, faut-il avoir présent à l'esprit le fait qu'une certaine aisance énergétique, facteur d'expansion, est en tout cas préférable à un risque de pénurie qui paralyserait les initiatives et serait susceptible d'engendrer la stagnation, voire la récession.

Les économies d'énergie ne sont pas un but en soi. Nous devons nous efforcer de produire le plus d'énergie possible au meilleur prix. Les économies d'énergie sont certes nécessaires, mais elles ne sont pas source d'énergie. En prenant en considération ce facteur ainsi que la situation particulière de notre

pays, dont les approvisionnements ne sont pas à l'abri d'incidents techniques ou de troubles politiques, mieux vaut voir large, notamment pour notre capacité propre de production, surtout nucléaire.

Nous avons démontré que des possibilités d'exportation considérables peuvent servir de volant de manœuvre et nous pensons que, dans ce domaine, l'électricité sera toujours concurrentielle et d'application polyvalente quelles que soient les quantités produites.

Mais l'offre ne doit pas être seulement abondante, elle doit également être variée afin de garantir à la fois et le libre choix des usagers et la sécurité de leur approvisionnement. Cela est particulièrement important pour un pays qui, comme je l'ai démontré, un dicton populaire, ne saurait, sans risque, « mettre tous ses œufs dans le même panier ».

Je souhaite donc à notre pays de voir se développer une grande politique énergétique nationale, au lieu d'opérations menées au coup par coup et parfois, comme je l'ai démontré, fort contestables. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, 1984 a été une année où les défaillances des entreprises industrielles et les réductions d'emplois qui les accompagnent se sont amplifiées dans des conditions souvent dramatiques.

Malheureusement, madame le ministre, votre budget ne me paraît pas être en mesure de renverser, ni même de freiner cette tendance. Il ne constitue en effet qu'une incitation des plus modestes à l'investissement, avec un allègement de 10 p. 100 de la taxe professionnelle, alors que, par ailleurs, les charges qui pèsent sur les entreprises ont été encore alourdies. Je pense en particulier aux augmentations de la redevance téléphonique et de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, taxes qui ont été dénoncées à maintes reprises à cette tribune au cours de la discussion budgétaire.

Par conséquent, d'un côté, on allège les charges des entreprises de 10 milliards de francs environ — il s'agit de l'allègement de la taxe professionnelle — et, d'un autre côté, on les augmente de 13 milliards de francs, car tel est le coût des taxes que j'ai évoquées voilà un instant.

Comment voulez-vous, dans ces conditions, que notre industrie parvienne à se moderniser et à faire face à la dure concurrence internationale, d'autant plus que, dans le même temps, le Gouvernement annonce son intention de réduire les délais de recouvrement des cotisations de la sécurité sociale, ce qui représente une charge nouvelle de près de 8 milliards de francs pour les entreprises ?

Si l'on peut comprendre le souci du Gouvernement d'obtenir une gestion efficiente de la sécurité sociale, on s'étonne qu'il n'ait pas le même état d'esprit et qu'il n'adopte pas une même démarche s'agissant du remboursement de la T.V.A. aux entreprises. Dans les deux cas, il s'agit d'un problème de trésorerie. Il y a là, manifestement, une incohérence qu'il convient de dénoncer d'autant plus vigoureusement que la règle dite du décalage d'un mois, qui complique singulièrement la gestion administrative des entreprises, est particulière à la France. En effet, cette disposition n'a pas été retenue par les autres pays européens. Une charge supplémentaire de 50 milliards de francs pèse donc sur la trésorerie des entreprises françaises, ce qui alourdit leurs frais financiers, accroît les coûts de production et diminue leur compétitivité à l'égard de leurs concurrents étrangers.

Or, il y aurait là, me semble-t-il, matière à soulager les entreprises qui éprouvent des difficultés dans l'équilibre de leur trésorerie en accélérant dans un premier temps, en partie tout au moins, le remboursement de la T.V.A. que l'Etat leur doit, celles-ci ayant joué, en l'occurrence, le rôle de percepteur.

La suppression de cette règle du décalage d'un mois pour la récupération de la T.V.A. s'impose donc dès lors que l'on s'efforce d'obtenir la modernisation de notre industrie et son renforcement à l'égard de la concurrence internationale.

J'ai déjà eu l'occasion, au cours de la discussion consacrée par le Sénat à la première partie de cette loi de finances, d'appeler l'attention de M. le secrétaire d'Etat chargé du budget sur cette importante question. Je ne doute pas, madame le ministre, que vous aurez à cœur de soutenir cette suggestion auprès de vos collègues financiers du Gouvernement avec toute la force de conviction que l'on se plaît, à juste titre, à vous reconnaître. C'est là un point important sur lequel — je le sais — les entreprises attendent des réponses positives.

Encore une fois, la charge étant trop élevée, je ne souhaite pas que des dispositions soient prises afin de permettre le remboursement immédiat de toute la T.V.A. — il y va de 50 milliards de francs — mais qu'au moins une partie de cette T.V.A. soit remboursée dans les meilleurs délais.

Cet allègement des charges est particulièrement souhaité par les industries traditionnelles, qui forment la majeure partie du tissu industriel du département des Vosges, principalement composé d'entreprises de main-d'œuvre. De ce fait, les charges liées aux mécanismes de protection sociale pénalisent, peut-être plus qu'ailleurs, les entreprises vosgiennes.

La convention nationale de solidarité, appliquée pour la première fois au secteur textile en mars 1982, a été particulièrement bien accueillie dans le département des Vosges, puisque l'objectif de cet accord était de renforcer la compétitivité des entreprises textiles en réduisant sensiblement le coût financier des investissements et en allégeant le poids des charges sociales supporté par les entreprises.

Les premiers résultats de ce que l'on a pris coutume d'appeler les « contrats emplois-investissements » ont été encourageants, puisque, durant la période 1982-1984, l'investissement textile a progressé d'environ 25 p. 100 par an, que les exportations avec un taux de 44 p. 100 de la production nationale, permettent un net redressement de la balance commerciale textile et que l'emploi, dans ce secteur d'activité, ne diminue plus que de 2,5 p. 100 l'an, contre 7 p. 100 précédemment.

Ne nous dites pas, madame le ministre, que nous ne sommes pas objectifs. C'est la réalité, nous ne la contestons pas, nous la reconnaissons. Cela ne m'en donne que plus de force pour vous demander de veiller au maintien de ces contrats. Il me paraît indispensable de proroger, avec les adaptations requises afin de tenir compte des réserves émises par la Communauté économique européenne, la convention nationale de solidarité pour le textile, conclue pour la première fois en mars 1982, puis renouvelée en 1983 avec la profession.

Il est un point sur lequel je souhaiterais avoir de votre part, madame le ministre, une explication. Pourquoi la Communauté économique européenne accepte-t-elle l'exonération totale des charges sociales pour les entreprises qui viennent s'installer dans les pôles de conversion des zones sidérurgiques ? Pourquoi refuserait-elle, dans le même temps, un allègement partiel de quelques points des charges sociales pour une industrie, telle que l'industrie textile, qui est particulièrement aux prises avec la concurrence internationale et surtout au titre des importations « sauvages » ?

Il y a là une contradiction que je ne comprends pas car je ne vois pas ce qui autoriserait l'exonération totale d'un côté et l'empêcherait partiellement de l'autre. Je serais heureux de vous entendre éventuellement me répondre à ce sujet, madame le ministre.

En tout état de cause, quelles dispositions comptez-vous prendre, soit pour maintenir ces contrats emplois-investissements, soit pour mettre en œuvre des structures qui s'en rapprochent ?

Le Gouvernement ne peut, en effet, interrompre son effort d'accompagnement alors que tous nos principaux concurrents étrangers s'organisent autour d'aides importantes octroyées par leurs gouvernements.

A ce sujet je vais vous livrer des informations qui sont puisées à bonne source, puisqu'il s'agit d'un document officiel qui a été distribué aux membres de l'Assemblée européenne de Strasbourg.

La Belgique a prévu d'accorder une aide s'élevant à 4 milliards de francs pour la période 1982-1984 ; l'Italie a prévu, pour 1984, une dépense de 600 millions de francs ; les Pays-Bas consacrent 200 millions de francs au secteur du textile ; l'Espagne vient d'engager 3 900 millions de francs pour la modernisation de ses entreprises ; enfin, le Japon a prévu de dépenser 700 millions de francs en 1984 pour le lancement d'un plan robotique.

Il faut bien être conscient de cet environnement industriel et économique avant de se poser la question de savoir si le Gouvernement peut ainsi, brutalement, décider d'interrompre son aide en faveur d'une industrie qualifiée officiellement, et par vous-même, à juste titre, d'« industrie stratégique d'avenir ».

Des problèmes similaires se posent dans le secteur de l'ameublement, autre activité traditionnelle du département des Vosges.

La concurrence étrangère porte des coups mortels à l'industrie vosgienne du meuble. Depuis le 1^{er} janvier 1984, celle-ci a licencié plus de 600 salariés. La concurrence internationale la plus vive se porte, en effet, sur des familles de produits, meu-

bles de salle à manger et de chambre à coucher notamment, dont les Vosges se sont fait une spécialité. Et les conséquences de cette concurrence sont d'autant plus douloureuses qu'elles frappent plus particulièrement une région, par exemple celle de Neufchâteau-Liffol-le-Grand, où le meuble constitue une mono-industrie. Il n'existe aucune possibilité pour les salariés licenciés de trouver un reclassement dans des industries voisines.

Mais, au-delà des problèmes spécifiques aux Vosges, c'est tout le secteur de l'ameublement qui est touché puisque son marché a sensiblement diminué l'année dernière, entraînant une régression de la production de 7 p. 100 en volume.

Je sais que vous êtes très attentive aux problèmes qui se posent à l'industrie du meuble, madame le ministre, et que vous tentez, notamment, de convaincre vos collègues du Gouvernement et plus particulièrement votre collègue, le ministre de l'économie, des finances et du budget, de maintenir le taux de la taxe perçue au profit du Codifa — comité de développement des industries françaises de l'ameublement — à 0,6 p. 100.

Je ne reprendrai pas les arguments que j'ai eu l'honneur de développer devant vous au cours de la séance des questions orales organisée par le Sénat le 16 novembre dernier.

Je reviendrai toutefois sur une question qui me paraît primordiale : pourquoi ne pas faire profiter cette profession de l'ameublement des avantages des contrats emplois-investissements décidés pour l'industrie textile, dont nous reconnaissons avec vous qu'ils ont eu des conséquences heureuses sur cette industrie, puisque nous en demandons le prolongement et leur application à un autre secteur d'activité particulièrement exposé de nos jours, l'industrie de l'ameublement ?

De tels contrats permettraient aux industries du meuble d'obtenir une réduction sensible de leurs charges sociales qui pèsent lourdement sur le prix de revient de leurs produits, car nous sommes en présence d'industries de main-d'œuvre. Cette disposition faciliterait, en outre, les efforts qu'elles développent pour sauvegarder l'emploi.

L'industrie française est à une époque charnière où les fondements mêmes de son devenir sont en jeu. J'ai le sentiment que des mesures simples mais efficaces, comme les contrats emplois-investissements, devraient être davantage utilisées afin d'accompagner, voire de susciter les efforts des entreprises pour moderniser et redéployer notre industrie. Malheureusement, il ne semble pas, et je le regrette, que le Gouvernement s'oriente résolument dans ce sens, et les dispositions contenues dans le projet de loi de finances pour 1985 paraissent bien timorées, même insuffisantes, pour répondre aux besoins de l'industrie française.

Au moment où s'ouvrent à Paris les assises nationales des chambres de commerce et d'industrie avec pour thème « vendre demain », je crains qu'un effort insuffisant de la part des pouvoirs publics n'aboutisse à ce que, demain, ce soient des pans entiers de notre industrie qui alors soient à vendre.

C'est pourquoi j'attendrai de connaître vos explications, madame le ministre, et les réponses que vous voudrez bien apporter aux propositions que j'ai formulées, pour donner un sens à mon vote sur le budget de l'industrie.

Il y a, madame le ministre, urgence à intervenir dans certains secteurs industriels, tels le textile et l'ameublement. Ce sont des secteurs qui perdent encore beaucoup d'emplois. Ils sont des éléments importants de l'économie française, il convient de les soutenir, il convient d'agir. Ils comptent sur vous pour qu'il en soit ainsi. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la majorité des Français, l'essentiel des forces vives de ce pays, en condamnant, au printemps de 1981, la politique de déclin et d'inégalités conduite par les gouvernements de droite, attendaient de la gauche qu'elle fasse de la lutte contre le chômage et de la création d'emplois la priorité pour le redressement du pays.

Le Gouvernement de la gauche se devait de rénover notre industrie, de jeter les bases d'une nouvelle croissance, d'avancer des solutions porteuses d'efficacité économique et de justice sociale, tout en s'appuyant sur le soutien et l'intervention du monde du travail.

Il faut se rappeler que, mis à part au lendemain de la Libération, jamais le Gouvernement de la France n'avait eu, à son installation, un soutien aussi fort et n'avait suscité un espoir aussi grand chez les travailleurs de ce pays. Quel levier puissant pour aller de l'avant !

Certes, nous avons encore en mémoire les mesures sociales, les grandes réformes, les efforts consentis pour la relance en 1981 et 1982.

Mais, depuis deux ans, depuis ce que nous considérons comme un tournant de la politique gouvernementale, les communistes ne cessent d'alerter sur une production industrielle qui ne progresse plus, sur un endettement extérieur en hausse rapide rendant vulnérables les acquis, sur une baisse du déficit du commerce extérieur réelle, certes, mais plutôt due à l'arrêt de la croissance qu'à un redressement de notre économie et de notre industrie.

Depuis le début de l'année 1984, la situation, comme chacun le sait, s'est aggravée. C'est à nouveau, comme avant 1981, des pertes massives d'emplois industriels, des plans de récession touchant, entre autres, l'exploitation charbonnière, la sidérurgie, l'automobile. C'est à nouveau l'abandon de certains objectifs de reconquête du marché extérieur et une position de faiblesse face à la pénétration étrangère, notamment des Etats-Unis d'Amérique et du Japon. C'est encore un retour à la politique des créneaux avec tout ce que cela a de dangereux.

Depuis 1980 — nous en prenons acte — le budget de l'industrie a été multiplié par dix. Si les profits ont augmenté, on ne voit pas de résultat tangible de ce financement public, toujours plus important, en création d'emplois et en relance des investissements des entreprises.

Certes, le Gouvernement n'est pas le seul maître du devenir industriel. Les communistes mesurent trop bien la puissance du C.N.P.F. et le pouvoir économique et politique des puissances d'argent. Cependant, le Gouvernement dispose de moyens décisifs pour promouvoir une politique industrielle alliant l'économique et le social.

Le secteur public peut et doit être la base solide, le moteur de la relance, de notre industrie. Encore faut-il — nous ne cessons de le répéter — que les entreprises nationalisées fonctionnent autrement que par le passé, qu'avant 1981. Leurs choix sont trop souvent dictés par les seuls critères de « rentabilité » à très court terme, sans s'inscrire réellement, selon nous, dans une stratégie ambitieuse à moyen et à long terme.

Peut-on accepter de voir certaines entreprises publiques investir massivement à l'étranger, aux Etats-Unis d'Amérique notamment, et entrer dans la compétition internationale avec les mêmes façons de faire, les mêmes critères que les multinationales capitalistes ?

Peut-on accepter de voir des premières tentatives de dénationalisation, certes limitées, mais bien réelles, à l'image du projet de cession d'Atochem — ex-P.U.C.K. — installée à Chocques, dans le Pas-de-Calais, filiale d'Elf-Aquitaine, cession au groupe privé anglais I.C.I., avec tout ce que cela entraîne comme incertitude sur le devenir des emplois et de l'outil de travail ?

Madame le ministre, la modernisation demande à l'évidence une mobilisation considérable de capitaux dont il faut bien contrôler l'affectation à la création d'emplois, à la reconquête du marché intérieur, à l'amélioration des performances de notre appareil industriel.

Nous ne dirons jamais assez l'importance du suivi et du contrôle de l'utilisation des fonds publics. Nous ne dirons jamais assez l'importance d'instaurer une véritable transparence des aides financières à l'industrie en s'appuyant sur les comités d'entreprise, sur les élus régionaux et sur les travailleurs, bien sûr.

D'une manière générale, notre politique industrielle doit s'appuyer sur les salariés. Redresser notre industrie, la moderniser ne se fera pas sans les travailleurs et encore moins contre eux. La droite s'y est cassé les dents.

L'évolution de la politique gouvernementale en ce domaine creuse un inquiétant fossé entre les intentions et les engagements affirmés, et la réalité quotidienne vécue par le monde du travail.

La gauche n'a pas été élue pour faire plus de chômage que la droite, ni pour faire accepter les licenciements et la perte de pouvoir d'achat des salaires et des retraites.

Le temps limité qui m'est imparti ne me permettra que de prendre l'exemple de deux grands secteurs industriels pour étayer mon propos : la construction navale et l'industrie charbonnière.

S'agissant de la construction et de la réparation navales, mon ami M. Gérard Ehlers étant retenu par une réunion de la commission des transports qu'il préside au conseil régional, je parlerai de cette question en son nom.

Je vous invite à réfléchir avec moi sur une déclaration importante de M. le Président de la République à Mulhouse : « Il est tout à fait intéressant de noter que ce sont principalement les tenants d'une économie strictement libérale qui, dès lors que le jeu de l'économie libérale marque, ici et là, ses défaillances ou révèle ses drames, se tournent vers l'Etat. »

Il ajoutait : « Qui donc a baissé les bras ? Ce ne sont pas les travailleurs de France. Ils ne demandent que du travail et de la réussite. Il s'agit donc d'une défaillance de ceux qui, responsables de la marche de cette économie, l'ont laissée tomber, ou bien ont vendu à l'étranger morceau par morceau certaines de nos industries parmi les plus nécessaires. »

Je partage pleinement ces appréciations et suis persuadé qu'il en va de même pour vous, malame le ministre. Il reste à en tirer les conclusions.

Si le propos est juste, il convient donc que la politique menée, celle des actes concrets, n'encourage pas les « responsables » de l'économie dans leurs « défaillances ».

La situation dans la construction et la réparation navales est très significative de ce point de vue.

Le taux de couverture de la dépense nationale de transport maritime par pavillon français dépasse à peine les 30 p. 100. Jusqu'à nos entreprises nationales qui battent pavillon de complaisance !

Le conseil supérieur de la marine marchande, qui préconise l'entrée en flotte de vingt-cinq à trente navires, n'est toujours pas entendu.

Nos chantiers navals sont en difficulté. L'Etat subventionne par milliards de francs chaque année la construction de bateaux de plus en plus sophistiqués et, pour l'essentiel au bénéfice d'armateurs étrangers qui, ainsi, avec notre aide, sont beaucoup plus compétitifs.

Si l'on ajoute nos énormes besoins en cabotage, notre pavillon ne couvrant même pas 10 p. 100 du trafic sur nos côtes, on se rend facilement compte qu'il est possible et absolument nécessaire de passer du discours aux actes.

Le paradoxe est que plus le nombre de milliards de francs d'aides s'accroît et plus le nombre de milliers de suppressions d'emplois augmentent en même temps que le taux de couverture par pavillon français diminue.

Il en va de même en ce qui concerne la réparation navale, l'exemple de Dunkerque étant particulièrement éclairant : 1978, aide aux restructurations, on liquide deux entreprises, supprime 173 emplois, pour régler le problème ; 1983, même langage, mêmes actes, 58 millions de francs d'aides pour supprimer 233 emplois et régler le problème ; 1984, aide estimée à 35 milliards de francs pour supprimer 208 emplois dans la réparation navale, liquider les entreprises de carénage, les entreprises Degans et Electronord, spécialisées en électricité marine — soit, au total, environ 500 emplois supprimés — pour régler le problème ; 1985, une aide de 90 millions de francs est prévue, sans que pour autant des assurances soient données en ce qui concerne la garantie d'emploi.

Il est remarquable de constater que, depuis le 1^{er} janvier 1983 — et pour cause ! — l'examen du bilan est interdit aux représentants du personnel, que dix pages du rapport du cabinet d'expertise Orgex, réalisé à la demande du Gouvernement, ont été soustraites avant remise aux membres du comité d'entreprise.

Comment s'étonner que l'activité portuaire s'en ressente gravement, que les détournements de trafic s'accroissent, que le taux moyen de chômage chez les dockers dépasse les 30 p. 100 depuis le 1^{er} janvier 1984 ?

« Qui donc a baissé les bras ? Ce ne sont pas les travailleurs de France, ils ne demandent que du travail. » C'est ce que les salariés affirmaient avec force à Dunkerque, samedi dernier, au cours de leur manifestation. Pour eux comme pour nous, il n'y a aucune différence entre un licenciement de droite ou un licenciement de gauche, le chômeur est toujours dans une situation difficile.

Si le propos est juste, on ne peut qu'observer, contrairement à ce que laisse entendre le discours de M. le Président de la République, que la politique menée, celle des actes, encourage les « responsables » de l'économie dans leurs « défaillances » et découragerait les travailleurs si ces derniers, comme à Dunkerque, ne prenaient eux-mêmes les moyens, sans attendre de nouvelles promesses, de s'attaquer au mal.

Je le dis avec gravité s'agissant d'un sujet aussi essentiel : il est vital d'en finir avec les interprétations de quelques « docteurs vérité », aussi brillants soient-ils, ce qui implique un débat pluraliste à l'échelle de toute la société, afin de modifier les

règles du jeu de cette économie libérale, dont le Président de la République a évoqué à juste titre les défaillances et les drames.

Mon ami M. Paul Souffrin, sénateur de la Moselle, vient à l'instant de m'alerter sur le déroulement de la grève des mineurs de fer lorrains. Hier, à la préfecture de région, s'est tenue, en présence du commissaire de la République, une réunion avec les maires. Il a été annoncé la fermeture de quatre mines — Anderny Droitaumont, Amermont, Joudreville — dans les trois années qui viennent, s'ajoutant aux onze fermetures intervenues depuis 1981 et liées au plan Unimétal et à l'abandon de la filière fonte.

Demain, se tient au ministère une rencontre de travail à laquelle les élus régionaux n'ont pas été invités ; on ne peut que le regretter.

Avec Paul Souffrin, le groupe communiste souhaite, madame le ministre, votre venue, dans les meilleurs délais, et plus précisément à Hayange, afin de résoudre ce conflit au mieux des intérêts des travailleurs et de tenter de garantir l'avenir de cette région et de cette industrie de base.

Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, avant que vous ne preniez les décisions engageant l'avenir de l'industrie charbonnière, permettez à l'élu du bassin minier Nord-Pas-de-Calais que je suis, maire d'une commune minière de surcroît et président d'un district urbain minier, d'en appeler à vous pour que vous mesuriez bien les conséquences et ce qui est en jeu pour la vie d'un million d'habitants, pour plus de 100 communes, pour un patrimoine immobilier de 120 000 logements et pour plus de 275 000 affiliés au régime de sécurité sociale minière.

Est-il besoin ici d'insister sur notre opposition la plus nette à l'application du plan de liquidation des Houillères du bassin Nord et du Pas-de-Calais ? Certes, les déclarations gouvernementales annoncent pour 1988 — avec bien des restrictions et des conditions — la conservation de ce que j'appellerai le « dernier carré » : l'Escarpelle, le 10 d'Oignies, Aremberg, avec une production annuelle de 1 300 000 tonnes. C'est déjà une préfiguration de la liquidation totale de la production.

Mais ce « dernier carré » n'est viable que si s'engage immédiatement ce que tout le monde — ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, militants et élus communistes — réclame, à savoir le raval du 9 de l'Escarpelle, qui permettrait à la fois de maintenir, pendant au moins dix ans, plus de 1 000 emplois et de poursuivre dans de bonnes conditions l'exploitation d'Oignies et d'Aremberg.

Nous demandons que, dans un collectif de 1984, soient prévus les investissements les plus urgents, notamment au 9 de l'Escarpelle, où, faute d'une décision immédiate et de moyens financiers, l'avenir serait irrémédiablement compromis, alors que tout le monde s'accorde à souligner l'importance du gisement et la qualité du charbon de ce puits.

L'arrêt de l'extraction charbonnière met en cause dans le Nord-Pas-de-Calais 40 000 à 50 000 emplois. Combien cela va-t-il coûter ? Qui a jamais calculé le prix de la mort d'une région comme celle du bassin minier ? Est-il possible de continuer à supprimer des milliers d'emplois chaque année sans créations en contrepartie ?

On ne peut construire l'avenir d'une région sur la démolition de ce qui existe !

On nous dit qu'on ne peut à la fois maintenir l'extraction du charbon et industrialiser. Qu'on me permette un commentaire : l'Etat, en 1984, a subventionné le charbon à hauteur de 3 500 millions de francs — déduction faite de plus de trois milliards de francs de charges non liées à l'exploitation — dont deux milliards de francs pour le Nord-Pas-de-Calais. Or, il s'agit dans cette région de sauvegarder 40 000 à 50 000 emplois grâce au charbon. Est-ce trop, lorsqu'on sait que le textile du Nord a reçu plus de trois milliards de francs pour garder 20 000 emplois ? Y aurait-il un traitement différent entre le secteur public et le secteur privé ?

En demandant de revoir en hausse la contribution de l'Etat à la production charbonnière nationale, bien au-delà des 5,2 p. 100 d'augmentation prévus dans le budget, nous ne faisons que prendre en compte, en plus du prix de revient marchand du charbon, le coût social du chômage, des préretraites, des mutations, bref, le coût économique.

Permettez-moi de citer, en conclusion, une importante déclaration de François Mitterrand, lors de sa venue à Lens le 26 avril 1983 : « Dans le prix d'une tonne de charbon, il n'y a pas que le prix marchand, il y a aussi ce que coûte à l'économie française une importation en devises, c'est-à-dire combien cela pèse sur un commerce extérieur en grave déséquilibre. Le déséquilibre était de 61 milliards de francs quand nous sommes

arrivés aux responsabilités du pouvoir. Et, bien entendu, il faut y ajouter ce que peut signifier la désertification d'une région comme celle-ci, la remise à zéro des investissements, le coût du chômage, le coût social ? »

C'est en continuant à faire nôtres ces propos du Président de la République que nous vous demandons à nouveau aujourd'hui la constitution d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier, dans les meilleurs délais, le coût réel d'exploitation du charbon national, la charge réelle des charbons d'importation et de chiffrer le coût réel de la liquidation du potentiel industriel et d'emploi des bassins miniers pour la collectivité nationale.

D'autres dossiers attendent aussi une réponse urgente. Il s'agit notamment de la réalisation de l'hydrogénéoduc reliant le complexe d'Usinor-Dunkerque à l'usine d'engrais de Mazingarbe et de la réalisation du gazéificateur de Mazingarbe, qui donnerait à la France un rôle de premier plan dans la maîtrise de l'énergie charbonnière.

Le charbon est une matière première d'avenir. Il est le point de départ d'une nouvelle industrialisation moderne. Tous les syndicats, tous les travailleurs, de l'ouvrier à l'ingénieur, sont contre l'abandon du charbon. Pas une seule voix ne s'est élevée pour dire qu'ils avaient tort. Pas un ingénieur nous dit que nous courons à l'aventure en soutenant le charbon. Du bassin minier monte un appel auquel ni l'Etat ni la direction des charbonnages ne peuvent rester sourds.

Compte tenu de ces réflexions et de ces observations, brièvement résumées dans le peu de temps qui m'était imparti, les sénateurs communistes ont le regret de vous dire, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'ils ne peuvent approuver votre budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Noé.

M. Pierre Noé. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans un contexte économique international en pleine mutation, force est de constater que l'industrie française a connu, à partir de 1974, une réelle stagnation, voire un certain déclin. Je citerai quelques chiffres.

Si l'industrie représentait à cette date 33 p. 100 du produit intérieur brut et 80 p. 100 des exportations, les chiffres tombaient, sept ans plus tard, respectivement à 30 p. 100 et à 75 p. 100, alors qu'au cours de la même période le taux de pénétration des produits étrangers progressait de 7 p. 100, sans augmentation corrélative de nos exportations.

La situation n'était pas meilleure au plan des résultats financiers, puisque l'épargne nette des entreprises par rapport à leur valeur ajoutée se situait en 1982 au plus bas depuis vingt-cinq ans.

Devant cet immobilisme, nous nous devons de réagir afin de préserver toutes les chances à l'industrie de notre pays ; il a fallu opérer des choix, pour certains cruciaux mais indispensables, afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

C'est donc en fonction de cette réalité qu'il convient, selon nous, d'apprécier les crédits qui nous sont soumis.

Le projet de budget pour 1985 nous semble répondre aux objectifs d'adaptation des industries traditionnelles, dont la survie passe impérativement par l'introduction de technologies nouvelles et le développement massif des industries de pointe du futur. Le volume des crédits d'intervention pour 1985 comme la multiplication par dix, depuis 1981, des crédits de politique industrielle en témoignent, je crois, de manière concrète.

L'affectation des crédits obéit à cette même logique, puisqu'ils s'adressent d'abord, sous forme d'aides aux restructurations, aux entreprises et aux régions particulièrement touchées par les actions de modernisation et de restructuration.

Je voudrais, à cette occasion, dire notre conviction que, s'il apparaît urgent de restructurer les secteurs où la demande mondiale stagne ou régresse, en remettant à niveau, dans un premier temps, les capacités de production, puis en améliorant la productivité afin d'accroître la concurrence, il faut tout mettre en œuvre pour éviter que ces mutations n'entraînent la disparition pure et simple d'autres secteurs et la désertification de régions entières.

Je tiens à rappeler que, outre l'effort budgétaire, que j'évoquais à l'instant, des procédures exceptionnelles ont été mises en place dans les pôles de reconversion. Il s'agit de mesures d'ordre social, de soutien de l'activité et de l'emploi et de bien d'autres que je ne citerai pas.

Les crédits budgétaires prennent également la forme d'aide au développement des technologies de pointe pour les industries dont les marchés ne sont pas appelés à décroître, mais qui sont confrontés à un problème de compétitivité, je pense notamment à l'automobile, pour laquelle l'accent a été mis sur l'intégration de l'électronique et l'automatisation de la production.

On ne peut évoquer la modernisation du tissu industriel sans souligner le rôle joué par les nationalisations depuis 1982 comme rôle moteur d'entraînement du secteur public industriel sur le reste de l'économie.

Le rapport Charzat met en évidence le poids des entreprises nationalisées dans le commerce extérieur français, qui ont assuré 22,4 p. 100 des exportations en 1983 et sont responsables de 45 p. 100 du rééquilibrage de la balance commerciale.

Il faut souligner aussi le rôle important que joue, au sein des entreprises du secteur public, l'investissement, principal levier de la modernisation industrielle.

Si les entreprises nationales ont fait un effort soutenu d'investissement — de 80 milliards de francs en 1980, les investissements industriels et financiers sont passés à 115 milliards de francs en 1983 — nous tenons à souligner que l'Etat a joué son rôle d'actionnaire en injectant aux nouvelles entreprises 18 milliards de francs, soit onze fois plus que ce qu'elles avaient perçu pendant les sept années précédant leur nationalisation.

Grâce à ces dotations en capital, il apparaît que l'Etat a largement contribué à l'effort de modernisation des grands groupes industriels. Le budget pour 1985 ne dément pas cette orientation : le montant des dotations en capital des entreprises publiques industrielles est particulièrement élevé puisqu'il atteint pratiquement 12 milliards de francs, soit une progression de 9 p. 100.

Outre les aides mises en œuvre dans le plan productique, il faut prendre en compte la contribution du fonds industriel de modernisation au financement de l'effort de modernisation.

En plus des ressources collectées par les Codevi, le F.I.M. reçoit une dotation globale de 37 500 000 francs.

L'ensemble de ces ressources devrait permettre à ce fonds de poursuivre les multiples actions engagées en direction des pôles de conversion, des petites et moyennes entreprises ou industries et de l'innovation technologique d'entreprises relevant de secteurs très variés.

Cette trop rapide analyse est plus juste que d'autres que nous avons entendues. Je tenais à la faire devant vous.

Je voudrais maintenant m'adresser à vous, madame le ministre. Je suis président de la cité scientifique Ile-de-France, où se trouvent rassemblés 60 p. 100 de nos grandes écoles, deux universités : Paris-Sud avec son centre scientifique à Orsay, et Paris-Val-de-Marne, 43 p. 100 de nos laboratoires et instituts de recherche publique, 8 000 entreprises petites et moyennes innovant ou se plaçant dans les créneaux du futur.

Je suis donc bien placé pour apprécier l'évolution des organismes quant à leur volonté de s'intégrer dans la politique de redéploiement de notre industrie et de création d'entreprises par le transfert de technologies des établissements publics vers le tissu industriel. Le temps imparti à notre débat ne me permet pas, bien sûr, de prendre plusieurs exemples. J'ai choisi le Commissariat à l'énergie atomique, C.E.A.

L'exemple le plus significatif de l'évolution de ces dernières années, s'agissant des organismes sous tutelle directe de l'Etat, me semble être le C.E.A. Je voudrais donc, à cet égard, formuler quelques réflexions.

Le groupe C.E.A. Industrie est aujourd'hui reconnu comme l'égal des autres groupes industriels du secteur public. Tout en conservant sa place de premier groupe industriel nucléaire mondiale, il demeure l'un des organismes de recherche fondamentale de notre pays.

Le C.E.A. a engagé une profonde réorganisation. Sa filiale informatique, la C.I.S.I. — Compagnie internationale de services en informatique — troisième société française de services informatiques, est aujourd'hui réorganisée. Je m'en félicite. Il était temps, mais il lui fallait le temps d'adapter les structures aux évolutions du marché et de préparer l'entrée d'autres partenaires. Il faut maintenant que cet organisme fasse des choix dans ses axes futurs de développement et adopte une stratégie claire.

Je voudrais, poursuivant ma réflexion, parler d'une autre filiale, l'O.R.I.S. — Office de rayonnements ionisants de Saclay. Cette entreprise, de type à technologie avancée et à forte valeur ajoutée, opère dans un domaine de pointe en fort développement. Ancienne division du C.E.A., elle est donc d'origine nucléaire. Sous tutelle d'Etat, elle a été la première entreprise française non seulement à développer les lignes de produits

qui constituent sa gamme actuelle, mais également à lutter contre la pénétration des produits étrangers dans sa spécialité. Cette démarche est exemplaire dans la remise en ordre de bataille de notre industrie.

Madame le ministre, je tiens à attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas casser une dynamique en relâchant l'effort de l'Etat au moment où il coûte le moins cher, en dispersant les efforts financiers par saupoudrage et en faisant naître un concurrent avant d'avoir assis l'entreprise que l'on veut promouvoir.

Dans une telle démarche, il faut passer le point de fragilité normale d'une évolution de ce type. Pour l'exemple choisi, il conviendrait, à mon avis, de porter dès 1985 la recherche développement de cette entreprise au niveau prévu en 1988. Cela me paraîtrait de bonne méthode. Il s'agit d'une dotation complémentaire de 40 millions de francs sur trois ans, ce qui me paraît peu pour réussir.

Souhaitant ardemment la réussite de votre politique, je me devais d'insister sur ce point, en prenant cet exemple significatif du vécu, afin de vous entendre au moment où nous examinons votre budget. Je vous indique dès à présent, madame le ministre, que je le voterai. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Arthuis.

M. Jean Arthuis. Madame le ministre, le budget que vous nous présentez est-il de nature à favoriser, en 1985, la création de nouveaux emplois et le développement de nos entreprises ? Je crains, hélas ! que tel ne soit pas le cas.

Qu'il s'agisse du secteur public concurrentiel, des investissements productifs et de leur financement, de la situation des petites et moyennes entreprises ou des exportations, les observations et les interrogations qu'appelle votre politique inspirent le doute et le scepticisme.

Il convient, tout d'abord, une fois encore, de souligner en quelques mots le coût financier des nationalisations et les discriminations auxquelles l'aide de l'Etat donne lieu. Les contribuables doivent, en effet, payer les indemnités versées aux anciens actionnaires, soit 8 milliards de francs environ et les dotations en capital, soit 14 milliards de francs au moins, dont 11 900 millions de francs hors filière électronique.

En outre, ces mêmes contribuables garantissent indirectement les emprunts émis sur le marché financier international par les entreprises concernées. En ces temps de détresse financière des pouvoirs publics, on mesure mieux l'imprudence du gouvernement de l'état de grâce.

L'aide de l'Etat au secteur public est, par ailleurs, discriminatoire. Bien que le Parlement n'ait pas le droit de connaître la répartition des dotations en capital, les informations répandues dans les lettres dites « confidentielles » nous apprennent que ces dotations seront réservées aux entreprises en perte. Les sociétés nationalisées qui ne sont pas ou ne devraient plus être dans le rouge ne recevront rien ou presque rien.

Il en résulte, d'une part, que les dotations en capital ressemblent de plus en plus à des subventions d'exploitation, à des comblements de pertes et, d'autre part, que le soutien financier de l'Etat obéit aux règles inverses de celles du marché : les sociétés en pertes peuvent compter indéfiniment sur l'aide publique, tandis que les sociétés bénéficiaires paieront des dividendes à la puissance publique.

Le mécanisme récompense le vice et pénalise la vertu : cette forme de solidarité financière va à l'encontre des bonnes règles de l'économie.

Outre cette discrimination contestable, les mêmes entreprises seront placées dans l'obligation de rembourser par anticipation les prêts du F. D. E. S. et de verser à l'Etat, actionnaire impécunieux, un dividende porté de 3 p. 100 à 5 p. 100, voire à 8 p. 100 pour E. D. F.

Il est à craindre que les difficultés de trésorerie qui en résulteront pour ces entreprises ne soient reportées sur les fournisseurs et sur les sous-traitants de ces entreprises du secteur public concurrentiel, sous la forme d'allongement des délais de paiement. De tels procédés déstabilisent dangereusement les petites et moyennes entreprises. Nous attendons des précisions et des apaisements sur ce point.

Si l'on cesse d'observer le seul secteur concurrentiel nationalisé pour considérer l'ensemble des entreprises, on aperçoit une situation violemment contrastée, d'abord s'agissant de la position commerciale des entreprises.

Alors que l'ambition première du Gouvernement était la reconquête du marché intérieur, les seules industries qui échappent aujourd'hui au marasme sont les activités tournées vers l'extérieur, qui ont pu équilibrer le fléchissement de la demande interne par une présence accrue sur le marché international.

Vous nous avez montré tout à l'heure comment la chimie, le verre, la parachimie-pharmacie, la construction électrique et l'électronique professionnelle ont profité de la reprise de l'activité dans les pays de l'O. C. D. E. pour se consolider.

Pendant ce temps, l'ensemble des autres secteurs subissent le marasme lié à la faiblesse de la demande interne : sidérurgie, bâtiment, matériaux de construction, travaux publics, ameublement, équipement ménager, chaussure, construction mécanique.

Madame le ministre, j'aimerais que vous abandonniez, une fois pour toutes, à la lumière de l'expérience, le dogme de la reconquête du marché intérieur au profit de la règle d'or de la compétitivité de nos entreprises sur tous les marchés, en France comme à l'extérieur.

La situation est contrastée, par conséquent, pour les secteurs selon qu'ils sont tournés vers l'intérieur ou vers l'extérieur. Mais, du point de vue de la situation financière des entreprises, le bilan est encore plus contrasté. Vous aviez fait état à l'Assemblée nationale, et vous venez de le confirmer, d'un redressement du taux de marge des entreprises qui atteindrait 24,5 p. 100 en 1984 et qui pourrait atteindre plus de 25 p. 100 en 1985. Tant mieux si vos prévisions sont confirmées ! Toutefois, vous devez prendre en compte d'autres éléments pour saisir toute la vérité.

Tout d'abord, cette amélioration, que je ne discute pas, est obtenue par une compression brutale et conjuguée des salaires et des effectifs. Les charges d'exploitation sont réduites par les licenciements et le tassement du pouvoir d'achat, tandis que de nombreuses entreprises disparaissent. Le niveau record des faillites, atteint en 1983, sera dépassé de 10 p. 100 en 1984, selon toute vraisemblance.

Oui, les disparitions d'entreprises, devenues si nombreuses, permettent aux sociétés survivantes d'élargir leurs débouchés et de mieux utiliser leurs capacités. Vous savez bien que ce processus d'ajustement ne peut être maintenu en permanence, au risque d'entraîner de nouveaux effets pervers pour les entreprises : voyez le recul des achats de ménages en octobre, qui met en péril mortel les secteurs déjà victimes du marasme !

Ensuite, il ne suffit pas que le taux de marge s'améliore, il faut aussi que « l'épargne brute d'exploitation » des entreprises suive la même pente favorable. Or, l'endettement subi du fait de la crise et des erreurs politiques a gonflé les frais financiers des sociétés qui viennent en déduction de leur taux de marge. N'attendez donc pas de miracle avant longtemps !

Vous liez, avec raison, l'amélioration de l'investissement et le redressement des capacités d'autofinancement des entreprises. C'est un discours que nous aurions souhaité entendre plus tôt. Vous estimez le progrès des investissements à 10 p. 100 en 1984. Précisons que ce pourcentage ne vaut que pour la seule industrie concurrentielle. Dans la distribution et les services, les investissements baissent. De ce fait, l'ensemble des investissements productifs devrait progresser de 1,6 p. 100 seulement, cette année. Il faudra du temps pour effacer le déclin de 1981, de 1982 et de 1983.

La comparaison avec l'étranger surtout fait naître l'inquiétude : le chiffre de 1,6 p. 100 pour la France fait pâle figure vis-à-vis des pourcentages annoncés ailleurs : 5 p. 100 au Royaume-Uni, 6 p. 100 au Japon, 6,5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 13 p. 100 aux Etats-Unis. Madame le ministre, tandis que votre collègue des finances surveille le différentiel d'inflation, surveillez vous-même le différentiel d'investissement !

Ces propos sur l'investissement me serviront de transition naturelle avec ma première question.

Nous venons d'apprendre, par voie de presse, comme souvent, le changement de politique que projette le Gouvernement en matière de prêts bonifiés. Je ne suis pas un fanatique des prêts bonifiés. Cette procédure est contraire aux règles d'un véritable marché monétaire concurrentiel et favorise par trop le dirigisme et la tutelle bureaucratique des investissements.

Toutefois, il conviendrait que, lorsque le Gouvernement envisage de réduire de 50 milliards à 20 milliards de francs le volume des prêts bonifiés à moyen et à long terme à l'industrie, celui-ci nous en expose les raisons et nous fasse part des éventuelles mesures de remplacement.

L'économie réalisée par l'Etat sera-t-elle sans contrepartie pour les entreprises ? Refusez-vous toujours d'instaurer une procédure d'aide fiscale à l'investissement simple, efficace et non discriminatoire pour l'ensemble de l'économie concurrentielle ? A travers vous, je pose la question au Gouvernement dans son ensemble.

Un autre aspect essentiel pour votre département est l'encouragement donné aux petites et moyennes entreprises. Vous venez de faire un intéressant plaidoyer pour ces entreprises qui, dites-vous, jouent un rôle essentiel sur quatre plans : l'emploi, l'aménagement du territoire, l'innovation, l'exportation. J'en

suis entièrement d'accord. Mais pourquoi faut-il alors que vous consacriez tant d'argent et tant d'efforts aux grands groupes nationalisés, qui ne peuvent plus grand-chose ni pour l'emploi ni pour l'aménagement du territoire ?

Votre discours raisonnable en faveur de la petite et de la moyenne entreprise restera inopérant aussi longtemps que vous n'aurez pas renversé les priorités au sein même de votre budget. Vous savez, par exemple, que 70 p. 100 du budget de la recherche scientifique vont au secteur public, pour 15 p. 100 aux grandes entreprises privées de plus de cinq mille personnes et 15 p. 100 pour les autres entreprises. Or ce sont précisément celles que vous voudriez soutenir.

A leur sujet, j'aimerais évoquer deux aspects essentiels pour leur développement et pour leur pérennité.

Le premier concerne la transmission des entreprises. La création d'entreprises est importante, mais il faut empêcher la disparition des entreprises existantes qui représentent par définition des emplois et une production déjà effectifs et compétitifs. Or la taxation non discriminée des transmissions de patrimoines à un taux marginal porté à 40 p. 100 est une épée de Damoclès redoutable.

Tant que la question de la transmission ne se pose pas, le dirigeant de l'entreprise ignore cette menace ; mais quelles affres soudaines au moment où il faut transmettre ! La taxation des héritages fait alors figure d'obstacle insurmontable pour une transmission dans la famille. On perd du temps et cela fragilise dramatiquement les entreprises.

Je souhaiterais que ce problème soit sérieusement mis à l'étude. Il faudrait sans doute réduire de moitié le taux de la taxation applicable à la transmission des biens professionnels. Sur ce point, la loi sur le développement de l'initiative économique a réglé le problème de la transmission aux cadres. Mais il ne représente qu'une faible fraction de l'ensemble des difficultés posées par la transmission.

En second lieu, la création de nouvelles entreprises, que nous appelons tous de nos vœux, est neutralisée par un carcan réglementaire dont les racines remontent en partie aux périodes de plein-emploi et d'expansion économique.

Parmi les composantes de ce carcan qui tue l'esprit d'entreprise, figurent le poids des prélèvements obligatoires, qui affaiblissent dangereusement les entreprises, le contrôle des prix, les effets de seuil en matière de charges sociales ou les entraves aux licenciements. Aucun chef d'entreprise n'a jamais abordé de gaieté de cœur la perspective d'un licenciement : c'est toujours un drame, que les procédures administratives compliquent et alourdissent, contribuant à affaiblir l'entreprise et à menacer l'ensemble des emplois comme le font les procédures multiples d'agréments administratifs.

Quelles sont vos intentions, madame le ministre ? Entendez-vous libérer enfin l'entreprise ? Les récentes mesures, rappelées ici même tout à l'heure, tendant à accélérer le recouvrement des cotisations sociales ne contredisent-elles pas votre volonté de soutenir l'entreprise ?

C'est dans l'entreprise que se crée l'emploi, et c'est par l'entreprise que se résorbera la nouvelle pauvreté, ce fléau qui nous afflige tous aujourd'hui.

Je poserai, enfin, une dernière question au ministre qui a pour mission de rééquilibrer le commerce extérieur.

Depuis deux ans, le bilan des exportations de biens d'équipement se dégrade constamment. Les commandes enregistrées aujourd'hui représentent 45 p. 100 environ du volume atteint en 1980-1981. Des entreprises importantes de la construction électrique et de la construction mécanique tournent au ralenti.

Cette situation préoccupante résulte d'abord du tarissement des commandes en provenance des pays de l'Est et des pays en voie de développement. Mais à ce problème de force majeure est venue s'ajouter la défaillance des pouvoirs publics : les services chargés d'indemniser les entreprises au titre de la « garantie de risque économique » règlent les bénéficiaires avec un retard de plus en plus important. L'arriéré atteint désormais 5 milliards de francs, et les démarches réitérées des intéressés n'ont pas permis d'obtenir un apurement.

Si la situation devait perdurer, c'est la crédibilité du soutien gouvernemental à l'exportation lourde et risquée qui serait atteinte.

Ma question est donc la suivante : quelle solution le Gouvernement compte-t-il donner à ce problème, et dans quel délai ? Je précise, pour terminer, quel en est l'enjeu : la chute des grands contrats à l'exportation représente 50 milliards de francs de pertes de recettes pour la balance commerciale. C'est à peu près ce qui nous manque pour assurer le service de la dette extérieure.

Le pays piétine et les Français vivent douloureusement la précarité de notre économie. La France doit se remettre en marche, mais votre budget n'assure pas cet impératif.

Madame le ministre, vous comprenez l'importance de mes questions et vous devinez sans doute l'impatience avec laquelle j'attends vos réponses pour tenter de dissiper le profond malentendu que m'inspire votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert Martin.

M. Hubert Martin. Madame le ministre, je suis aujourd'hui devant vous pour attirer votre attention sur la grève des mineurs de fer lorrains.

Je vous demande de me prêter une oreille attentive, car si mon propos peut vous paraître limité, c'est, en fait, de notre sidérurgie tout entière que je veux vous parler. Je n'en veux pour preuve que le fait que la grève actuelle paralyse la production de l'usine Sollac, qui n'est plus approvisionnée en minerai.

Je centrerai malgré tout mon propos sur l'arrondissement de Briey, car il se trouve que c'est là que sont concentrées la plupart des mines de fer de Lorraine, la partie restante se situant en Moselle, département avec lequel les intérêts du pays haut convergent souvent sur ce point précis.

Les fermetures prévues auront des conséquences catastrophiques pour notre arrondissement, déjà si touché, car qui dit fermeture de mine dit également pertes de ressources financières importantes pour les collectivités locales, pertes auxquelles s'ajoute, pour mon arrondissement, le plus fort taux de chômage de toute la Lorraine, soit près de 15 p. 100.

Les décisions prises privilégient le court ou le moyen terme pour rétablir les équilibres financiers des grandes sociétés nationalisées, et ce à la demande du Gouvernement, comme vous l'avez rappelé vous-même, madame le ministre, lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale.

En revanche, les efforts de concertation du Gouvernement avec les élus locaux et les syndicats, au lieu d'intervenir, comme il serait logique, au moment de la prise de décision, n'interviennent qu'après la casse.

Certains militants socialistes eux-mêmes ne s'y trompent pas, puisque le bureau de la section d'Hayange du parti socialiste a déclaré, le 24 novembre : « Dans la ligne de ses prises de positions des 6 et 7 avril concernant le quatrième plan acier, nous constatons que les promesses du Président de la République, non tenues à ce jour, sont purement et simplement oubliées... Une fois encore, la masse laborieuse et le sérieux des analyses syndicales sont ignorés... Nous apportons notre soutien aux mineurs et participons à leur lutte en vue d'obtenir la satisfaction de leurs revendications légitimes. »

Permettez-moi de vous rappeler quelles étaient les promesses que M. Mitterrand a faites — j'étais à ses côtés ! — à Longwy en 1981 : « Il faudra que des emplois nouveaux précèdent d'éventuelles diminutions d'effectifs, pour que votre région préserve ses équilibres déjà si gravement menacés. »

Or que constatons-nous ? S'il est vrai que des pôles de conversion ont été mis en place, il est également vrai que, faute de concertation suffisante, ils ne remplissent leur rôle qu'à moitié.

En effet, le bassin de Briey, si durement touché, est le seul endroit du département où aucun emploi nouveau n'a été prévu. Je m'en plains régulièrement, et M. le préfet Chêrèque, que j'ai rencontré récemment, a été obligé de me le confirmer. Ce n'est pourtant pas faute d'infrastructures, ni de démarches — toujours vaines — auprès des ministères concernés.

Venons-en maintenant à une seconde promesse : « Il n'y aura pas de secteur condamné, qu'il s'agisse, dans votre région, de la sidérurgie qu'il nous faut sauvegarder, développer, des mines de fer, dont l'exploitation doit être poursuivie au prix d'un grand effort que supportera notamment la collectivité nationale, car il faut développer les technologies, qui, en l'espace de trois, quatre, cinq ans, permettront d'améliorer la teneur du minerai, afin que vous soyez en mesure d'affronter victorieusement la compétition internationale. Nous assurerons la transition. »

Assurez-vous une transition, quelle qu'elle soit ? Nous donnerez-vous les moyens de continuer les recherches fructueuses engagées par l'institut de recherche de la sidérurgie sur l'enrichissement de notre minerai de fer ? Il ne le semble pas, et je rappelle régulièrement votre attention sur le sujet. Le 12 avril de cette année, je demandais encore à votre prédécesseur si les recherches de cet institut allaient se poursuivre et quels étaient les nouveaux résultats obtenus.

Madame le ministre, j'espère que ma brève intervention vous incitera à ne pas sous-estimer la réunion tripartite qui doit se tenir demain car, avec les mineurs de fer, c'est toute la Lorraine du nord qui sera présente.

Vous nous trouverez toujours, nous, Lorrains, unis, sans considérations politiques partisans, quand il s'agira de défendre les intérêts de notre région, en laquelle, malgré le gâchis actuel de nos ressources, nous avons toujours foi. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et de l'union centriste.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq, sous la présidence de M. Félix Ciccolini.*)

PRESIDENCE DE M. FELIX CICCOLINI,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi relatives au redéploiement industriel.

La parole est à M. Masson.

M. Paul Masson. Madame le ministre, votre prédécesseur, lorsqu'il était ministre de l'industrie, répétait souvent que « les facteurs déterminants du développement industriel sont plus souvent hors du secteur industriel qu'en son sein ». M. Fabius, le 11 octobre 1983, soulignait combien le Gouvernement était résolu à jouer à fond la carte des petites et moyennes entreprises. Tout à l'heure, vous l'avez vous-même rappelé, madame le ministre.

Vous avez souligné à juste titre que les 45 000 patrons des entreprises privées, qui représentent 97 p. 100 des activités industrielles, sont ceux qui résistent le mieux à la difficulté des temps. Ils sont pratiquement les seuls — c'est vous qui le dites, avec d'autres — susceptibles d'embaucher dans les années à venir. Tous ces patrons s'accrochent au terrain en attendant l'éclaircie. Vous comptez sur eux pour accroître nos performances à l'exportation. Vous les exhortez chaque jour à la responsabilité, à l'initiative, à la modernisation, bref à l'effort.

Convenez avec moi, madame le ministre, que l'environnement industriel et ces 45 000 patrons sont aujourd'hui en droit de s'interroger sur les causes et sur les raisons de la brutale déclaration faite la semaine dernière par le chef de l'Etat en Alsace.

Pourquoi subitement une telle agressivité et pourquoi à Mulhouse, au cœur de cette province d'Alsace où le respect de la parole donnée, la loyauté vis-à-vis du pouvoir d'Etat sont parmi les fondements les plus assurés d'un civisme sans faille ?

Qui donc a baissé les bras, madame le ministre ? Ce ne sont pas les travailleurs, le Président de la République l'a dit. Ce n'est pas le Gouvernement. Sont-ce les patrons ? Qui sont les responsables de cette économie, qui l'ont laissé tomber ou qui ont vendu à l'étranger, bout par bout, certaines de nos industries ?

M. Roland Grimaldi. Les patrons !

M. Paul Masson. Est-ce en Alsace ? Est-ce ailleurs ?

Une telle accusation me paraît devoir être explicitée.

Vous êtes, madame le ministre, en charge de l'industrie. A ce titre, vous présentez à la ratification des assemblées un budget lourd de dépenses, notamment de restructuration. Vous devez pouvoir préciser ce que cachent ces propos pour le moins insolites dans la bouche du chef de l'Etat. Il doit exister quelque part des dossiers, des preuves ou, tout au moins, des présomptions graves ou des motifs sérieux. L'ambiance seule, même difficile, ne me paraît pas devoir justifier une pareille déclaration.

Il serait souhaitable, madame le ministre, que vous nous éclairiez sur ce point. En effet, il me paraît grave que le Président de la République puisse dénoncer brutalement des chefs d'entreprise qui braderaient, sous le manteau, certaines de nos industries au profit de l'étranger. Sinon, les patrons seraient en droit de s'interroger.

Tout à l'heure, vous avez déclaré que les entreprises ne sont ni de gauche ni de droite. Mais les chefs d'entreprise, les cadres, les salariés veulent savoir comment leurs activités sont perçues par le pouvoir. Ils veulent notamment savoir où est la vérité, du discours de Figeac qui appelle au rassemblement des énergies, ou du discours de Mulhouse qui évoque des relents de lutte de classes.

Les chefs d'entreprise ne peuvent investir que dans l'assurance de la stabilité. Vous venez encore de le dire. Compte tenu du contexte national et international actuel, ils sont en droit d'espérer des propos plus apaisants que ceux qu'ils entendirent la semaine dernière.

Investir davantage est votre espoir. Vous le dites : « La reprise des investissements dépend de la restauration des capacités d'autofinancement. »

Vous annoncez un redressement en 1983. Vous espérez que ce mouvement se prolongera en 1984 et comptez retrouver en 1985 le niveau des investissements de 1973. Or, vous le savez, le profit dégagé par l'entreprise sera pour beaucoup dans la satisfaction de vos espérances.

Nous avons cru comprendre que, dans l'esprit de certains de ceux qui vous soutiennent, la notion de profit était réhabilitée ou en voie de l'être. Mais, lorsque nous entendons à Mulhouse le chef de l'Etat lui-même dénoncer « tout cet argent qui se gagne et va directement dans la poche de ceux qui détiennent le capital », nous avons le sentiment de nous retrouver brutalement trois ans en arrière. D'ailleurs, M. Jospin le confirme, qui rappelle fort opportunément, voilà quinze jours à Paris devant les cadres du parti socialiste : « Oui, nous voulons supprimer le système capitaliste. »

Pardonnez mon innocence, madame le ministre, mais je m'interroge. Que se passe-t-il au sein des états-majors gouvernementaux à l'heure actuelle ?

Quoi qu'il en soit, tout cela est très malsain parce qu'il apparaît dans ce discours contrasté, souvent habile, parfois flatteur et soudain sectaire une constante équivoque qui conduit au scepticisme ou à la colère.

Les responsables des P.M.E. attendent moins du Gouvernement des crédits ou des aides que l'allègement de leurs charges, et surtout la paix civile. Reprendre le vieux thème de la lutte des classes sera peut-être mobilisateur pour certains de ceux qui avaient beaucoup espéré des promesses de 1981, mais vous ne pouvez alors continuer à nous tenir le discours que vous nous avez fait cet après-midi ; vous devrez renoncer à toute crédibilité vis-à-vis de ceux que vous espérez convaincre.

Des restructurations, je dirai peu. L'excellent rapport de notre collègue et ami M. Chamant est très clair et très lucide à cet égard. Sans doute avez-vous admis le caractère inéluctable de la modernisation. Vous avez pris conscience des priorités qui conduisent à lutter contre le chômage par la compétitivité et par l'accroissement de la productivité. Mais il faut bien constater que vous avancez dans cette voie à reculons. La majeure partie de votre budget est destinée à combler des déficits : 20 milliards de francs ont été apportés en 1982 ; 16 750 millions de francs seront nécessaires en 1983 pour renflouer les entreprises nationalisées dont neuf sur douze sont encore en déficit.

En 1984, Renault ajoutera son cortège de déficits aux déficits déjà connus pour 6 à 8 milliards de francs.

Le plan sidérurgie exposé en mars ne paraît pas encore, du moins à tous, définitif puisqu'à la veille du conseil des ministres de l'industrie du 22 novembre à Bruxelles, il y avait encore des avis divergents sur l'opportunité de la fermeture d'Ugine-Fos.

L'affaire Creusot-Loire fera date. Parce que deux ministres n'étaient pas d'accord entre eux, la décision n'a pas été prise en temps utile, et ce qui aurait coûté 400 millions de francs coûtera 4 milliards de francs ou plus.

En revanche, à La Chapelle-Darblay, cela a été beaucoup plus vite. En quelques semaines, un plan de restructuration sur cinq ans est arrêté ; un groupe hollandais apparaît ; 3 100 millions de francs de crédits publics seront bientôt mobilisés. Que dire d'une opération qui revient à 3 400 000 francs par salarié ? Que dire d'un montage financier très particulier où l'on voit un des dirigeants du trust hollandais Pareco rassembler, pour les besoins de la cause autour d'une filiale Alenco, un capital de moins de 650 000 francs pour porter une entreprise qui va recevoir 3 milliards de francs, dont 1 400 millions de francs de subventions ? Avec quelque 650 000 francs, le principal dirigeant va ainsi pouvoir gérer un pot commun de 3 milliards de francs, dont 1 400 millions de francs versés par les contribuables. Ces disparités de traitement méritent au moins qu'on s'interroge !

M. Fabius parle moins du traitement social du chômage, qui était le thème favori de M. Mauroy. Mais les promesses continuent, qui semblent avoir essentiellement pour objet de gagner du temps.

« Les nouveaux concepts sociaux de solidarité » évoqués par le président directeur général de Renault sont largement repris dans les sphères proches du Gouvernement, sans que personne puisse dire aujourd'hui qui va payer et à combien s'élèvera la note. Ces promesses coûteront cher, comme toutes celles qui sont faites aux entreprises hyperprotégées : les chantiers navals, les charbonnages, par exemple. Ainsi même, dans le triste monde du chômage, nous nous trouvons devant un nouveau système à deux vitesses. D'un côté, des entreprises nationales, où rien ne bouge qu'au prix de toutes les exigences et de toutes les assurances obtenues à grands frais. De l'autre côté, le monde

des P.M.E., des artisans, du commerce, des services, où chaque mois 30 000 à 35 000 emplois sont supprimés sans garanties particulières et où pourtant l'embauche fonctionne. Paradoxalement, les seuls gisements d'emplois sur lesquels vous comptez pour atténuer le chômage, ou tout au moins pour le contenir, sont ceux où l'Etat intervient le moins, où les chefs d'entreprises ne comptent que sur eux-mêmes, leurs cadres et leurs salariés pour affronter la concurrence et où les couvertures sociales des risques économiques sont les moins fortes.

Encore ne faudrait-il pas que vos collègues du Gouvernement ajoutent à la difficulté de ces P.M.E. Comment ne pas évoquer devant vous le projet de décret que votre collègue des affaires sociales s'appête à signer ? Afin d'améliorer la trésorerie de la sécurité sociale, on va demander aux entreprises d'avancer les dates de règlement des cotisations sociales dues à l'U.R.S.S.A.F. Cette simple mesure accroîtra de 6 à 8 milliards de francs les besoins de trésorerie des entreprises, c'est-à-dire autant que le fonds industriel de modernisation a mobilisé à leur profit, notamment en prêts participatifs pendant un an.

Que pouvez-vous dire, madame le ministre, de cette décision qui paraît bien contraire à toute la politique d'allègement des charges tant de fois exposée par le Gouvernement ?

Vous nous avez cité beaucoup de chiffres dans votre exposé. En ce qui me concerne, je vous interrogerai simplement sur quelques faits qui concernent les P.M.I. et les P.M.E. Ces faits, selon moi, comptent plus que les chiffres.

Vous le voyez, madame le ministre, il existe entre nous une grande différence : vous explicitez votre politique quand je vous parle du vécu quotidien. La contradiction est trop évidente pour que nous puissions vous apporter nos votes. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'Union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Grimaldi.

M. Roland Grimaldi. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la politique énergétique française doit être considérée comme un facteur de relance économique, de création d'emplois, de diversification et de compétitivité de notre outil industriel. Elle doit enfin être l'un des outils du desserrement de notre contrainte extérieure et de rééquilibrage de la balance commerciale française.

C'est pourquoi se justifie plus que jamais le respect des trois grands axes qui ont été définis par notre pays, afin de garantir au meilleur coût notre approvisionnement : d'abord la diversification des sources d'approvisionnement ; ensuite, le développement d'une énergie en presque totalité d'origine nationale ; enfin, un effort d'économies d'énergie dans les secteurs résidentiel, tertiaire, l'industrie et les transports, associé au développement d'énergies nouvelles et de substitution.

Les résultats commencent à porter leurs fruits : notre taux d'indépendance énergétique — on l'a rappelé tout à l'heure — qui était de l'ordre de 24,5 p. 100 en 1979 est passé à 38,5 p. 100 en 1983, pour atteindre vraisemblablement près de 40 p. 100 en 1984. Cela pour souligner la justesse et le réalisme de l'objectif du Gouvernement qui est, rappelons-le, de 50 p. 100 pour 1990.

Autre point positif : la consommation d'énergie a diminué de près de 7 p. 100 en quatre ans, alors que dans le même temps la production intérieure brute croissait de 5 p. 100.

Tout ne se passe pas aisément cependant, si nous prenons en compte ce « phénomène en voie d'élucidation » qu'est la reprise de la consommation d'énergie en France depuis le début de cette année ; ce retournement est notable, d'autant plus qu'il touche toutes les énergies et particulièrement le gaz et l'électricité. Les explications sont relativement simples à trouver : il y a d'abord, sans doute, l'affaiblissement de la motivation des ménages par la disparition du « spectre » de la pénurie et la diminution de l'impact des campagnes de publicité ; ensuite, la reprise ou l'arrêt de la dégradation de l'activité des secteurs lourds, gros consommateurs d'énergie, qui n'avaient cessé de chuter depuis 1975.

Le mouvement est-il durable ? Il nous est difficile de le prévoir, même si l'observatoire de l'énergie compte néanmoins sur le retour à une quasi-stabilité des consommations industrielles. Il demeure cependant difficile d'évaluer de manière rigoureuse les niveaux d'équilibre que connaîtront l'offre et la demande d'énergie, compte tenu d'un niveau de croissance incertain, de notre mode de développement économique et social et de l'évolution des comportements. Il importe donc de se fixer un objectif prioritaire : que la croissance de notre économie ne soit à aucun moment freinée par des problèmes d'approvisionnement et nous abordons là, à nouveau, les problèmes de la restructuration de notre bilan énergétique et de la maîtrise de l'énergie.

Les priorités gouvernementales sont clairement définies : notre équipement nucléaire est aujourd'hui largement en place. Avec les tranches actuellement en service, la proportion de courant électrique d'origine nucléaire atteint 55 p. 100 sur les douze mois qui viennent de s'écouler. Cette proportion sera proche de 75 p. 100 en 1990, lorsque les tranches actuellement en construction auront été connectées au réseau.

La décision du conseil des ministres du 31 octobre dernier de n'autoriser E.D.F. à engager qu'une seule tranche nucléaire en 1985 et, éventuellement, une nouvelle tranche en 1986, au regard de la consommation d'électricité, paraît justifiée pour de simples raisons énergétiques.

J'ajouterai quelques éléments positifs : les efforts de gestion auxquels s'est engagé E.D.F. vont permettre de réaliser des gains de productivité de 3 p. 100 par an, jusqu'en 1988. Au cours de cette période, les prix de l'électricité pour les usages domestiques, comme pour l'industrie, baisseront de 1 p. 100 en francs constants chaque année. Grâce à ces atouts, nous pourrions renforcer nos exportations.

En ce qui concerne notre indépendance vis-à-vis des hydrocarbures, je pense qu'il s'impose de poursuivre encore la diversification de nos approvisionnements. La progression envisagée à un rythme de 2 p. 100 supérieur à l'inflation des prix des produits pétroliers en 1984-1985 devrait enfin en rationaliser l'usage.

En ce qui concerne le gaz, qui présente des avantages spécifiques pour de nombreuses utilisations et une diversité intéressante dans les sources d'approvisionnement, il convient effectivement d'en stabiliser la place dans notre bilan énergétique en fixant comme taux d'évolution des prix à moyen terme le taux de l'inflation.

La maîtrise de l'énergie doit, enfin, quoi qu'il en soit, demeurer l'une de nos priorités, essentiellement à travers l'agence pour la maîtrise de l'énergie qui coordonne la recherche et joue un rôle d'incitation financière, de promotion et de diffusion des nouveaux matériels pour ce qui concerne l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies nouvelles. Economies d'énergies, énergies nouvelles ou renouvelables, tels sont, par ailleurs, les axes essentiels qu'il faut promouvoir.

Nous aurions souhaité que des moyens plus importants soient affectés à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie. Certes, rigueur oblige, mais il faut avoir présent à l'esprit que même s'il est nécessaire d'accroître nos ventes d'énergie, en particulier d'électricité et de gaz, il faut que les économies d'énergie et les économies renouvelables restent une préoccupation prioritaire. Le groupe socialiste se préoccupe d'autant plus de ce problème que ces domaines représentent de très importants gisements d'emplois potentiels.

En conclusion, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe socialiste, en approuvant le budget de l'énergie, tient à apporter son soutien à la politique du Gouvernement dans le domaine de l'énergie dont, à l'inverse de certains orateurs de l'opposition, je veux souligner la cohérence. Ce budget, en effet, confirme la détermination du Gouvernement de diversifier les sources d'approvisionnement et d'assurer l'indépendance énergétique de notre pays.

Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ai pas parlé jusqu'ici du charbon. (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mais je vais le faire maintenant à propos de l'avenir des houillères du Nord et du Pas-de-Calais au nom des sénateurs socialistes de cette région (*Rires sur les mêmes travées*) et au nom de toute la population du bassin minier.

Ne riez pas comme cela, les problèmes sont trop graves ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. André Méric. Ils sont peut-être malades !

M. Roland Grimaldi. Je voudrais, madame le ministre, insister sur l'urgence et la nécessité du raval de la fosse 9 du puits de l'Escarpelle dans le Nord. Je rappelle brièvement les données du problème.

En avril 1983, lors de son voyage dans la région, le Président de la République s'est engagé à ce que « soient maintenues, en tout état de cause, et quelles que soient les évolutions industrielles, les aides au bassin minier dans leur réalité présente ». Ces déclarations ont été suivies au niveau régional par une évaluation des ressources de la région, aboutissant à retenir les puits d'Arenberg, d'Oignies et de l'Escarpelle où l'exploitation demeure valable, les expertises des houillères l'ont confirmé.

Dans cette perspective, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a pris la décision de préfinancer, par une avance remboursable, les travaux du raval de l'Escarpelle afin d'y assurer 1 100 emplois pendant dix ans au moins. Or, les dernières déclai-

rations, en date du mois de septembre, de la direction générale des Charbonnages de France, nous font craindre que les engagements de l'Etat et la volonté de cette région Nord-Pas-de-Calais ne soient ni respectés ni traduits dans le choix d'investissements et dans la répartition des crédits par bassin (*Protestations sur les travées du R.P.R.*)

Des sénateurs sur les travées socialistes. Soyez patients !

M. Christian de La Malène. Inimaginable !

M. Jacques Valade, rapporteur pour avis. Pas possible !

M. Roland Grimaldi. Attendez, je n'ai pas fini ; je compte tout tout dire !

On envisage la fermeture pure et simple de certains puits du Nord-Pas-de-Calais dès 1988 et, par suite, la suppression de 20 000 emplois au cœur d'un bassin minier, messieurs les représentants de la majorité sénatoriale et de l'opposition nationale qui avez été au pouvoir pendant vingt-trois ans ! (*Protestations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*) Et cela au cœur d'un bassin minier qui a perdu 140 000 emplois en vingt ans. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. André Méric. Ce n'est pas vrai, peut-être !

M. Roland Grimaldi. Les déclarations des dirigeants des Houillères, des Charbonnages de France ont provoqué l'indignation et la condamnation de l'ensemble des responsables de la région.

Je le dis avec fermeté, cette situation créée par les Charbonnages de France n'est pas acceptable. Dans le budget de l'énergie, la dotation aux Charbonnages de France s'élève en 1985, vous l'avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, à 6 800 millions de francs. Elle respecte donc les engagements de l'Etat — c'est ce que je voulais dire. Nous demandons que les Charbonnages de France accordent aux houillères du Nord et du Pas-de-Calais la part des dotations budgétaires qui leur a toujours été attribuée jusqu'en 1984 et qui leur permettrait de faire face aux indispensables investissements comme le raval du puits de l'Escarpelle qui fait corps avec le point d'ancrage d'extraction (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

Il appartient donc aux Charbonnages de France de traduire et de respecter dans sa gestion ces investissements et, dans la répartition des investissements par bassin, de respecter les engagements de l'Etat. Une décision positive concernant le raval de l'Escarpelle permettrait le maintien de l'exploitation dans de bonnes conditions économiques, et de rentabilité aussi. Je suis prêt à vous fournir à l'appui des éléments chiffrés.

Je souhaite, madame le ministre, que vous entendiez l'appel de toute une région, que vous nous apportiez les apaisements que nous sommes en droit d'attendre sur ce point ainsi que des indications sur l'ensemble de la plate-forme de Mazingarbe et l'hydrogénoduc Dunkerque-Mazingarbe qui conditionne — c'est important de le dire — le maintien de la production des engrais chimiques indispensables pour notre pays. (*Applaudissements sur les travées communistes, socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Hoeffel.

M. André Méric. On peut faire pareil avec vous et gêner vos orateurs !

M. Daniel Hoeffel. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le rapport économique et financier du projet de loi de finances affirme qu'il convient d'accompagner les efforts de formation et de recherche par des efforts directs tendant à la modernisation de notre outil productif. Le rapport ajoute que le projet de loi de finances pour 1985 continue d'assurer le soutien des entreprises industrielles dans l'esprit du 9^e Plan.

Qu'en est-il en réalité ?

Il n'est pas question de minimiser les contraintes auxquelles est soumise l'élaboration du budget de l'Etat dans la période difficile que nous traversons. Le volume des crédits disponibles étant nécessairement limité, les choix qui doivent être opérés sont essentiels pour préserver l'efficacité de l'action, surtout dans le budget du ministère du redéploiement industriel.

Avant d'examiner les choix budgétaires, il convient de rappeler la réalité des crédits du budget.

Il faut remarquer à ce propos que l'augmentation affichée comme résultant d'une priorité politique est en fait le seul résultat comptable d'un transfert de charges d'un département ministériel à l'autre. L'augmentation des autorisations de programme est en effet imputable à 80 p. 100 et celle des crédits de paiement à 66 p. 100 à la prise en charge dans le budget du ministère du redéploiement industriel de la ligne « Subventions aux chantiers navals ».

Il convient d'ajouter à cette constatation le fait que le mouvement de débudgétisation déjà engagé en 1984 à grande échelle se poursuit en 1985. C'est le ministère des P.T.T. qui se voit transférer des dépenses considérables concernant le centre d'étude des systèmes d'information des administrations, et l'intégralité des dépenses relatives à l'informatique. Le programme productif, en revanche, pourtant annoncé l'an dernier et considéré comme essentiel, n'apparaît nulle part, à l'exception d'une timide allusion sans que l'opération soit individualisée.

C'est donc dans le contexte de cette réalité budgétaire qu'il convient de placer les choix qui sont opérés. Ces choix sont davantage tournés vers les activités en difficulté ou du passé que vers des actions de modernisation et d'adaptation de l'industrie.

C'est un débat difficile et je ne conteste nullement le bien-fondé d'interventions destinées à soutenir des secteurs en crise et à atténuer les répercussions économiques et sociales qu'ils entraînent dans certaines zones géographiques. C'était déjà le cas hier et ce sera encore le cas demain.

Toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment d'actions indispensables pour encourager des secteurs porteurs et générateurs de créations d'emplois de demain. Or 90 p. 100 des crédits de paiement dégagés pour l'industrie sont destinés aux actions de soutien aux houillères, à sept entreprises publiques dont ils ne couvrent d'ailleurs pas le montant total des pertes constatées en 1983 — entreprises publiques qui ne se portaient pas toutes aussi mal qu'on le dit avant leur nationalisation — à la construction navale, à La Chapelle-Darblay et à la machine-outil. A ces actions, il convient d'ajouter le soutien nécessaire aux entreprises en difficulté par l'intermédiaire du C.I.R.I. — comité interministériel de restructuration industrielle.

Trois remarques de principe s'imposent à ce sujet.

La première concerne la ventilation des crédits dans un secteur comme les chantiers navals, où l'attribution de crédits souvent modestes à de petits chantiers, qui ne reçoivent pas actuellement de subventions, rendrait ceux-ci compétitifs par rapport à l'étranger. C'est un risque qui mérite d'être pris. Il illustrerait la volonté d'accorder aux petites et moyennes entreprises d'un secteur donné les mêmes chances qu'aux grandes entreprises.

La deuxième remarque concerne l'attribution de subventions du ministère du redéploiement industriel à des entreprises du secteur du papier-carton. Elles ne doivent en aucun cas aboutir à une rupture des conditions normales de la concurrence car il serait inconcevable que l'on assure dans un cas — par exemple, celui de La Chapelle-Darblay — la survie d'une entreprise grâce à des subventions de l'Etat et que l'on veuille préserver dans un autre cas l'existence d'une entreprise par des subventions des collectivités locales.

M. Michel Miroudot. Très bien !

M. Daniel Hoeffel. La troisième remarque concerne la nécessité de ne pas accentuer les discriminations entre zones géographiques. Il ne faut pas que les avantages accordés aux pôles de conversion provoquent des difficultés nouvelles dans d'autres régions.

L'absorption de l'essentiel des crédits par les secteurs en difficulté entraîne comme conséquence que les crédits réservés aux actions de modernisation et d'adaptation sont minimes.

Ainsi, bien que reconnues comme action prioritaire du 9^e Plan, les économies d'énergie bénéficient de crédits en diminution. Le budget d'interventions de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie se voit amputé de 23 p. 100. Les actions de développement industriel subissent une réduction de 6 p. 100. Les taux d'intérêts du fonds industriel de modernisation, qui auraient dû suivre l'évolution des taux des livrets d'épargne, n'ont été réduits que d'un demi-point au lieu d'un.

Ce sont autant d'indices qui suscitent l'inquiétude pour l'avenir. Cet avenir dépend d'abord de l'esprit d'entreprise, de la liberté d'action, de la capacité d'innover, de l'effort d'exportation de nos entreprises, de leurs dirigeants, de leur encadrement et de tout leur personnel.

Il convient de rendre hommage aux chefs d'entreprise — quelle que soit la taille de celle-ci — pour la manière dont ils font face, dans leur très grande majorité, à la situation dans un contexte international si difficile.

Leur action sera d'autant plus efficace qu'elle bénéficiera d'un climat de confiance et des encouragements de tous. Mais l'avenir dépendra aussi de l'action stimulante des pouvoirs publics dont le budget est l'expression la plus marquante.

Je suis loin d'être certain que le projet de budget pour 1985 puisse donner, à cet égard, l'impulsion qu'on est en droit d'en attendre. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Souvet.

M. Louis Souvet. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon propos sera bref compte tenu du fait qu'à de nombreuses reprises je suis intervenu, au cours de l'année écoulée, sur les problèmes de l'industrie et de la restructuration industrielle. Dans mes interventions se profilaient déjà maints griefs que je serai amené à reprendre aujourd'hui.

Ma principale critique sera, madame le ministre, que la très grande part des crédits que vous soumettez aujourd'hui à notre appréciation sont destinés à combler des déficits ou à soutenir des structurations qui n'avancent pas ! Je veux parler des charbonnages, de la sidérurgie, des chantiers navals, des diverses « filières », comme celle de l'informatique, où les milliards annoncés par le Président de la République se réduisent comme peau de chagrin.

Les restructurations n'avancent pas, c'est un fait. Comme le notait récemment l'auteur d'un article d'un grand hebdomadaire : « L'assainissement se réalise avec une grave lenteur, alors qu'il a commencé fort tard. » Et cet auteur d'ajouter que M. Fabius n'échappe pas à la règle, qui veut « caracoler sous l'étendard de la modernisation, mais pousse d'un doigt précautionneux les dossiers les plus urgents, quand il ne les referme pas, en attendant on ne sait quel miracle ».

Le drame est, me semble-t-il, que non seulement les restructurations n'avancent pas ou très lentement, mais qu'elles se font en ordre dispersé en Europe. Il est de mise de louer les efforts du Président de la République en faveur de la construction européenne, mais tout cela, c'est du « Versailles » : de beaux gestes, mais quels effets sur le terrain ? Et pourtant les grandes mutations, les grandes restructurations ne peuvent être accomplies qu'à l'échelon de la Communauté économique européenne, pour le salut de tous.

Vous devriez, me semble-t-il, vous fixer comme tâche d'orienter beaucoup plus les conversions industrielles vers la recherche d'un espace européen. Comme l'écrivent les auteurs d'un rapport du centre d'analyses et de prévisions du ministère des relations extérieures publié en juillet dernier : « L'évolution augure mal de l'avenir d'entreprises européennes prisonnières de barrières psychologiques et d'une méfiance congénitale avec toute coopération ». Il est temps, grand temps, de convaincre nos partenaires européens de mener des actions d'entente industrielle.

J'en reviens aux projets de votre ministère pour 1985 et au redressement industriel proprement dit.

Le trompe-l'œil est patent. Le Gouvernement aurait assuré le rétablissement des comptes des entreprises publiques. En réalité, et aux dires mêmes de leurs dirigeants, ces entreprises ont bénéficié d'une conjoncture mondiale exceptionnelle, et les allégations de M. Charzat ne peuvent faire perdre de vue le gouffre financier qu'ont représenté les nationalisations.

Considérez, madame le ministre, que c'est sur le terrain des « dénationalisations » que Mme Thatcher, elle aussi en butte aux difficultés de la crise, remporte ses plus grands succès !

Considérez comment une entreprise comme Renault dont on veut faire une vitrine a été supplantée sur le marché de la petite voiture par une entreprise comme Peugeot, avec la 205, cette dernière firme ayant cependant beaucoup moins profité des fonds des contribuables, les ayant même au contraire alimentés.

Je me suis longuement arrêté sur cette question en octobre dernier lors du débat sur l'industrie automobile. Je n'y reviens pas. Mais, j'en suis convaincu, dans le climat de concurrence mondiale exacerbée, les nationalisations constituent et constitueront encore un handicap pour notre pays.

S'agissant du commerce extérieur, malgré nos bonnes performances dans l'agro-alimentaire, elles aussi dues à des facteurs de circonstances, les prévisions sont très moyennes sur les grands secteurs d'avenir comme l'aéronautique, l'électronique et autres. Je ne nie pas que certains côtés sévères de la politique de rigueur du Gouvernement n'aient pas aidé à un certain rétablissement de nos échanges. Mais notre concurrence extérieure ne peut suffire en soi à remettre la France sur le chemin de la croissance.

Il faut que s'améliore le pouvoir d'achat des Français afin que notre pays retrouve un taux de croissance supérieur — et non inférieur comme c'est le cas aujourd'hui — au taux moyen des pays de la C. E. E.

Je voudrais souligner, enfin, combien a été timorée, voire néfaste, votre politique énergétique suivie depuis 1981.

L'énergie, c'est le sang des économies modernes, et c'était folie de ralentir le nucléaire, un domaine où nous étions en avance, où nous faisons souvent l'admiration des pays qui nous entourent ; folie d'annoncer des plans farfelus de réactivation des charbonnages ; folie aussi de nous lier par des contrats de longue durée et à des prix élevés sur les importations de gaz soviétique ou algérien.

J'écoutais la semaine dernière M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget, qui déclarait devant le Sénat : « L'énergie électrique est l'énergie nationale qu'il faut favoriser ». Je dois dire à regret que cette prise de conscience est bien tardive. Voyez, du côté d'Alsthom à Belfort ce qu'a coûté la négation de cette évidence !

Il n'empêche que le maire que je suis continue, comme ses collègues d'ailleurs, d'être sollicité pour que les établissements publics soient chauffés au gaz.

Cette énergie a, pour le responsable économique que je voudrais être, deux inconvénients graves : tout d'abord, le gaz est importé et réglé en monnaie forte ; ensuite, le concessionnaire, à savoir G.D.F., pour prolonger ses réseaux, détruit les revêtements de nos rues, que les communes entretiennent à grands frais ; cela constitue une source de dépenses aussi élevées qu'inutiles.

M. le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie a parlé de deux tranches dont l'une sera engagée en 1985 et dont l'autre devrait l'être en 1986. Comme l'a si bien souligné M. Lucotte dans son excellente intervention, c'est très peu ; c'est un brutal coup de frein. Que de temps avons-nous perdu depuis quatre ans ! D'ailleurs, les bons résultats de la production d'électricité dont vous faisiez état cet après-midi dans vos propos, monsieur le secrétaire d'Etat, sont, au moins dans une certaine mesure, dus à vos prédécesseurs.

En définitive, madame le ministre, rien ne sert de peaufiner un budget, même si l'exercice est réussi, quand les ressorts ont été cassés, même si l'on tente de remonter les plus élémentaires d'entre eux. La crise, vous l'avez niée ; les entreprises, vous les avez essouffées. Il est difficile de remonter de tels handicaps dans le climat de guerre économique éclair que nous connaissons.

Toutefois, vous méritez un *satisfecit* pour la légère amélioration du commerce extérieur. Mais à quel coût social !

Votre rigueur est plus sensible que l'austérité de votre prédécesseur que vous dénonciez hier. La France avait alors des échanges aussi équilibrés qu'aujourd'hui, outre une légère croissance. Les deux, c'est trop demander à votre Gouvernement.

C'est la raison pour laquelle le groupe du rassemblement pour la République n'apportera pas son soutien à votre budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Masseret.

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je parlerai de la Lorraine.

Les difficultés de cette région ne sont pas nées en 1981. La situation actuelle est le résultat d'une longue érosion et d'une honteuse insuffisance. La longue érosion est celle qui, de crise en crise, depuis 1966, a marqué la sidérurgie et les mines de fer. La honteuse insuffisance est, au cours de la décennie 1970-1980, l'insigne faiblesse et le manque de volonté politique en matière de diversification industrielle.

Parce que, selon une formule désormais banalisée, « eux c'est eux, et nous c'est nous », en Lorraine, vous devez, madame le ministre, poursuivre l'engagement financier au service de la sidérurgie ainsi que l'effort d'accompagnement social et industriel.

Pour la sidérurgie, le cadre d'action a été fixé par les décisions prises en conseil des ministres, le 29 mars 1984.

Ces décisions, dont les conséquences sont sévères, constituent une règle du jeu qu'on ne peut remettre en cause à chaque instant.

En Lorraine, pour les produits longs, le plan Unimétal respecte les directives tracées. Le plan Jacquet constitue un corps de bataille. Il n'est pas un plan de liquidation, contrairement à ce que trop de personnes ont dit et écrit.

Il est une étape nécessaire sur la voie de la modernisation. Ses objectifs sont rigoureux et cohérents. Son équilibre général est cependant fragile. Pour nous, c'est le plan que le Gouvernement doit entériner et défendre à Bruxelles.

Le ferez-vous ? Si vous le faites, vous devrez engager les moyens financiers nécessaires.

Le ferez-vous, notamment pour moderniser l'aval de l'aciérie de Gandrange : le train à fer marchand et le train à profilés lourds ?

Pour ce dernier, une provision de 600 millions de francs est nécessaire. Le Gouvernement donnera-t-il son accord à cette demande qui conditionne tout l'avenir de la sidérurgie des produits longs en Lorraine ?

Le plan Unimétal, c'est aussi la réalisation des filières électriques à Neuves-Maisons et à Longwy. Les fera-t-on ?

La sidérurgie lorraine, c'est aussi l'application stricte des décisions qui ont été prises en matière d'aciers spéciaux. Confirmez-vous le maintien des sites de Pompey et de la Safe ?

Il est, en Lorraine, une sidérurgie qui se porte plutôt bien : celle des produits plats. Mais il ne s'agit pas de lever le pied. Il faut maintenir l'effort. Trop d'argent a été investi à bon escient pour ne pas le rentabiliser.

Le dossier des mines de fer — vous le savez — est toujours d'actualité. Les gouvernements précédents et les groupes sidérurgiques ont laissé pourrir la situation. Le Gouvernement de la gauche n'a pas très bien géré ce dossier. Les mineurs de fer ont été blessés par la manière dont on les a oubliés dans le débat.

Je me félicite néanmoins de la réunion tripartite qui se tiendra, demain, au siège de Sacilor. Cette rencontre ne doit pas être de pure forme. Elle doit régler les problèmes de fond.

Voici les questions auxquelles il convient de répondre en priorité. Quel avenir pour les mines de fer ? Quelle part pour le minerai lorrain ? Pourquoi le groupe luxembourgeois Arbed utilise-t-il notre minerai alors que le groupe Sacilor l'utilise peu ou si peu ?

S'il est démontré qu'il n'existe plus d'avenir pour le minerai lorrain, il faut prendre le dossier social à bras le corps, notamment définir une convention spéciale de protection. Il ne faut pas oublier la situation des veuves des mineurs, des retraités, ainsi que le problème du logement. J'appelle également votre attention sur la nécessité de prendre en compte la perte des ressources financières des communes minières.

En tout état de cause, la Lorraine ne s'en sortira que si les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries se développent de manière tangible.

Le Gouvernement doit poursuivre l'effort d'accompagnement qu'il a fortement engagé au service de la diversification industrielle. Il doit rapidement mettre en place la société financière d'innovation et apporter son soutien à toutes les opérations qui permettent aux petites et moyennes entreprises et aux petites et moyennes industries du secteur de se développer.

Je pense aux actions exemplaires qui sont menées par la chambre de commerce et d'industrie de la Moselle, notamment en matière de formation et de services.

Je me félicite également de la constitution du groupe de travail interministériel sur l'Europe industrielle de Longwy. Réussir la conversion à Longwy est vital pour toute la sidérurgie. Pour être efficace et pour pouvoir financer les premières études, des crédits devraient être dégagés dès 1985.

En ce qui concerne le charbon, quelle que soit la production qui sera arrêtée par les Charbonnages de France et par les houillères du bassin lorrain, elle ne suffira pas à donner du travail à tous les jeunes du bassin. Dès à présent, il convient d'anticiper et d'engager l'effort de diversification.

Parce que demain se prépare aujourd'hui, ne faites pas comme vos prédécesseurs.

J'ai bien conscience des efforts qui sont consentis par le Gouvernement en Lorraine. Ceux-ci ne se démentiront pas, parce que de nombreux Lorrains sont prêts à saisir les outils qui sont mis à leur disposition. Il faut lever les hésitations afin que les uns et les autres n'aient plus le sentiment de la fatalité.

Il faut, en Lorraine, mesurer les enjeux et bien comprendre que l'assainissement de la situation passe par la révélation de la vérité sur la situation ainsi que par la définition d'options claires pour l'avenir.

Ce n'est pas pour rien que le Président de la République a consacré, en avril 1984, une grande partie de sa conférence de presse à la Lorraine. Ce n'est pas pour rien que le ministre de l'industrie de l'époque, qui avait reçu une mission spéciale, est devenu Premier ministre.

Réussir la mutation industrielle en Lorraine, c'est démontrer qu'elle est également réalisable ailleurs, notamment dans l'automobile qui est un dossier difficile.

Il faut réussir en Lorraine. Madame le ministre, nous y croyons. Votre budget comporte en effet suffisamment de points positifs pour que, mes amis socialistes et moi-même, nous le votions. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Huriet.

M. Claude Huriet. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la situation économique s'aggrave tant en Lorraine que dans la Meurthe-et-Moselle, du Dunevillois au Pays-Haut.

Les promesses faites aux Lorrains tardent à se concrétiser et tous les orateurs l'ont souligné, madame le ministre.

L'annonce de « nouveaux plans acier » suscite bien des craintes. Aussi est-il nécessaire, à l'occasion de ce débat budgétaire, d'établir avec vous, si vous y consentez, un inventaire comparant les créations d'emplois effectives avec les engagements pris par le Gouvernement. Il serait également nécessaire de connaître, si toutefois vous pouvez apporter des réponses claires aux questions posées, les moyens qui seront mis en place, en 1985, pour le redéploiement de l'économie lorraine.

Oui, madame le ministre, la situation s'aggrave car, depuis le mois de janvier 1983, le nombre des demandeurs d'emplois s'est accru de 19,4 p. 100 en Lorraine et de 16,9 p. 100 en Meurthe-et-Moselle.

L'inquiétude s'accroît car les promesses du Président de la République, telles qu'elles ont été rappelées dans cette enceinte, voilà un instant encore, par M. Hubert Martin, avaient suscité des espoirs après avoir attiré des suffrages. Alors que les très lourds sacrifices qui ont été imposés à la Lorraine par le plan acier de 1982 — 6 200 emplois supprimés — étaient déjà au-delà du supportable, on parle à nouveau d'un plan sidérurgique qui entraînera, dit-on, 6 000 suppressions d'emplois supplémentaires en deux ans, principalement à Neuves-Maisons, à Pompey et à Longwy.

Les décisions d'Ascométal, qui seraient imminentes, sont, elles aussi, attendues avec beaucoup d'anxiété.

Face à ces inquiétudes, à ces angoisses, qu'a fait le Gouvernement ? Que compte-t-il faire ? Quel est, à ce jour, le bilan des actions qui ont été engagées ? Il est difficile d'établir un bilan car, le moins que l'on puisse dire, est que c'est le flou. Les chiffres s'entrecroisent, s'additionnent, se retranchent parfois.

Le Gouvernement a créé, comme cela a été rappelé, les pôles de conversion dont on a vu, surtout jusqu'à présent, les effets pervers : retard d'embauches avant que les mesures ne soient connues, c'est-à-dire le 14 septembre 1984 ; perturbations d'un équilibre économique déjà précaire, au détriment des autres secteurs de la Meurthe-et-Moselle, eux aussi en difficulté, mais ne bénéficiant pas des mêmes « avantages ».

M. le ministre de l'industrie avait promis, à Nancy, le 26 avril 1984, 4 100 emplois en Lorraine, dont 2 560 en Meurthe-et-Moselle. Ils devaient être créés dans les trois ans.

Les informations sur les projets les plus importants, qu'il avait annoncés comme des décisions, sont incertaines ; il en est ainsi, par exemple pour Aquaroc, à Neuves-Maisons — 327 emplois annoncés — ou pour Thompson à Villers-la-Montagne — 308 emplois annoncés. Où en sommes-nous ? Des difficultés semblent surgir et nous souhaiterions connaître quelle sera la réalité ?

Plus récemment, le 14 septembre 1984, le préfet délégué chargé du redéploiement industriel en Lorraine — M. Chérèque fait ce qu'il peut, mais il veut surtout montrer aux syndicats qu'il ne peut pas faire mieux — a fixé pour la Lorraine un « bel objectif » pour 1988 : la création de 10 000 emplois. De quels emplois s'agit-il ?

Des sociétés financières pour le développement industriel de la Lorraine ont été mises en place dont Solodev ou Sodilor.

On connaît le bilan « prévisionnel » de Sodilor : 2 034 emplois étalés jusqu'à la fin de l'année 1987 ; 944 réalisés sur un an, et 1 090 dans les deux ans à venir. Nous en sommes heureux. Mais les autres sociétés sont beaucoup plus discrètes quant à leurs résultats et à leurs perspectives. Pourquoi cette discrétion ? C'est encore le flou !

Si les résultats actuels et les espérances à court et à moyen terme sont incertains, qu'au moins on connaisse de façon précise les moyens que le Gouvernement consacrera à la Lorraine pour sa reconversion. C'est toujours le flou ; le flou, vous dis-je !

On peut se poser la question, puisque le projet de budget pour 1985 ne comprend aucun crédit spécifique pour la Lorraine.

Pouvez-vous confirmer, madame le ministre, que le projet de loi de finances rectificative de fin d'année augmentera la dotation de 80 millions de francs, créée par le décret d'avance

du 28 septembre 1984, pour la porter à 500 millions de francs, comme cela avait été annoncé au mois d'avril 1984, et que cette disposition sera reportable sur l'exercice 1985 ?

Pour la Meurthe-et-Moselle, lors d'une réunion de travail qui s'est tenue à Nancy, le 28 septembre 1984, des dossiers susceptibles d'être pris en compte au titre d'un programme complémentaire au contrat de Plan ont été présentés : aménagement de la Meurthe, institut commercial de Nancy, institut national polytechnique de Lorraine. A ce jour, aucune suite n'est intervenue. De même, les engagements financiers de l'Etat dans le cadre du contrat de Plan restent incertains quant à leur montant et quant à leur programmation.

L'avenir de la Lorraine réside dans le développement de ses capacités scientifiques et de recherche. Bien que je sache que ce domaine ne fait pas partie de vos responsabilités propres, je tiens à rappeler les engagements qui ont été pris par le Gouvernement : installation du centre de documentation scientifique et technique du C. N. R. S. au sujet duquel une de nos collègues exprimait cet après-midi quelques réserves en raison de l'opposition des milieux syndicaux ; installation du centre technique du bois à Pont-à-Mousson ; reconversion de cinquante sidérurgistes pour les laboratoires du C. N. R. S. ; création d'un laboratoire de biotechnologie à Nancy. Madame le ministre, ces projets nous intéressent vivement. A-t-on quelques chances de les voir réalisés un jour ?

Avant le mois de mai 1981, le terme même de « reconversion » était banni du vocabulaire de la gauche. Je tiens à le rappeler à M. Masseret. En effet, lorsque la majorité sénatoriale défendait la nécessité de telles reconversions, elle se heurtait à un mur d'incompréhension et certains s'acharnaient à susciter parfois de très vives tensions. Le terme de « reconversion » a été banni du vocabulaire de la gauche ; or maintenant, notre débat en est un exemple, il fait partie intégrante de son langage. L'opposition d'alors entretenait le rêve selon lequel les activités traditionnelles — le charbon et l'acier — assureraient l'avenir de notre région grâce aux nationalisations.

Le rêve est passé, le réalisme qui prévaut désormais impose une reconversion. Les esprits y sont maintenant préparés. Une volonté commune se fait jour peu à peu. Nous ne baisserons pas les bras et nous ne sommes pas de ceux qui gémissent. Mais les Lorrains veulent savoir enfin comment se traduira concrètement la solidarité sans laquelle, malgré leur énergie, la Lorraine risquerait de sombrer dans le déclin. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U. R. E. I. et du R. P. R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Janetti.

M. Maurice Janetti. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je m'en tiendrai à quelques observations portant sur le budget de l'énergie.

Vous ne me tiendrez pas rigueur d'introduire mon propos par une constatation qui n'est cependant pas une critique : l'essentiel de la politique nationale de l'énergie ne se discute pas lors de la discussion de votre budget. En effet, le conseil des ministres, du 31 octobre 1984, a confirmé et renforcé les orientations annoncées par votre prédécesseur, le 27 juillet 1983. La réduction de la dépendance énergétique nationale passe par la priorité accordée à l'utilisation de l'électricité et à la production nucléaire de celle-ci.

Il n'en demeure pas moins que ce budget de l'énergie porte sur deux aspects majeurs de notre politique nationale : le charbon et la maîtrise de l'énergie. Cela se traduit par trois masses budgétaires d'ampleurs fort différentes : l'aide aux houillères nationales, le budget de l'A. F. M. E. — agence française pour la maîtrise de l'énergie — le budget de l'observatoire de l'énergie.

Je parlerai d'abord de l'aide au charbon national. Conformément aux engagements pris, la subvention à Charbonnages de France est maintenue en francs constants à son niveau de 1984 ; l'aide à la réindustrialisation augmente plus fortement.

A ce propos, je ferai une suggestion. Il me semble regrettable que la subvention à Charbonnages de France ne soit toujours pas ventilée entre, d'une part, la compensation des charges non liées, c'est-à-dire essentiellement les retraites et les charges héritées du passé, y compris les charges financières, et, d'autre part, la subvention à l'exploitation, au sens propre du terme. Cette absence de ventilation ne contribue pas à clarifier le débat sur la charge réelle de l'exploitation du charbon français, puisque charge il y a.

Par ailleurs, le chapitre 62-91.60 « Promotion et développement des technologies du charbon » n'est plus doté en autorisations de programme pour 1985. Par-delà le seul aspect financier, ce « retrait » de l'Etat risque d'être interprété — je sais que ce n'est pas le cas — comme une « relativisation » de l'engagement de l'Etat par rapport au charbon national, dans un domaine qui, plus largement qu'un autre, engage l'avenir.

L'avenir du charbon, c'est plus que jamais son utilisation en fours, en chaudières, pour produire la vapeur dont ont besoin l'industrie, les réseaux de chaleur, les grands ensembles résidentiels. La mise au point et la promotion des techniques est vitale — je pense notamment à la désulfuration pour le charbon de Provence et, plus généralement, à la combustion en lit fluidisé ou sous forme pulvérisée, à l'utilisation de mélanges charbon-eau, à la gazéification, etc.

S'agissant de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, on note le recul de la dotation « investissements » à côté de l'augmentation de la subvention de fonctionnement, qui passe de 67 800 000 francs à 91 200 000 francs.

En raison du recul de la dotation « investissements », l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie risque d'avoir quelque peine à amplifier son action. Même si tout ne tient pas au seul montant des dotations budgétaires, cette évolution des fonds destinés aux investissements corrobore insuffisamment la priorité, plusieurs fois réaffirmée, en faveur de la maîtrise de l'énergie dans ses aspects économie de l'énergie, utilisation rationnelle de l'énergie, substitution de l'énergie. Est-ce que ce ne sont pas les opérations les plus « lourdes » en investissements qui risquent d'être ralenties alors qu'elles sont souvent très performantes dans le moyen et le long terme ? Je pense en particulier aux réseaux de chaleur et, à ce sujet, vous savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, tout le prix que nous attachons, dans notre région Provence-Alpes-Côte d'Azur à la réalisation du réseau des quartiers Nord de Marseille.

Cette faiblesse relative du budget d'intervention de l'A. F. M. E. devrait être, comme les années précédentes, compensée par des dotations « maîtrise de l'énergie », au titre notamment de la quatrième tranche du fonds spécial de grands travaux. Mais on connaît bien certains inconvénients du F. S. G. T. : crédits injectés par à-coups, ce qui nuit à la continuité des projets et à la régularité de la charge de travail des entreprises ; crédits réservés au secteur industriel — ce qui exclut les collectivités locales — avec aide par des subventions qui sont parfois mal adaptées aux besoins des entreprises ; crédits attribués selon une procédure totalement centralisée, ce qui peut perturber les fonds régionaux de maîtrise de l'énergie et les interventions des régions.

En fait — et vous le savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat — la question décisive reste encore et toujours celle de savoir si l'A. F. M. E. ne doit pas, une fois pour toutes, être dotée d'une ressource propre et pérenne, par exemple avec l'instauration d'une taxe parafiscale sur les produits pétroliers, l'ensemble des hydrocarbures ou encore l'ensemble des énergies importées. C'est seulement ainsi, à notre avis, que l'A. F. M. E. pourra définitivement être instituée comme un « opérateur énergétique à part entière ».

J'évoquerai rapidement l'observatoire de l'énergie. A travers l'évolution des crédits qui lui sont alloués, n'y a-t-il pas lieu d'observer une sorte d'involution de notre politique de l'énergie ?

Ma conclusion sera sous forme d'interrogation.

A partir d'octobre 1981, s'est engagé dans notre pays un formidable débat sur les orientations en matière d'énergie. Ce débat, dont un des temps forts fut constitué par les travaux du groupe « long terme énergie » constitué pour la préparation du 9^e Plan, a été marqué, de l'avis général, par la nécessité de mieux appréhender la demande d'énergie en ce qu'elle est l'expression des besoins de notre société, et pas seulement dans le sens réducteur selon lequel elle constitue le « marché » des producteurs d'énergie, objet en tant que tel de politique commerciale plus ou moins active.

L'objectif fondamental de l'indépendance énergétique nationale — et je parle au titre de président de l'agence régionale de l'énergie — impose sa cohérence. Cela conduit, en toute rigueur, à donner une priorité à l'électricité tout autant qu'à maîtriser les utilisations et les substitutions d'énergie. Mais il faut faire attention au risque des incohérences dérivées. Le recours à l'électricité nucléaire et nationale, qui déplace du charbon national ou contribue à augmenter la consommation d'énergie, ne fait pas gagner un point à la réduction de la dépendance énergétique.

Je l'avoue, c'est là mettre en cause, dans certaines de leurs applications, les formules dites de bi-énergie avec électricité d'été. Si la solution bi-énergie aboutit à maintenir une consommation de fioul même réduite chez un industriel, alors qu'une solution charbon aurait été envisageable — et ce cas va se présenter de plus en plus souvent — alors, il apparaît clair que la solution du moindre coût immédiat n'est pas toujours conforme à l'intérêt collectif exprimé par notre politique énergétique nationale.

Dans la recherche d'une plus grande indépendance énergétique du pays, il y a place, monsieur le secrétaire d'Etat, pour l'électricité et pour le charbon, y compris pour l'électricité d'ori-

gine thermique charbon, avec un charbon national. Le bassin minier de Provence en fournit la preuve : les réserves sont importantes, le charbon est exploité au meilleur prix de revient ; la centrale de Provence, avec le cinquième groupe de 600 mégawatts qui vient de démarrer, est parfaitement disponible. Il s'agit de conjuguer et d'articuler les efforts de tous dans la mesure où la question ne doit pas se poser en termes d'opposition entre électricité, gaz naturel, charbon et pétrole, mais en termes de mise en valeur et de pleine utilisation de nos ressources nationales, avec réduction du recours aux énergies importées. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Rouvière.

M. André Rouvière. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention sera brève et se limitera à quelques interrogations, réflexions ou suggestions qui porteront essentiellement sur deux points : d'une part, le plan de relance du bassin d'Alès, dans le Gard, d'autre part, les différentes énergies.

Les difficultés du bassin d'Alès ne datent pas de 1981 ; il y a plusieurs décennies que celui-ci subit une dramatique hémorragie économique et démographique.

Grâce à la décision de votre gouvernement, madame le ministre, le bassin d'Alès est devenu un pôle de reconversion, même s'il n'en porte pas le nom ; il bénéficie cependant des avantages et des aides qui y sont attachés.

Sur trois ans, votre ministère a prévu de doter le bassin d'Alès de 15 millions de francs. Eu égard à l'importance des besoins, il me semble, madame le ministre, que ce crédit aura besoin d'une rallonge dès l'année prochaine.

A cette aide du Gouvernement, s'ajoute celle de Charbonnages de France qui, par l'intermédiaire de la Sofirem — société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières joue un rôle important, dont je tiens à souligner l'efficacité.

On peut également joindre à ces deux premières aides celle des sociétés nationalisées implantées dans le bassin d'Alès. Mais les décisions de ces dernières tardent, et il est urgent de concrétiser ce plan de relance.

Madame le ministre, pouvez-vous intervenir rapidement auprès de Rhône-Poulenc, de Pechiney, d'Alsthom, de Vallourec, pour que leur participation financière et leurs projets de créations d'emplois soient annoncés officiellement le plus rapidement possible ?

Tout retard risque de compromettre la réussite de ce plan vital pour l'ensemble du bassin d'Alès.

Il est également impératif de coordonner l'action des différents partenaires économiques de la région alésienne. Il n'y a, hélas ! actuellement aucune coordination. Trop souvent, on voit des entreprises comme la S.N.C.F. prendre des initiatives qui vont à l'encontre du plan de relance, sans consulter les divers partenaires intéressés. Aussi, madame le ministre, je vous demande d'intervenir afin que la S.N.C.F. et les télécommunications se sentent impliquées directement dans le plan de relance du bassin d'Alès et qu'elles participent aux travaux qui réunissent l'ensemble des partenaires.

Lorsque ces conditions seront remplies, il appartiendra bien sûr aux industriels de savoir les mettre à profit, car — je le dis au nom du réalisme et de la vérité — ce sont eux qui créent des emplois — c'est vrai ! Lorsqu'ils n'en créent pas, ce sont eux qui en portent la responsabilité. Au niveau du chômage et des créations d'emplois, il est bon de faire la part des responsabilités des uns et des autres.

Ma deuxième réflexion, très rapide, portera sur les énergies.

Le Gouvernement fait de l'électricité l'énergie prioritaire. C'est bien. Personnellement, et contrairement à notre collègue M. Lucotte, je ne vois pas là de contradiction avec le rôle de l'A.F.M.E. : on peut à la fois, très naturellement, considérer que l'électricité doit remplacer toutes les énergies qui sont à base d'hydrocarbures notamment et vouloir lutter contre le gaspillage. Cela n'est pas contradictoire, mais, au contraire, complémentaire.

Au nom de cette complémentarité et de la priorité accordée à l'électricité, n'envisagez-vous pas, madame le ministre, pour lutter à la fois contre la pollution atmosphérique et contre le bruit, de favoriser le développement des véhicules électriques urbains, notamment pour les taxis et les autobus ?

En ce qui concerne les énergies nouvelles et renouvelables, je tiens à souligner le rôle important qui est joué par la P.A.F.M.E. Ce rôle doit être développé.

Il est important que les crédits de l'agence soient maintenant tels qu'ils seront votés.

Il est également important — et je rejoins sur ce point le propos de mon collègue M. Janetti — que l'A.F.M.E. puisse rapidement disposer d'une ressource propre qu'elle pourra maîtriser et utiliser.

Toujours au plan des complémentarités, je voudrais indiquer qu'il existe, en matière d'énergies nouvelles et renouvelables, des domaines très importants qui, pour l'instant, ne sont pas exploités. S'agissant de la biomasse, par exemple, le développement des énergies nouvelles devrait se conjuguer avec la protection de la forêt, notamment contre l'incendie.

Je n'ai pas le temps de développer ces quelques suggestions, qui me paraissent importantes. Je souhaite, madame le ministre, que vous puissiez les faire vôtres. Il s'agit non pas de critiques, comme vous pouvez le constater, mais de réflexions allant dans le sens de la volonté d'efficacité qui se dégage de votre budget.

S'agissant d'un budget réaliste, je le voterai. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais commencer par corriger quelques erreurs qui se sont glissées dans les propos des rapporteurs. Ainsi, vous vous êtes étonnés, messieurs, de la réduction drastique de la dotation du fonds de garantie des prêts du fonds industriel de modernisation, qui passe de 400 millions de francs en 1984 à 150 millions en 1985.

Sur ce point, il est clair que la dotation prévue pour 1985 viendra s'ajouter à la dotation déjà accordée en 1984. Une somme de 550 millions de francs sera donc disponible sur le fonds de garantie et sera suffisante pour faire face aux besoins totaux. Contrairement à ce qui a été dit, il ne s'agit pas d'une réduction de crédits, mais d'une augmentation des moyens d'intervention.

Certains d'entre vous se sont également étonnés du fait qu'il n'existe pas de dotation budgétaire individualisée pour l'École nationale de création industrielle. Je vous signale que la dotation affectée par mon ministère à cette école en 1985 sera ouverte en gestion sur le chapitre 43-02 du budget du ministère de l'Industrie, consacré à la formation professionnelle.

J'ai aussi entendu dire, et j'y ai été particulièrement sensible, que la France était aux portes du déclin. L'un d'entre vous a rappelé qu'elle avait été, il y a peu de temps, la cinquième puissance industrielle et le troisième pays exportateurs du monde.

Nous sommes toujours la cinquième puissance industrielle du monde. Si nous avons été le troisième pays exportateur, c'était avant le deuxième choc pétrolier. Nous étions à égalité avec le Japon. Depuis lors, celui-ci nous a dépassés, et la situation d'aujourd'hui est exactement la même qu'en 1981, nous sommes toujours le quatrième exportateur mondial. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une contre-performance, quand on connaît les efforts déployés par les Japonais.

Je constate une seule différence, c'est qu'au Japon il y a deux fois plus de population qu'en France. Ainsi, par tête d'habitant, chaque Japonais exporte deux fois moins que chaque Français.

Je voudrais ensuite corriger ce qui est, me semble-t-il, une erreur d'appréciation. Vous vous opposez aux crédits concernant l'école nationale d'exportation. Je me suis personnellement expliquée sur ce point en commission devant vous.

Beaucoup plus qu'une école nouvelle au sens strict du terme, cette école doit être un lieu de convergence et de développement des actions multiples, décentralisées, pratiques et tendant à la formation des hommes pour l'exportation.

Il n'est pas question de se doter d'une nouvelle grande école supplémentaire faisant table rase de ce qui existe et prétendant devenir le moule principal, voire unique, de la formation des cadres.

La création de cette école prendra la forme d'une fondation nationale, qui aura pour tâche de coordonner et de développer les actions éducatives existantes, notamment dans les écoles de commerce, de définir en liaison avec les organismes existants, des actions pédagogiques nouvelles et des formations sur le terrain, en France et à l'étranger, de donner à ceux qui accepteraient d'y participer son label.

Sur le fond de vos interventions, j'ai noté que vous vous étonniez que 83 p. 100 des crédits de mon budget soient affectés à des secteurs en cours de restructuration, voire en déclin, comme vous l'avez dit.

Qu'en était-il en 1981, lorsque le budget du ministère de l'Industrie était consacré essentiellement aux Charbonnages de France, que vous classez aujourd'hui dans ces secteurs en déclin ? Serait-il anormal que l'Etat accompagne les restructurations de quelques grands secteurs, tels que la sidérurgie, la construction navale, qui emploient des dizaines de milliers de salariés et qui ont fait pendant des décennies la force industrielle de la France ?

Devons nous aujourd'hui baisser les bras et abandonner brutalement à la logique du libéralisme des pans entiers de notre industrie ?

De plus, dire de ces secteurs qu'ils sont en déclin ne me semble pas exact. Ils ont souffert de modernisations trop tardives — en particulier la sidérurgie — liées à une faiblesse des investissements. Vouloir les moderniser et les relancer aujourd'hui, nécessite donc une part importante du budget de l'industrie, car il y a eu non seulement beaucoup de retard, mais aussi de grandes erreurs.

En effet, la sidérurgie française ne se caractérise pas par la sous-capitalisation ; elle se définit bien plutôt par une surcapitalisation : pendant des années, des sommes considérables ont été versées et des erreurs considérables ont été commises. Ainsi, le montant des crédits de politique industrielle de mon ministère a été multiplié par dix au cours de ces trois dernières années.

Je ferai une dernière réflexion de fond sur l'orientation de ma politique. Vous critiquez le fait que l'Etat intervienne massivement pour moderniser des grands secteurs de l'économie. Pourtant, je vois régulièrement — j'en ai encore entendu ce soir — des demandes visant à modifier et, en général à élargir les interventions de l'Etat vers ces secteurs. Il y a là une sorte de contradiction que je me dois de souligner.

On ne peut pas à la fois demander en permanence de revenir en arrière sur des décisions qui ont été prises et réclamer des crédits supplémentaires pour tel ou tel site, pour telle ou telle entreprise ou pour telle ou telle région, tout en expliquant en même temps que l'Etat dépense trop d'argent dans ces secteurs. Ce sont des milliers d'emplois qui sont en jeu. Face à la gravité de ce problème, j'aurais souhaité une attitude plus modérée.

Une part importante de mon budget est consacrée aux dotations en capital des entreprises nationalisées.

Ces dotations ne servent pas uniquement, comme je l'ai entendu, à combler des pertes. Elles contribuent à développer des industries d'avenir. C'est ce que l'on a constaté dans le passé, c'est ce à quoi je veillerai pour l'avenir. Ces dotations en capital, dont vous avez rappelé l'importance, ont permis le redressement des entreprises nationales, pari qui est en voie d'être tenu.

Considérant les seules entreprises nationalisées en 1982, elles avaient perdues cette année-là 5 600 millions de francs. La perte a été réduite en 1983 à 1 700 millions de francs. En 1984, les résultats de ces entreprises devraient être positifs.

Je rappellerai simplement deux points importants.

Les dividendes versés aux actionnaires privés jusqu'en 1982 ont été nettement supérieurs aux pertes effectuées par ceux-ci. Le seul court terme avait tenu lieu de politique au cours des dernières années pour certaines de ces entreprises.

Ainsi, prenons le cas de deux de ces entreprises, Rhône-Poulenc et Pechiney.

En ce qui concerne Rhône-Poulenc, à partir de 1977, la situation n'a cessé de se dégrader. Les résultats de cette seule société étaient de 83 millions de francs en 1977, de 175 millions de francs en 1978, de 235 millions de francs en 1979 pour s'effondrer en 1980 avec une perte de 2 060 millions de francs.

Cette situation demeure très difficile en 1981 avec une perte de 368 millions de francs. Dès 1983, Rhône-Poulenc nationalisé retrouve des résultats positifs : 159 millions de francs. Le solde devrait être, en 1984, de l'ordre de 1 500 millions de francs.

Le cas de Pechiney est tout aussi intéressant. Après des pertes importantes, 1 290 millions de francs en 1979, le redressement intervenu est patent depuis 1983. Les résultats prévisibles en 1984 devraient être positifs.

Cela doit bien montrer que les entreprises nationalisées se sont souvent trouvées, avant 1981, en situation très difficile, leur redressement ne pouvant manifestement pas se réaliser en quelques mois. Les chiffres que je viens de citer le démontrent.

Dans ces conditions, l'objectif assigné aux entreprises nationales de retour à l'équilibre financier pour 1985 sera atteint, j'en suis certaine, à l'exception sans doute des secteurs les plus durement touchés, comme la sidérurgie et C. D. F.-chimie.

Qui oserait nous le reprocher, lorsqu'on pense au fait que la sidérurgie française a été, pendant de nombreuses années, la seule sidérurgie d'Europe à être en perte ?

Nous nous sommes attaqués à sa modernisation. C'est une action difficile, longue et coûteuse. Mais, si l'entreprise est bien gérée et de façon rapide — je reconnais que, comme certains l'ont dit, cela n'a pas été assez rapide — et comme les choix

des plans sidérurgiques sont bons, nous devrions arriver, comme nos partenaires européens, à avoir des résultats positifs dans la sidérurgie.

Dans plusieurs secteurs, tels que la construction navale ou le charbon, le marché mondial stagne, voire régresse depuis plusieurs années. Tous les pays sont touchés et de nombreuses entreprises dans le monde ont dû fermer leurs portes, en République fédérale d'Allemagne comme au Japon. La France ne peut échapper à ces ajustements inévitables.

Je dirai à MM. Bécart et Hoeffel qu'entre 1975-1976 et 1980-1983 la construction navale a baissé de 53 p. 100 en France, mais de 51 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et de 38 p. 100 au Japon. Les effectifs ont été réduits dans tous les pays du monde et, dans une bien moindre mesure, en France : 38 p. 100 au Japon, 62 p. 100 en République fédérale d'Allemagne contre 35 p. 100 en France.

Dans la sidérurgie, la production mondiale est passée de 707 millions de tonnes en 1974 à 645 millions de tonnes en 1982. De plus, l'apparition de concurrents redoutables, comme le Brésil et la Corée, a ramené la part de marché de l'Europe de 22 p. 100 en 1973 à 17 p. 100 en 1983.

Face à un marché qui décroît, il n'est d'autres solutions possible que la mise à niveau des capacités de production.

Plusieurs d'entre vous, notamment M. Masseret, sont intervenus sur la sidérurgie.

Le Gouvernement a décidé, le 29 mars dernier, de demander aux groupes Usinor et Sacilor d'adapter leurs plans de restructuration à moyen terme pour améliorer leur compétitivité, regagner des parts de marchés et rétablir leurs équilibres financiers.

A partir des orientations retenues, ces groupes élaborent actuellement des plans industriels détaillés à moyen terme, qui sont présentés à la Commission des Communautés européennes.

En ce qui concerne l'évolution des emplois, l'effectif total des sociétés appartenant aux groupes Usinor et Sacilor et ayant une activité sidérurgique devrait être de 80 000 environ à la fin de 1984. Les prévisions des groupes correspondent à un effectif de l'ordre de 60 000 en 1987.

L'essentiel de cette réduction est lié aux gains de productivité qui doivent être réalisés pour rétablir la compétitivité des groupes, et non aux mesures complémentaires décidées en mars 1984.

Ces réductions se feront dans le cadre de l'application de la convention générale de protection sociale, qui a été reconduite en juillet dernier. Aucun licenciement ne sera effectué.

En ce qui concerne l'évolution des investissements, il a été décidé de maintenir à un rythme élevé les investissements de deux groupes.

Pour la période 1984-1987, environ 17 milliards de francs seront consacrés à la modernisation des structures industrielles de la sidérurgie française.

Ramené à la tonne d'acier produite ou calculé en pourcentage du chiffre d'affaires, l'effort d'investissement de la sidérurgie française sera considérable au cours de ces quatre années et même très supérieur à celui de nos principaux concurrents, tels que la République fédérale d'Allemagne et le Japon.

Les principaux investissements concerneront la tôlerie forte de Dunkerque, le train à froid de Sollac en Lorraine, les aciéries électriques de Neuves-Maisons et de Longwy.

En ce qui concerne la production, la sidérurgie européenne est soumise au régime des quotas de production jusqu'à la fin de l'année 1985. Les pouvoirs publics poursuivront, bien entendu, pendant cette période les efforts engagés pour porter les parts du marché européen détenues par la sidérurgie française au niveau traditionnel atteint antérieurement à la mise en place du système des quotas.

En ce qui concerne les plans industriels, la société Unimétal, filiale commune de Sacilor et d'Usinor pour les produits longs courants, et la société Ascométal, filiale commune de Sacilor et d'Usinor pour les produits longs de construction, ont la responsabilité de fixer l'échéancier correspondant aux fermetures d'installations décidées en mars 1984, de façon à assurer les transferts nécessaires de production, lorsqu'il y a lieu, et à rétablir la compétitivité de leurs activités industrielles.

Le plan de la société Unimétal vient d'être soumis à une concertation avec les partenaires sociaux. Celui de la société Ascométal est en cours de discussion.

S'agissant des mines de fer, les mines françaises, et en particulier lorraines, ont vu leur production et leurs effectifs se réduire en même temps que la production d'acier par la filière fonte.

Trois mesures budgétaires permettent de ne pas reporter sur les mines restant en activité les charges afférentes à celles qui sont arrêtées.

En premier lieu, l'Etat prend en charge depuis 1979 le coût des charges des retraites normales ou anticipées. Une somme de 205 millions de francs est prévue en 1985 au budget de mon ministère.

En deuxième lieu, l'Etat prend en charge à partir de 1985 le surcoût du pompage de l'eau — ou exhaure — dû à la diminution de production. Cette aide sera actualisée au fur et à mesure des fermetures de mines.

En troisième lieu, le ministère des transports mettra à la disposition de notre ministère la somme de 33 millions de francs afin d'aider les investissements liés au transport du minerai de fer lorrain.

Ces différents concours budgétaires doivent aider les usines restant sur la filière fonte à disposer de minerai lorrain à des prix comparables à ceux des minerais importés.

La réduction de production des mines de fer entraînera une réduction d'effectifs, qui pourra se faire par des retraites anticipées accompagnées de mutations vers les mines restant en exploitation. Une réunion doit effectivement se tenir demain chez Sacilor, en présence des représentants de mon ministère. Elle portera sur l'ensemble des problèmes industriels et sociaux liés à l'adaptation nécessaire des mines de fer.

En ce qui concerne le secteur du textile, MM. Collomb et Poncelet ont fait allusion au succès du plan textile. Je partage leur analyse sur les conséquences bénéfiques sur le secteur textile de ce plan décidé par le Gouvernement en 1982.

Ce dispositif, prévu dès l'origine pour deux années, a été exceptionnel tant par sa nature et son ampleur que par ses résultats : il a permis, comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants, un net ralentissement des pertes d'emploi ainsi qu'une vigoureuse reprise de l'investissement.

Ces effets bénéfiques se poursuivent en 1984 avec la mise en service des nouveaux équipements et, pour la première fois, ce secteur renverse la tendance à la dégradation de son commerce extérieur qui pesait depuis dix ans sur son évolution.

Les organisations professionnelles font valoir que les industries de pays concurrents bénéficient d'aides substantielles. Le Gouvernement français sera très actif à veiller à ce que les règles strictes d'encadrement des aides textiles définies par la Commission de Bruxelles, règles qu'il a lui-même acceptées en ce qui concerne son propre plan textile, s'appliquent de manière équilibrée à tous les Etats membres de la C. E. E.

Cela étant, il est clair que beaucoup reste encore à faire pour achever la modernisation de ce secteur, mais les problèmes qui se posent ici sont de même nature et de même ampleur que ceux que rencontrent certaines industries manufacturières comme le meuble.

En revanche, les industriels de ces secteurs peuvent bénéficier d'interventions avec le fonds industriel de modernisation, le F.I.M., et le plan productique. M. Collomb a fait état d'un abandon du plan productique. Je rappelle que la productique — c'est-à-dire l'automatisation des processus de production — est un enjeu majeur : elle conditionne la compétitivité de nos industries manufacturières et elle transforme profondément les industries de biens d'équipement.

Les pouvoirs publics ont fait de la productique une priorité de leur action, par la mise en place du F.I.M. — plus des deux tiers des financements accordés en 1984, soit plus de 7 milliards de francs, ont concerné des investissements productiques — par une action sur l'offre des biens d'équipement productique engageant une part importante des crédits de politique industrielle — 300 000 francs en 1984, y compris la très utile procédure Meca — par un effort en matière de recherche, notamment au travers du fonds de la recherche et de la technologie, et par un effort, enfin, en matière de formation pour permettre — ce qui est essentiel — l'adaptation de la main-d'œuvre, à tous les niveaux, à cette évolution des processus de production.

Enfin, parce que le problème n'est pas seulement celui de la France, nous avons proposé à nos collègues européens une réflexion commune. Ceux-ci ont accepté, et nous souhaitons que cette démarche soit aussi opérationnelle que possible pour déboucher rapidement sur des actions communes. Dans ces conditions, vous conviendrez qu'il ne s'agit pas d'un abandon du plan gouvernemental en matière de productique.

En ce qui concerne la machine-outil, secteur stratégique sur lequel plusieurs intervenants ont posé des questions, je rappelle, que, en 1981, pour un chiffre d'affaires total de 4 400 millions de francs, les pertes cumulées avaient dépassé 500 millions de francs tandis que la balance commerciale était déficitaire de 1 milliard de francs.

Le programme de développement de la machine-outil, arrêté en conseil des ministres le 2 décembre 1981, prévoyait plusieurs actions principales.

D'abord, le développement des sociétés de machines-outils par le biais d'une trentaine de contrats d'entreprises. Ces contrats de développement ont été conclus entre septembre 1982 et juin 1983.

Ensuite, l'augmentation des commandes publiques de l'éducation nationale, avec une orientation marquée vers l'achat de machines à commande numérique.

Enfin, la mise en œuvre d'un programme d'innovation technologique.

Les engagements pris ont été tenus.

S'il est prématuré de dresser aujourd'hui un bilan définitif du plan machine-outil, il faut d'ores et déjà noter un renversement de tendance significatif : alors que la balance commerciale de cette industrie était déficitaire de 1 milliard de francs en 1982, son solde négatif a été réduit à 400 millions de francs en 1983. En outre, les résultats des six premiers mois de 1984 indiquent une confirmation de l'amélioration de la position des constructeurs français, notamment à l'exportation.

Certains sont intervenus sur les difficultés que traverse l'industrie automobile. On a fait allusion en particulier au rapport que le Gouvernement avait demandé à M. Dalle en tant que président d'un groupe de travail de la commission nationale de l'industrie.

J'ai étudié avec beaucoup d'attention ce rapport et je puis vous dire qu'il constitue l'un des éléments importants qui contribuent à la réflexion gouvernementale sur cette industrie.

M. Guy Schmaus. 75 000 licenciements !

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Cette industrie connaît, certes, des difficultés importantes. Celles-ci sont liées au renouvellement insuffisant des gammes de véhicules de 1979 à 1982, à des gains de productivité trop faibles et au renforcement de la concurrence sur les marchés européens.

L'évolution du taux de pénétration de notre marché en est un signe.

Les entreprises étrangères concurrentes ont licencié des dizaines de milliers de travailleurs, ou bien, comme en Italie, elles ont trouvé des formules pour diminuer le nombre d'emplois. En outre, elles ont investi massivement et renouvelé leurs gammes de façon considérable.

Mais il ne faut pas oublier les atouts de l'industrie française, en particulier le fait que les véhicules français sont les plus économes en carburant parmi tous ceux qui sont offerts sur le marché européen. En outre, les qualités spécifiques des voitures françaises permettent à nos constructeurs d'exporter régulièrement plus de la moitié de leur production. Le succès des derniers modèles des constructeurs nationaux est un signe encourageant à cet égard.

La solution des problèmes que rencontre l'automobile française appartient d'abord aux constructeurs eux-mêmes. Ils le savent et ils s'y attachent par les efforts qu'ils développent au niveau de l'investissement et de la recherche, de la qualité et de la créativité, de la formation, de la qualification et, enfin, par l'adaptation des effectifs aux nouvelles conditions de production.

Face aux difficultés, il n'y a pas de recette miracle, mais une politique globale de compétitivité ayant des aspects multiples.

Le rôle des pouvoirs publics est, pour ce qui les concerne, de soutenir et d'encourager ces efforts. Ils l'ont fait, ils le feront dans l'avenir. L'Etat, en particulier, jouera pleinement son rôle d'actionnaire de Renault. Il favorisera le financement des investissements des constructeurs.

Je voudrais dire ainsi ma confiance dans l'industrie française, qui est aujourd'hui présente sur tous les grands marchés. Cette présence est à l'origine du redressement de la balance de notre commerce extérieur puisque, je l'ai rappelé tout à l'heure, notre solde industriel va approcher les 100 milliards de francs pour 1984, ce qui est un résultat extraordinaire.

C'est donc grâce à l'activité industrielle et à l'effort de nos entreprises que nous redressons la balance de notre commerce extérieur.

Notre industrie, plus compétitive, doit encore faire de grands efforts, notamment dans le domaine de la qualité, où elle doit affronter des concurrents redoutables. Les grands contrats étant largement derrière nous, nous devons affronter les marchés des pays industriels solvables, où la concurrence est la plus rude. Mais les résultats qui ont été atteints dans une période extraordinairement difficile sont de bons résultats.

Il nous appartient donc d'encourager les efforts. L'industrie française dispose, j'en suis persuadée, des moyens de relever le défi de la compétition internationale. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le débat étant limité dans le temps, mes réponses seront sans doute brèves. J'essaierai néanmoins de reprendre les principales questions qui m'ont été posées.

Monsieur Lucotte, vous avez déclaré cet après-midi — et vous aviez écrit dans votre rapport — que la politique du Gouvernement aurait pour objectif d'augmenter la consommation et, en

conséquence, que l'agence française pour la maîtrise de l'énergie irait à contre-courant de cet objectif.

Si tel était le cas, pourquoi ce que vous appelez « un coup de frein au programme nucléaire » ? Si tel était le cas, effectivement, quelle incohérence ! Si tel était le cas, pourquoi une politique volontariste quotidienne de substitution aux produits pétroliers ? Si tel était le cas, pourquoi une action soutenue de maîtrise de l'énergie ?

L'incohérence, mesdames, messieurs les sénateurs, consisterait à toujours demander davantage sans chercher à savoir ce que sont ou ce que seront demain les besoins. Vous reconnaîtrez que ce n'est pas la caractéristique des décisions courageuses qu'à prises le Gouvernement au mois d'octobre.

Je souhaiterais répondre globalement aux questions qui m'ont été posées par les divers intervenants, notamment en matière d'électricité.

J'ai expliqué cet après-midi que le choix du Gouvernement en matière de tranches nucléaires était en majeure partie induit par la politique menée avant 1981. Si les décisions d'engagement de six tranches par an n'avaient pas été prises à l'époque, il est fort probable que nous ne serions pas aujourd'hui contraints de commander une seule tranche pour 1985.

M. Lucotte fait état dans son rapport des risques qu'il y aurait à fonder une politique énergétique sur des évaluations de consommation. C'est un risque qu'il aurait fallu souligner plus tôt ! Le programme électro-nucléaire mis en œuvre avant 1981 s'appuyait sur une évaluation de consommation de 450 térawatts-heures pour 1990 et sur une consommation de 340 térawatts-heures en 1984. Or, mesdames, messieurs les sénateurs, où en sommes-nous ? L'hypothèse de 30 térawatts-heures était l'hypothèse du groupe « long terme énergie » pour 1990, et la France de 1984 consomme 285 térawatts-heures.

Les décisions qui sont prises aujourd'hui et celles qui le seront demain concernent des centrales qui entreront en fonction au-delà de 1990 et qui seront destinées à faire face à la seule croissance de la consommation de l'électricité, la substitution de l'énergie nucléaire aux combustibles fossiles étant désormais pratiquement achevée.

Une réduction des engagements était donc inéluctable. Quel est donc ce procès qui laisse entendre que, par je ne sais quel jeu malin, le Gouvernement aurait volontairement réduit à plaisir la construction ou la mise en chantier de nouvelles tranches nucléaires ?

Comment reprocher au Gouvernement l'endettement d'E. D. F., qui ne date pas d'hier ?

Comment lui reprocher le prix d'un kilowatt-heure qui a augmenté, depuis 1973, de 23 p. 100 en francs constants ?

Comment lui demander d'abaisser le prix du kilowatt-heure pour les industriels ou pour les consommateurs et ne pas tenir compte de la consommation réelle d'électricité en France, de ce qu'elle sera demain, et du parc nucléaire installé ?

Nous disposerons, en 1990, à la suite de décisions prises avant 1982, d'une production de 410 térawatts-heures. La consommation française et les exportations d'électricité en 1990 risquent de ne pas être beaucoup plus élevées que ce chiffre.

Oubliez-vous qu'il reste encore du charbon, des régions charbonnières et des centrales à charbon ?

M. Noé m'a interrogé sur l'avenir industriel du C. E. A. J'ai déjà dit, en d'autres lieux, que certains efforts de rationalisation de la C. I. S. I. devraient ouvrir la voie de son redressement.

Par ailleurs, les pouvoirs publics suivront attentivement la mise en œuvre de la filialisation en cours de l'O. R. I. S., qui doit également connaître à l'avenir des développements satisfaisants.

S'agissant du charbon, M. Chamant m'a interrogé sur les réductions d'effectifs réalisées en 1984. Il est exact qu'elles seront plus faibles que le nombre de 6 000 qui était cité dans l'E. P. R. D. de mars 1984.

Après des difficultés de mise en route, elles ont toutefois atteint aujourd'hui un rythme compatible avec les prévisions ; les obstacles au transfert des mineurs vers E. D. F. sont, en particulier, maintenant levés.

Quant aux objectifs de production, chacun souhaiterait pour sa région — et je le comprends — une valeur aussi élevée que possible. Comme certains intervenants l'ont souligné, toute prévision chiffrée d'une manière excessivement précise risque d'être démentie par les faits. Le niveau de production dépendra des résultats enregistrés en matière de productivité et de commercialisation, en priorité bien entendu autour des points d'ancrage définis en mars 1984.

En ce qui concerne le raval de l'Escarpelle, messieurs Bécart et Grimaldi, j'ai indiqué que les chiffres présentés aujourd'hui par Charbonnages de France laissent apparaître de lourds déficits prévisionnels d'exploitation. Si la démonstration — je l'ai d'ailleurs indiqué à l'Assemblée nationale — peut être apportée que cet investissement correspond à des critères de

rentabilité acceptables par Charbonnages de France, je me suis engagé à réexaminer le dossier.

Monsieur Grimaldi, vous avez parlé de l'hydrogénéoduc de Dunkerque—Mazyngarbe. C'est un dossier pour lequel nos études sont terminées. Vous savez que la négociation est ouverte entre des entreprises nationales et une entreprise privée. Je souhaite que ce dossier aboutisse.

Quand au pilote de gazéification de Mazingarbe, vous n'êtes pas sans savoir non plus qu'une décision a été prise. La Communauté européenne a décidé d'apporter son concours financier à cette opération qui ne pourra se réaliser que si Charbonnages de France, comme prévu depuis le départ, trouve un partenaire européen pour lancer cette opération.

Monsieur Pintat, vous souhaitez soit la disparition de l'A.T.I.C., soit son intégration aux Charbonnages de France. Telle n'est pas la décision prise en novembre 1982 par le Gouvernement et telles n'avaient pas été les décisions prises auparavant. L'A.T.I.C. est, en effet, un outil performant qui permet d'importer le charbon dans les meilleures conditions possibles, en particulier pour les utilisateurs les moins importants. L'A.T.I.C. ne saurait donc disparaître, ce qui ne doit pas empêcher sa nécessaire collaboration avec Charbonnages de France.

En ce qui concerne le gaz, je rappelle que le Gouvernement a décidé de stabiliser la place de cette énergie dans le bilan global de notre pays.

MM. Lucotte et Pintat ont évoqué la structure de nos approvisionnements, notamment le contrat passé avec l'Algérie. Ce contrat a été un élément — faut-il le rappeler — d'une négociation d'ensemble qui s'est traduite par un large courant d'échanges au bénéfice de notre pays. Son économie doit être appréciée dans sa durée — vingt ans — et dans le contexte des échanges globaux entre la France et l'Algérie.

La situation financière de Gaz de France doit être également appréciée globalement. Le Gouvernement a pris la décision d'effectuer les rattrapages tarifaires indispensables au retour à l'équilibre de cet établissement. Je vous rejoins, monsieur le rapporteur pour avis, dans cette argumentation.

Par ailleurs, il faut souligner l'absence totale de stockage complémentaire de gaz en 1984 : les contrats auront couvert les besoins, sans plus. Il en sera de même en 1985.

M. Lucotte a évoqué la fiscalité pétrolière et le prélèvement exceptionnel sur l'exploration pétrolière. Ces questions ont été longuement développées par M. Emmanuelli ici-même. Je rappellerai seulement que, si la fiscalité sur le supercarburant, par exemple, avait été, en septembre dernier — au moment des décisions arrêtées par le conseil des ministres — au niveau de ce qu'elle était en 1979 — le jour de la décision prise par le conseil des ministres — le prix du litre aurait été de 7,30 francs.

M. Pintat a déploré l'absence de réunion du Conseil supérieur du pétrole. Il connaît bien cet organisme puisqu'il en est membre. Le Gouvernement est prêt à le réunir, dès lors qu'il lui faudra délibérer de questions suffisamment importantes. Ce conseil s'est réuni pour la dernière fois, je vous le rappelle, après le choc pétrolier de 1979. Je souhaite que nous n'ayons pas à le convoquer dans des circonstances analogues.

S'agissant du raffinage, je réaffirme la nécessité, pour la France, de disposer d'un outil puissant et performant qui sache s'adapter à l'évolution de la demande. Néanmoins, j'observe que les mêmes problèmes se présentent presque partout en Europe.

Quant à la politique de maîtrise de l'énergie mise en œuvre, au premier chef, par l'A. F. M. E., nombreux sont les sénateurs qui, ce soir, ont évoqué ce problème. Je tiens à rappeler que c'est l'un des volets essentiels de la politique menée par les pouvoirs publics.

Monsieur Lucotte, vous avez douté des rectifications que j'ai apportées à votre rapport sur le montant des dépenses de communication de l'agence en 1983. Je vous confirme que l'A. F. M. E. a consacré à l'ensemble de l'activité « Communication et relations publiques » un budget de 73 millions de francs et non de 190 millions de francs. Ces explications figurent à la page 76 du rapport ; je suis prêt — demain, si vous le voulez — à approfondir ce débat avec vous.

M. Lucotte a également évoqué un problème auquel j'attache personnellement une grande importance, la publicité.

Je rappelle qu'en dehors du cas du charbon, les publicités incitant à la consommation d'énergie sont interdites depuis bientôt dix ans, sauf dérogation. La règle qu'entend suivre le Gouvernement est claire et conforme à l'esprit des textes : n'autoriser que les publicités pour les appareils ou procédés conduisant à une réelle économie d'énergie.

M. Janetti s'est attaché plus particulièrement à la ventilation des crédits, charges non liées et charges d'exploitation. Je m'en suis expliqué cet après-midi.

Il a évoqué également la suppression de la ligne budgétaire « Codetec ». Je lui répondrai que les pouvoirs publics ayant initié cette politique, ce sont aujourd'hui les Charbonnages de France qui reprennent à leur compte ce financement. Quant à la politique « réseau de chaleur », elle sera poursuivie, monsieur Janetti.

S'agissant de l'affectation d'une ressource propre à l'A. F. M. E., le problème, le dossier, la question sont à l'étude. Mais il ne peut y avoir en même temps financement par le F. S. G. T. et financement par des ressources propres.

Les moyens budgétaires de l'A. F. M. E. seront majorés — comme je l'ai indiqué cet après-midi — d'un crédit de 700 millions de francs au titre d'une première répartition de la quatrième tranche du F. S. G. T.

Enfin, comme l'a très justement relevé M. Rouvière, la situation de la région d'Alsà a amené le Gouvernement à prendre des mesures spéciales. Un fonds a été créé auprès du commissaire de la République ; il a été doté de 15 millions de francs pour trois ans. Nous examinerons en temps voulu, en fonction des résultats et des problèmes qui se poseront, quels seront les moyens complémentaires à apporter. Je rappelle que j'ai proposé à l'Assemblée nationale, et cet après-midi au Sénat, de créer un groupe d'étude réunissant parlementaires, élus locaux et régionaux, Charbonnages de France, experts afin, monsieur Rouvière, de rechercher si les moyens mis en œuvre pour la réindustrialisation étaient utilisés de la manière la plus efficace et d'écouter les propositions qui pourront nous être présentées. Voilà où est aujourd'hui le nœud du débat !

L'aide considérable de la puissance publique aux charbonnages, 6 500 millions de francs — elle sera maintenue pendant toute la durée du Plan — doit permettre de franchir une période difficile dans certaines régions — je le concède — et de préparer un avenir nouveau grâce aux 350 millions de francs prévus, aux 200 millions de francs pour la région Nord-Pas-de-Calais, aux fonds d'industrialisation et à l'action de la Sofirem et de Finorpa. Nous avons là une action considérable à mener ; je souhaite que nous la menions ensemble.

Pour conclure je dirai qu'il ne s'agit pas de vendre plus d'énergie, mais de consommer mieux en réduisant — nous ne le dirons jamais assez — la contrainte extérieure qui pèse sur l'économie française — 180 milliards de francs — et en utilisant aussi au mieux les énergies les plus nationales.

Lorsque l'on parle d'incohérence en évoquant cette politique énergétique, je réponds : non ! On peut formuler des critiques, mais pas celle-là.

Qui a fait l'effort le plus important dans la maîtrise de l'énergie, dans les économies d'énergie, dans la meilleure utilisation des énergies nationales ou importées ? J'aurais souhaité que vous soyez nombreux, voilà quelques jours, à vous rendre au premier Salon de la maîtrise de l'énergie dans l'industrie afin de rencontrer des industriels français qui étudient ce problème et affirmer avoir eu, pendant trois jours, des contacts intéressants avec d'autres industriels, qui cherchent à économiser ou à dépenser moins d'énergie. Qui a porté cette politique, mesdames et messieurs les sénateurs, au premier rang de la politique européenne ? En effet, nous sommes parmi les trois premiers pays en tête de la Communauté s'agissant de la politique de maîtrise de l'énergie.

Qui a majoré de 78 p. 100, dans une période difficile, l'aide à la politique charbonnière ? Qui a créé les fonds d'industrialisation et les fonds de modernisation ?

Qui a lancé la politique d'exportation de l'électricité alors qu'en 1984 nous atteindrons les 25 térawatts-heure ?

Qui a poussé E. D. F. à faire un effort considérable en direction de l'industrie ?

Qui a demandé à E. D. F. de créer un fonds de 800 millions de francs en 1984, 1985 et 1986 pour aider la recherche et pour aider les industries qui mettent au point des procédés performants d'utilisation de l'électricité ?

Qui a libéré pour partie E. D. F. de ses contraintes et de ses tutelles à l'exportation en supprimant les contrôles *a priori* qui existaient auparavant ?

Qui a pris avec E. D. F., il y a quelques jours, le pari d'une évolution du prix du courant électrique inférieur d'un point à l'inflation, et ce pour les années qui viennent, au terme d'une année qui est la première année de notre histoire récente pendant laquelle le prix de l'électricité aura augmenté de deux points de moins que le taux de l'inflation ?

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, une politique dont la cohérence ne doit pas être mise en doute, car elle est porteuse — et seule porteuse — demain d'une politique mieux maîtrisée de nos productions d'électricité et des consommations, tant de la part des industriels que des consommateurs privés. (Applaudissements sur les travées socialistes. — M. Moinet applaudit également.)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur (Redéploiement industriel) et figurant aux états B et C ainsi que l'article 89.

ETAT B

M. le président. « Titre III, moins 16 382 800 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les mesures nouvelles figurant au titre III. (Après une première épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levés, n'adopte pas ces mesures nouvelles.)

M. le président. « Titre IV, plus 298 108 428 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les mesures nouvelles figurant au titre IV. (Ces mesures nouvelles ne sont pas adoptées.)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 11 875 340 000 francs ; Crédits de paiement, 11 864 750 000 francs. »

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis. Au moment où nous abordons le vote sur le titre V, on comprendra que je fasse part à M. le secrétaire d'Etat de ma surprise face à ce qu'il a dit et à ce qu'il n'a pas dit.

Sur ce qu'il a dit, je n'irai guère plus loin puisqu'il me renvoie à demain. C'est une manière élégante de s'en sortir sur la discussion des chiffres. C'est lui-même qui, avant de m'avoir entendu — c'était d'ailleurs une manière d'honorer le travail de notre commission — a critiqué dans son intervention les chiffres du rapport écrit. Dans cette maison où l'on essaie de ne pas être brouillé avec les chiffres (*murmures sur les travées socialistes*) et où l'on essaie de travailler sérieusement (*nouveaux murmures sur les mêmes travées*) je vous concède que l'erreur est humaine, aussi bien pour vous que pour nous...

M. André Méric. Heureusement !

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis. ... et pour d'autres ! Nous avons donc essayé de travailler sérieusement et j'ai bien été obligé de dire à M. le secrétaire d'Etat que nous avions puisé aux meilleures sources, les sources officielles.

Il n'a pas répondu concernant les crédits de l'A. F. M. E. Bien entendu, je suis à sa disposition pour qu'il me donne les précisions qu'il n'a pu me fournir tout à l'heure, mais c'est une question de détail.

Sur le fond, nous ne pouvons laisser dire des choses extraordinaires. Pour ma part, je recherche toujours la cohérence. Or, j'ai entendu M. le secrétaire d'Etat nous reprocher l'une des grandes œuvres de la V^e République qu'a été la réalisation d'un programme électronucléaire en France. Il a notamment déclaré : « Si nous en faisons moins aujourd'hui, c'est parce que vous en avez trop fait dans le passé ». Je résume, mais l'image est tout à fait celle-là. C'est vraiment extraordinaire car, monsieur le secrétaire d'Etat, si nous en avions moins fait dans le passé, grands dieux ! j'aimerais savoir comment vous en feriez plus aujourd'hui et avec quels moyens ! (MM. Maurice-Bokanowski et Daunay applaudissent.)

De plus, je me demande bien quel discours vous tiendrez aujourd'hui pour nous reprocher d'avoir été inconséquents, d'avoir laissé l'appareil de production électrique en jachère, de n'avoir pas exploité cette voie du progrès et de l'avenir qu'est l'électronucléaire. Nous en avons trop fait et à cause de cela vous nous reprochez de ne pas vous avoir permis d'en faire davantage.

M. André Méric. Ce n'est pas vrai ! Il n'a pas dit cela !

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis. Monsieur Méric, reprenez votre souffle et calez-vous bien au fond de votre fauteuil !

M. André Méric. Je suis très bien dans mon fauteuil et ce n'est pas vous qui m'en sortirez ! Venez dans mon département !

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis. Je me permettrai de dire au Gouvernement que l'on ne peut tout à la fois nous reprocher d'avoir réalisé naguère l'une des grandes œuvres de la V^e République, et se féliciter aujourd'hui que des progrès soient réalisés s'agissant de notre indépendance nationale.

Notre indépendance en matière énergétique, elle repose précisément sur cet effort qui a été fait par les gouvernements antérieurs. Si nous nous dégageons de la contrainte extérieure, c'est grâce à ce qui a été fait. Si, aujourd'hui, le prix du kilowatt-heure diminue, c'est parce que cela a été réalisé naguère ;

cette baisse concerne les consommateurs, les ménages, mais aussi l'industrie française.

Ce que notre commission a simplement dit, en reconnaissant qu'il y avait une baisse de la consommation, c'est que 1985, dans la mesure où il s'écoule de six à huit ans entre le moment où l'on commande une centrale et celui où elle livre des kilowatts-heure au réseau, n'est peut-être pas le meilleur moment pour casser l'outil et donner ce coup de frein. Il y a tant et tant d'ingénieurs, de chercheurs au travail, tant et tant de merveilleux métallurgistes, forgerons, mécaniciens, soudeurs...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Lucotte.

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président, sur un point essentiel, à savoir que ce n'est pas en 1985 qu'il fallait casser l'outil et aggraver le chômage.

Voilà pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, malgré vos réponses qui n'en sont pas, d'un cœur beaucoup plus léger, à titre personnel mais aussi comme rapporteur, je ne voterai pas ces crédits. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Pierre Matraia. On le savait !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Monsieur le rapporteur pour avis, je vous répondrai brièvement sur le premier point.

L'A.F.M.E. n'a effectivement consacré à l'ensemble de l'activité « communications et relations publiques » qu'un budget de 73 millions de francs, ainsi qu'il était indiqué à la page 76 de son rapport d'activité, et non de 150 millions de francs ou de 190 millions de francs, deux chiffres que vous citez dans votre rapport. Il semble — c'est pourquoi je vous ai dit tout à l'heure que l'on pourrait en reparler demain — qu'il y ait eu confusion et cumul entre le budget « communications et relations publiques » et le budget « opérations d'innovation et de démonstration dans l'industrie ». Je vous renvoie à la page 76. C'est un point, vous l'avez dit, de détail.

Pour ce qui est des constructions de tranches nucléaires, vous conviendrez comme moi qu'il faut adapter l'appareil de production électrique à la demande et aux besoins.

Ce que j'ai dit, et que je maintiens, c'est que la montée en puissance à six tranches par an, certaines années, amène pour 1990 — ces tranches sont aujourd'hui soit raccordées au réseau soit en chantier — une installation de tranches nucléaires qui ne justifie pas la mise en chantier pour au-delà de 1990 de plus d'une tranche en 1985.

Je vais vous faire un aveu : E.D.F. dans ses comptes ne demandait pas, monsieur le rapporteur pour avis, une tranche pour 1985 ; elle aurait préféré n'en avoir aucune. L'arbitrage à une tranche est un arbitrage entre le souci industriel et le besoin énergétique. Il faut savoir, monsieur le rapporteur pour avis — car c'est un débat important — que trente-quatre tranches — ces tranches sont aujourd'hui soit raccordées au réseau, soit aujourd'hui raccordées au réseau et que vingt tranches sont en chantier. Il est sans doute préférable, quitte à ralentir ce programme pendant une année, de le faire en 1985, alors que vingt tranches sont encore en chantier, plutôt que de le faire plus tard.

Mon souhait pour l'industrie est que les efforts faits en matière de pénétration de l'électricité sur les marchés de l'exportation et dans le tissu industriel permettent, en 1986, de revenir à un rythme de deux tranches par an. N'accusez pas le Gouvernement d'avoir, par je ne sais quel plaisir, réduit cette année à une tranche le programme nucléaire.

Quel est notre souci ? C'est le consommateur final. Ce consommateur doit savoir qu'une tranche nucléaire sous-utilisée — je souhaite que dans l'exécution des programmes passés des années 1975 à 1980 il n'y en ait pas pour demain — entraîne une augmentation d'un point du prix de l'électricité. Notre souci est d'apporter aujourd'hui aux industriels et aux consommateurs l'électricité au moindre coût.

C'est un débat de fond. Dire que, je ne sais par quel jeu ou plaisir malin, le Gouvernement a réduit volontairement, dans une période comme celle-ci, le programme nucléaire, pardonnez-moi de vous répondre, monsieur le rapporteur pour avis, que c'est méconnaître le débat énergétique national. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(*Les crédits ne sont pas adoptés.*)

M. le président. « Titre VI : Autorisations de programme, 6 747 070 000 francs ;

« Crédits de paiement, 4 318 498 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(*Les crédits ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je rappelle que nous avons précédemment réservé le vote sur les crédits relatifs aux services communs du ministère du redéploiement industriel et du ministère de la recherche et de la technologie et figurant aux états B et C. J'en donne lecture.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 74 541 890 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Les crédits ne sont pas adoptés.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 159 900 000 francs ;

« Crédits de paiement, 88 310 000 francs. »

Par amendement n° II-10, M. Chamant, au nom de la commission des finances, propose de réduire ces autorisations de programme de 3 500 000 francs et ces crédits de paiement de un million de francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. Il s'agit, vous l'avez compris, de l'école nationale d'exportation. Un débat a eu lieu l'année dernière avec votre prédécesseur, madame le ministre, et la majorité du Sénat a jugé qu'une telle création était tout à fait inutile.

Vous avez tout à l'heure vigoureusement plaidé en faveur de cette école dont rien, en ce qui la concerne, n'a été commencé — je le souligne — bien que les crédits aient été inscrits dans le budget de 1984. Si la décision de principe a bien été prise de la réaliser, les travaux de concertation qui ont eu lieu n'ont pas abouti à ce jour à la moindre décision, même quant au lieu d'implantation de cette école.

Vous la concevez, nous avez-vous dit, comme une sorte de fondation destinée à coordonner les actions menées dans ce domaine, aussi bien par les écoles de commerce que par les universités. Est-il vraiment nécessaire, mes chers collègues, de créer une nouvelle institution, avec tout ce que cela doit comporter, pour coordonner des actions qui, en tout état de cause, sont déjà commencées et qui restent de la compétence des institutions qui les conduisent ?

Nous n'en voyons pas plus l'utilité pour 1985 que ne nous ne l'avions vue pour 1984. Je rappelle à ceux de nos collègues qui n'étaient pas là cet après-midi que j'ai pu invoquer le témoignage du rapporteur du budget de l'industrie à l'Assemblée nationale, M. Claude Germon qui, lui-même, dans son rapport écrit, a mis cette année en doute l'utilité d'une telle institution.

Dans ces conditions, je n'ai pas besoin, je crois, d'en dire davantage. Je demande au Sénat de bien vouloir adopter l'amendement n° II-10 que lui présente la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le président, le projet de création d'une école nationale d'exportation fait actuellement l'objet d'un examen approfondi, quant à son articulation avec les écoles de commerce existantes. Cela explique que les dotations d'équipement et de fonctionnement, prévues pour cette nouvelle école au titre du budget de 1984, n'aient pas été engagées à ce jour.

Toutefois, la création de l'école nationale d'exportation devrait intervenir très rapidement au terme de la concertation engagée sur ce point. Monsieur le rapporteur, je suis parfaitement d'accord avec M. Germon sur la définition de cette école. Effectivement, la question portait, non pas sur le fait ou non de la créer, mais sur ce qu'elle devait être. Tous nos points de vue sont identiques.

Les crédits demandés pour 1985 sont indispensables pour la mise en œuvre de ce projet. Je vous demande donc de repousser l'amendement de M. Chamant.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-10, repoussé par le Gouvernement.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, ainsi modifiés, les crédits figurant au titre V.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

Article 89.

M. le président. « Art. 89. — Le barème des redevances auxquelles sont assujettis les exploitants des installations nucléaires de base en application de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-1242 du 27 décembre 1975) est fixé conformément au tableau suivant :

DÉSIGNATION	REDEVANCES				UNITÉ servant de base au calcul de la redevance proportionnelle.
	a) Au dépôt de la demande d'autorisation de création.	b) A la publication du décret d'autorisation de création.	c) A la mise en exploitation de l'installation.	d) Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation.	
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
1. Réacteurs nucléaires de production d'énergie :					Mégawatt de puissance thermique installée.
— pour le premier réacteur d'un type donné ;	3 125 000	5 190 000 + 4 350 par unité.	5 423 000 + 5 440 par unité.	1 361 par unité ; minimum : 1 110 000	
— pour le premier réacteur installé sur un nouveau site mais sem- blable à un réacteur déjà analysé ;	3 125 000	2 712 000 + 2 170 par unité.	3 627 000 + 3 630 par unité.	1 361 par unité ; minimum : 1 110 000	
— pour chaque réacteur semblable à un réacteur déjà installé sur le même site.	3 125 000	904 000 + 720 par unité.	2 712 000 + 2 720 par unité.	1 361 par unité ; minimum : 1 110 000	
2. Autres réacteurs nucléaires :					
— puissance supérieure à 10 méga- watts ;	228 700	652 200	446 000	1 110 000	
— puissance comprise entre 10 kilo- watts et 10 mégawatts ;	45 700	128 200	89 000	552 400	
— puissance inférieure à 10 kilowatts.	45 700	128 200	89 000	217 700	
3. Usine de séparation des isotopes des combustibles nucléaires.	3 125 000	2 660 000 + 266 000 par unité de capa- cité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	2 660 000 + 413 500 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est autorisée.	708 800 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 559 000	Million d'unités de tra- vail de séparation.
4. Usines de traitement de combus- tibles nucléaires irradiés et usines de fabrication de combustibles nucléaires :					Tonne d'uranium ou de plutonium de capa- cité annuelle de tra- itement ou de fabri- cation (la capacité visée pour les usines de traitement est la somme des capacités maximales annuelles de traitement de chaque unité de tête prise séparément et exprimée en tonnes d'uranium ou de plu- tonium contenu avant irradiation dans les éléments combus- tibles à traiter).
— substances contenant du pluto- nium ;	3 125 000	2 656 000 + 4 080 par unité de capa- cité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	2 656 000 + 5 420 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est autorisée.	13 610 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 2 727 000	
— substances ne contenant pas de plutonium.	1 049 000	881 500 + 1 330 par unité de capa- cité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	881 500 + 1 330 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est autorisée.	4 570 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 900 420	
5.1. Usines de conversion en hexa- fluorure d'uranium.	1 049 000	1 049 000	1 451 000	3 000 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 1 100 000	Tonne d'hexafluorure traitee.
5.2. Autres usines de préparation et de transformation des sub- stances radioactives, ateliers pilotes industriels.	1 049 000	1 049 000	1 451 000	1 705 000	

DESIGNATION	REDEVANCES				UNITÉ servant de base au calcul de la redevance proportionnelle.
	a) Au dépôt de la demande d'autorisation de création.	b) A la publication du décret d'autorisation de création.	c) A la mise en exploitation de l'installation	d) Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation.	
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
6. Installations de traitement d'effluents et de déchets radioactifs :					
— substances contenant du plutonium ;	373 000 + 9 par unité.	373 000 + 9 par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	16,8 par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 831 000.	34,1 par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 1 705 000.	Mètre cube d'effluents radioactifs liquides à traiter.
— substances ne contenant pas de plutonium.	120 400 + 3 par unité.	120 400 + 3 par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	5,6 par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 279 000.	11,4 par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 545 000.	
7. Installations destinées au stockage ou au dépôt de substances radioactives (combustibles nucléaires neufs ou irradiés, déchets ou autres substances radioactives) :					
— Installations destinées au stockage de déchets de faible et moyenne activité :	134 000	67 000 + 0,31 par unité dont la création est autorisée.	67 000 + 0,73 par unité dont l'utilisation est autorisée.	6,2 par unité dont l'utilisation est autorisée ; minimum : 306 000.	Mètre cube de stockage de substances radioactives conditionnées à l'exclusion des structures de l'installation.
— Installations destinées au stockage de substances contenant des déchets de haute activité ou des émetteurs alpha en quantité notable.	798 000	396 000 + 1,77 par unité dont la création est autorisée.	396 000 + 4,4 par unité dont l'utilisation est autorisée.	37,7 par unité dont l'utilisation est autorisée ; minimum : 1 841 000.	
8. Accélérateurs de particules et installations destinées à l'irradiation ou à des utilisations de substances radioactives autres que celles visées en 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (laboratoires notamment).	54 200	54 200	107 000	204 000	

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. Monsieur le président, il s'agit d'un article dont l'objet est de majorer les taux des redevances qui sont dues au titre de contrôle de sûreté des installations nucléaires. Par conséquent, la commission des finances est tout à fait favorable au rattachement de cet article.

M. Guy Schmaus. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Madame le ministre, je saisis l'occasion de la discussion de cet article pour vous interroger au sujet de la demande du groupe Peugeot concernant un prêt de deux milliards de francs pour moderniser l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois, demande qui s'accompagne, je le souligne au passage, de la suppression de neuf cents emplois.

Pouvez-vous nous donner des informations sur cette affaire ?

Je les écouterai avec d'autant plus d'attention que le 5 octobre, au Sénat, puis le 7 novembre à l'Assemblée nationale, vous avez tenu des propos lourds de dangers pour l'avenir de Citroën.

En effet, emboitant le pas à M. Jacques Calvet, vous avez justifié la fermeture des usines Citroën de Levallois, Nanterre et Clichy.

Or votre argument sur la trop grande dispersion des sites dans la région parisienne n'a aucun fondement économique. En effet, chaque usine a sa fonction propre, sa production spécifique, distincte des autres.

En vérité, on veut liquider Nanterre, Clichy, Levallois pour tuer la marque Citroën à la japonaise, en ne laissant dans l'immédiat, à Citroën, que le montage comme à Aulnay car, vous semblez l'ignorer, madame le ministre, les usines menacées sont toutes des usines de mécanique moteur.

Peut-on sérieusement admettre que l'inventeur de la traction-avant n'a plus de vocation de constructeur ? Vous me paraissez écouter davantage la direction de P.S.A. que les personnels concernés !

Où seraient fabriqués les carters si l'on fermait Nanterre ?

Où seraient fabriquées les pièces brutes de fonderie si l'on fermait Clichy ?

C'est l'autonomie de Citroën qui est en jeu. D'urgence, il faut sortir Citroën des griffes impitoyables de Peugeot.

Quant aux transferts, ils se traduisent par la casse en région parisienne sans pour autant résoudre les problèmes en province.

Cela aboutit à un déficit d'emplois en France au profit d'opérations à l'étranger.

Le seul bon chemin est donc de faire une autre politique comme le proposent les travailleurs de Citroën eux-mêmes.

Je pense à la production du nouveau moteur Citroën-Fiat et au lancement en Ile-de-France d'un véhicule bas de gamme.

Enfin, la prétendue impossibilité de moderniser les sites en milieu urbain procède d'une conception singulièrement archaïque. Il suffit d'aller à Boulogne voir Billancourt 2000, cette usine Renault de l'avenir.

En conclusion, je crois urgent que le Gouvernement reconsidère sa position concernant l'avenir de Citroën et de l'automobile française. Il en a les moyens notamment par le prêt de deux milliards de francs que réclame Peugeot.

J'attends avec grand intérêt votre réponse, madame le ministre. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Pour le moment, aucune demande de prêt pour 1985 émanant du groupe P.S.A. n'a été enregistrée. Pour 1984, je vous signale que le groupe P.S.A. a pu disposer d'un prêt du fonds industriel de modernisation — F.I.M. — de 700 millions de francs. En 1985, l'enveloppe globale aura un volume identique à celui de 1984. Nous étudierons le moment venu les demandes qui pourraient émaner du groupe P.S.A.

En ce qui concerne les sites, pour le moment je ne suis saisie par le groupe P.S.A. d'aucun projet de fermetures ou de modifications.

Il est certain toutefois que les sites urbains peuvent poser certains problèmes et que la modernisation des entreprises nécessite souvent des travaux importants qui ne sont pas toujours possibles dans les anciennes usines.

Est-ce pour cela que Peugeot abandonnerait la fabrication de telle ou telle pièce, ou autre élément moteur nécessaire à l'automobile ? Certainement pas ! Simplement, des besoins de modernisation peuvent remettre en cause certaines localisations.

L'essentiel, pour P.S.A., comme d'ailleurs pour l'automobile française d'une façon générale, est de retrouver rapidement une situation saine. Pour cela des investissements sont nécessaires, impliquant un effort financier important, notamment de la part des pouvoirs publics lorsque c'est nécessaire et possible. Plus tôt les efforts d'investissements seront accomplis, plus tôt la situation économique et commerciale de l'automobile française aura des chances de se redresser. Nos concurrents ont commencé largement avant nous. Tout retard pris dans ce domaine devra se payer en termes de balance commerciale, en termes d'emplois et en termes de niveau de vie et de richesse nationale.

Bien entendu, j'étudierai les projets au fur et à mesure qu'ils seront déposés et toutes les mesures seront prises pour que le maximum d'emplois soient sauvés. Je crois que jusqu'ici c'est ce qui a été fait dans le secteur de l'automobile, comme dans les autres secteurs dont on a beaucoup parlé au cours de cette journée : la sidérurgie, les charbonnages, etc.

M. Guy Schmaus. Ce n'est pas une référence !

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Mais chez tous nos concurrents qui ont vu la situation de leur industrie automobile se redresser, des diminutions d'emplois importantes ont eu lieu. C'est très souvent malheureusement, indispensable pour rendre cette activité rentable et lui permettre d'affronter dans de bonnes conditions une compétition absolument sauvage.

Or il faut bien dire que nous n'avons pas encore vu grand chose avec les Japonais. Lorsqu'ils accentueront leur offensive vers l'Europe, et lorsque leurs voitures seront beaucoup moins chères que les nôtres à qualité égale ou peut-être supérieure, il sera trop tard pour réagir.

Il est absolument nécessaire de commencer dès maintenant. Bien entendu, toutes les mesures sociales d'accompagnement du mouvement devront être prises ainsi, naturellement, que toutes les mesures d'aides financières nécessaires. Une action résolue doit être menée dans le secteur de l'automobile. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus parole ?... Je mets aux voix l'article 89.

(*L'article 89 est adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le redéploiement industriel.

Commerce extérieur.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le commerce extérieur.

La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai eu l'occasion, au cours de cet après-midi, de parler à plusieurs reprises des problèmes plus spécifiques au commerce extérieur. Ce rapprochement des deux ministères, je l'ai dit tout à l'heure, n'est pas simplement une mesure administrative, il repose effectivement sur une conception selon laquelle nous n'aurons un commerce extérieur florissant que si notre activité industrielle se développe de manière satisfaisante.

Si nous voulons rester une grande puissance dans le monde, nous devons permettre à notre industrie d'affronter la concurrence, en France comme à l'étranger. Nous devons être conscients qu'aujourd'hui notre marché intérieur c'est l'Europe, et notre horizon, le monde.

Nous sommes soumis au défi qui nous est lancé par un monde en pleine évolution, où des pays jusqu'à présent ignorés deviennent sous nos yeux des géants économiques, et sans doute bientôt politiques, où certains voient l'axe de l'économie mondiale dériver de l'Atlantique vers le Pacifique, où les industries traditionnelles connaissent partout de grandes difficultés tandis que des activités nouvelles, encore insoupçonnées quelques années auparavant, apparaissent soudain et inondent les marchés mondiaux.

Les Américains, les Japonais se sont mobilisés pour s'adapter à cette situation nouvelle. Les Français doivent, en Europe, donner l'exemple de cette mobilisation.

En ce qui concerne le commerce extérieur, des résultats ont déjà été obtenus et l'année 1984 marquera la poursuite de la tendance au redressement de nos échanges extérieurs.

Vous connaissez tous l'évolution du commerce extérieur. Je me contenterai donc de la rappeler brièvement.

Notre déficit commercial était de 60 milliards de francs en 1980. Je rappelle d'ailleurs que, traditionnellement, la balance commerciale de la France a toujours été déficitaire ; elle n'a été excédentaire que pendant un très petit nombre d'années.

Le déficit commercial est passé de 93 milliards de francs en 1982 à 49 milliards de francs en 1983. Il devrait se situer, je pense, un peu en dessous de 30 milliards de francs cette année.

Parallèlement, notre taux de couverture est passé de 87,1 p. 100 à 93,7 p. 100 puis à 97,6 p. 100. Notre excédent industriel s'est accru de façon particulièrement significative : 29 milliards de francs en 1982, 60 milliards de francs en 1983, 76 milliards de francs pour les dix premiers mois de cette année.

Je constate avec satisfaction que nous sommes sur la bonne voie. Pour les produits industriels, l'excédent mensuel moyen depuis le début de l'année est de 7 600 millions de francs contre 5 milliards de francs l'année dernière. Un léger fléchissement a été enregistré en octobre — 4 400 millions de francs — mais il fait suite à un résultat exceptionnellement élevé en septembre puisque notre excédent industriel a atteint près de 10 milliards de francs.

D'après les estimations de l'I.N.S.E.E., 90 p. 100 de la croissance du P.I.B. total au troisième trimestre de 1984 est due à la croissance de nos exportations.

L'amélioration est donc sensible. Elle est la conséquence, à la fois, de la stabilisation de la pénétration étrangère sur notre marché intérieur et de la progression de nos exportations.

Tout à l'heure, j'ai entendu dire que nos importations avaient diminué et que cela expliquerait l'amélioration du solde de notre balance commerciale. En réalité, ce sont surtout nos exportations qui ont considérablement augmenté, en particulier vers les pays industrialisés. Nos exportations vers les Etats-Unis ont progressé de 50 p. 100. Même si nos exportations vers les pays européens — en particulier l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas — n'ont pas atteint un niveau suffisant, on peut constater malgré tout une amélioration de nos ventes dans les pays industrialisés en général, c'est-à-dire les pays de l'O.C.D.E.

Ces résultats ne doivent cependant pas nous dissimuler certaines faiblesses. Je citerai notamment : notre dépendance à l'égard de la conjoncture internationale et l'insuffisance de certaines de nos performances par rapport à celles de nos concurrents.

Par exemple, si nos exportations vers les Etats-Unis ont beaucoup augmenté — comme je viens de le dire — en revanche, notre part sur le marché américain et notre part dans les importations américaines n'ont pas sensiblement varié. A mon avis, cela est dû au fait que nous avons entamé cette action

à l'exportation plus tard que nos principaux concurrents qui sont présents sur les grands marchés étrangers depuis des années, voire des décennies.

L'exportation est affaire de patience, or nous n'avons pas encore acquis les réseaux de distribution ou les parts de marché. C'est ce retard que nous payons donc aujourd'hui.

Cela dit, l'effort que nous réalisons va payer; la relance de nos industries sur les marchés nord-américains ou du sud-est asiatique donnent déjà des résultats encourageants.

Je traiterai maintenant d'un autre domaine où les résultats ne sont pas bons: les grands contrats civils ont enregistré, au cours du troisième trimestre de l'année 1984, une baisse de 40 p. 100 par rapport à la moyenne trimestrielle de 1982.

Vous savez que notre commerce extérieur était largement tributaire des grands contrats. Traditionnellement, ce sont donc un très petit nombre d'entreprises françaises importantes et non des petites et moyennes entreprises qui exportaient. Nous avons tenté d'inverser cette tendance. Si nous avons pu conserver les grands contrats et les exportations de ces grands groupes, nous l'aurions certes fait. Cependant, en raison des difficultés éprouvées par les pays en développement — situation qui est, bien entendu, liée à la politique monétaire américaine — nous sommes obligés de modifier l'ensemble de notre stratégie à l'exportation. Celle-ci doit de plus en plus s'orienter vers des directions différentes: les pays industrialisés, les pays de consommation, les marchés solvables. Dans une certaine mesure, notre stratégie repose donc non plus sur quelques entreprises importantes, mais sur de nombreuses petites et moyennes entreprises.

Une action résolue vise donc à encourager les petites et moyennes entreprises à exporter. Cette action, qui a effectivement produit quelques résultats, doit être poursuivie.

En 1985, cette amélioration devrait se poursuivre. Elle demeure cependant liée à plusieurs facteurs aléatoires: l'agro-alimentaire devrait maintenir son solde et l'industrie améliorer le sien. Mais la facture énergétique est suspendue au cours du dollar et les livraisons de grands contrats commenceront à décroître.

Dans ces conditions, l'effort entrepris depuis dix-huit mois doit être vigoureusement poursuivi. Telles sont les principales directions de cet effort.

Je ne vous ferai pas une description détaillée du budget dont j'assume la charge car les rapports de vos commissions en font une excellente présentation et vos rapporteurs vont l'exposer.

Je voulais simplement définir une fois de plus devant vous, mesdames et messieurs les sénateurs, les grands axes de la politique du commerce extérieur, en me réjouissant que cette politique soit maintenant reliée à celle de l'industrie. Les directeurs régionaux de l'industrie et les directeurs régionaux du commerce extérieur travailleront désormais ensemble, comme je le leur ai indiqué au cours d'une réunion qui s'est tenue à Besançon, voilà quelques jours, afin d'aider les industriels, les P.M.E. Une synergie naîtra ainsi et, grâce à l'aide qu'ils recevront ainsi, les industriels pourront mieux adapter leur production aux besoins tant du marché intérieur que des marchés extérieurs.

L'action vigoureuse que nous devons mener doit également s'accompagner d'une action d'information. Celle-ci a été engagée, à l'étranger, à propos de l'industrie française, de la technologie française et de l'image industrielle de la France. Cette dernière est tout à fait insuffisante à l'étranger, non seulement dans les pays latins, mais même à nos portes, par exemple en République fédérale d'Allemagne. J'ai donc demandé à l'A.C.T.I.M. d'entreprendre, par tous les moyens, une vigoureuse action d'information. Savez-vous par exemple que les technologies françaises sont dix fois moins publiées dans les revues allemandes que les technologies allemandes ne le sont dans les revues de même nature publiées en France?

Nous avons également engagé un très vigoureux effort au sujet des normes afin que cet obstacle, qui était constitué en particulier par les Allemands, soit surmonté. Nous avons déjà fait homologuer 120 normes françaises qui seront reconnues en République fédérale d'Allemagne.

Nos efforts portent donc sur plusieurs domaines: effort d'accompagnement des entreprises, effort grâce à des missions telle « Tokyo 1984 » grâce à laquelle les représentants de 400 petites et moyennes entreprises régionales françaises se sont rendus au Japon. Des résultats ont déjà été obtenus; des contrats ont été signés.

Nos efforts portent également sur l'information des industriels, et sur les aides qui sont mises à la disposition des entreprises françaises. Une telle action doit être menée dans les régions puisque les petites et moyennes entreprises n'ont pas toujours les moyens de s'informer autrement et qu'il est normal qu'elles puissent s'informer à leur porte.

Une action de plus grande envergure a été menée en direction de certains pays étrangers afin de mieux faire connaître l'image de la France et de l'améliorer.

L'image industrielle de la France à l'étranger s'est d'ailleurs grandement améliorée grâce à la présence d'industriels français, même s'ils ne sont pas encore assez nombreux. Par exemple, sachez qu'il y a deux fois plus d'industriels allemands en France que d'industriels français en République fédérale d'Allemagne et que les industriels français sont bien moins nombreux que les industriels allemands au Japon. Toutefois, même si les Français sont encore insuffisamment présents dans les pays étrangers, il n'empêche que l'on constate, depuis quelques années, une présence française grandissante, notamment dans les pays du Sud-Est asiatique, dans des pays très lointains et très difficiles, où l'activité des entreprises françaises, notamment dans les technologies de pointe est performante. Cela contribue à donner de notre pays une image conforme à nos souhaits.

Cette action commence à porter ses fruits. Elle devra être poursuivie. Mais il est regrettable que, pour des raisons historiques et culturelles, la France ait été présente plus tardivement que ses principaux concurrents. Nous pouvons cependant surmonter ce handicap. En tout cas, il est absolument nécessaire d'y parvenir car, à l'heure actuelle, nous savons très bien que notre industrie ne peut se développer de cette façon.

Outre l'exportation, c'est tout ce qui accompagne celle-ci qui doit être encouragé. En effet, même si cette nécessité a été parfois contestée dans le passé, il est souvent obligatoire d'investir à l'étranger pour pouvoir continuer d'exporter et de produire à l'étranger.

Ces actions doivent pouvoir se développer dans le temps. Un certain nombre d'entreprises françaises importantes étaient, très récemment encore, absentes de grands pays et de grands marchés étrangers. Elles n'avaient pas de représentations dans ces pays. Nous sommes en train de combler cette lacune, ce retard.

Ce travail doit être poursuivi. Il s'agit d'un effort coûteux que nous ne pouvons pas éviter de faire.

J'ajoute que, sur le plan technique, des accords de coopération sont tout à fait nécessaires entre des pays différents, en particulier dans les technologies de pointe. On le voit bien pour les télécommunications, pour l'électronique et pour l'informatique. Il ne faut pas que nous soyons absents dans ces domaines.

Sur le plan européen, il est tout à fait nécessaire que les accords puissent être conclus. Ils ont été bien trop peu nombreux. Mais, bien entendu, on essaie souvent de conclure des accords plutôt avec les Etats-Unis ou le Japon qu'avec des pays européens. Nous avons toujours insisté auprès de nos partenaires européens pour que de tels accords puissent être conclus; et les succès d'Ariane et Airbus sont là pour montrer qu'une technologie européenne est tout à fait capable de remporter de grands succès à l'étranger.

Le redressement du commerce extérieur me semble être en bonne voie. Plus qu'un redressement, disons plus exactement que, d'une année à l'autre, il s'agit de l'amorce d'un vaste mouvement traduisant l'intérêt que nos entreprises attachent aux marchés étrangers. Cet effort doit porter ses fruits, mais, bien entendu, cela nécessite encore des efforts. J'estime cependant que l'opinion française a saisi, en particulier au cours des deux dernières années, la nécessité de cet effort et qu'il s'agit maintenant d'un mouvement tout à fait irréversible. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les échanges commerciaux de la France avec ses partenaires étrangers sont, excepté deux années d'équilibre, déficitaires depuis le premier choc pétrolier.

Le désengagement industriel que les précédents gouvernements n'ont pas su, ou n'ont pas voulu combattre énergiquement, la persistance d'un différentiel des taux d'inflation défavorable à la France, des importations plus importantes que nous l'eussions souhaité en 1982, ont aggravé d'autant les effets des deux chocs pétroliers sur nos échanges extérieurs.

Cette situation appelait une riposte vigoureuse. C'est ainsi que, depuis deux ans, le Gouvernement a engagé une série d'actions qui tendent à développer notre politique commerciale.

Ces mesures ont contribué à redresser notre commerce extérieur ainsi qu'en témoigne l'évolution que vous venez de retracer, madame le ministre, évolution que je vais m'efforcer à mon tour, risquant quelques répétitions, de rappeler très rapidement.

M. Lucien Neuwirth. *Bis repetita placent!*

M. Tony Larue, rapporteur spécial. En 1983, le déficit des échanges extérieurs, le plus faible obtenu depuis cinq ans, a diminué de moitié, soit 43 300 millions de francs par rapport à 1982, ce qui correspond à un taux de couverture de 93,70 p. 100.

Cette amélioration de notre balance commerciale s'est poursuivie en 1984 ainsi que le confirment les résultats des dix premiers mois de l'année. Il semble, en effet, que le déficit ne devrait pas atteindre 30 milliards de francs à la fin du présent exercice.

L'analyse de nos échanges commerciaux nous révèle une particularité significative qu'il me paraît utile de signaler : les exportations de la France vers les Etats-Unis ont progressé de 33 p. 100 en 1983 et de 52 p. 100 pour les neuf premiers mois de l'année 1984.

Le secteur industriel contribue largement à ce redressement. En effet, au cours du premier semestre de l'année 1984, un tiers de nos exportations vers les Etats-Unis était constitué de matériel de transport ; la part de la sidérurgie et de la chimie s'élevaient chacune à 4 p. 100, tandis que celle de l'habillement et celle des vins et spiritueux étaient respectivement de 5 p. 100 et 7 p. 100.

Nos échanges avec les Etats-Unis se diversifient donc, contrairement à une image trop souvent répandue selon laquelle la France n'exporterait en Amérique que des produits de luxe.

Nonobstant ce développement important de nos exportations, le taux de couverture de nos importations en provenance des Etats-Unis reste cependant déficitaire, avec 67 p. 100 en 1983.

Le rétablissement de notre commerce extérieur a procédé d'un effort général qui a été réalisé par l'ensemble des entreprises, importantes ou moyennes, plus particulièrement par celles des secteurs agro-alimentaire ou industriel, comme vous venez de le souligner, madame le ministre.

Le secteur agro-alimentaire, qui comprend les produits agricoles et alimentaires, a dégagé, en 1983, un solde positif de 21 600 millions de francs, égalant ainsi le record établi en 1981.

Les ventes de produits agricoles ont suivi une courbe nettement ascendante. Les ventes de céréales ont crû, pour leur part, de 34 p. 100.

Une forte progression des échanges industriels a également été enregistrée en 1983, portant l'excédent des exportations sur les importations à 60 milliards de francs ; à la fin du mois de septembre dernier, l'excédent atteignait 75 milliards de francs.

A ce sujet, nous avons noté la contribution des biens d'équipement professionnel, dont les exportations ont progressé de 14,6 p. 100. L'excédent de cette branche a atteint 48 milliards de francs tandis que le taux de couverture s'élevait à 133,7 p. 100.

Il s'ensuit que le redressement des échanges industriels, qui représentent les trois quarts de nos échanges avec l'étranger, a apporté une contribution essentielle à l'amélioration de notre balance commerciale en 1983.

Cependant, l'amélioration de nos échanges extérieurs ne résulte pas seulement des efforts de nos producteurs agricoles et industriels ; elle résulte aussi des mesures décidées par le Gouvernement.

Parmi celles-ci, il faut citer la dernière dévaluation du franc, que nos exportateurs ont su mettre à profit timidement en 1983, beaucoup mieux en 1984, puis les dispositions tendant à lutter contre l'inflation, qui leur ont permis d'alléger le prix de revient de leurs produits et d'accroître leur compétitivité sur le marché international.

Dans ce sommaire rappel, il convient d'inclure les décisions relatives à la diminution de la consommation d'énergie. C'est en développant la production nationale d'énergie nucléaire et en subventionnant d'importants travaux publics et privés visant à économiser l'énergie que le Gouvernement a participé au recul des importations en volume de produits pétroliers.

Il n'empêche qu'une rapide analyse de nos échanges commerciaux nous enseigne que les exportateurs français n'ont pas profité pleinement de la reprise du commerce international.

Ainsi, la part des exportations françaises dans les échanges internationaux est restée stable, nos exportations n'ayant pas progressé au même rythme que les exportations mondiales, qui ont crû de 2 p. 100 en 1984.

L'exemple de la République fédérale d'Allemagne, qui a progressé plus vite que nous en termes de parts de marché, est, à cet égard, très significatif.

L'action de redressement entreprise par le Gouvernement depuis deux ans doit donc être poursuivie et accentuée pour parvenir à l'équilibre de notre balance commerciale. En particulier, l'effort important engagé en faveur du développement de nos investissements commerciaux doit être plus que jamais soutenu. La faiblesse de nos réseaux commerciaux à l'étranger

ne peut, en effet, que constituer un handicap des plus préjudiciables à la croissance de nos exportations. A cet égard, il me paraît opportun de rappeler encore, comme vous venez de le faire, madame le ministre, l'exemple de la République fédérale d'Allemagne, où seulement mille sociétés françaises sont implantées, alors que ce sont deux mille sociétés allemandes qui ont des succursales en France.

Madame le ministre, la difficulté des tâches que vous avez à accomplir nous échappe d'autant moins que d'autres obstacles peuvent surgir, qui résulteraient soit d'une baisse, soit d'une hausse du dollar. Si cette dernière hypothèse paraît exclue, il n'en est pas de même de la première, c'est-à-dire la baisse qui — ce n'est pas invraisemblable — pourrait accompagner une baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, suivie elle-même d'un ralentissement de la croissance, qui entraînerait à coup sûr des perturbations dans les échanges internationaux, ce qui ajouterait à vos soucis.

J'en viens, mes chers collègues, à l'examen des crédits budgétaires en faveur du commerce extérieur proposés pour 1985.

Toutes ces dépenses peuvent être regroupées sous trois rubriques : les moyens mis à la disposition des services et organismes chargés de promouvoir nos exportations ; l'ensemble des aides financières à l'exportation ; enfin, les prêts publics consentis aux exportateurs ou aux Etats étrangers qui commercent avec la France.

Les crédits de l'expansion économique à l'étranger, après avoir enregistré une forte augmentation en 1984, progressent de 5,5 p. 100 en 1985. Ils permettront un renforcement en moyens informatiques et en personnel des services et organismes chargés de promouvoir nos exportations. Ainsi, 9 millions de francs sont consacrés à l'informatisation des postes d'expansion économique à l'étranger.

Les directions régionales du commerce extérieur, où seront affectés vingt-deux agents supplémentaires grâce à un redéploiement du personnel au sein du ministère des finances, bénéficieront de crédits de 46 p. 100 supérieurs à ceux de 1984.

L'effort tendant à la maîtrise des frais de personnel et à une meilleure productivité fait que la subvention allouée au centre français du commerce extérieur est réduite de 5 p. 100.

A l'inverse, nous avons noté la forte progression des crédits concernant les expositions internationales, qui passent de 12 500 000 francs à 26 100 000 francs en 1985. Cette dotation permettra de financer la participation française aux expositions internationales de Tsukuba, au Japon, et de Vancouver, au Canada.

Les aides mises à la disposition des entreprises exportatrices ont atteint, en 1983, plus de 20 milliards de francs. Parmi ces aides, les procédures destinées au soutien de notre commerce courant ont fait l'objet d'un effort particulier. Nous notons avec satisfaction que cette action demeure prioritaire pour 1985. Les crédits de l'assurance-prospection sont ainsi majorés de 48 p. 100 par rapport à 1984.

La poursuite de l'effort accompli en faveur de l'assurance prospection et du développement commercial, principalement dirigé vers les petites et moyennes entreprises, est, en effet, indispensable pour permettre de compenser les faiblesses structurelles de notre commerce extérieur.

Les aides plus particulièrement destinées au soutien des grands contrats se sont stabilisées en 1983, non seulement en raison de la diminution sensible — 25 p. 100 en 1983 — des prises de commandes, mais aussi du fait qu'il ne restera que peu de biens et de services à livrer en 1985 au titre de contrats antérieurs.

Observons encore que le coût de l'assurance-crédit, qui vise à garantir les exportateurs contre les risques politiques et les variations de charge, s'alourdit pour la cinquième année consécutive du fait de la multiplication des risques politiques majeurs. Il s'ensuit une nouvelle dégradation des comptes de la Compagnie française pour le commerce extérieur.

Enfin, s'agissant d'une autre forme d'aide constituée par les bonifications d'intérêt gérées par la Banque française du commerce extérieur, j'indique que les crédits y afférents sont supérieurs de 40 p. 100 à ce qu'ils étaient en 1984.

Les prêts publics consentis aux exportateurs sont regroupés dans divers comptes spéciaux du Trésor. Ils comprennent, d'une part, la consolidation des dettes commerciales des pays étrangers, qui, pour 1985, devrait se solder par un excédent des recettes de 435 millions de francs et, d'autre part, les prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement, prêts qui représentent une partie importante de notre aide bilatérale aux pays en voie de développement. Pour 1985, le Trésor sera en mesure de signer des prêts pour un montant équivalent à celui qui fut retenu pour 1984.

Madame le ministre, mes chers collègues, il m'est agréable d'ajouter, pour terminer, que les membres de la commission des finances, dans leur majorité, n'ont pas fait d'objection à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1985. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, compte tenu de l'heure avancée et de la précision de l'intervention du rapporteur spécial de la commission des finances, je limiterai mon exposé à quelques observations relatives à l'évolution récente de notre commerce extérieur et à certains problèmes posés par les crédits et les aides qui sont prévus dans ce secteur pour 1985.

Tout d'abord, la commission des affaires économiques et du Plan a noté avec satisfaction qu'après le chiffre record de 1982 — 93 milliards de francs — le déficit de la balance commerciale française s'est réduit de près de la moitié en 1983, atteignant 49 milliard de francs, soit un chiffre inférieur à celui de 1981 : 50,9 milliards de francs.

Selon le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances, le solde pour 1984 s'établirait à 33 200 millions de francs et la continuation de cette évolution aboutirait en 1985 à un solde de 2 400 millions de francs, marquant ainsi le retour à l'équilibre du commerce extérieur.

Chacun, bien sûr, ne peut que se réjouir des résultats de l'an dernier, en espérant que les prévisions optimistes pour 1985 se réaliseront.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que l'amélioration constatée tient plus à des facteurs conjoncturels qu'à des modifications structurelles de nos échanges : dévaluation de mars 1983, concomitance d'une forte demande étrangère et d'une demande intérieure en récession, solde agro-alimentaire exceptionnel, tassement de nos importations de produits énergétiques, ventes d'Airbus, etc.

Mais des secteurs importants de notre économie demeurent déficitaires, tels la machine-outil, l'électronique professionnelle, les biens d'équipement ménager, le textile et l'habillement.

En outre, pour l'avenir, de nombreuses incertitudes subsistent quant au maintien de la reprise américaine — j'ai lu récemment dans la presse qu'elle donnait des signes d'essoufflement — à l'évolution des économies européennes et à la modernisation de l'économie française, qui conditionne notre compétitivité sur les marchés extérieurs.

Ce n'est pas sans une certaine inquiétude que nous avons pris connaissance des résultats du commerce extérieur pour le mois d'octobre : il accuse un déficit de 3 400 millions de francs, après avoir connu un excédent pendant deux mois consécutifs ; ces résultats sont dus à une forte poussée des importations, qui ont atteint le chiffre très élevé de 77 200 millions de francs.

Même si le déficit de 1984 doit atteindre environ 30 milliards de francs, les prévisions d'un retour à l'équilibre l'an prochain, auxquelles je faisais allusion voilà quelques instants, paraissent un peu optimistes.

Je donne dans mon rapport écrit diverses indications sur l'évolution d'ensemble de nos échanges extérieurs en 1983. Je voudrais simplement souligner quelques points.

Tout d'abord, l'agro-alimentaire a dégagé un solde positif encore plus élevé qu'en 1982 : 21 500 millions de francs au lieu de 14 milliards de francs l'an passé. Mais les industries agro-alimentaires ont vu leur excédent diminuer et passer de 9 600 millions de francs à 8 300 millions de francs.

En outre, je voudrais souligner la légère réduction de notre facture énergétique, qui, malheureusement, paraît avoir été éphémère, puisque les résultats de 1984 sont moins bons et que cette facture s'alourdira sans doute à nouveau avant la fin de l'année.

Je noterai encore que l'amélioration constatée pour les produits finis sidérurgiques, les matériaux de construction et les produits chimiques a plus que compensé le déficit des matières premières minérales et de certains autres secteurs traditionnellement déséquilibrés et que nos biens d'équipement professionnel ont retrouvé leur taux de couverture de 1981.

J'en arrive maintenant aux observations de votre commission sur le budget de 1985. Nous avons constaté que, si les moyens des services du titre III progressaient de 10,4 p. 100, soit sensiblement plus que l'ensemble du titre III du budget de l'Etat, cette augmentation se faisait, en réalité, au détriment des autres parties du budget.

En effet, le titre IV, c'est-à-dire les interventions publiques, connaîtra une diminution de 2,5 p. 100, si bien que le total des dépenses ordinaires s'accroîtra de 5,8 p. 100. Ainsi, compte

tenu des hausses de prix et des pertes de change prévisibles, les crédits, en réalité, sont inférieurs à ceux de 1984. Mais ce n'est rien à côté du titre V, qui se caractérise par une diminution des deux tiers des autorisations de programme et des trois quarts des crédits de paiement.

Les circonstances, madame le ministre, ne vous ont pas permis de venir devant notre commission comme nous l'aurions souhaité. C'est la raison pour laquelle je me permets de vous poser un certain nombre de questions.

Pour quelles raisons sacrifie-t-on délibérément dans ce budget les crédits d'investissement à un moment où l'on proclame clairement la nécessité de renforcer notre soutien au commerce extérieur ?

Pour quelles raisons diminue-t-on la subvention au centre français du commerce extérieur, qui, pourtant, a joué depuis plusieurs années un rôle important dans la promotion de nos exportations ?

Je poserai la même question pour l'agence de coopération technique, industrielle et économique, l'A.C.T.I.M., dont la subvention baissera, en 1985, de 10 p. 100.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que le rôle de cette agence consiste à informer les entreprises étrangères sur les possibilités technologiques de nos industries et à former des spécialistes étrangers utilisateurs de techniques et d'équipements français.

Pour ma part, je cherche à comprendre comment on peut vouloir à la fois rééquilibrer le commerce extérieur et réduire les moyens affectés à la promotion de nos exportations à l'étranger ; mais peut-être doit-on considérer, comme cela a été déclaré ici ou là, que l'aide apportée aux entreprises exportatrices se mesure non pas seulement au montant des crédits budgétaires, mais beaucoup plus au dynamisme des dirigeants des organismes de soutien ? Ce serait, à mon avis, une échappatoire quelque peu facile !

Je voudrais, enfin, vous faire part de deux autres soucis de la commission des affaires économiques et du Plan.

Le premier concerne la diminution sensible de ce que l'on appelle « les grands contrats » : d'un montant de 95 milliards de francs en part française transférable en 1982, on est passé à moins de 56 milliards de francs en 1983 et les résultats pour 1984 ne seront vraisemblablement pas meilleurs.

Le grand souci de la commission tient à la progression extrêmement rapide du total des aides au commerce extérieur, qui sont passées de 10 400 millions de francs en 1980 à 20 700 millions de francs en 1983, soit pratiquement le double, alors que, dans le même temps, nos exportations progressaient à peine de moitié.

On note, à cet égard, une certaine discordance.

J'ai écouté, madame le ministre, avec une grande attention les remarques fort intéressantes que vous avez formulées à propos des grands pays industrialisés, tels que le Japon et les U. S. A.

Je ne voudrais pas que vous fassiez l'économie de certains petits ou moyens marchés au profit d'autres pays. Il faut pour certains produits et vis-à-vis de certains pays que nos exportateurs potentiels fassent de nombreuses démarches afin d'obtenir de la C. O. F. A. C. E. une garantie qu'elle donne avec beaucoup de parcimonie. Comment cela se fait-il ?

Est-ce normal que, dans certains pays où nous avons investi depuis de nombreuses années, lors de certaines manifestations internationales la France ne soit pas présente pour affirmer sa volonté de continuer ses relations avec ces pays, surtout au moment où d'autres pays frappent à la porte. Je pourrais, à ce sujet, vous lire des articles de presse.

Soyons présents dans ces pays. Le Japon comme les Etats-Unis n'attendent que le moment de notre retrait ou même, simplement, un moment d'absence de notre part pour prendre notre place.

Si vous voulez vraiment, madame le ministre, que la France poursuive le développement de ses exportations et son équilibre économique, il est nécessaire de maintenir la présence française.

Tels sont, monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, les points sur lesquels je souhaitais attirer l'attention du Sénat.

En conclusion, votre commission des affaires économiques et du Plan, d'une part, enregistrant le redressement de notre commerce extérieur — mais c'était à la fin du mois d'octobre et nous ne connaissions alors que les résultats des mois d'août et de septembre — et, d'autre part, estimant que le volume et la répartition des crédits prévus pour 1985 n'étaient pas satisfaisants, a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat, sous

réserve, bien évidemment, des éclaircissements et des précisions que vous pourriez, madame le ministre, nous apporter en séance publique. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 8 novembre 1984 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe de l'union centriste, 20 minutes ;
- Groupe socialiste, 19 minutes ;
- Groupe du rassemblement pour la République, 17 minutes ;
- Groupe communiste, 7 minutes.

La parole est à M. Maurice-Bokanowski.

M. Michel Maurice-Bokanowski. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, avec votre Gouvernement, nous n'avons le choix qu'entre deux types de courbe pour nous rendre compte des réalités économiques : soit la courbe exponentielle, ce sont les chiffres du chômage ; soit la courbe sinusoïdale, ce sont les chiffres du commerce extérieur. Ces chiffres fluctuent. Et les Français qui, chaque mois, ont pris l'habitude de « floppées » de mauvais indices, ont eu droit, en 1983, à quelques bulletins de victoire, inhabituels, il est vrai, depuis que vous êtes au pouvoir. C'est déjà du passé, puisque le dernier mois est mauvais et que les perspectives pour l'année ne sont pas brillantes.

Mais revenons un instant sur ce qui s'est passé les derniers mois. Les chiffres relatifs au commerce extérieur me font penser, pour leur présentation, à ceux de la criminalité. Vous connaissez le refrain nouveau : la criminalité augmente, certes, mais « moins qu'avant ». Et le bon peuple est appelé à se réjouir de cette « moindre augmentation ».

Pour moi, qui ait eu à connaître, comme d'autres, de la débâcle de 1940, cela me fait songer aux communiqués du Haut Commandement français, selon lesquels nous reculions mais « moins qu'hier ». Nous inaugurons cette défense « souple et élastique » — c'étaient les termes de l'époque — et c'est ce qui nous conduisit du Rhin à la Bidassoa en trois semaines.

En d'autres termes, madame, je me réjouis que le déficit soit plutôt de 30 milliards de francs que de 90 milliards de francs, mais je me refuse à faire de ce déficit une victoire. C'est tout au plus un répit.

La seule victoire qui vaille dans ce domaine, permettez-moi de le rappeler, serait un excédent de notre commerce extérieur. Vous conviendrez avec moi que nous n'y sommes pas. De surcroît, les derniers chiffres, comme je l'ai dit, n'ont pas été très satisfaisants.

Que reste-t-il de vos propos optimistes, rectifiés, il est vrai, par M. Jacques Delors, lorsque vous annonciez, au début de cette année, que nous aurions un déficit très faible ? Je n'ose pas citer le chiffre. George Bernard Shaw disait que la prédiction était un art difficile, surtout lorsqu'elle concernait l'avenir.

La prédiction aura été trompeuse et risquée même si votre département ministériel est difficile à gérer, je le reconnais. Je ne vous en fais pas reproche. Après tout, c'est logique. Vous restez prisonnière des vieilles catégories mentales de la macro-économie alors que, si sophistiqués soient-ils, tous les modèles macro-économiques font faillite parce que la réalité économique est trop complexe et repose sur trop d'éléments psychologiques pour être ramenée à quelques variables qui joueraient entre elles immanquablement.

Je pensais simplement que, de retour de son voyage aux Etats-Unis, M. le Président de la République et vous-même, vous seriez entretenus de ce qui s'est passé là-bas. La révolution intellectuelle qui a secoué ce pays est, avant tout, l'explication majeure de sa réussite. Il est vrai que cela a peu de choses à voir avec les conceptions socialistes qui vous ont porté au pouvoir.

D'un point de vue strictement conjoncturel, vous le savez aussi bien que moi, vous êtes prise dans une tenaille. Ou bien l'économie intérieure stagne, et nos achats à l'étranger s'effondrent ; ou bien l'économie intérieure reprend, et c'est le déficit.

D'un point de vue structurel, à présent, le défaut de la cuirasse est également bien connu. Nos échanges sont déficitaires avec nos partenaires solvables, ceux qui, en règle générale, vivent cette reprise économique que la politique de votre Gouvernement en 1981 et en 1982 nous empêche de connaître pour motif impérieux d'assainissement de nos dépenses publiques.

Mais je voudrais surtout, madame, envisager les faits avec vous d'une façon presque philosophique, parce que ma question porte sur l'existence de votre ministère. Prenons, en effet, du recul par rapport aux chiffres et à la conjoncture que j'évoquais tout à l'heure, et réfléchissons ensemble.

Ce qui fait qu'un pays connaît ou non de bons résultats du commerce extérieur dépend du travail de chaque ressortissant à tous les niveaux de la production. C'est simple, mais c'est essentiel.

L'existence même de votre ministère tend à faire croire que le succès dépend de la qualité du ministre responsable ; si cela était vrai, que de triomphes n'enregistrerions-nous pas aujourd'hui, car je reconnais, madame le ministre, que vous vous donnez beaucoup de peine et que vous n'épargnez pas vos efforts.

Or je suis désolé, mais s'il est un domaine où votre action représente epsilon par rapport aux flux qui s'échangent, c'est bien le vôtre. J'ajouterais que vos actions, qui ont tendu à multiplier les « missions » à l'étranger avec des dizaines d'exportateurs relèvent du spectacle. Il n'y a vraiment qu'en France que l'on puisse croire qu'il suffit d'arriver et de signer — et encore, pas toujours ! — quelques contrats pour estimer avoir accompli son devoir. C'est bon pour la galerie ! Les spécialistes savent qu'exporter cela signifie un tissu de relations commerciales, une action lente et patiente, des études affinées, du personnel qualifié en permanence sur place.

Tout ce travail acharné, qui s'accomplit heureusement dans certains secteurs industriels et commerciaux, ne vous doit, j'ai le regret de vous le dire, absolument rien. Tout au plus appartient-il au Gouvernement, dans ce domaine précis, de surcharger les entreprises et de démotiver leur personnel. A cette tâche, je le reconnais, certains de vos collègues ont été excellents, et ce qui existe pour le commerce extérieur, c'est exactement la même chose pour les mouvements sociaux.

Voilà quelques semaines, madame le ministre, dans un débat qui nous opposait à cette tribune, vous me disiez : « Il faut constater qu'il y a moins de grèves qu'auparavant. » Eh bien ! hier, au moment où j'écrivais ce discours, j'apprenais que se préparait une grève tournante de l'E.D.F. — ce qui fortifiera certainement nos exportateurs ! — que la S.E.I.T.A. poursuivait une grève dure — dont on ne voit pas encore la fin — que les mineurs de fer entraient à leur tour dans la danse et que, sacrilège ! le meilleur défenseur des droits sacrés des travailleurs, le journal *Le Monde*, ne paraissait pas pour cause de grève. Sachez en outre que les grèves sporadiques et insidieuses des postes que nous subissons à longueur d'année sont détestables pour toutes nos affaires.

Je souhaite donc, madame le ministre, que votre ministère disparaisse, tout simplement parce qu'il me paraît symbolique de cette vision technocratique qui a consisté à croire que l'on pouvait décréter d'un ministère une bonne politique du commerce extérieur, tout comme vous avez cru un temps que l'on pouvait décréter un taux de croissance et qu'il suffisait pour cela de manier quelques grands équilibres.

Mais je suis aussi pour sa disparition parce qu'il ne relève pas de sa compétence de mettre en œuvre les bonnes solutions. La plupart d'entre elles relèvent du ministère de l'économie et quelques autres de votre collègue préposé à la tâche — il est vrai surhumaine — dite des « simplifications administratives ».

Les solutions pour que la France retrouve son tonus à l'exportation ? Elles ne dépendent en rien de ces voyages planétaires qui sont entrepris pour susciter des « vitrines de la France ». Celles-ci sont, au mieux, sympathiques et, au pire, dérisoires. Non ! Le commerce extérieur se redressera le jour où notre monnaie sera de nouveau une monnaie forte, il se redressera le jour où le contrôle des changes sera supprimé, il se redressera le jour où les procédures seront libérées, il se redressera le jour où la fiscalité sera moins « démotivante » pour ceux qui travaillent durement.

Voilà pourquoi, madame le ministre, si vous vouliez vraiment rendre service et agir conformément à la mission qui vous a été impartie, vous useriez, avant de vous saborder, de toute votre énergie — qui est grande — pour que votre collègue M. Bérégovoy n'annonce pas qu'il libère « petit à petit » les prix quand il faut tous les libérer, et vite, pour que les entreprises puissent adapter librement leur stratégie à la conjoncture ; vous insisteriez pour qu'il ne remplace pas l'encadrement du crédit par des « normes de progression bancaires », parce que c'est remplacer un cheval borgne par un cheval aveugle...

M. Paul d'Ornano. Très bien !

M. Michel Maurice-Bokanowski. ... vous feriez en sorte qu'il ne prétende pas avoir supprimé le contrôle des changes alors que la législation pour les entreprises est toujours aussi contraignante ; vous feriez également en sorte que la baisse des impôts promise en 1985 favorise d'abord et avant tout les investisseurs et vous donneriez un contenu concret à cette mesure, que vous annonciez il y a quelques mois, de diminution des formalités pour créer son entreprise. A ce jour, madame le ministre, il faut, en

effet, toujours beaucoup de temps et une solide aptitude à la course au guichet pour y parvenir.

Le projet de budget que vous nous présentez ne nous rassure pas : le redressement du commerce extérieur demeure extrêmement fragile, et même incertain.

C'est la politique menée pour le changement structurel de notre appareil productif à court et à moyen terme qui est en jeu, tant pour nos marchés intérieurs qu'extérieurs. C'est le problème de la survie de nos entreprises qui se pose. Elles sont aujourd'hui confrontées à des économies plus saines et plus vigoureuses que la nôtre, puisque fiscalement plus favorisées.

Comment rendre nos entreprises aussi compétitives ? Voilà l'enjeu. Nous pensons que la méthode, je devrais dire « les » méthodes appliquées depuis trois ans sont déconcertantes et mauvaises et que les résultats décevants qui en découlent prouvent qu'il faut faire passer sur le pays un souffle nouveau et lui redonner confiance.

Le plus tôt sera le mieux et je vous prends le pari qu'alors, en quelques mois, la pleine mise en œuvre des capacités productives françaises libérées vous donnera des chiffres du commerce extérieur bien meilleurs et rapidement excédentaires. (*Applaudissements sur les travées du rassemblement pour la République, de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. René Martin.

M. René Martin. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, comme l'a rappelé M. le rapporteur spécial, les résultats obtenus dans la situation de notre commerce extérieur ont marqué en 1983 un net redressement puisque le déficit de notre balance commerciale a plus que diminué de moitié et que ces bons résultats se sont confortés en 1984, le déficit global ayant été ramené à 19 milliards de francs pour les neuf premiers mois de l'année, contre 41 milliards de francs pour la même période de 1983.

Mais les résultats du premier semestre de 1984 sont inégaux puisque, si nos échanges industriels se sont améliorés, la facture énergétique tend à s'alourdir à nouveau.

Les crédits du commerce extérieur sont consacrés à deux grands types d'actions : l'expansion économique à l'étranger et les aides à l'exportation.

Ceux qui sont consacrés à l'expansion économique à l'étranger se maintiennent à 5,50 p. 100. L'activité de ce service tend à se redéployer vers les pays de la C.E.E., qui présentent les marchés les plus porteurs. Il convient donc d'intensifier le rôle des vingt-deux directions régionales du commerce extérieur, qui sont toutes devenues opérationnelles en 1984.

Pour les aides à l'exportation, nous apprécions l'importance des aides au commerce courant, qui peuvent contribuer à compenser les faiblesses structurelles de notre commerce extérieur. Nous retenons particulièrement l'effort d'aide à la prospection, orienté principalement vers les petites et les moyennes entreprises — le total des budgets garantis à ce titre a dépassé 1 milliard de francs — et vers l'aide aux implantations commerciales à l'étranger.

Enfin, un effort important est réalisé en matière d'aides octroyées pour le développement des grands contrats, même si leur nombre diminue, ainsi que vous l'indiquiez tout à l'heure, madame le ministre. Ces aides sont les plus importantes, étant donné la contribution apportée par ces grands contrats à l'équilibre de notre balance des paiements.

Mais, madame le ministre, permettez-moi de m'étonner devant certaines décisions qui semblent aller *a contrario* de l'amélioration que nous souhaitons tous.

Je citerai trois exemples dans mon département des Yvelines.

En premier lieu, dans la branche de l'automobile, le solde positif du commerce extérieur se réduit chaque année. Je ne pense pas que les 75 000 suppressions d'emplois prévues à l'échelon national et l'installation d'entreprises à l'étranger vont infléchir cette tendance à la baisse. Faudra-t-il attendre un solde négatif pour que le Gouvernement incite les entreprises à changer d'orientation ?

Mon deuxième exemple a trait à l'emballage. Vous avez déclaré, dans le numéro 719 du *Courrier du Parlement*, madame le ministre, qu'il était un élément décisif de la compétitivité.

C'est donc une industrie à laquelle vous attachez la plus grande attention. Dans le même numéro, votre collègue chargée de l'environnement souhaite, quant à elle, que l'emballage soit moins agressif pour l'environnement, bref, plus « écologique ».

L'usine Rhône-Poulenc Films, située à Mantes-la-Ville, est le seul fabricant français de cellophane et de film polypropylène. Après avoir cédé au groupe anglais B.C.L. la fabri-

caiton de polypropylène, Rhône-Poulenc a décidé d'arrêter définitivement celle de la cellophane au 31 janvier 1985. Son potentiel commercial et son réseau de transformateurs avaient placé cette entreprise au premier rang commercial en Europe et au troisième rang mondial. Il était nécessaire d'augmenter la capacité de production de la cellophane pour se situer à un niveau compétitif comparable à la concurrence, même en substituant au maximum le film polypropylène à la pellicule cellulosique. Il ne fallait pas tout abandonner.

De plus, la matière première, la pâte de bois, est une ressource renouvelable et son abandon nuit à la rentabilisation du massif forestier français. Il va nous falloir maintenant importer la presque totalité de nos besoins en emballage souple. Est-ce une bonne politique pour votre budget ?

Je voudrais citer un troisième et dernier exemple qui prouve que la politique menée en ce qui concerne la récupération et le traitement des huiles usées conduit elle aussi à un accroissement du déficit du commerce extérieur.

Je vous rappelais ici même, le 15 juin, que les installations existant sur le site de la raffinerie Elf de Gargenville permettent, après l'arrêt de la distillation atmosphérique, le retraitement immédiat des huiles.

La direction de l'environnement, de la protection des consommateurs et de la sécurité nucléaire à la commission des Communautés européennes a commenté la directive n° 75-439 du 16 juin 1975. Cette dernière tendait à la fois à assurer l'élimination sûre des huiles usagées afin de protéger l'environnement et à promouvoir le recyclage de ces huiles, afin de réaliser la gestion la plus rationnelle des ressources qu'elles constituent en tant que matière première pour l'énergie.

Permettez-moi de citer le rapporteur de la Commission européenne, M. Andreopoulos : « Dans le cadre du décret de 1979 concernant les huiles usagées, celles produites en France auraient dû être régénérées dans le pays et contribuer ainsi à la réduction des importations. »

Et nous importons des huiles traitées ! Veut-on oui ou non se donner les moyens pour collecter et traiter ces déchets et, en conséquence, limiter nos importations, donc améliorer notre balance commerciale ?

Voilà, madame le ministre, quelques faits qui montrent qu'il est possible d'améliorer encore les bons résultats du commerce extérieur. Il en existe beaucoup d'autres, mais il faut avoir la volonté et se donner des moyens d'aboutir.

Les résultats du commerce extérieur ont été meilleurs ces deux dernières années. Ils sont donc encourageants, mais ils restent très fragiles. J'en veux pour preuve les résultats d'octobre, qui accusent un déficit de 3 400 millions de francs.

Notre pays reste déficitaire vis-à-vis des pays riches et industrialisés — République fédérale d'Allemagne, Etat-Unis, vous l'avez dit — et les perspectives d'achats des pays en voie de développement restent très basses.

Je conclurai cette intervention, madame le ministre, en vous posant quelques questions.

Premièrement, est-il possible de faire procéder à une étude des flux d'importations des principales entreprises importatrices ?

Deuxièmement, afin de contrecarrer la pénétration étrangère dans les secteurs où celle-ci est excessive, ne pensez-vous pas qu'il faudrait mettre en place un mécanisme contractuel qui profiterait d'une aide publique pour permettre le rapprochement d'entreprises, afin de substituer aux fournisseurs étrangers des entreprises françaises ?

Troisièmement, quelles mesures comptez-vous prendre pour revaloriser la place du commerce international dans l'enseignement secondaire et supérieur, technique et général ?

Telles sont, madame le ministre, les quelques remarques que je voulais présenter. Contrairement à l'orateur qui m'a précédé à cette tribune, je ne demanderai pas votre disparition (*Sourires*). Bien au contraire, le groupe communiste, quant à lui, regrette que les crédits afférents à votre département ministériel ne soient pas réunis dans un même budget. Néanmoins, il votera les crédits que vous proposerez.

M. le président. La parole est à M. Matraja.

M. Pierre Matraja. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est la fin de l'automne et personne n'a été étonné, tout au long de cette journée, d'entendre les sanglots longs des violons de la majorité sénatoriale (*Sourires*). Notre hémicycle a été transformé en véritable prétoire et, à titre tout à fait exceptionnel, de nombreux avocats généraux ont plaidé contre votre échec en prononçant des réquisitoires qui se voulaient sans appel.

Qu'il me soit donc permis, dans cette intervention, de rétablir quelques vérités, car certains prophètes de malheur semblent particulièrement frappés d'amnésie.

La discussion des prochains chapitres budgétaires me permettra d'indiquer dans les jours à venir qui est dans le flou et qui pratique la ligne droite.

Commentant les résultats du commerce extérieur du mois d'août dernier, qui a enregistré un excédent de 3 500 millions de francs, vous avez déclaré, madame le ministre : « Il faut se garder de chanter victoire quand les résultats sont bons et de désespérer quand ils le sont moins ».

Votre prudence dans l'analyse des chiffres se trouve malheureusement vérifiée par les résultats d'octobre : après le léger excédent de septembre — 470 millions de francs — octobre affiche en effet un déficit et montre en réalité les difficultés de notre commerce extérieur à sortir coûte que coûte de ce déficit structurel de l'ordre de 2 à 3 milliards de francs. La question est de savoir si ce résultat est un retour à la normale. On est en droit de le penser dans la mesure où il correspond d'ailleurs à la moyenne mensuelle enregistrée au cours des six premiers mois de l'année, soit 3 700 millions de francs.

Certes — vous l'avez mentionné dans votre intervention — il y a manifestement redressement de nos échanges extérieurs puisque, par rapport à 1983, sur les dix premiers mois de l'année 1984, notre déficit est ramené de 41 600 millions de francs à 22 400 millions de francs. Mais il faut bien admettre que nous sommes loin de l'objectif initial du plan de rigueur de mars 1983, qui prévoyait pour l'année 1984 un déficit de 7 milliards de francs environ, puisqu'il sera en vérité de 25 à 30 milliards de francs.

Les résultats mensuels sont donc incertains, mais ils sont pourtant riches d'enseignements car ils montrent : d'abord, que notre pays souffre depuis 1976 et souffrira encore longtemps du sous-investissement des entreprises ; ensuite, que le problème de compétitivité n'est toujours pas réglé, même si des résultats en ce domaine sont à relever ; enfin, que des efforts restent à faire pour conquérir les marchés.

De 1974 à 1983, l'investissement industriel a diminué régulièrement en volume et les deux seules années de croissance — 1976 et 1980 — n'ont pas suffi à compenser le recul enregistré les autres années.

Aujourd'hui, personne — même dans cet hémicycle — ne peut contester un tel constat. D'ailleurs, notre rapporteur général a souvent dénoncé, dans ses notes de conjoncture d'avant 1981, le désinvestissement industriel de la France : un « mal insidieux » disait-il. Un seul chiffre : la formation brute de capital fixe de l'industrie est passée de l'indice 115, en 1973, à l'indice 98 en 1981 et sa croissance sur sept ans a été, en France, inférieure à la moyenne des pays de la C. E. E. et de l'O. C. D. E.

Aujourd'hui, notre pays subit les conséquences de ce manque d'industrialisation. Des secteurs entiers de l'économie sont à restructurer ; je pense notamment au textile-habillement, à l'équipement-ménager ou bien à la machine-outil. Toute relance type 1981-1982 est donc impossible, à moins d'accepter un déficit commercial comme un endettement extérieur record. Il faut moderniser notre appareil industriel, donc investir à nouveau pour retrouver demain la compétitivité.

Mais le passage à la compétitivité est difficile et les résultats d'octobre l'attestent. En effet, la contre-performance du dernier mois connu augure mal — il est vrai — l'espoir de contenir le déséquilibre commercial l'an prochain, mais elle nous donne deux indications.

D'abord, cette contre-performance indique que l'économie française doit rester — permettez-moi cette expression, madame le ministre — en pénitence et s'abstenir de tout retour à une croissance rejoignant celle de ses partenaires.

Ensuite, elle signifie aussi que l'investissement de l'industrie concurrentielle, qui tourne actuellement autour de 12 p. 100 l'an, se traduit par une recrudescence des importations de biens d'équipement. La forte progression des importations — 6 p. 100 de plus que pour le mois de septembre — n'est pas due, en effet, à l'achat des ménages puisque l'I.N.S.E.E. annonce une très forte baisse des produits manufacturés : le recul est de 7,4 p. 100 par rapport à septembre et de 10,7 p. 100 si on exclut l'automobile. Le ralentissement de la demande des ménages se confirme donc ; après une progression entre 1972 et 1983 d'environ 3 p. 100 en volume par an, la consommation des ménages tend nettement à se ralentir depuis deux ans : plus 1 p. 100 l'an seulement. Et encore, la faible progression enregistrée est-elle due aux services, car pour les seuls produits manufacturés dont la demande croissait au rythme de 3,5 p. 100 en volume dans la période de 1972-1982, on assiste, là aussi, depuis deux ans à un recul absolu : moins 1,4 p. 100 en 1983 et vraisemblablement moins 2,5 p. 100 pour 1984.

Ces quelques chiffres montrent, mes chers collègues, que les résultats d'octobre ne sont pas si négatifs ; en effet, au moment où les Français consomment moins, le pays commence à investir davantage. Phénomène nouveau en France !

Le second enseignement que l'on peut tirer des résultats des dix premiers mois de l'année 1984 est que le problème de compétitivité n'est toujours pas réglé.

Des résultats tangibles existent, c'est vrai. Je salue l'action courageuse du Gouvernement depuis 1981, qui a mené un effort intense de « désindexation » prix-salaires et de réduction des coûts salariaux unitaires. Après un taux d'inflation de 13,6 p. 100 en 1981, nous sommes actuellement à 6,9 p. 100 sur les douze derniers mois, soit le meilleur résultat enregistré depuis 1973. Depuis le début de l'année 1984, les prix ont augmenté d'environ 6 p. 100, ce qui laisse envisager une augmentation annuelle de 6,7 p. 100 environ en glissement. Il en résulte aussi une amélioration des résultats financiers des entreprises qui se poursuivra l'an prochain.

Mais la compétitivité, ce n'est pas seulement une affaire de prix, même si leur rôle n'est pas négligeable dans certains secteurs comme l'automobile ou, de façon plus générale, en matière de commerce courant de marchandises qui constitue actuellement le terrain de bataille essentiel de la France. En effet, les pays du tiers-monde, en difficulté, ont restreint leurs achats de biens d'équipement et d'usines, ainsi qu'en témoigne la chute des grands contrats, et les échanges avec les pays de l'Est sont devenus déficitaires à cause des importations de pétrole et de gaz en provenance de l'Union soviétique.

La compétitivité, c'est aussi et surtout une question de qualité des produits, de respect des délais de livraison, de suivi des services après-vente, d'adaptation à une demande mondiale en perpétuel mouvement.

Sur tous ces points, la France est encore en retard et, en parts de marché, le « made in France » n'accroît pas son impact — c'est bien là le plus grave.

Seule la forte reprise mondiale des échanges, aux Etats-Unis en particulier, où le dollar fort a permis une percée et facilité quelques contrats spectaculaires, masque les insuffisances persistantes de la compétitivité française.

Outre-Atlantique, nos produits connaissent un rythme d'accroissement moins rapide que celui de la République fédérale d'Allemagne ou de l'Italie.

En octobre, le déficit avec les pays de l'O. C. D. E. — sans la C. E. E. — s'accroît pour s'établir à 3 200 millions de francs. Vis-à-vis de la C. E. E., le déséquilibre tourne autour de 6 milliards de francs.

Avec la République fédérale d'Allemagne — notre premier fournisseur hors énergie et notre premier client — le déficit commercial qui était de 22 600 millions de francs en 1981, 38 100 millions de francs en 1982, 27 400 millions de francs en 1983 est de 32 milliards de francs sur les dix premiers mois de l'année. Certes, l'exportation française subit de plein fouet le maintien d'une parité fixe entre le franc et le Mark depuis mars 1983 et, au fil des mois, le différentiel d'inflation variant entre 5 et 7 points pèse sur la compétitivité. Mais le fond du problème n'est-il pas la faiblesse des réseaux commerciaux outre-Rhin ? Vos services, madame le ministre, n'ont-ils pas mis l'accent sur deux chiffres ?

J'en arrive ainsi au troisième point, qui est celui des efforts encore à faire pour conquérir les marchés.

Je ne rappellerai pas les efforts en crédits consentis par votre ministère pour soutenir les exportations ; M. le rapporteur les a évoqués.

Je mentionnerai néanmoins les crédits de l'assurance-prospection qui progressent de 48,7 p. 100, de 1984 à 1985, après l'augmentation de 100 p. 100 de 1982 à 1984 ; cela prouve que les améliorations apportées à cette procédure, en mars 1982, portent leurs fruits.

Je citerai également les bonifications d'intérêts gérés par la B. F. C. E. — la banque française du commerce extérieur — qui progressent de 40 p. 100. A ce propos, à titre de comparaison, signalons que les subventions à l'exportation coûtent à l'Etat et à la Banque de France, en 1984, quelque 20 milliards de francs — c'est-à-dire les prêts bonifiés — la subvention des prêts au logement, 13 500 millions de francs, la subvention allouée à l'agriculture, environ 6 milliards de francs et le coût des bonifications à l'industrie, 3 300 millions de francs. L'effort des pouvoirs publics est par conséquent réel.

Je ne rappellerai pas non plus vos efforts, madame le ministre, ainsi que ceux de vos services. A ce sujet, j'aimerais connaître les incidences de votre voyage au Japon, du 16 au 20 octobre dernier, voyage qui a permis aux représentants de vingt et une régions de France, dont celle à laquelle j'appartiens — Provence -

Alpes-Côte d'Azur — d'être présents à l'exposition de Tokyo 1984. Le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur donne l'exemple du dynamisme et du refus du repli sur soi.

Conformément aux conclusions d'un rapport rédigé par vos services « Comment relever le défi japonais ? », vous nous apportez, madame le ministre, une réponse claire : non au protectionnisme systématique mais recherche d'une coopération équilibrée et d'une nécessaire implantation au Japon.

Mais une implantation à l'étranger, se prépare. Or les Français hésitent trop souvent à se lancer. Un article paru dans *Le Nouvel économiste* du 8 octobre dernier est éloquent à cet égard. D'après un sondage effectué à l'occasion de la sortie du livre blanc de l'exportation et qui fait le point auprès des dirigeants étrangers et clients habituels de la France, on constate que 91,4 p. 100 d'entre eux se félicitent de la qualité technique de nos produits et 57 p. 100 de nos prix. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est donc pas le prix qui est en cause. En revanche, 68 p. 100 déplorent le non-respect des délais de livraison ; 61 p. 100 notre méconnaissance des marchés ; et 52 p. 100, les négligences dans l'après-vente. Moralité, je cite l'hebdomadaire : « Non, les « *Frenchies* » ne sont pas des ringards, mais ils ne font pas beaucoup d'efforts pour conquérir les marchés, ni pour approvisionner dans les délais requis ou assurer le suivi des ventes. »

Mes chers collègues, avoir le meilleur produit du monde ne dispense d'aucun préliminaire. Or trop d'entreprises croient pouvoir faire l'économie des travaux d'approche.

Pourtant, un produit peut faire miracle de Dunkerque à Marseille et faire un « flop » passé le Rhin ou l'Atlantique. Les déceptions sont légion ! Que de temps perdu !

Il faut donc investir dans la prospection et ne pas faire comme le patron d'une entreprise de presse-purée, machines à râper, ouvre-boîtes et autres coupe-frites qui, à peine arrivé à l'aéroport de New York, a réalisé l'ampleur de la catastrophe : dans les mains de son agent, une pomme de terre d'un volume triple de celle du Limousin et impossibilité de la faire entrer dans le coupe-frites ! Cet exemple, que je qualifierai de... savoureux, illustre, me semble-t-il, très bien le comportement de nombreux industriels français. Ils travaillent bien mais ne savent pas vendre. Selon le livre blanc, les relations commerciales entre sociétés procèdent plus souvent d'une démarche volontaire des clients eux-mêmes — dans 45 p. 100 des cas — que des vendeurs français — 32 p. 100 des cas.

La solution à ce problème capital passe peut-être, madame le ministre, par la création d'une école nationale de l'exportation. Mais votre idée risque peut-être de faire double emploi avec les enseignements des principales écoles de commerce. C'est, non pas une critique, mais une question que je pose.

L'agressivité de nos entreprises dans la conquête de marchés extérieurs n'est donc pas notre point fort ; mais il faut aussi savoir maîtriser et développer le marché conquis tant sur le plan extérieur que sur notre propre marché intérieur, c'est-à-dire le marché français. C'est ni plus ni moins le problème de la reconquête du marché intérieur et sur ce plan aussi, l'efficacité fait parfois défaut.

Pour illustrer mon propos, je vous donne, mes chers collègues, l'exemple suivant : un de mes amis a commandé une 205 Peugeot, deux portes — bref, le « look » du Salon de l'auto 1984 — et a signé, le 15 octobre dernier, le contrat stipulant que la livraison du véhicule se ferait dans la première quinzaine de novembre. Or, nous sommes aujourd'hui le 27 novembre et cet ami n'est toujours pas assuré de prendre possession de la voiture dans les jours qui viennent. Plus de sept semaines d'attente, est-ce normal ? Est-on compétitif quand on sait que de très nombreuses marques étrangères, notamment allemandes, répondent à la demande dans un délai de quarante-huit heures ?

Je dis oui à l'amélioration des réseaux commerciaux à l'étranger mais, attention, ne négligeons pas le marché intérieur ! Le rétablissement durable de notre commerce extérieur, c'est non seulement une politique tous azimuts vers l'exportation, mais encore la défense du client français et la satisfaction immédiate de ses besoins.

Cet aspect volontairement pessimiste de notre commerce extérieur ne doit pas occulter les progrès manifestes de notre balance commerciale.

Monsieur le rapporteur, ainsi que vous-même, madame le ministre, avez rappelé les causes de ce redressement et les nouveaux signes d'amélioration. Je ne reviendrai donc pas sur le surplus industriel — qui enregistre pour les dix premiers mois, plus de 7 440 millions de francs, contre 60 milliards en 1983 et 29 milliards en 1982 — sur l'agro-alimentaire — notre pétrole vert, qui tourne autour de plus de 29 milliards — et la stabilisation du déficit énergétique qui, bien qu'il ne progresse que

modérément, reste trop élevé. En revanche, notre taux d'indépendance énergétique augmente : il est passé de 35,6 p. 100 à 39,3 p. 100 en un an, en dépit du cours élevé du dollar. On oublie trop souvent de dire qu'avec un dollar à 9,50 francs, sur un an, ce sont 40 milliards de francs de plus pour la facture énergétique.

Ces améliorations doivent être encouragées car elles indiquent très nettement que les efforts et les choix économiques du Gouvernement entrepris depuis 1981 commencent à porter leurs fruits.

Sur le plan industriel, je me réjouis de constater que des secteurs sérieusement en difficulté en mai 1981 redressent la tête puisque les taux de couverture s'améliorent globalement, par exemple dans le secteur des équipements électriques, dans celui de la machine-outil, dans celui de l'électronique où la réduction du déficit commercial est passé de 13 milliards de francs en 1982 à 6 milliards de francs cette année, chiffre à cet égard significatif d'un début de redressement. L'aide publique dans ce secteur a donc apporté des résultats positifs et est la preuve que l'intervention de l'Etat ne conduit pas à la catastrophe, contrairement aux prédictions de certains.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Matraja. (*Marques d'approbation sur les travées du R. P. R.*)

M. Pierre Matraja. Le retour à l'équilibre de notre balance commerciale, c'est enfin la défense de nos intérêts commerciaux sur le plan international. A ce propos, je regrette que le rapport de la commission des finances n'ait pas abordé cette question importante pour l'avenir de nos échanges.

En tant que membre du bureau de la délégation du Sénat pour les communautés européennes, je me félicite de l'adoption du nouvel instrument de politique commerciale en septembre dernier, conformément à la conception défendue par la France au cours du Conseil européen de Bruxelles des 21 et 22 mars 1983. La présidence française de janvier à fin juin 1984 a favorisé le renforcement à la fois du marché intérieur communautaire et de la politique commerciale commune et donc « l'identité externe » de la communauté puisque le nouvel instrument de politique commerciale permet, soit de riposter aux pratiques commerciales illicites, soit d'assurer le plein exercice des droits de la communauté face à des pratiques commerciales « licites » des pays tiers.

En conclusion...

M. Dominique Pado. Ah !

M. Pierre Matraja. ...eh oui messieurs, tout à une fin ! (*Exclamations sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

En conclusion, dis-je, les efforts engagés par le Gouvernement commencent à porter leurs fruits. La réduction du déficit commercial, qui avoisine les 25 milliards de francs, en est la preuve. Il faut maintenir cette volonté de redressement. La lutte contre l'inflation, les actions de modernisation accélérée de notre appareil industriel, le développement des réseaux commerciaux et l'assainissement financier de nos entreprises doivent permettre aux firmes françaises de reconquérir des parts substantielles du marché national et d'accroître fortement notre présence sur les marchés étrangers.

Ce projet de budget, tout comme votre action, conduira au rétablissement de nos échanges. Aussi, soyez assurée, madame le ministre, du soutien du groupe socialiste. Vous n'aurez certes pas beaucoup à attendre de la majorité du Sénat (*Rires et exclamations sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*) mais c'est justement la nuit qu'il est bon de croire à la lumière ! (*Applaudissements sur les travées socialistes. — Rires et applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Gérin.

M. Alfred Gérin. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, au moment où le budget pour 1985 est en discussion, on peut s'interroger sur les hypothèses macro-économiques retenues, notamment en matière de commerce extérieur ou l'on prévoit un solde positif de 2 400 millions de francs. Ce bon résultat proviendrait d'une amélioration nouvelle et soutenue des termes de l'échange, avec plus de 2,1 p. 100 en 1985 sous la triple influence de la baisse des matières premières, du recul de l'inflation mondiale et de la baisse attendue du dollar : 8,40 francs en moyenne pour 1985. Rappelons que pour les dix premiers mois de 1984, le taux moyen atteint 8,62 francs.

La croissance plus forte de 1,8 p. 100 prévue pour la France, conjuguée à un ralentissement de celle de nos principaux partenaires, 2 p. 100, fera disparaître le différentiel de conjoncture dont a bénéficié la balance commerciale en 1984. Dans ces conditions, la réalisation d'un excédent paraît bien aléatoire.

Oserai-je dire, madame le ministre, que le commerce extérieur est une chose trop sérieuse pour être confiée à l'administration ! Les résultats de cette année sont bien meilleurs que ceux des deux années précédentes, ce qui semble montrer que le désastre économique créé par la relance de 1981-1982 ne se manifesterait bientôt plus que par la lourdeur du service de notre dette. Le mérite en revient plus aux entreprises françaises qu'à vous-même. Je voudrais, à ce propos, constater deux faits : en premier lieu, les moyens publics mis à la disposition du commerce extérieur ne sont pas toujours ni adaptés ni cohérents. En second lieu, il faut constater que l'équilibre du commerce extérieur n'est pas atteint et que l'amélioration demeure précaire.

Je ne crois pas que l'on puisse soutenir bien longtemps la pertinence des moyens mis en oeuvre en faveur du commerce extérieur. Faut-il faire prendre en charge par l'Etat et l'administration la prospection systématique et régulière des marchés, je veux dire la prospection à caractère plus économique et politique, que commercial ? Les entreprises n'ont pas forcément à y gagner ; elles se plaignent d'ailleurs souvent de la lourdeur et de l'inefficacité des organisations publiques en ce domaine.

Je prendrai un seul exemple, celui du centre français du commerce extérieur — C. F. C. E. Premièrement, faut-il que l'organisation administrative de cet organe public s'établisse selon les marchés existants ou selon les zones géographiques ? Il n'y a pas de réponse simple, et je dirai même qu'il n'y a pas de réponse satisfaisante. Cela démontre déjà qu'un organisme comme le C. F. C. E. ne peut pas disposer de toute la flexibilité nécessaire à une étude efficace des marchés étrangers. En second lieu, je ne crois pas qu'une structure administrative telle que celle-là soit adaptée à la découverte de marchés nouveaux, à la diffusion à l'étranger des innovations et qu'elle dispose du dynamisme et de la flexibilité nécessaires. Madame le ministre, je ne crois pas être en divergence fondamentale avec vous sur ce point car je constate une réduction de 7 millions de francs de la dotation du centre français du commerce extérieur.

Cette économie me rend perplexe : c'est trop, si l'on a l'ambition de réorienter l'activité de cet organisme et d'en modifier la structure ; ce n'est pas assez, s'il s'agit pour votre ministère d'un abandon progressif de cette activité. Il serait intéressant à ce propos d'effectuer une enquête auprès des industriels pour mesurer le degré d'efficacité du C. F. C. E. et pour savoir quelle proportion des entreprises exportatrices y ont recours.

La voie de l'efficacité n'est-elle pas d'aider les firmes exportatrices à se grouper pour prospecter, de façon commerciale et opérationnelle, les marchés étrangers ? Cela suppose une modification de l'état d'esprit des exportateurs, pour que le « secret des affaires » ne constitue pas un obstacle à de telles initiatives et pour que la concurrence entre les entreprises françaises sur les marchés étrangers ne soit pas plus vive que la compétition qui existe entre les sociétés de pays différents. Je ne vois rien, dans le budget que vous présentez, qui aille dans ce sens et qui tente d'intégrer les P. M. E. à des accords avec d'autres firmes plus grandes, éventuellement, pour la découverte de nouveaux marchés internationaux dans le développement desquels tout notre tissu industriel a un rôle à jouer.

J'aimerais, madame le ministre, être rassuré sur l'impact réel des manifestations organisées cette année à l'étranger. Si les résultats ne sont pas visibles, ces 60 millions de francs sont autant de perdus pour l'amélioration de la compétitivité des firmes françaises. On pourrait alors parler de gaspillage intolérable, étant donné l'effort fiscal demandé à la nation.

Je me demande aussi dans quelle mesure la création de deux nouvelles directions régionales du commerce extérieur est guidée par des considérations purement économiques. Ces fonctionnaires nouveaux auxquels vous allez avoir recours vont-ils réellement contribuer à l'équilibre de la balance commerciale ?

La dépense — 3 millions de francs — s'imposait-elle ? Elle alourdit un peu plus un déficit budgétaire qui, pour l'ensemble du budget, est considérable.

C'est l'occasion pour moi de rappeler la cohérence qui s'impose entre les mesures de politique économique intérieure et les moyens publics d'aide au commerce extérieur. Or, les bonifications d'intérêt à l'exportation contrastent avec la mise en question, très actuelle, de l'opportunité des aides financières sélectives.

Vous n'avez engagé, en présentant le budget pour 1985, aucune remise en cause du système de bonifications de la banque française du commerce extérieur — B. F. C. E. La subvention qui lui est accordée dépasse cette année 5 milliards de francs. Je ferai à ce sujet deux remarques : d'abord, il n'est pas évident que l'augmentation que vous avez prévue soit justifiée par des considérations purement économiques. La subvention que vous accordez n'a-t-elle pas été évaluée grâce à une procédure purement administrative, inadaptée à la réalité fluctuante du commerce international ?

En second lieu, ne croyez-vous pas qu'il est temps de faire preuve d'imagination dans le domaine des aides financières au commerce international ? Les entreprises seraient quelquefois plus sensibles à un dégrèvement fiscal qu'à une énième bonification, aux modalités variables et multiples, qui donnent souvent l'impression aux responsables des financements internationaux qu'ils travaillent avant tout pour l'administration et non pour leur entreprise ?

Je voudrais aussi insister sur le grave problème du contrôle des changes. Tant que les mouvements de capitaux ne seront pas libres entre notre pays et le reste du monde, le commerce extérieur de la France sera bridé. Faut-il rappeler que les filiales financières du groupe Renault sont installées à Lausanne ?

Le Gouvernement socialiste n'a certes pas créé le contrôle des changes en France, mais il l'a renforcé alors que les contraintes de cet ordre étaient allégées dans de nombreux pays. Une politique volontaire en faveur du développement de nos échanges internationaux passera nécessairement par une levée totale du contrôle des changes. Il n'est pas cohérent d'augmenter les aides publiques à l'exportation et de réduire dans le même temps la liberté d'action des praticiens du commerce international.

La troisième incohérence que je relève porte sur la Coface. Les comptes de cet organisme se sont dégradés alors que se généralisait l'insolvabilité des pays en voie de développement ; les versements d'indemnités dues aux exportateurs ont pris du retard. Pourtant, je ne vois rien dans vos projets qui vise à améliorer le fonctionnement de cet organisme.

Le projet de budget pour 1985 que vous nous présentez est assurément marqué par la continuité, pour le meilleur et pour le pire : continuité de l'effort quantitatif, puisque votre budget augmente de près de 30 p. 100, mais continuité aussi des difficultés du commerce extérieur. Il n'y a pas, dans votre projet, d'effort pour améliorer la qualité du service public en faveur du commerce international d'origine française. Vous semblez fuir les réformes de structure et, par là même, les problèmes de l'administration que vous dirigez : la rigidité de ses interventions demeurera. Dans ces conditions, nous serons probablement, l'an prochain comme cette année, en deçà des objectifs fixés.

Vous aviez écrit dans le journal *Le Monde* du 16 septembre 1983 : « Le plan d'action conjoncturel lancé par le Gouvernement en mars dernier comporte, comme objectif premier, le rétablissement rapide de notre commerce extérieur pour tendre vers l'équilibre de notre balance commerciale à la fin de l'année 1984. »

Vous parliez également d'équilibrer les paiements extérieurs. Nous sommes à la fin de 1984, et il faut bien constater que, malgré une indéniable amélioration, nous sommes encore loin de l'équilibre : pour les dix premiers mois de l'année, le déficit est de 22 500 millions de francs et il devrait être de 30 milliards de francs à la fin de l'année, soit plus que le déficit qu'à connu la France après le second choc pétrolier.

Quant à la balance des paiements, elle sera en déficit de 10 milliards de francs à la fin de l'année, selon le ministère de l'économie.

Le résultat que vous avez obtenu — que je ne conteste pas, mais dont je marque la limite — est, en outre, précaire. Notre commerce extérieur est d'une grande vulnérabilité. La réciprocity des rapports de dépendance que nous subissons n'existe pas avec certains pays, avec les pays pétroliers en particulier.

Nos échanges ont bénéficié du décalage entre la conjoncture française déprimée et la reprise économique qui s'est manifestée chez nos principaux partenaires. Cette situation n'est pas durable.

La France a-t-elle aujourd'hui les moyens de son indépendance économique ?

Calculés en dollars, les coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre dans l'industrie ont retrouvé, en France, leur niveau de 1978, niveau qui était inférieur à celui de 1973 et de 1980, selon l'O. C. D. E. C'est une manière de constater que l'austérité pèse effectivement sur les travailleurs de l'industrie, car ces résultats n'ont pas été obtenus par un allègement des cotisations sociales versées en fonction des salaires.

L'évolution défavorable de notre monnaie par rapport au dollar masque la réalité de l'évolution des coûts unitaires de main-d'œuvre en francs, qui sont en augmentation de près de 40 p. 100 depuis 1970.

Le dollar a, cette année encore, poursuivi sa hausse. Celle-ci a permis aux exportateurs, non seulement, de restaurer leur compétitivité mais d'améliorer leurs marges.

Comme l'a fait remarquer l'O. C. D. E., « alors qu'en 1978-1980 les prix des exportations industrielles augmentaient moins vite que les prix de l'offre intérieure, en 1981-1983 les prix des exportations ont augmenté nettement plus vite que les prix de l'offre domestique ».

Vous me permettez de penser que cette évolution a également pour cause le contrôle des prix intérieurs, que vous avez cru bon de rétablir et qui constitue un handicap pour le développement des entreprises ; il rend l'internationalisation des firmes à la fois plus difficile et plus nécessaire.

Par ailleurs, l'évolution du prix des matières premières et des produits énergétiques a été relativement favorable à notre pays. Dans ces conditions, le redressement du commerce extérieur que nous enregistrons est le fait des événements internationaux avant d'être le résultat d'une politique.

Il faut noter, en prix constants 1970, l'amélioration conjoncturelle du taux d'exportation des produits manufacturés dans tous les secteurs, à l'exception de ceux de l'automobile et du transport terrestre.

Si l'on considère les neuf premiers mois de l'année, on constate une stagnation du taux de couverture dans l'automobile à 140 p. 100. Faut-il rappeler qu'avant d'atteindre en 1982 et 1983 un niveau voisin, il était de 203 p. 100 en 1979 ?

La dégradation des taux de couverture dans les cinq dernières années est un phénomène que l'on peut observer dans la plupart des secteurs de l'économie, mais pas avec une telle ampleur. Je tiens, à ce sujet, madame le ministre, à vous faire part de ma très profonde préoccupation devant la dégradation de la compétitivité internationale de notre industrie automobile, si nécessaire à notre économie, à l'équilibre de nos échanges et à l'emploi, notamment dans ma région.

Autre sujet d'inquiétude : l'évolution géographique de nos exportations. Elles sont en augmentation de 9,2 p. 100 en valeur de septembre à septembre mais elles ne progressent que de 8 p. 100 en direction de la C.E.E. ; elles stagnent en direction de la République fédérale d'Allemagne alors que nos importations en provenance de la C.E.E. progressent, elles, de 11,7 p. 100 en valeur et de 8,3 p. 100 avec l'Allemagne. Si l'augmentation de 14 p. 100 des exportations en direction de la Grande-Bretagne peut paraître satisfaisante, elle doit être rapportée à l'accroissement de 29,4 p. 100 des importations en provenance de ce pays. Je n'ignore pas que ce chiffre traduit une réorientation de nos achats pétroliers. Si nos ventes en direction du Moyen-Orient pétrolier progressent de 41,3 p. 100, nos achats à cette zone géographique n'ont progressé que de 1 p. 100.

C'est avec la même satisfaction que je note la réduction de nos achats de produits énergétiques à 22,7 p. 100 de nos importations contre 23,8 p. 100 l'an dernier.

Ce bon résultat doit être nuancé cependant de deux manières.

D'abord, l'évolution des flux énergétiques procède d'une politique à long terme dont le mérite ne vous revient pas totalement et les programmes — nucléaires en particulier — engagés avant 1981 ont contribué à ce résultat.

En second lieu, l'augmentation en valeur des achats énergétiques atteint 5 p. 100 malgré la stabilité des tarifs pétroliers.

Avec les Etats-Unis, le déficit constaté de 800 millions de francs, correspondant à la moyenne du trimestre, confirme l'essoufflement de nos exportations aux alentours de 5 400 millions de francs par mois contre 5 500 millions le trimestre précédent et 5 200 millions au premier trimestre. Ainsi, entre le premier et le troisième trimestre, nos exportations n'augmentent que de 3,1 p. 100 et nos importations de 16 p. 100.

Les importations en provenance des pays de la zone franc ont diminué de 9,5 p. 100, quand les importations totales de la France se sont accrues de 10 p. 100 ; en revanche, les exportations de la France en direction de ces pays ont progressé de 33,5 p. 100.

Est-il, à long terme, de l'intérêt de notre pays d'accentuer cette tendance qui, si elle améliore à court terme le bilan du commerce extérieur de la France, ne renforce pas nécessairement notre position internationale ?

La crise économique ne doit pas nous faire oublier nos responsabilités historiques : où se situe, dans cette évolution, madame le ministre, la solidarité internationale ?

Cet aspect particulier du commerce extérieur m'inspire une réflexion plus globale : je ne perçois pas, dans votre politique, quels sont vos objectifs pour l'avenir.

Pensez-vous sérieusement, madame le ministre, que cette politique obtiendra des résultats significatifs ?

M. Charles Pasqua. Non !

M. Alfred Gérin. L'équilibre de la balance commerciale n'est toujours pas atteint, celui de la balance des paiements pas davantage. La charge de notre dette internationale — capital et intérêts — s'accroît sans cesse. Vous ne pouvez choisir le simple équilibre de nos échanges commerciaux et financiers. Vous êtes condamnée à dégager l'excédent indispensable qui permettra à la France d'honorer sa signature.

Les conséquences monétaires de cette contrainte sont sévères. Je vous pose à nouveau la question, madame le ministre : souhaitez-vous le maintien du franc à un cours proche de son niveau actuel ou souhaitez-vous voir progresser sa parité par rapport aux autres monnaies ?

Je crains, malheureusement, que le déficit encore important que nous enregistrons et le manque de confiance persistant qui affecte votre Gouvernement, tant à l'intérieur de notre pays qu'à l'extérieur de nos frontières, ne rende envisageable un quatrième réajustement monétaire, en baisse comme les trois précédents. Les tensions qui sont apparues au sein de la direction de la Banque de France sont-elles le prélude à ce mouvement ? Le différentiel d'inflation qui s'est stabilisé avec nos partenaires rend inévitable à moyen terme une révision de la parité de notre monnaie. Notre endettement excessif sera de ce fait encore un peu plus difficile à supporter.

Mon interrogation, qui est sûrement cruelle pour votre politique, devrait vous être posée pour chaque secteur et pour chaque zone géographique. Il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de déterminer si le ministère du commerce extérieur cherche à raisonner par secteur industriel, par branche ou par « filière ». Les concepts et les dogmes de l'économie socialiste changent décidément trop souvent !

L'O. C. D. E. prévoyait, en juillet 1984, que le déficit de la balance commerciale de la France en 1985 atteindrait deux milliards de dollars, ce qui représenterait un niveau finalement proche de celui de cette année et traduirait une pause dans l'amélioration que nous avons constatée ces deux dernières années. Je ne crois malheureusement pas que votre budget, traduisant la continuité de votre politique, soit en mesure de démentir ces prévisions internationales.

Il n'existe qu'un seul moyen d'améliorer les perspectives économiques de notre pays ; en matière de commerce international comme ailleurs, il faut rendre la liberté économique à notre pays. Libérez les prix, supprimez le contrôle des changes, et l'équilibre de la balance commerciale vous sera donné, en plus de la confiance qui fait défaut aujourd'hui à notre pays sur la scène internationale. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je serai bref, car à ce stade du débat tout ou presque a été dit, s'agissant aussi bien des efforts déployés pour développer nos exportations que des résultats enregistrés.

Ainsi des mesures ont été prises au bénéfice des entreprises exportatrices, qu'il s'agisse de prêts bonifiés et d'aides fiscales ou de prêts participatifs. Aucune entreprise ne doit ignorer ces mesures — je pense en particulier aux P.M.E. et aux P.M.I. Cela doit mobiliser non seulement les chambres de commerce, les administrations, mais aussi les médias.

Cette mobilisation générale en faveur de nos actions d'exportation doit comprendre une sensibilisation des jeunes. Il faut leur donner une formation qui, dans un monde en mouvement, les prépare à l'expatriation.

Puisque je parle de jeunes, je me félicite que le nombre des volontaires du service national actif affectés aux postes d'expansion économique, aux chambres de commerce ou mis à la disposition d'entreprises à l'étranger, ait augmenté de 60 p. 100 l'an dernier.

Il faut continuer dans cette voie en privilégiant leur rôle prospecteur au service de nos entreprises. Mais il faut aussi, je dirais même surtout, valoriser systématiquement le travail de nos cadres commerciaux à l'étranger.

Ceux qui ont choisi de s'expatrier au service de notre commerce ou de notre culture doivent avoir droit à une réinsertion sans problème, lors de leur retour en France. Le séjour à l'étranger ne doit pas être pénalisant dans une carrière.

Il est nécessaire, si l'on veut recruter des cadres de qualité, disposés à s'expatrier et motivés pour le faire, que nos entreprises garantissent cette réinsertion, comme cela se fait chez nos principaux concurrents.

Mais, dans ce domaine, les pouvoirs publics ne peuvent avoir qu'un rôle incitateur. Peut-être faudrait-il réfléchir à un statut du cadre expatrié, qui inclurait la préparation au départ, donc

la formation, les garanties sociales pendant la durée de l'expatriation mais aussi la réinsertion sociale et professionnelle.

Peut-être faudrait-il aussi, afin d'éviter le chômage au retour, faire bénéficier les Français de l'étranger des dispositifs d'incitation à la création d'entreprises, par exemple du livret d'épargne création d'entreprise, sur place s'ils le désirent. Tous ces problèmes liés à l'expatriation, vous les connaissez, madame le ministre.

L'an dernier, vous avez été reçue par le Conseil supérieur des Français de l'étranger et, au cours de vos voyages, que d'aucuns qualifiaient tout à l'heure de « voyages-spectacles » — jugement que je ne partage pas — vous prenez le temps, chaque fois que cela vous est possible, de rencontrer les représentants des Français de l'étranger ; en leur nom, je tiens à rendre hommage à votre disponibilité.

Vous savez combien il est nécessaire de rendre plus dynamique notre présence commerciale à l'étranger. Les Français qui s'expatrient jouent un rôle considérable dans ce domaine vital pour notre pays. Ils sont notre première ligne dans la situation de guerre économique que nous connaissons actuellement. Il convient donc de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que le nombre des Français candidats à l'expatriation s'accroisse. Cette démarche volontariste doit être à la hauteur de nos ambitions commerciales. (*Applaudissements sur les travées socialistes, de la gauche démocratique, de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Madame le ministre, je souhaiterais simplement vous poser oralement une question que je vous ai déjà posée par écrit : avez-vous l'intention de poursuivre les efforts, que vous avez déjà déployés d'ailleurs, en liaison avec la Communauté économique européenne, pour obtenir la reprise des exportations de jute dont l'interruption, par les pays producteurs, risque d'entraîner la disparition de la dernière filature ?

Ce problème n'est pas un problème marginal. En effet, à travers lui, s'en pose un autre, celui de l'emballage, notamment des produits agro-alimentaires et, par voie de conséquence, celui des exportations vers les pays en voie de développement.

Au moment où, d'une part, nos récoltes atteignent des chiffres records et où, d'autre part, le monde entier est ou devrait être angoissé par le développement de la famine au Sahel, en Ethiopie ou dans les pays de l'Asie du Sud-Est, le problème des sacs de grande contenance est l'un des plus méconnus et des plus graves parmi tous ceux que nous avons et que vous avez à résoudre, d'où ma question. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur celles de l'union centriste.*)

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Je tenterai de répondre aux différentes questions qui m'ont été posées, en commençant par celles de MM. les rapporteurs.

M. Daunay, notamment, s'est interrogé sur l'évolution de notre balance commerciale, de même que sur les causes conjoncturelles ou structurelles du redressement opéré.

Un certain nombre d'indices nous incitent à penser qu'il n'est pas exact de limiter les causes du redressement du commerce extérieur à des causes conjoncturelles.

Après avoir atteint 23 milliards de francs en 1982, le solde agro-alimentaire doit rester largement excédentaire pour l'année prochaine. Quand on parle de secteur « agro-alimentaire » on pense aux céréales, mais il y a aussi l'industrie agro-alimentaire ; or, nous estimons que le redressement de celle-ci, dégagera, en 1984, un solde positif au moins égal à 10 milliards de francs. De plus, nous observons que le taux de couverture de nos importations par nos exportations — et il s'agit certainement de la meilleure mesure de l'évolution de notre industrie par rapport à celle de nos différents concurrents — s'est redressé dans certains secteurs et a amorcé un véritable renversement de tendance.

J'ai déjà cité un certain nombre d'exemples, mais il convient peut-être d'y revenir.

Ainsi, le secteur de la machine-outil est assez symbolique. Pour la machine-outil à métaux, le taux de couverture de nos importations par nos exportations est actuellement de 84 p. 100 alors qu'il était de 69 p. 100 en 1982 ; pour la machine à bois, il atteint 75 p. 100, alors qu'il était de 66 p. 100 en 1982.

On a beaucoup parlé du textile. Pour la bonneterie, le taux de couverture est de 85 p. 100 alors qu'il était de 66 p. 100 en 1982 ; pour la confection masculine, il atteint 54 p. 100, alors qu'il s'élevait à 47 p. 100.

Pour ce qui est du meuble, nous avons gagné dix points. En effet, si le taux de couverture était de 30 p. 100, il atteint maintenant 40 p. 100.

M. Daunay s'est également interrogé sur l'administration du commerce extérieur, le C.F.C.E., le C.F.M.E., l'A.C.T.I.M. et certains d'entre vous, messieurs les sénateurs, ont regretté que les crédits ne soient pas aussi importants qu'on pourrait le souhaiter.

Conformément aux directives générales fixées par le Gouvernement, il a été demandé à ces organismes de réaliser des efforts de productivité. Ces efforts porteront sur la productivité et non sur les actions menées par ces organismes, qui vont conserver toute leur ampleur. J'ai d'ailleurs obtenu que les crédits consacrés aux manifestations françaises à l'étranger progressent légèrement, mais j'aurai l'occasion de revenir ultérieurement sur ce point.

J'ajoute que, dans l'ensemble, les crédits consacrés par l'Etat aux opérations de soutien au commerce courant sont en progression de 5,85 p. 100.

M. Daunay a également parlé de la Coface. Il a déclaré qu'il n'était pas toujours facile d'obtenir, entre autres, l'assurance prospection.

Pourtant, avec la mise en place d'un directeur dans chaque région, c'est-à-dire d'un homme qui est vraiment à la disposition des entreprises, notamment des P.M.E., nous avons fait un grand pas.

De plus, nous avons déconcentré la Coface. Des bureaux sont déjà installés dans les plus grandes villes, d'autres seront progressivement installés dans des villes de moindre importance.

Nous procéderons également à l'allégement et à la simplification des procédures. Mais ce n'est pas toujours facile. Il est en effet normal qu'un organisme dont la fonction est l'assurance, c'est-à-dire la prise de risques, essaie d'obtenir un certain nombre d'informations avant de s'engager. Cela est d'autant plus légitime que, dans la période actuelle, de plus en plus nombreux sont les pays où les risques sont très lourds, où des sinistres se sont produits. Tel fut le cas en Irak et au Nigéria.

La question des prévisions a également été abordée. Il est toujours difficile de faire des prévisions en matière de commerce extérieur parce que nous ne sommes pas maîtres du prix du dollar, parce qu'un certain nombre de facteurs peuvent jouer contre nous, en particulier l'évolution de la conjoncture dans les pays où nous exportons.

Ainsi, une somme de 5 milliards de francs représente 0,3 p. 100 du total des échanges. Vous constatez donc que l'on arrive très rapidement à des chiffres relativement importants pour un volume extrêmement faible d'échanges.

J'accepte que des experts prévoient le montant du déficit pour l'année prochaine. Je vous indique néanmoins, à cet égard, monsieur Maurice-Bokanowski que, pour ma part, je ne me suis jamais aventurée à faire de telles prévisions, car cela me paraît extrêmement difficile. Ce que je regarde, c'est la tendance ; or, elle est meilleure. Il faut naturellement que nous renforçons, que nous poursuivions notre effort.

M. Maurice-Bokanowski a prétendu que les résultats avaient été sinusoïdaux. Cela, c'est le propre de tous les chiffres, chaque année. Je vais vous communiquer quelques chiffres, non pas des déficits des années antérieures, mais des taux de couverture ; en effet, le taux de couverture, malgré les évolutions du franc, représente une donnée stable, à savoir la couverture de nos importations par nos exportations.

Pour vous confirmer que nous n'avons jamais, ou presque jamais, disposé d'un solde commercial positif — il ne s'agit pas de « revenir » à l'équilibre, comme je l'ai entendu dire, mais bien plutôt d'y « arriver » — je vous indique que notre taux de couverture était de 92 p. 100 en 1974, de 92,8 p. 100 en 1976, et de 96,6 p. 100 en 1977 ; en 1978, il était de 101 p. 100, donc très légèrement positif ; en 1979, il atteignait 97,6 p. 100 ; en 1980, il était de 83,4 p. 100, ce qui était mauvais ; en 1981, il atteignait 91,9 p. 100 et, en 1982, 87,1 p. 100. On a dit que ce dernier taux était catastrophique, mais, en termes de taux de couverture, il est meilleur que celui de 1980. Pour cette année enfin, le taux de couverture est de 97 p. 100.

Sur une période de dix années, sans vouloir faire de polémique, je constate que le taux est aujourd'hui de 90 p. 100, alors qu'il atteignait 92 p. 100 en 1974. Entre temps, il y a eu des fluctuations sinusoïdales ; je vous le concède, mais c'est la loi du genre.

Ce qu'il faut espérer, ce n'est pas d'aboutir à un chiffre toujours identique, c'est d'essayer d'arriver à un taux égal et même, si possible, supérieur à 100 p. 100. Tel est l'objet de nos efforts.

Les résultats mensuels sont évidemment très différents, et j'ai souvent eu l'occasion de m'exprimer sur ce point. Même quand ils sont bons, je dis qu'il ne faut pas crier victoire et, quand ils sont mauvais, je dis qu'il ne faut pas se désespérer.

Vous me dites que seul un excédent annuel serait une victoire. Je suis bien d'accord avec vous, mais reconnaissez avec moi qu'un tel excédent n'a jamais été obtenu depuis dix ans.

Je traiterai maintenant des manifestations à l'étranger. Vous dites que la France est le seul pays où l'on pense qu'il n'y a qu'à venir pour signer des contrats.

Au cours des dix dernières années, j'ai toujours entendu dire que, quand on se déplaçait à l'étranger, on signait un grand contrat, le « contrat du siècle » même ; et on l'annonçait à la télévision ; mais, ensuite, il était rarement réalisé, le plus souvent ne l'était pas.

Quant à moi, je n'agis pas ainsi. Lorsque je me rends à l'étranger, j'essaie d'encourager les P.M.E. à réaliser cet effort obstiné dont vous disiez vous-même qu'il était nécessaire.

Je ne sais pas si mon ministère doit disparaître et j'ignore ce qu'auraient penser mes prédécesseurs si vous leur aviez posé une telle question. Il me semble cependant que, depuis 1974, MM. Segard, Rossi, Deniau et Cointat ont accompli un travail qui, pour un pays qui n'avait pas l'habitude d'exporter, a certainement contribué à amorcer l'intérêt des Français et de leurs entreprises pour le commerce extérieur. Cette sensibilisation a été utile. Il s'agit d'un effort qui commence à porter ses fruits.

Puisque vous m'avez interrogée à propos d'un certain nombre de missions à l'étranger, je vous indiquerai que les deux missions que j'ai eu le plaisir de conduire aux Etats-Unis ont eu trois conséquences. Tout d'abord, près de 60 p. 100 des entreprises ont connu des suivis concrets en termes commerciaux, c'est-à-dire en contrats d'achat et d'agence. Ensuite, ce fut l'occasion de parler de la France aux Etats-Unis, et ce pour le plus grand profit des anciens comme des nouveaux exportateurs. Enfin et surtout — et telle est la raison pour laquelle je l'ai fait — cela a permis de faire naître l'intérêt des Français à l'égard des Etats-Unis. Les postes d'expansion aux Etats-Unis ont ainsi vu doubler le nombre des entreprises françaises qui leur demandaient des renseignements ou des contacts commerciaux.

Je répondrai maintenant tant à M. Matraja qu'à M. Gérin au sujet de « l'opération Tokyo ».

Des entreprises de l'ensemble des régions de France y ont participé. Elle a eu lieu au mois d'octobre ; il est donc un peu tôt pour en tirer des enseignements définitifs.

Cette exposition, qui rassemblait 400 petites et moyennes entreprises françaises, a reçu 15 000 visiteurs japonais, dont 11 000 professionnels, c'est-à-dire plus de visiteurs que n'en avait reçu une exposition de technologie, organisée par les Allemands, qui avait présenté des « kilomètres » de machines, avait coûté 150 millions de francs et avait duré deux fois plus longtemps.

Or, les Japonais n'ont pas été intéressés par ces machines allemandes car ils les connaissaient déjà.

Nous avons fait une exposition plus modeste présentant des produits de consommation, avec un quelque chose que les produits japonais n'ont pas : une originalité, une créativité, une innovation, un côté intéressant ou amusant.

Les Japonais ont été intéressés par cette exposition ; ils ont acheté ; ils ont conclu des accords et, de cette manière, nous avons progressé.

Au Japon, il existe une immense classe moyenne. Les Japonais ont été intéressés par cette exposition ; ils ont acheté ; ils ont conclu des accords et, de cette manière, nous avons progressé. Cela ne signifie pas pour autant que nous sommes absents des secteurs de haute technologie puisque nous allons participer à l'exposition de Tsukuba au printemps 1985.

Contrairement à ce qu'ont fait les Allemands, depuis trois mois, des rencontres d'hommes d'affaires français et japonais ont été organisées sur des thèmes tels que le forage pétrolier *off shore*, les logiciels en informatique.

C'est ainsi qu'il faut agir plutôt que d'essayer de faire des choses grandioses.

Vous m'avez également interrogée sur le C.F.C.E. Celui-ci reçoit 40 000 demandes par an, il intervient effectivement pour environ 10 000 entreprises.

Plus de 3 000 entreprises ont, en 1984, participé avec le C.F.C.E. aux 120 manifestations organisées dans le monde. C'est dire le succès que le C.F.C.E. rencontre auprès de nos entreprises. Sans cet appui logistique, les P.M.E. ne pourraient pas faire cet effort ; d'abord, elles ne sauraient pas où se passent

les manifestations, quelle est leur nature ni quelles sont les conditions pour pouvoir y participer. De plus, le C.F.C.E. engendre un effet d'entraînement. Pour un pays comme la France, qui n'a pas une longue tradition exportatrice, comme les Britanniques, les Allemands, les Hollandais, cet appui logistique est tout à fait important.

Je ne crois pas que l'on puisse dire que le C.F.C.E. est un rouage administratif lourd ou bureaucratique. Au contraire, il fait le maximum pour simplifier les procédures.

L'assurance-protection a un succès considérable, notamment auprès des P.M.E., à l'intention desquelles nous avons mis en place une formule simplifiée.

Je crois que cette administration fait très bien son travail.

L'évolution géographique de nos exportations inquiétait en particulier M. Gérin. Pour ma part, je la trouve relativement satisfaisante puisque, en ce qui concerne les pays industrialisés de l'O.C.D.E., qui sont notre cible, notre déficit a diminué de 11 milliards de francs pour les dix premiers mois de 1984 par rapport aux dix premiers mois de 1983.

M. Gérin m'a demandé si la création de deux nouveaux postes de directeur du commerce extérieur dans les départements d'outre-mer était vraiment utile. Oui, cette création me semble très utile. Notre déficit dans les départements d'outre-mer, qui n'avaient pas de directeurs régionaux du commerce extérieur, est considérable et n'a cessé de s'accroître depuis dix ou quinze ans ; il n'est pas comptabilisé dans les statistiques officielles du commerce extérieur et si nous devions en tenir compte, nous devrions ajouter une vingtaine de milliards de francs.

Il était tout à fait utile et urgent d'accomplir un effort en faveur du commerce extérieur dans les D.O.M., surtout à l'heure de la mise en place du plan Reagan pour les Caraïbes. Certes, les départements français d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane ne font pas partie des pays concernés par ce plan, mais, indirectement, parce qu'ils commercent avec les îles voisines, ils doivent pouvoir bénéficier du mouvement qui va naître.

D'ailleurs, les départements d'outre-mer de cette région vont participer pour la première fois à une grande exposition qui se tient régulièrement à Miami.

Dans ces régions, un effort doit être entrepris dans un grand nombre de secteurs, je pense au bois, à la pêche à la crevette, aux fruits tropicaux, au tourisme, et les nouveaux directeurs du commerce extérieur auront un rôle à jouer. Ce n'est donc pas un investissement inutile — dans la période actuelle, nous ne faisons pas d'investissements inutiles !

Nous avons ouvert, par exemple, un poste à Miami parce que nous considérons que nous devons être présents en Floride, région qui se développe très vite. A l'inverse, nous avons fermé le poste de la Nouvelle-Orléans, parce que les marchés y sont moins nombreux.

M. Bayle a parlé des cadres commerciaux à l'étranger et de l'action que nous menons. Cette action est effectivement tout à fait remarquable.

Il a eu l'amabilité de souligner que le nombre des V.S.N.A. avait été doublé. J'ai effectivement obtenu du ministre de la défense nationale cette augmentation sensible du nombre des V.S.N.A., qui rendent de très grands services et qui, en même temps, s'initient aux choses du commerce extérieur.

Lorsque je voyage, je rencontre les Français de l'étranger. Certes, ils sont moins nombreux proportionnellement que certains ressortissants d'autres pays. Mais j'ai pu remarquer que plus ils sont loin et plus le pays est difficile — je pense au Japon et aux pays du Sud-Est asiatique — plus ils sont jeunes en général, plus ils sont dynamiques — et présentent de la France un visage qui est tout à fait conforme à ce que nous pouvons souhaiter.

Je voudrais maintenant répondre à M. Schumann, qui m'a interrogée sur les problèmes du jute.

Les pays traditionnellement exportateurs sont, vous le savez, le Bangladesh et l'Inde. Ceux-ci ont connu, ces derniers temps, des catastrophes naturelles, qui ont gravement compromis leur production. De ce fait, ils ont été conduits à mettre un embargo sur leurs exportations. La Chine, autre pays producteur important n'a pas eu la possibilité de les remplacer, d'où un risque de pénurie, qui pourrait avoir des incidences dommageables pour une filature située dans une ville que vous connaissez bien, Armentières.

Je sais que ce problème n'est pas sans conséquence sur l'ensachage des produits agricoles, en particulier ceux qui sont destinés aux pays en voie de développement, au titre de l'aide alimentaire. Je dois malgré tout dire ici qu'il n'y a pas, à ma connaissance, de risque de pénurie de sacs. Cependant, je puis

vous assurer que, en liaison avec le ministère de l'agriculture et le syndicat professionnel Filcorsac, je veille à l'évolution de ce dossier, dont l'importance ne m'a pas échappée.

M. René Martin m'a dit que, dans son département, certains problèmes touchaient au commerce extérieur. Bien sûr, toute activité industrielle touche en définitive au commerce extérieur.

S'agissant de l'automobile, le solde est resté positif, même s'il s'est dégradé. C'est par une action en profondeur sur nos industries automobiles que nous parviendrons à améliorer la situation. Cela n'ira pas sans poser un certain nombre de problèmes en ce qui concerne les personnels. C'est pourquoi une politique sociale doit accompagner la modernisation. Il est également nécessaire pour les nouveaux modèles de mener une politique commerciale plus offensive.

Vous avez également parlé de Rhône-Poulenc. Vous savez comment fonctionnent les entreprises nationalisées : elles ont un contrat et, à l'intérieur de ce contrat, elles bénéficient d'une autonomie de gestion. Je ne sais pas exactement ce qu'il en est de l'établissement dont vous avez parlé, mais s'il y a un problème, je suis tout à fait prête à y réfléchir avec vous.

On ne peut qu'être favorable à la récupération des huiles usagées. Reste à résoudre la question du coût. Il faut qu'une entreprise industrielle veuille bien s'y intéresser.

M. René Martin. Il y a E1 !

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. On a besoin d'importer, on exporte. Certaines importations peuvent être remplacées par des productions nationales. Soyez assurés que, quand cela est possible, je veille à ce qu'il en soit ainsi.

Nous cherchons, dans toute la mesure possible — c'est le rôle des directeurs de l'industrie et du commerce extérieur dans les régions — à rapprocher les entreprises qui peuvent fournir certains produits de celles qui ont besoin de les acheter. Mais, aujourd'hui encore, nous n'avons pas une claire connaissance de ce que l'on appelle l'offre française ; il n'y a jamais eu de répertoire de l'offre française et nous sommes en train de l'informatiser. Pour ce faire, nous passons par un certain nombre d'organismes. Branche par branche, avec les syndicats professionnels, nous répertorions l'offre française pour pouvoir répondre à la demande des entreprises industrielles qui ont besoin de s'équiper.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses que je souhaitais apporter aux diverses questions posées. (Applaudissements.)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur (commerce extérieur), crédits inscrits à la ligne : Economie, finances et budget II. — Services financiers figurant aux états B et C, dont le vote avait été réservé.

Je rappelle que, à l'occasion de l'examen d'une partie des crédits des services financiers, le Sénat a adopté l'amendement n° II-41, présenté par M. Taittinger, tendant à réduire, à l'état B, les crédits du titre III de 4 millions de francs.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 507 464 855 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III, modifiés par l'amendement n° II-41.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, moins 11 154 643 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les mesures nouvelles figurant au titre IV.

(Ces mesures nouvelles ne sont pas adoptées.)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 331 877 000 francs ;

« Crédits de paiement, 108 123 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. « Titre VI : Autorisations de programme, 29 000 francs ;

« Crédits de paiement, 29 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1985 concernant le commerce extérieur.

— 3 —

COMMISSION DE CONTROLE SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Demande de discussion immédiate d'une proposition de résolution.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly, pour un fait personnel.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, conformément aux articles 11 et 30, alinéa 1, du règlement du Sénat, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir soumettre au Sénat la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution que je vous fais porter.

Huissier, veuillez, je vous prie, porter cette proposition de résolution à M. le président.

J'en donne lecture :

« Considérant les événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie.

« Considérant les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la loi n° 84-821 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

« Constatant la gravité des événements survenus au cours des dernières semaines, entre autres le fait que n'ait pas été assuré le libre exercice du droit de vote des citoyens le 18 novembre, et que, depuis lors, l'autorité de l'Etat et la sécurité publique sont gravement compromises sur une partie du territoire national, un commissaire adjoint de la République et sa famille détenus en otage, des gendarmeries illégalement occupées, des bâtiments et des biens privés détruits et la circulation entravée en de nombreux endroits.

« Décide

« Vu les articles 11 et 30 du règlement du Sénat, il est créé une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie à l'occasion de la mise en œuvre de la loi n° 84-821 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. »

Monsieur le président, je vous demande, conformément à l'alinéa 4 de l'article 30 de notre règlement, de bien vouloir constater par appel nominal que cette proposition de résolution, qui est signée par 63 membres du Sénat, l'est bien par au moins 30 membres.

L'appel terminé, je n'ignore pas que, conformément à l'alinéa 2 de l'article 30, vous ne pourrez ensuite procéder à la discussion immédiate qu'après l'expiration du délai d'une heure prévu par le règlement. (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. En application de l'article 30 du règlement, M. Etienne Dailly demande la discussion immédiate de sa proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu à connaître des événements intervenus ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie.

Cette demande est signée par trente sénateurs.

Conformément au quatrième alinéa de l'article 30 du règlement, il va être procédé à l'appel nominal des signataires (1).

(1) Ont signé cette demande : MM. Philippe de Bourgoing, Jean-François Pintat, Michel Miroudot, Richard Pouille, Marcel Lucotte, Jacques Descours Desacres, Charles Jolibois, Jean-Pierre Tizon, Jacques Larché, Louis de la Forest, Charles Pasqua, Yvon Bourges, Geoffroy de Montalembert, Maurice Schumann, Michel Giraud, Roger Romani, Christian Poncelet, Paul d'Ornano, Jean Chérioux, Jean Natali, Jacques Valade, Michel Caldaguès, Louis Souvet, Paul Masson, Henri Portier, Auguste Cazalet, Raymond Bourguine, Christian de La Malène, François Collet, Edmond Valcin, Lucien Neuwirth, Paul Kauss, Jean Chamant, Josselin de Rohan, Jacques Chaumont, Amédée Bouquerel, Michel Chauty, Michel Maurice-Bokanowski, Alain Pluchet, Marcel Fortier, Maurice Lombard, Henri Collette, Max Lejeune, Jean-Pierre Cantegrit, Paul Girod, Georges Mouly, Jacques Moutet, Jacques Pelletier, Etienne Dailly, Jean Arthuis, Louis Caiveau, Pierre Ceccaldi-Pavard, Marcel Daunay, Alfred Gérin, Henri Goetschy, Marcel Henry, Daniel Hoefel, Claude Huriet, Daniel Millaud, Jacques Mossion, Dominique Pado, Marcel Rudloff, Pierre Sicard.

Huissier, veuillez procéder à l'appel nominal.
(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. La présence de trente signataires ayant été constatée, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion immédiate sur laquelle le Sénat sera appelé à statuer, conformément à l'article 30 du règlement, au cours de la présente séance, après l'expiration du délai minimum d'une heure.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacques Larché, président de la commission. Monsieur le président, aux termes de l'alinéa 2 de l'article 30 de notre règlement, la discussion de la proposition de résolution n'aura lieu que dans une heure.

Afin de faire gagner du temps au Sénat, comme la commission des lois doit rapporter cette proposition de résolution, je propose qu'elle se réunisse immédiatement afin qu'à l'expiration du délai d'une heure elle puisse faire connaître, compte tenu de la décision qui sera prise, son avis.

M. le président. Monsieur le président de la commission, vous savez que la commission des lois n'a pas besoin d'autorisation pour se réunir.

M. Jacques Larché, président de la commission. Je vous remercie, monsieur le président.

J'invite donc les membres de la commission des lois à se réunir dès maintenant.

M. le président. Conformément à l'article 30 du règlement, nous allons donc interrompre nos travaux pendant une heure. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le mercredi 28 novembre 1984 à deux heures quarante, est reprise à trois heures cinquante.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je rappelle au Sénat qu'en application de l'article 30, alinéas 1 et 4 du règlement du Sénat, M. Etienne Dailly, par demande signée de trente sénateurs, a demandé la discussion immédiate de la proposition de résolution de MM. Philippe de Bourgoing, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Daniel Hoeffel et Etienne Dailly tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie.

Le délai prévu par l'article 30, alinéa 2, du règlement est expiré.

En conséquence, je vais appeler le Sénat à statuer sur la demande de discussion immédiate.

Je rappelle qu'en application de l'alinéa 6 de l'article 30 du règlement le débat engagé sur cette demande ne peut jamais porter sur le fond et qu'ont seuls droit à la parole l'auteur de la demande, un orateur « contre », le président ou le rapporteur de la commission et le Gouvernement.

Aucune explication de vote n'est admise.

La parole est à M. Dailly, auteur de la demande.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, mes chers collègues, vous avez eu connaissance, puisque j'en ai donné lecture avant la suspension, de la proposition de résolution « tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie et dépendances ».

Cette proposition de résolution est signée par les présidents des groupes de la majorité du Sénat, MM. de Bourgoing, Pasqua, Pelletier et Hoeffel, et par moi-même...

M. Charles Pasqua. Bravo ! (*Sourires.*)

M. Etienne Dailly. ... et comporte soixante-deux signatures. Plus de trente signataires ayant répondu à l'appel nominal qui a eu lieu tout à l'heure, le président de séance ouvre en cet instant le débat sur la demande de discussion immédiate de ladite proposition.

Si cette demande de discussion immédiate a été présentée au Sénat, c'est en raison d'une dépêche de presse qui est tombée en fin d'après-midi et dont je désire vous donner lecture, puisque c'est elle qui est à l'origine de la demande que j'expose au Sénat au nom de mes collègues, et que c'est elle qui, à leurs yeux, la justifie pleinement.

Cette dépêche est la suivante : « Paris, 27 novembre. — Il n'y a pas « d'autre solution que la négociation » en Nouvelle-Calédonie, a estimé mercredi M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat chargé des D.O.M.-T.O.M., devant le groupe socialiste à l'Assemblée nationale.

« Selon le porte-parole du groupe socialiste, Mme Véronique Neiertz, M. Lemoine a ajouté : « Il ne servira à rien d'envoyer 2 000 à 6 000 gendarmes (...). On ne règlera rien par la force ».

« Vous connaissez mes convictions, je n'en changerai pas », a lancé M. Lemoine selon un autre député socialiste qui a précisé dans les couloirs que, pour son groupe, « la priorité, c'est que ne soit versée aucune goutte de sang ».

« Aux élections, personne n'a véritablement gagné », a estimé M. Lemoine qui a affirmé que « la preuve était faite que les Canaques contrôlaient toutes les îles (et) étaient en permanence maîtres du terrain », a également indiqué Mme Neiertz.

« Contrairement à ce qu'ont dit différents membres du R.P.R., les Canaques ne sont pas intégrés et en ont conscience », a poursuivi M. Lemoine, selon lequel les Canaques « se sentent soutenus par leur environnement du Pacifique Sud », selon la même source. »

M. Christian Poncelet. C'est scandaleux !

M. Etienne Dailly. Permettez, mon cher collègue ! Je donne lecture d'un texte qui est à l'origine de la demande de discussion immédiate présentée au Sénat, et je pense que la lecture à laquelle je me livre justifie pleinement cette demande et m'évitera tout autre commentaire.

M. le président. Poursuivez, monsieur Dailly.

M. Etienne Dailly. Je poursuis, monsieur le président : « Toujours selon Mme Neiertz, après avoir rappelé les relations entre Paris et Nouméa depuis 1956, M. Lemoine a conclu : « Ce qui pèse, c'est l'historique de nos rapports avec la Nouvelle-Calédonie et le fait qu'en 1963, la France ait trahi sa parole ». En 1963, abrogé »...

Un sénateur sur les travées du R. P. R. Ce n'est pas vrai !

M. Etienne Dailly. ... « alors qu'en 1958, l'accès à l'indépendance avait été garanti. »

M. Charles Pasqua. Par qui ?

M. Etienne Dailly. Et la dépêche se termine comme suit : « J'ai été très sensible aux encouragements du groupe socialiste », a dit M. Lemoine dans les couloirs du Palais-Bourbon alors que Mme Neiertz avait souligné que le secrétaire d'Etat avait été « très applaudi » par les députés socialistes. »

M. Christian de La Malène. Ils n'ont pas peur !

M. Etienne Dailly. Mes chers collègues, dès lors qu'une telle dépêche a été publiée en fin d'après-midi par l'A.F.P. — celle dont je viens de donner lecture — et à partir du moment où le secrétaire d'Etat en charge des territoires d'outre-mer croit devoir formuler la pensée du Gouvernement dans les termes que je viens de rappeler, il est apparu à soixante-deux d'entre nous, présents dans le Palais, que le Sénat devait être mis à même de désigner sur-le-champ une commission de contrôle destinée à contrôler l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui peuvent avoir à connaître des événements intervenus ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie.

Je n'aborde pas, pour l'instant, le fond, le règlement me l'interdit. J'explique simplement la causalité, la raison, les motifs de la demande de discussion immédiate qui vous est présentée et c'est sur cette demande de discussion immédiate que va, par conséquent, s'engager le débat restreint prévu par notre règlement.

Dans la mesure où le Sénat ordonnera cette discussion immédiate, nous verrons alors ce qu'il y a lieu de penser du texte proprement dit de la proposition de résolution.

Monsieur le président, c'est l'auteur de l'initiative qui vient de s'exprimer. S'il doit y avoir un orateur contre, je me réserve, bien entendu, le droit de lui répondre en qualité de rapporteur de la commission qui m'en a chargé. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'union centriste, et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. René Martin. Quelle commission ?

M. le président. La parole est à M. Matraja, contre la demande.

M. Pierre Matraja. Monsieur le président, mes chers collègues, décidément, le Sénat est le siège du théâtre politicien sous l'impulsion du R.P.R. (*Murmures sur les travées du R. P. R.*)
En août, c'était le référendum...

M. Charles Pasqua. La France offre un triste spectacle sous un gouvernement socialiste !

M. Jean Chérioux. Un gouvernement incapable !

M. Pierre Matraja. Vous pouvez crier jusqu'à demain, je parlerai !

M. Charles Pasqua. Alors, ne provoquez personne !

M. Pierre Matraja. Personne ne m'empêchera de parler. J'ai le même titre que vous, monsieur Pasqua !

M. le président. Monsieur Matraja, ne vous laissez pas interrompre et poursuivez votre propos.

M. Pierre Matraja. En août, c'était le référendum ; en novembre c'est la Nouvelle-Calédonie. (*Protestations sur les travées du R. P. R.*)

La situation dans ce territoire d'outre-mer est préoccupante, c'est vrai. Comme l'a dit M. Bernard Stasi, tous les gouvernements, depuis les deux dernières décennies, ont leur part de responsabilités.

M. Lucien Neuwirth. La Commune aussi, en envoyant des bagnards !

M. Pierre Matraja. Vous pouvez m'interrompre, j'irai tranquillement jusqu'au bout de mon exposé. J'ai la même patience que vous, mes chers collègues.

M. Chirac, le 4 septembre 1982, lors de sa visite à Nouméa, faisait une déclaration particulièrement éloquente : « Le Gouvernement actuel est l'incarnation moderne d'un colonialisme périmé. »

Mettez-vous d'accord sur vos arguments ! Vous ne pouvez nous accuser d'être à la fois des colonialistes dépassés et des décolonisateurs !

Au moment où la situation en Nouvelle-Calédonie est particulièrement grave, alors même qu'un envoyé spécial du Gouvernement est sur place afin de connaître les tenants et les aboutissants de cette situation et que les moyens nécessaires au maintien ou au retour de l'ordre républicain et de la sécurité de nos concitoyens sont mis en place, le groupe socialiste déplore la nouvelle manœuvre de déstabilisation de la majorité sénatoriale qui, dans un dessein plus ou moins démagogique, tend à gêner l'action du Gouvernement de la République française. Il stigmatise de tels agissements. C'est pourquoi, apportant son entière solidarité au Gouvernement, le groupe socialiste votera contre la demande de discussion immédiate qui nous est proposée par M. Dailly.

Messieurs les sénateurs de la majorité sénatoriale, pour terminer, je voudrais très rapidement vous rappeler la phrase d'un orateur célèbre de la III^e République : « Dans votre hargne à nous harceler constamment, si nous, socialistes, nous devions y chercher la mesure de nous-mêmes, nous risquerions alors de commettre le péché d'orgueil ! » (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — Sourires sur les travées du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, la commission a examiné avec le sérieux qui convenait la demande de discussion d'urgence dont elle était saisie.

M. René Martin. C'est une commission « croupion » !

Mme Rolande Perlican. C'est celle de la droite !

M. Jean-Marie Girault. Répétez-le !

M. René Martin. Commission « croupion » !

M. Jean-Marie Girault. Monsieur le président, vous ne pouvez laisser passer ça ! Nous ne sommes pas une commission « croupion » !

M. le président. Vous n'avez pas la parole, monsieur Girault.

M. Jean-Marie Girault. Je la prends quand même !

M. le président. Monsieur Girault, je vous rappelle que nous débattons en ce moment de la demande de discussion immédiate d'une résolution et que vous ne pouvez prendre la parole.

M. Jean-Marie Girault. Pas du tout ! C'est une injure ! Vous devez la sanctionner.

Nous ne sommes pas une commission « croupion » !

M. le président. Vous n'avez pas la parole, monsieur Girault.

M. Jean-Marie Girault. Pourquoi a-t-il parlé alors ?

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur.

M. Jean-Marie Girault. Je le répète, nous ne sommes pas une commission « croupion ».

Que celui qui a tenu ces propos se lève !

(*M. René Martin se lève.*)

M. René Martin. J'ai le courage de mes actes.

M. Jean-Marie Girault. Le voilà ! C'est scandaleux ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. Charles Pasqua. Censure !

M. Jacques Larché, président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacques Larché, président de la commission. Monsieur le président, j'ai entendu comme nous tous ce propos...

M. Jean-Marie Girault. C'est inexcusable !

M. le président. Veuillez laisser parler le président de la commission.

M. René Martin. Vous n'avez jamais entendu parler d'un parlement « croupion » ? Alors, vous ne savez pas ce que c'est qu'une commission « croupion » !

M. Lucien Neuwirth. On sait ce que c'est qu'un gouvernement « croupion » !

M. Jean-Marie Girault. Vous n'avez pas assisté à la réunion de la commission, à laquelle j'ai participé : nous étions plus nombreux que vous ne le croyez !

M. Lucien Neuwirth. Le Gouvernement que vous avez quitté est un gouvernement « croupion », si cette commission est une commission « croupion ».

M. Jean-Marie Girault. C'est scandaleux ! Monsieur le président, je vous demande de rappeler à l'ordre M. Martin. On n'a pas le droit de dire cela, c'est scandaleux !

M. le président. Monsieur Girault, gardez le scandale pour vous !

M. Jean-Marie Girault. Monsieur le président, rendez justice à la commission des lois !

M. le président. Seul M. le président de la commission a la parole.

M. Jacques Larché, président de la commission. Monsieur le président, je suis persuadé que le propos qu'a tenu notre collègue — et il n'a pas cherché à le dissimuler — a très certainement dépassé sa pensée.

M. Yvon Bourges. Pas du tout !

M. Jean-Marie Girault. Rien n'est fortuit chez les communistes, tout est calculé.

M. Jacques Larché, président de la commission. Monsieur Girault, permettez que je m'exprime. J'espère en tout cas que ce propos a dépassé sa pensée. Nous connaissons tous la signification du mot « croupion ». Nous ne cherchons pas à l'appliquer à votre groupe car nous le voyons diminuer et prendre des dimensions qui peuvent apparaître inquiétantes pour vous-même, bien que nous ne pensons pas que cela puisse entacher en quoi que ce soit votre capacité d'action politique.

Sur le fond même de l'affaire, la commission n'était pas une commission « croupion », elle s'est réunie en toute régularité dans le cadre de sa mission. Vous auriez pu vérifier — et vous le ferez en lisant le procès-verbal — le nombre des présents qui était particulièrement satisfaisant. De ce fait, je pense que vous êtes tout prêt, mon cher collègue, à retirer votre propos.

M. Jean-Marie Girault. Il n'y avait pas beaucoup de communistes présents tout à l'heure à la commission des lois !

M. Lucien Neuwirth. Il fallait bien qu'il reste un espion ici ! Il y a déjà un navire espion là-bas, il peut y en avoir un ici !

M. Jean-Marie Girault. C'est vous, les communistes, qui êtes les « croupions ».

M. René Martin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Martin.

M. René Martin. Monsieur le président, si j'ai ainsi qualifié cette commission, bien qu'elle ait peut-être été réunie régulièrement...

M. Jean-Marie Girault. Sûrement !

M. René Martin. ...c'est parce qu'elle a fonctionné entre gens de la majorité.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Vous n'aviez qu'à y venir !

M. Jean-Marie Girault. Les autres sont partis se coucher !

M. Charles Pasqua. Ils étaient au cinéma !

M. René Martin. En créant un incident de séance, comme vous l'avez fait, à deux heures trente...

M. Jean-Marie Girault. Qui l'a créé ?

M. René Martin. ...vous saviez à l'avance que les commissaires de cette commission ne pouvaient pas y assister. (*Protestations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Lucien Neuwirth. Pourquoi ?

M. René Martin. Je pourrais vous retourner la question : les avez-vous convoqués ?

M. Jean-Marie Girault. Le Sénat siège en permanence ce soir !

M. René Martin. Vous ne dormez jamais ?

M. Jean-Marie Girault. Pas pour l'instant ! Vous êtes sans excuse !

M. Rolande Perlican. On n'en cherche pas !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le président.

M. Jacques Larché, président de la commission. Monsieur le président, j'ai tendu la perche à notre collègue. Il la refuse. Je vous demande, dans ces conditions, de bien vouloir le rappeler à l'ordre, car son propos est totalement inadmissible. (*Très bien et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Jean-Marie Girault. Inadmissible !

M. le président. Monsieur René Martin, je vous demande de retirer les termes de « commission croupion ».

M. René Martin. Je les maintiens, monsieur le président.

M. Etienne Dailly, rapporteur et M. Charles Pasqua. Censure !

M. le président. Monsieur René Martin, je vous rappelle à l'ordre. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Jean-Marie Girault. Merci !

M. René Martin. Dans ces conditions, c'est pour moi un honneur. (*Exclamations sur les mêmes travées.*)

M. Charles Pasqua. Minable ! Un honneur ?

M. Etienne Dailly, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Monsieur le président, compte tenu des derniers propos de M. Martin, je vous demande, en vertu des articles 84 et 89 du règlement, de bien vouloir lui appliquer la censure simple.

M. Charles Pasqua. Très bien !

M. Etienne Dailly, rapporteur. Il est inadmissible que l'on mette votre autorité en cause. M. Martin vient de le faire, de surcroît après avoir injurié la commission des lois du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'Union centriste.*)

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(*La séance, suspendue à quatre heures cinq, est reprise à quatre heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.

Monsieur Martin, le rappel à l'ordre que j'ai prononcé à votre égard sera inscrit au procès-verbal. C'est la conséquence normale d'une faute récidivée.

La parole est à M. le rapporteur, pour faire connaître l'opinion de la commission des lois sur la demande de discussion immédiate.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Monsieur le président, la commission a étudié cette demande de discussion immédiate avec toute l'attention que vous pouvez imaginer. Elle a estimé que les motivations qui sont à l'origine de cette demande de discussion immédiate étaient sérieuses et que, si une telle commission de contrôle devait être constituée, il y aurait le plus grand intérêt à ce qu'elle puisse être mise en place d'urgence.

La commission donne donc un avis favorable à la demande de discussion immédiate qui nous est soumise.

Je voudrais maintenant me tourner vers notre excellent collègue, M. Matraja, pour lui dire que lorsqu'il parle de « coups de théâtre politiques », le coup de théâtre est plutôt gouvernemental, tant sont surprenants les propos du secrétaire d'Etat relatés par la dépêche de l'A.F.P. que je viens de lire ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Et lorsqu'il dit que ces coups de théâtre politiques sont proposés par le groupe R.P.R. de notre assemblée, il voudra bien se souvenir du fait que, tout à l'heure, à l'appel de leur nom, soixante-deux collègues se sont levés, qui appartenaient à tous les groupes de la majorité du Sénat (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*) et absolument pas au seul groupe du R.P.R. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

J'ajoute que la demande de discussion immédiate était signée des quatre présidents des groupes qui constituent la majorité. On ne peut donc pas parler d'une proposition du groupe du R.P.R. dans cette affaire. Il s'agit d'une proposition collective des groupes de la majorité du Sénat. C'est parce que les signataires ont été alarmés, inquiets...

M. Pierre Matraja. Non pas !

M. Etienne Dailly, rapporteur. ...à la lecture de la dépêche dont il s'agit que, alors qu'ils étaient réunis — je me suis renseigné comme c'était mon devoir de rapporteur de le faire — pour délibérer d'un texte sur la décentralisation de l'enseignement, ils ont interrompu leurs travaux en raison même du contenu de cette dépêche qui venait de tomber et qui justifiait à leurs yeux la nécessité pour le Sénat de s'informer d'urgence.

Voilà le coup de théâtre qui est à l'origine de la demande de discussion immédiate, monsieur Matraja, et la commission des lois la reconnaît fondée.

Vous avez ajouté, monsieur Matraja, qu'il s'agissait « d'une manœuvre de déstabilisation ». Je ne pense pas que vous ayez le droit, pas plus d'ailleurs que quiconque ici, d'accuser un quelconque groupe du Sénat — y compris le vôtre, monsieur Matraja, jusqu'à plus ample informé — d'être susceptible d'imaginer et de mettre en œuvre une « manœuvre de déstabilisation ».

La déstabilisation, ce n'est ni le propre des sénateurs ni dans les habitudes du Sénat. (*M. Pierre Matraja fait un signe de protestation.*) Permettez-moi de vous répéter — puisque vous avez l'air de protester — que jusqu'à plus ample informé votre groupe, lui non plus, ne peut être soupçonné de manœuvre de cette nature.

Vous ajoutez que cette manœuvre tendait à gêner l'action du Gouvernement. Nous ne voyons pas en quoi une demande de contrôle de l'action de l'ensemble des services publics qui ont eu à connaître, ou qui ont à connaître de graves événements qui se déroulent en Nouvelle-Calédonie pourrait être de nature à gêner l'action du Gouvernement.

Le Parlement, que je sache, a non seulement le droit d'être informé, mais sans doute le devoir de s'informer, et le Sénat plus que l'autre assemblée du Parlement, puisqu'il n'a pas, lui,

le droit de censure. Il peut toujours, à condition d'être suffisamment informé pour le faire à bon escient, entamer les débats qu'il estime nécessaires dans l'intérêt de la nation.

Voilà ce que la commission m'a chargé de vous dire. C'est le motif pour lequel elle demande au Sénat d'accorder, sans hésiter, la demande de discussion immédiate dont il est saisi. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je consulte le Sénat sur la demande de discussion immédiate.

Il n'y a pas d'opposition ?...

(*Elle est ordonnée.*)

Discussion immédiate d'une proposition de résolution.

M. le président. En conséquence, nous allons procéder à la discussion immédiate de la proposition de résolution de MM. Philippe de Bourgoing, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Daniel Hoeffel et Etienne Dailly tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, conformément au règlement et en vertu des facilités qu'il offre en pareille occurrence, je présenterai le rapport verbal prévu au septième alinéa de l'article 30.

La commission des lois vient de vous faire distribuer le texte qu'elle a élaboré à partir de celui dont elle était saisie. Vous constaterez que le texte — son texte — est dépouillé de tout ce que la commission n'a pas reconnu indispensable dans la rédaction initiale des auteurs.

L'idée qui a prévalu, à la commission des lois, a été la suivante : tout d'abord, définir les services à contrôler d'une manière aussi large et aussi précise que possible, d'où le libellé : « l'ensemble des services publics qui ont eu, ou qui ont à connaître, des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie et dépendances ».

Pourquoi le 12 juillet 1983 ? D'abord, parce qu'il faut bien fixer une date ; ensuite, parce que nous avons constaté, en lisant l'exposé des motifs du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie, projet de loi déposé le 3 mai 1984, qu'il vantait, certes, le statut qui en fait l'objet, précisait, certes, que ce statut doit permettre aux communautés de vivre dans la paix, etc., mais ajoutait au dernier alinéa de la page 2 : « Ce statut consacre également de façon solennelle la déclaration faite à Nainville-les-Roches, le 12 juillet 1983, à l'issue de la table ronde ayant rassemblé les formations politiques et un représentant de la coutume en Nouvelle-Calédonie. »

Il est donc apparu à la commission des lois que, puisqu'elle devait limiter les investigations de la commission de contrôle, il était souhaitable que ces dernières puissent remonter jusqu'au 12 juillet, puisqu'il semble que c'était à partir de la déclaration solennelle de même date qu'ont commencé les travaux d'élaboration du projet de loi qui nous a été soumis, qui est devenue loi de la République et qui présente, dans sa mise en œuvre, les difficultés que l'on sait.

Il nous suffit, par conséquent, dans le texte de notre proposition de résolution, d'inscrire le considérant suivant :

« Considérant les difficultés rencontrées depuis la mise en œuvre de la loi du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. » Nous ajoutons ensuite une constatation : « Constatant la gravité des événements qui s'y déroulent... »

Il ne nous paraît pas utile en effet de préciser la nature de ces faits, car nous ne voudrions pas que la commission de contrôle risque d'être gênée par une énumération qui serait obligatoirement limitative et qui risquerait d'être incomplète, voire, le moment venu, dépassée.

Par conséquent, il faut donner à ce présent « s'y déroulent » un sens parfaitement général et viser, par conséquent, tous les événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Je poursuis la lecture : « Constatant », car c'est encore une constatation, « ... que l'autorité de l'Etat et la sécurité publique sont gravement compromises sur cette partie du territoire national », et qui contesterait cette constatation puisque nos collègues, eux, faisaient allusion à bon droit, d'une part, au fait qu'un commissaire de la République adjoint et sa famille sont toujours

détenus en otage et que — c'est M. le secrétaire d'Etat aux D.O.M.-T.O.M. qui le dit selon la dépêche que je vous ai lue — « les insurgés contrôleraient » — sans doute avons-nous le droit de le vérifier, me semble-t-il — « toutes les îles et seraient en permanence maîtres du terrain » ?

C'est donc à dessein et pour ne pas risquer de gêner dans son action la commission, que l'on se borne à constater ceci « que l'autorité de l'Etat et la sécurité publique sont gravement compromises », hélas, « dans cette partie du territoire national ».

Poursuivons la lecture, « le Sénat décide ». Décide quoi ? Décide de créer une commission de contrôle de l'ensemble des services publics, etc.

Pourquoi une commission de contrôle et pas une commission d'enquête ? Parce que si la commission des lois avait substitué — et c'est sans doute l'esprit qui a animé les rédacteurs de la motion — une commission d'enquête à la commission de contrôle envisagée, il eût fallu, pour respecter les dispositions de l'article 6 de la loi sur les commissions de contrôle et les commissions d'enquête, s'assurer — et pour s'en assurer il eût fallu que M. le président de la commission des lois demande à M. le président du Sénat de le demander lui-même à M. le garde des sceaux — qu'aucune information judiciaire n'ait été ouverte sur les faits dont il s'agit. Et comme nous ne voulons pas que l'action de la commission puisse être retardée le moins du monde, ni entravée en quoi que ce soit par une information judiciaire qui pourrait d'ailleurs et comme par hasard être ouverte au moment qui pourrait paraître opportun, nous avons préféré nous en tenir à une commission de contrôle, mais une commission de contrôle « de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 » — je me suis expliqué sur la date — « ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie et dépendances ».

Nous avons estimé que pour pouvoir faire un travail aussi précis que possible, cette commission devait comprendre le nombre maximal de membres que le règlement permet, à savoir vingt et un. Nous souhaitons que ladite commission soit constituée dès demain, qu'elle désigne dès demain...

M. Charles Jolibois. Aujourd'hui !

M. Etienne Dailly, rapporteur. ...ou plutôt dès aujourd'hui, vous avez raison cher collègue, son bureau et qu'elle soit mieux à même de désigner en son sein la délégation qu'elle enverra en Nouvelle-Calédonie. Du moins s'y rendra-t-elle, cette délégation de la commission, avec tous les pouvoirs de la commission de contrôle dont elle sera issue. C'est cela qui, à nos yeux, est important et c'est le motif pour lequel la commission des lois vous demande d'adopter la proposition de résolution, aussi épurée, si je puis dire — que les auteurs me pardonnent — aussi dépouillée que possible, me semble-t-il, mais qui n'en contient pas moins tout ce qui est nécessaire à une action rigoureuse et déterminante de la commission en cause. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à Caldaguès.

M. Michel Caldaguès. S'il n'est fait aucune obligation au Gouvernement d'être présent lors de la discussion d'une telle proposition de résolution, il ne lui en est fait aucune interdiction

Alors que le Sénat se préoccupe, à juste titre, de l'intégrité de l'Etat et de la sécurité publique, je constate que le Gouvernement est absent ; c'est dans la logique des choses puisqu'il est également absent de Nouméa. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Pierre Matraja. C'est trop facile !

M. le président. La parole est à Mme Perlican.

Mme Rolande Perlican. Monsieur le président, je veux, au nom de mon groupe, protester contre ce que je considère comme un scandale dans la manière d'utiliser le règlement pour faire « un coup » à trois heures du matin et tenter d'imposer, en définitive « à l'esbrouffe », ce genre de débat. Pour évoquer quelques souvenirs je dirai que les mauvais coups se font toujours la nuit.

M. Jean Chérioux. Vous êtes des spécialistes !

M. Etienne Dailly, rapporteur. A Prague aussi !

Mme Rolande Perlican. Ce que je vous dis ne vous plaît peut-être pas mais, en tout cas, vous l'entendrez !

On comprend que les choses se soient passées de cette façon, quand on écoute les motifs qu'a donnés le président Dailly dans son exposé, à la suite d'une dépêche de l'A.F.P.

La droite est scandalisée parce que l'on considère qu'il n'y a pas d'autre solution en Nouvelle-Calédonie que la négociation, parce que l'on dit que l'on règlera les problèmes autrement que par la force. Cela ne doit pas nous étonner. J'ai déjà eu l'occasion de dire dimanche, ici même, qu'émane de l'attitude de la droite un relent des meilleurs moments du colonialisme de cette droite, qui part en guerre aux seuls mots d'autodétermination...

M. Yvon Bourges. Pas du tout !

Mme Rolande Perlican. ... de liberté, d'indépendance. Depuis quelques jours, on entend des appels à la répression.

M. Roger Romani. En Afghanistan ?

M. Jean Chérioux. Comme à Prague ou à Budapest !

Mme Rolande Perlican. Je crois que cela leur rappelle des souvenirs.

M. Jean Chérioux. Ce sont vos souvenirs !

Mme Rolande Perlican. Monsieur Chérioux, cela ne vous plaît certainement pas. Mais il est vrai que le parti communiste s'est toujours illustré dans les luttes menées pour la liberté. (*Rires et exclamations sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Le parti communiste français s'honore d'avoir soutenu les luttes contre le colonialisme... (*Protestations sur les travées du R. P. R.*) et je veux vous rappeler un souvenir qui, certes, ne vous plaît pas...

M. Roger Romani. A Varsovie !

Mme Rolande Perlican. ...je peux vous parler de Charonne. Le 8 février 1962, pendant que vous appeliez à la répression, pour ce qui me concerne, j'avais l'honneur, en tant que dirigeante nationale de l'union des jeunes filles de France, d'être en tête de la manifestation avec les travailleurs et j'ai vu tomber à mes pieds Anne-Claude Gaudeau, jeune travailleuse des chèques postaux et fille d'un de mes camarades. Eh bien ! je m'honore d'avoir participé à cette manifestation, mais vous qui appelez à la répression, vous ne pouvez vous en honorer.

M. Jean Chérioux. Vous auriez mieux fait d'aller défendre les ouvriers de Budapest !

Mme Rolande Perlican. Cela rappelle des souvenirs. On a « cassé du Viet », on a « cassé du fellagha », on veut maintenant « casser du Kanak » !

M. Michel Caldaguès. Vous, vous nous cassez les pieds !

Mme Rolande Perlican. La droite, aujourd'hui, tente d'exploiter la situation et d'attiser le feu, alors qu'elle est responsable de la situation qui s'est créée.

M. Christian de La Malène. Elle est bien mauvaise.

Mme Rolande Perlican. Aujourd'hui, vous demandez une commission d'enquête mais vous êtes disqualifiés pour cela. Je rappellerai simplement ce que j'ai dit ici même, dimanche, à savoir qu'aucun problème de fond ne peut être réglé par la répression accrue.

M. François Collet. Le contrôle, ce n'est pas la répression !

Mme Rolande Perlican. La situation grave rend nécessaire, je l'ai dit dimanche, la mise en œuvre par le dialogue et la concertation avec les représentants du peuple canaque des engagements pris et cela dans des délais extrêmement rapides avec la volonté que le processus de décolonisation de ce territoire soit effectivement entrepris et mené jusqu'à son terme. C'est le seul moyen pour que ce territoire puisse retrouver le calme, pour que son évolution politique puisse être assurée de façon pacifique et que l'entente entre les différentes ethnies puisse se réaliser ou se confirmer.

M. François Collet. Pour que Tchernenko puisse y passer ses vacances ?

Mme Rolande Perlican. Telles sont les raisons pour lesquelles nous voterons bien entendu contre la création de cette commission.

M. Roger Romani. Avec Kadhafi !

M. Edmond Valcin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Valcin, pour explication de vote.

M. Edmond Valcin. Monsieur le président, mes chers collègues, plus que tout autre, je ressens avec une certaine émotion et beaucoup d'appréhension l'instant historique que nous vivons.

Je ne suis pas de ceux qui contestent à la Nouvelle-Calédonie le droit de choisir son statut. En application des dispositions de l'article 74 de la Constitution, la Nouvelle-Calédonie, qui est un territoire, peut dans la concertation changer de statut. Mais on ne peut pas admettre que, tout de suite après son élection, le gouvernement d'un territoire soit oublié, bafoué et que le Gouvernement de la France prenne des dispositions pour discuter avec un gouvernement contestataire et indépendantiste. Cela n'est pas possible et c'est ce qui est l'origine de mon émotion et de mon appréhension car je représente ici un département d'outre-mer qui demain pourrait être menacé dans les mêmes conditions. Je me félicite aujourd'hui de voir le Sénat debout pour faire respecter les lois de la République et essayer de sauver les départements et territoires d'outre-mer. (*Vifs applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'union centriste, ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

Telles sont les raisons pour lesquelles je voterai, ainsi que le groupe du R. P. R. — mais je ne suis pas qualifié pour parler en son nom...

M. Charles Pasqua. Mais si !

M. Edmond Valcin. ... en faveur de la constitution de cette commission de contrôle. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Pierre Matraja. C'est certain !

M. Jean-Pierre Bayle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Ce qui nous fait craindre qu'il s'agisse d'un « coup politique », comme l'a tout à l'heure déclaré M. Matraja, c'est que nous avons eu un débat au fond relatif à la Nouvelle-Calédonie toute la journée de dimanche. Nous étions un certain nombre lors de l'examen du budget des départements et des territoires d'outre-mer. Nous étions moins nombreux que ce soir, j'en conviens, et pour cause.

M. Charles Pasqua. Mais non !

M. Jean-Pierre Bayle. Si l'idée de « coup politique » était exclue, d'une part, on ne se serait pas retrouvés confrontés à cette situation à plus de deux heures trente du matin, d'autre part, la commission des lois aurait eu le souci d'entendre M. le secrétaire d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer. Or, à aucun moment, il n'en a été question ce soir. M. Lemoine a publiquement répondu dimanche à la tribune de cette assemblée...

M. Charles Pasqua. Il n'a pas répondu !

M. Jean-Pierre Bayle. ... aux questions qui lui étaient posées à propos...

M. Charles Pasqua. C'est faux ! Il n'a rien répondu.

M. Jean-Marie Girault. Il n'a pas répondu ! Consultez le *Journal officiel*.

M. Roger Romani. Il répond au téléphone aux insurgés !

M. Pierre Matraja. Si, il a répondu.

M. Jean-Marie Girault. Vous n'étiez pas là lors des débats.

M. Jean-Pierre Bayle. Je n'ai pas de leçon de présence à recevoir de vous et je n'en accepterai pas. Je souhaite qu'à cette heure avancée de la nuit...

M. Jean-Marie Girault. Je le répète, M. le secrétaire d'Etat n'a pas répondu aux questions qui lui étaient posées.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Girault, vous n'avez pas la parole. Laissez parler M. Bayle.

M. Yvon Bourges. Pourtant M. le secrétaire d'Etat était invité à répondre.

M. Jean-Pierre Bayle. J'inviterai mes éminents collègues qui ne partagent pas mes opinions à me laisser continuer.

Je n'ai interrompu personne jusqu'à maintenant et je m'efforce de ne jamais le faire. Je n'accepterai pas de leçon de ponctualité ni d'assiduité estimant — et de nombreux collègues peuvent en témoigner — que je suis particulièrement assidu. A M. Girault qui vient de me reprocher de ne pas avoir été présent tout au

long de cette discussion, je répondrai que je pense avoir été présent au moment où la discussion était la plus intéressante, à savoir lors d'une réponse du secrétaire d'Etat.

En l'occurrence, le président Dailly a fait état d'une information nouvelle émanant d'une dépêche de l'A. F. P. La moindre des choses eût été de demander à M. le secrétaire d'Etat de vérifier le contenu de cette dépêche. Cela me semble élémentaire quand on veut se prémunir contre l'accusation de mener un coup politique, ce qui, à deux heures et demie du matin peut difficilement être évité.

M. Stasi, dans un journal qui est paru aujourd'hui — je rappelle à ceux qui ne le sauraient pas que M. Stasi n'est pas un membre du parti socialiste, qu'il n'appartient pas à la majorité présidentielle, je crois même qu'il est adhérent d'un parti, le C. D. S., qui compte des représentants dans la majorité de notre Assemblée — M. Stasi, dis-je, a plaidé pour la responsabilité collective et la responsabilité partagée. Il a dit très clairement ce matin que « la responsabilité de tous les gouvernements était engagée depuis vingt ans ». On peut penser qu'il parle en orfèvre puisqu'il a été le dernier ministre des territoires d'outre-mer, ayant été ensuite remplacé par des secrétaires d'Etat.

Même si la commission de contrôle se justifiait, pourquoi ne faire porter ses travaux qu'à partir du 12 juillet 1983 ? Suivons les conseils éclairés de M. Stasi et remontons jusqu'au 12 juillet 1963, on retrouvera alors des éléments d'analyse qui ont été livrés par M. le secrétaire d'Etat lui-même.

Pour toutes ces raisons, étant de plus en plus convaincu qu'il s'agit d'un coup de politique politicienne — nous n'en sommes malheureusement que peu surpris, compte tenu de ce que nous avons connu tout l'été — les membres du groupe socialiste ne peuvent évidemment pas s'associer aux conclusions de la commission des lois.

M. Charles Pasqua. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pasqua, pour explication de vote.

M. Charles Pasqua. Monsieur le président, notre collègue M. Bayle a raison au moins sur un point quand il dit que, pendant toute la journée de dimanche, nous avons débattu sur les problèmes des départements et territoires d'outre-mer et que la situation de la Nouvelle-Calédonie a été très longuement évoquée.

Mais il serait pour le moins contraire à la vérité que de prétendre que le dialogue que nous avons tenté d'établir avec le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer nous ait le moins du monde éclairés sur les intentions réelles du Gouvernement concernant la politique qu'il entend suivre en Nouvelle-Calédonie et les mesures qu'il compte prendre devant la situation qui s'est créée.

Or, cette situation nous ne la connaissons qu'au travers des dépêches d'agences. D'après ce que nous savons, depuis l'élection du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, qui est intervenue conformément au statut voté par le Parlement, un climat insurrectionnel règne dans l'île. Dans le même temps, les pouvoirs publics responsables de la sécurité — j'entends par là le Gouvernement de la République française et les services qui dépendent de lui — n'ont rien fait pour rétablir l'ordre.

Voilà les renseignements qui sont en notre possession. Nous savons également que la situation continue à se dégrader. J'ai moi-même demandé à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ce qu'il comptait faire devant la création d'un gouvernement se réclamant de la tendance indépendantiste et s'opposant aux lois de la République. Je n'ai obtenu aucune réponse ; or, cela fait maintenant plus d'une semaine.

Comme l'a très justement fait remarquer M. le rapporteur et comme tout le monde le sait, un commissaire adjoint de la République est séquestré ; des violences interviennent tous les jours ; des bâtiments, et notamment des gendarmeries, sont occupés ; d'autres lieux sont incendiés sans que l'on réagisse.

Nous avons appris aujourd'hui que le soi-disant ministre de ce soi-disant gouvernement indépendantiste s'était rendu auprès de l'O. N. U. ; dans le même temps — vous m'excuserez de vous le dire, mes chers collègues socialistes — on ne sait pas très bien non plus ce que vous voulez vous-même dans votre parti.

M. Jean-Pierre Bayle. Je vais vous le dire !

M. Charles Pasqua. En effet, M. Jospin dit une chose, M. Merzaz en dit une autre, M. Delanoé en dit une troisième et M. le secrétaire d'Etat, une quatrième.

M. Pierre Matraja. Vous savez ce que vous dites, vous ?

M. Charles Pasqua. Nous le savons très bien ! Ce que nous voulons, c'est très simple : nous voulons que les lois de la République soient appliquées.

M. Pierre Matraja. Elles sont toujours appliquées.

M. Charles Pasqua. C'est l'honneur et c'est le devoir du Sénat, gardien des libertés publiques, de se lever pour s'opposer à toute tentative d'abandon du territoire, qui est contraire à la volonté de la population de Nouvelle-Calédonie et de la majorité qui s'est exprimée par les urnes.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, avec nos collègues de la majorité sénatoriale, de demander la création de cette commission d'enquête.

C'est la raison pour laquelle nous voterons pour la proposition de résolution. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Lucien Neuwirth. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Neuwirth, pour explication de vote.

M. Lucien Neuwirth. Tout à l'heure, monsieur le président, indigné par les propos de notre collègue M. Martin, j'ai réagi un peu vivement. Je tenais à prier le Sénat de m'en excuser.

Ce qui m'étonne — et je me tourne vers nos collègues socialistes — c'est que l'on puisse trouver extraordinaire que le Parlement de la République, le Sénat demande la constitution d'une commission de contrôle, qui n'est d'ailleurs pas une commission d'enquête, dont la création peut être chargée de sous-entendus.

A un moment où des informations contradictoires fusent de tous les côtés, à un moment où l'on sait que des populations placées sous la responsabilité de la France sont menacées, à un moment où l'on apprend que les lois de la République sont mises en question, comment peut-on être surpris par la demande de constitution d'une commission de contrôle ?

Un scrutin a eu lieu. Une population s'est exprimée, tout au moins celle qui n'a pas été empêchée d'aller aux urnes... On nous oppose un pourcentage d'abstentions. Permettez-moi de vous dire que, dans un certain nombre de nos départements, pour les élections de conseillers généraux, il y a plus d'abstentions qu'on n'en a dénombrées en Nouvelle-Calédonie.

Selon certaines informations, on nous dit maintenant : ces élections ne valent rien, on n'en tient pas compte ; ce qui nous intéresse, ce sont ceux qui les ont perdues.

Je constate cependant qu'il y a des Canaques qui sont allés voter, qui se sont exprimés et qui ont été élus. Il faut bien voir le fond du problème.

Le Sénat, en raison de ce qu'il représente, non seulement au moment présent, mais de par son histoire, est tout à fait qualifié pour souhaiter la constitution d'une commission qui irait contrôler les événements sur place. Ces territoires souffrent et nous nous souhaitons tous remédier à cette situation dans le respect des lois de la République.

Mes chers collègues, en demandant la création d'une commission de contrôle, nous agissons comme des hommes responsables, majeurs. Je suis d'ailleurs sûr que les semaines, les mois à venir prouveront que nous avons raison de prendre une telle position. C'est celle de la raison et c'est la seule qui pourra s'imposer afin de se mettre en travers des passions et de rétablir les seules véritables lois, les lois de la République. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., ainsi que sur celles de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. Daniel Hoeffel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Hoeffel.

M. Daniel Hoeffel. Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe de l'union centriste votera pour la création de la commission de contrôle.

Un statut a été élaboré par le Parlement ; il doit s'appliquer. C'est dans ce cadre que des élections se sont déroulées voilà dix jours. Leurs résultats doivent être respectés et non bafoués. Or nous constatons, hélas ! que toute une série d'événements, que l'on ne cherche apparemment pas à contrecarrer, remettent en cause le résultat d'un scrutin et la volonté de la majorité des habitants de la Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. Bayle a cru devoir invoquer une prise de position de M. Stasi. Cette prise de position n'engage que M. Stasi...

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Daniel Hoeffel. ... elle ne saurait ni directement ni indirectement engager le groupe de l'union centriste du Sénat qui, pour les raisons que je viens d'indiquer, votera, et avec conviction puisque cela paraît nécessaire, pour la création de la commission de contrôle. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. Jean-Pierre Bayle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Avons-nous vraiment besoin d'une commission de contrôle pour engager un débat de fond — certes justifié — sur la situation en Nouvelle-Calédonie ? Je suis convaincu que non, et je maintiens donc mon point de vue.

M. Philippe de Bourgoing. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Bourgoing.

M. Philippe de Bourgoing. Signataire, avec les autres présidents de groupes de la majorité du Sénat, de cette proposition de résolution, je voterai bien sûr en faveur de celle-ci, et tous les membres de mon groupe agiront de même.

Les raisons en ont été données, et nous y adhérons.

J'ajoute cependant que nous avons également une pensée pour l'ensemble de nos compatriotes qui sont actuellement dans l'inquiétude. Nous voulons qu'ils sachent que nous sommes à leurs côtés. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. Etienne Dailly, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Je voudrais relever trois points, monsieur le président.

En premier lieu, je ne veux pas, je ne peux pas et je ne pense pas que j'aie le droit de laisser dire à Mme Perlican que la décision de la commission des lois constitue « un scandale » qui, comme tous les mauvais coups, s'est fait la nuit.

Je voudrais vous faire observer, madame le sénateur, que si le règlement du Sénat avait offert aux membres de la majorité du Sénat une possibilité quelconque d'intervenir au cours de l'après-midi, nous ne serions pas là, aussi nombreux et à une heure aussi avancée ! Mais nous avons dû attendre, puisque le règlement ne nous offrait aucune autre possibilité, pour manifester notre émotion et prendre les dispositions nécessaires pour faire face à la situation qui était créée par les déclarations du Gouvernement qui sont relatées dans la dépêche que j'ai lue. Il n'y a donc aucun « scandale » dans cette affaire. Ce terme n'est pas acceptable et, si ce débat intervient à cette heure, c'est en raison du souci que nous avons de respecter scrupuleusement le règlement de notre Haute Assemblée.

Je ne peux pas accepter non plus, monsieur Bayle, car je crois que c'est vous qui l'avez dit, que l'on qualifie l'initiative de nos collègues et la décision de la commission de « coup politique ». Il ne s'agit nullement d'un « coup politique ».

M. Jean-Pierre Bayle. Ce n'est pas péjoratif !

M. Etienne Dailly, rapporteur. Si, dans de telles circonstances, cette expression est péjorative !

A partir du moment où la majorité absolue de l'Assemblée nationale — vos amis socialistes n'y disposent-ils pas à eux seuls de la majorité absolue ? — paraît approuver les déclarations de M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, il est non seulement du droit, mais du devoir de la Haute Assemblée de vouloir contrôler l'action de l'ensemble des services publics dans cette affaire afin d'en tirer en temps utiles les informations et les enseignements nécessaires. Voilà pourquoi il ne s'agit pas d'un « coup politique ». Il s'agit simplement de l'exercice des droits et des devoirs du Parlement.

Enfin, à titre personnel, je veux m'associer à tout ce qui a été dit par nos collègues, aussi bien par M. Pasqua que par M. Hoeffel. Ils ont parfaitement résumé les motivations qui sont les miennes au moment de voter cette proposition de résolution.

Je voudrais cependant m'associer, plus particulièrement encore — car c'est aussi un des motifs qui m'animent en cet instant — aux derniers propos de M. de Bourgoing.

Lorsqu'ils prendront connaissance des déclarations de M. le secrétaire d'Etat, nos compatriotes de Nouvelle-Calédonie trouveraient peut-être quelque apaisement en apprenant qu'il y a au Parlement de France, une Haute Assemblée qui aura eu à cœur, dans des conditions difficiles — il est cinq heures moins dix — aussi rapidement que le règlement le lui permettrait, de leur apporter cet élémentaire témoignage de solidarité.

Qu'ils soient assurés que le Sénat de la République ne les oublie pas. Puissent-ils y trouver les forces et le courage nécessaires pour faire face aux difficultés de la situation avec laquelle ils sont confrontés ! Je suis d'ailleurs convaincu que telle est aussi l'une des préoccupations majeures de tous ceux qui, dans un instant, vont voter la motion. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion de l'article unique.

« Article unique. — Le Sénat, considérant les difficultés rencontrées depuis la mise en œuvre de la loi n° 84-821 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

« Constatant la gravité des événements qui s'y déroulent.

« Constatant que l'autorité de l'Etat et la sécurité publique sont gravement compromises sur cette partie du territoire national.

« Décide :

« Il est créé une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie et dépendances. Cette commission est composée de vingt et un membres. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant de la commission.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 25 :

Nombre des votants	313
Nombre des suffrages exprimés	299
Majorité absolue des suffrages exprimés	150
Pour l'adoption	207
Contre	92

Le Sénat a adopté. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Charles Descours et Paul Malassagne une proposition de loi tendant à modifier l'article 154 du code général des impôts en ce qui concerne les membres des professions libérales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 88, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale, dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Philippe de Bourgoing, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Daniel Hoeffel et Etienne Dailly une proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 89, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, mercredi 28 novembre 1984, à quinze heures et le soir :

1. — Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale [n°s 68 et 69, 1984-1985].

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie : Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Budget annexe de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération.**

M. Henri Duffaut, rapporteur spécial (rapport n° 69, annexe n° 39).

— **Justice.**

M. Georges Lombard, rapporteur spécial (rapport n° 69, annexe n° 18) ;

M. Germain Authié, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 74, tome II).

— **Mer.**

M. Camille Vallin, rapporteur spécial (Marine marchande, rapport n° 69, annexe n° 19) ;

M. Tony Larue, rapporteur spécial (Ports, rapport n° 69, annexe n° 20) ;

M. Yves Le Cozannet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Marine marchande, avis n° 71, tome XX) ;

M. Claude Prouvoveur, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Ports maritimes, avis n° 71, tome XIII).

En outre, à seize heures :

2. — Scrutin pour l'élection des membres de la commission de contrôle de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie, en application de la résolution adoptée par le Sénat, le 27 novembre 1984.

Conformément à l'article 61 du règlement, ce scrutin aura lieu au cours de la séance publique dans la salle de conférences. Il sera ouvert pendant une heure.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1985.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1985 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1985.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le jeudi 8 novembre 1984, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1985 est fixé au mercredi 5 décembre 1984, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 28 novembre 1984, à cinq heures.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Avenir de l'usine C. d. F. Chimie de Dieuze.

575. — 27 novembre 1984. — **M. Roger Husson** interroge **Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur** sur la situation de l'usine C. d. F. Chimie S. P. de Dieuze. Effectivement, de 1981 à 1983, les effectifs ont baissé de 21 p. 100 et les différentes productions se ralentissent sans cesse. C'est le cas, entre autres, du secteur minéral. Mais le principal sujet d'inquiétude vient des productions de polystyrène dont le procédé de fabrication à Dieuze est obsolète et sa disparition imminente. Il lui demande si le Gouvernement envisage d'encourager C. d. F. Chimie à la reconversion à terme du site de Dieuze.

Conséquences du plan charbonnier pour la région Lorraine.

576. — 27 novembre 1984. — **M. Roger Husson** attire l'attention de **Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur** sur les conséquences du plan charbonnier pour la région Lorraine et plus particulièrement pour le département de la Moselle. Il souhaiterait aborder le devenir des sites de Sainte-Fontaine, de Marienau et de Grosbliedestroff et plus généralement de l'ensemble des houillères du bassin de Lorraine. Enfin, il lui demande quelles mesures seront prises dans le domaine des activités de remplacement afin de pallier les 6 500 suppressions d'emplois.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 27 novembre 1984.

SCRUTIN (N° 25)

Sur les conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de résolution de MM. Philippe de Bourgoing, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Daniel Hoeffel et Etienne Dailly tendant à la création d'une commission de contrôle sur les événements de Nouvelle-Calédonie.

Nombre de votants..... 314
Suffrages exprimés 300
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 151

Pour 208
Contre 92

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Michel d'Aillières.
Paul Alduy.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Jean Arthuis.
Alphonse Arzel.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Jean-Paul Bataille.
Charles Beaupetit.
Marc Bécam.
Henri Bécour.
Paul Bénard.
Jean Bénard.
Mousseaux.
Georges Berchet.
Guy Besse.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Boileau.
Edouard Bonnefous.
Christian Bonnet.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Jean Boyer (Isère).
Louis Boyer (Loiret).
Jacques Braconnier.
Pierre Brantus.
Raymond Brun.
Guy Cabanel.
Louis Caiveau.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Auguste Cazalet.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Jean Chamant.
Jean-Paul Chambriard.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Auguste Chupin.

Jean Cluzel.
Jean Colin.
Henri Collard.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Charles-Henri de Cossé-Brissac.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Marcel Daunay.
Luc Dejoie.
Jean Delaneau.
Jacques Delong.
Charles Descours.
Jacques Descours Desacres.
André Diligent.
Franz Duboscq.
Michel Durafour.
Yves Durand (Vendée).
Henri Elby.
Edgar Faure (Doubs).
Jean Faure (Isère).
Charles Ferrant.
Louis de La Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Philippe François.
Jean François-Poncet.
Jean Francou.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod.
Henri Goetschy.
Yves Goussebaire-Dupin.
Adrien Gouteyron.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Jean Huchon.
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).
Claude Huriet.
Roger Husson.

Pierre Jeambrun.
Charles Jolibois.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).
Jean-François Le Grand (Manche).
Edouard Le Jeune (Finistère).
Max Lejeune (Somme).
Bernard Lemarié.
Charles-Edmond Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard (Finistère).
Maurice Lombard (Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Jacques Machet.
Jean Madelain.
Paul Malassagne.
Guy Malé.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Christian Masson (Ardennes).
Paul Masson (Loiret).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mercier (Rhône).
Louis Mercier (Loire).
Pierre Merli.
Daniel Millaudot.
Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.

Geoffroy de Montalembert.
Jacques Mossion.
Arthur Moulin.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Lucien Neuwirth.
Henri Olivier.
Charles Ornano.
Paul d'Ornano.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makapé Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Jean-François Pintat.
Alain Pluchet.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.

Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Claude Prouvoveur.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Paul Robert.
Victor Robini.
Josselin de Rohan.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Olivier Roux.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Michel Rufin.
Pierre Salvi.
Pierre Schiélé.
Maurice Schumann.
Abel Sempé.
Paul Séramy.

Pierre Sicard.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Michel Souplet.
Louis Souvet.
Pierre-Christian Taittinger.
Jacques Thyraud.
Jean-Pierre Tizon.
Henri Torre.
René Traveret.
Georges Treille.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Albert Vecten.
Louis Virapoullé.
Albert Vollquin.
André-Georges Voisin.
Frédéric Wirth.
Charles Zwickert.

Ont voté contre :

MM.
Guy Allouche.
François Autain.
Germain Authié.
Pierre Bastié.
Jean-Pierre Bayle.
Mme Marie-Claude Beaudreau.
Jean-Luc Bécart.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
Marc Bœuf.
Charles Bonifay.
Marcel Bony.
Serge Boucheny.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
William Chervy.
Marcel Costes.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
André Delelis.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Henri Duffaut.
Jacques Durand (Tarn).
Jacques Eberhard.

Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Jules Faigt.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Maurice Janetti.
Philippe Labeyrie.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
Bastien Leccia.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Louis Longueue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
James Marson.
René Martin (Yvelines).
Jean-Pierre Masseret.
Pierre Matraja.
André Méric.

Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Michel Moinet.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Daniel Percheron.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein.
Jean Peyraffite.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Albert Ramassamy.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Frank Sérusclat.
Edouard Soldani.
Paul Souffrin.
Edgar Tailhades.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Se sont abstenus :

MM.
François Abadie.
Gilbert Baumet.
Jean Béranger.
Stéphane Bonduel.

Louis Brives.
Emile Didier.
Maurice Faure (Lot).
François Giacobbi.
André Jouany.

France Léchenault.
Josy Moinet.
Hubert Peyou.
Michel Rigou.
Jean Roger.

N'a pas pris part au vote :

M. Dick Ukeiwé.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Félix Ciccolini, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants 313
Suffrages exprimés..... 299
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 151
Pour 207
Contre 92

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.